



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



POUR USAGE OFFICIEL

DC/2000-24

11 janvier 2001

**COMPTE RENDU DES DÉBATS DE LA SOIXANTIÈME-DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT**

Président : Yashwant Sinha, ministre des Finances, Inde

Prague
25 septembre 2000

Table des matières

	Page
Séance plénière	
Observations liminaires du Président	1
Déclaration du Directeur général du Fonds monétaire international	2
Déclaration du Président de la Banque mondiale	4
Déclaration du Président du Groupe des Vingt-quatre	8
Résumé des principaux points soulevés dans les déclarations écrites des ministres : synthèse du Président	9
Déclarations écrites des membres du Comité	13
Déclarations écrites des observateurs	148
Annexe A Ordre du jour	177
Annexe B Communiqué	179
Annexe C Liste des participants	185

* * *

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

Intervenants de la Séance plénière

	Page
M. Köhler, Directeur général, Fonds monétaire international	2
M. Wolfensohn, Président, Banque mondiale.....	4
M. Saito, président du Groupe des Vingt-quatre.....	8
Le Président du Comité.....	9

Déclarations des membres du Comité

M. Al-Sayari*	(Arabie saoudite).....	13
M. Couchepin	(Suisse).....	17
M. Eyzaguirre	(Chili).....	23
M. Fabius	(France).....	29
M. Fazio*	(Italie).....	33
M. Giordani	(République bolivarienne du Venezuela)...	39
M ^{me} Herfkens*	(Pays-Bas).....	44
M. Kemp*	(Australie).....	50
M. Khristenko	(Fédération de Russie).....	54
M. Malan	(Brésil).....	65
M. Martin	(Canada).....	70
M. Mbumba	(Namibie).....	81
M. Murata	(Japon).....	87
M. Oulalalou	(Maroc).....	92
M. Prijadi	(Indonésie).....	95
M. Reynders	(Belgique).....	100
M. Saif	(Bahreïn).....	103
M ^{me} Short et M. Brown	(Royaume-Uni).....	106
M. Summers	(États-Unis).....	115
M ^{me} Sydnès	(Norvège).....	126
M ^{me} Wieczorek-Zeul	(Allemagne).....	132
M. Xiang	(République populaire de Chine).....	139
M. Zongo*	(Burkina Faso).....	142

Déclarations des observateurs

Comité d'aide au développement (CAD).....	148
Banque islamique de développement.....	157
Commission européenne.....	163
Bureau international du travail.....	165
Organisation des Nations Unies.....	168
Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement.....	172

* Suppléants

COMPTE RENDU DES DÉBATS DE LA SOIXANTIÈME-DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Le Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement) a tenu sa soixante-deuxième réunion le 25 septembre 2000 à Prague. La réunion comportait une courte séance plénière, une séance restreinte et le déjeuner offert par le Président aux membres du Comité. Les membres ont fait distribuer le texte de leur déclaration à l'avance. La séance plénière s'est ouverte à 9 heures et s'est terminée à 10 heures.

Observations liminaires du Président

Le Président a fait la déclaration liminaire suivante :

Mesdames et Messieurs les membres du Comité et représentants des observateurs, M. Wolfensohn, M. Köhler, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la soixante-deuxième réunion du Comité du développement. Je tiens tout d'abord à remercier le Comité de m'avoir choisi comme président pour l'année prochaine. C'est un grand honneur et j'espère suivre dignement les traces de mon prédécesseur, le ministre thaïlandais des Finances, M. Tarrin Nimmanahaeminda. Je regrette qu'il ne puisse être parmi nous aujourd'hui, car il doit défendre son projet de budget national devant la chambre haute du parlement thaïlandais. Si j'en juge d'après ma propre expérience, d'après notre expérience à tous, je suis sûr qu'il préférerait être ici.

En tant que Président, je voudrais également souhaiter tout particulièrement la bienvenue au nouveau directeur du Fonds monétaire international, M. Horst Köhler, qui assiste lui aussi à cette réunion pour la première fois en cette qualité. Votre prédécesseur, Michel Camdessus, était un ardent défenseur de ce Comité et nous espérons que nous continuerons à entretenir des liens de partenariat étroits avec vous.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux membres du Comité et à leur délégation et à saluer nos nouveaux membres, le Président du Groupe des Vingt-quatre et les observateurs du Comité. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous aujourd'hui.

Je pense que la séance commune relative à l'Initiative PPTE qui a eu lieu hier soir avec le CMFI a été fructueuse, mais qu'il nous reste beaucoup à faire aujourd'hui. Par conséquent, je propose que nous nous mettions sans plus tarder au travail.

Passons à l'adoption de l'ordre du jour. L'ordre du jour provisoire de la réunion a déjà été distribué. Je suppose que nous pouvons le considérer comme adopté.

L'ordre du jour est adopté.

Permettez-moi de vous indiquer brièvement comment se déroulera notre réunion d'aujourd'hui. Je demanderai dans un moment à M. Köhler de prendre la parole. Puis ce sera à M. Wolfensohn de s'exprimer, puis au Président du Groupe des Vingt-quatre. Je récapitulerai ensuite les principaux points ressortant des déclarations communiquées par les membres du Comité.

La séance restreinte suivra immédiatement celle-ci et se tiendra de 10 h 15 environ à 12 h 30 dans la Salle du Panorama, au 1^{er} étage. Nous y examinerons les points de l'ordre du jour suivants : Réduction de la pauvreté, Biens collectifs internationaux et Appuyer le développement des pays : le rôle et les instruments de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Le déjeuner prévu pour les membres aura lieu au Club A au premier étage, d'environ 12 h 45 à 14 h 30. La Conférence de presse se tiendra dans la Petite Salle 16 h 30. Tous les membres des délégations intéressés y sont les bienvenus.

Il est temps de passer aux déclarations des dirigeants de nos institutions. Je voudrais donc maintenant donner la parole à M. Horst Köhler, directeur général du FMI.

Déclaration de M. Horst Köhler, directeur général du Fonds monétaire international

Je voudrais, pour commencer, féliciter M. Tarrin Nimmanahaeminda pour la compétence avec laquelle il a présidé le Comité au cours des deux dernières années. Je souhaite en outre la bienvenue à M. Sinha, notre nouveau président. J'ai fait sa connaissance lors du séjour que j'ai effectué en Inde, voici quelque deux mois. J'ai été frappé par l'objectivité de sa position, caractérisée par le désir d'ouvrir l'Inde à l'économie mondiale et par la conscience de la gravité du problème de la pauvreté dans son pays et de la nécessité d'y remédier. Cet entretien m'a été très utile et m'a aidé à comprendre la situation.

Depuis mon arrivée au FMI, j'ai rencontré certains d'entre vous au cours de mes voyages dans les pays en développement. Ce qui m'a particulièrement frappé, c'est qu'il ne s'agissait pas simplement de demander, par exemple, de l'argent et des bonnes actions, mais qu'il régnait un climat d'ouverture, de désir profond d'être à l'écoute des autres. C'est comme cela que je conçois mon rôle en tant que directeur général du FMI. Nous pouvons commencer à identifier les changements nécessaires dans les institutions internationales, en étant davantage à l'écoute des autres et en particulier des représentants des pays en développement. Voilà l'engagement que je prends.

Hier, au Comité monétaire et financier international (CMFI) du FMI, les membres du Comité ont cautionné ce que j'appellerai ma vision pour le Fonds, qui est la suivante : nous devons renforcer les institutions internationales telles que le FMI et la Banque mondiale afin qu'elles puissent contribuer très activement à rendre la mondialisation de l'économie positive pour tous. Jim Wolfensohn et moi partageons cet engagement et cette conviction.

Je suis persuadé que nous devons repenser la notion et le concept d'adhésion. Si nos pays membres ne se familiarisent pas pleinement avec des principes valables de politique économique et financière et ne les acceptent pas, nos conseils ne serviront à rien. Par conséquent, j'ai dit clairement au CMFI que si le FMI doit s'en tenir à la conditionnalité dans ses opérations, nous n'avons pas pour autant l'intention d'intervenir dans la microgestion. Il est préférable d'être à l'écoute et de laisser les pays décider eux-mêmes de quoi ils ont besoin, en nous fondant toutefois sur une interprétation commune des responsabilités respectives.

Cette approche renforcera, je l'espère, le partenariat entre nos institutions. Je crois que dans le cas du Fonds, et je suis sûr qu'il en est de même pour la Banque, le caractère réellement universel de notre organisation est un atout qui nous aidera à faire face aux défis de la mondialisation et à trouver des solutions communes.

Je veux renforcer cet esprit, cette culture d'écoute, de quête de solutions bénéfiques pour tous les membres. Dans ce contexte, je voudrais aussi vous assurer que je suis, bien entendu, préoccupé par l'évolution des prix pétroliers. Et je pense que le FMI doit savoir comment réagir. Nous voulons faire preuve de flexibilité, particulièrement dans le cadre de la FRPC, dans la manière dont nous faisons face à cette nouvelle situation. J'ai aussi été très encouragé par ma rencontre avec les administrateurs des pays émergents et des pays en développement pendant le dîner, car j'ai pu constater que la conscience d'une responsabilité partagée commune est plus répandue que ne l'indiquerait la lecture des grands titres de l'actualité.

Les pays producteurs de pétrole savent que les cours élevés du pétrole ne sont pas, à terme, dans leur intérêt. Les pays consommateurs de pétrole savent qu'il ne leur suffit pas de protester quand le prix est élevé, mais qu'ils devraient aussi dire quelque chose quand le prix est trop bas. C'est pourquoi je pense qu'il devrait être possible de trouver une solution pour ramener le prix du pétrole à un niveau stable, raisonnable, et d'éviter un retournement défavorable des perspectives de l'économie mondiale.

Comme vous le savez, dès mon arrivée au poste de directeur général du FMI, j'ai tenu à mieux connaître Jim Wolfensohn. Il m'a offert ses conseils, son partenariat, et je lui en suis reconnaissant. Nous avons passé un très bon week-end chez lui et, à cette occasion, nous avons constaté que, d'une manière générale, nos idées vont dans le même sens. Je peux vous dire aujourd'hui, c'est ce qu'il me semble en tout cas, que vous avez ici, dans les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale, deux personnes qui travaillent en bonne intelligence, compte tenu des missions respectives de nos institutions.

Au FMI, il revient de s'occuper de la stabilité macroéconomique et de la promotion d'une croissance soutenue. À lui également de veiller à ce que les marchés internationaux des capitaux opèrent de façon positive et non pas de façon négative. Je suis convaincu que la stabilité du système financier international est un bien public très important. Et nous savons, depuis la dernière crise asiatique, que les crises ont un impact asymétrique, qui frappe particulièrement les pauvres. Par conséquent, il est très important que nous nous efforcions de faire une réalité de ce bien public international qu'est la stabilité du système financier international.

C'est ainsi que je conçois la mission du Fonds, et je pense que c'est cela qui sert le mieux les intérêts des pays en développement et la lutte contre la pauvreté.

Le Fonds et la Banque sont résolus à faire réussir l'Initiative PPTE. À mon retour d'Afrique, j'ai réuni mes collaborateurs du Fonds et rencontré Jim Wolfensohn pour examiner le processus de l'Initiative PPTE. Comme vous le savez, nous l'avons accéléré. Peut-être est-il possible de l'améliorer encore, mais on ne doit plus douter, selon moi, que les deux institutions travaillent d'un seul accord pour que l'Initiative PPTE soit un succès. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour amener dix autres pays au point de décision cette année. Parallèlement, à la suite de mes entretiens avec les dirigeants des pays en développement, j'ai compris qu'ils étaient eux-mêmes conscients de la nécessité de maintenir le lien entre allègement de la dette et bonnes politiques, allègement de la dette et lutte contre la pauvreté. C'est ce que vous souhaitez, et j'essaierai de respecter ce souhait.

L'allègement de la dette ira de l'avant, mais je pense que nul ne s'attend à ce qu'il suffise à réduire la pauvreté. C'est pourquoi on ne doit pas négliger les autres éléments constitutifs d'un programme complet de lutte contre la pauvreté. Pour le FMI, il s'agit premièrement de promouvoir une croissance soutenue ; deuxièmement, de parler plus clairement, plus fermement et plus souvent de la question de l'ouverture des marchés aux produits et aux services des pays en développement, afin que ces pays puissent s'aider eux-mêmes ; troisièmement, de parler d'un véritable scandale ; je veux dire du fait qu'en dépit de tous les discours, l'aide publique au développement ne cesse de diminuer en pourcentage du PIB. J'invite instamment toutes les personnalités politiques qui soutiennent énergiquement l'allègement de la dette à s'intéresser d'encore plus près à l'élément de don de l'aide aux pays en développement. Et c'est cela que mesure l'APD. Sachez donc que je continuerai à parler de cette question.

Je parlerai également de l'élément le plus crucial, à savoir la poursuite de bonnes politiques par les pays pauvres eux-mêmes. Je ne dis pas cela pour donner des leçons, ni d'une manière autoritaire ou arrogante. Si je dis cela, c'est tout simplement parce que c'est une réalité. Si les pays eux-mêmes ne luttent pas activement contre la corruption et s'ils ne cherchent pas à instaurer une bonne gouvernance, quoi que nous fassions, nous n'arriverons à rien. Je vois donc les choses sous un angle assez large. Je tiens à vous assurer que le FMI sait que sa responsabilité est de faire en sorte que l'évolution de l'économie mondiale permette aux pauvres de recevoir leur juste part, car, en fin de compte, la prospérité des pays riches sera éphémère si les pauvres n'ont pas accès à la prospérité.

Déclaration de M. James D. Wolfensohn, président de la Banque mondiale

J'ai presque envie de soutenir la motion présentée par le directeur général du Fonds, mais ce qui me fait hésiter, c'est que Horst Köhler a particulièrement bien exprimé les objectifs communs à nos institutions. Au risque de répéter ce qu'il a dit, je voudrais mettre l'accent sur la perspective de la Banque dans le cadre de notre ordre du jour.

Mais auparavant, je tiens aussi à exprimer officiellement ma gratitude envers M. Tarrin Nimmanahaeminda pour l'action qu'il a menée à nos côtés ces dernières années. Il existe peu d'aussi bons collègues que lui. Je souhaite la bienvenue à notre nouveau président,

M. Sinha, avec qui j'ai eu le grand plaisir de travailler et, bien entendu, je souhaite aussi la bienvenue à mon collègue, Horst Köhler. Notre déclaration commune ne reflète pas seulement notre position, mais aussi celle de nos organisations.

Le premier point de l'ordre du jour est la réduction de la pauvreté et les biens collectifs mondiaux. Ces sujets sont au cœur de nos préoccupations et, je crois, au centre de toutes ces manifestations qui se déroulent dehors et qui sont motivées à la fois par la pauvreté et par le refus de la mondialisation et de son impact. Dans les rapports qui vous ont été communiqués et qui seront examinés en séance restreinte, le contexte est clair et je n'ai pas besoin de m'y attarder. Mais la pauvreté est très répandue. En effet, 2,8 milliards de gens ont moins de deux dollars par jour pour vivre et l'objectif consistant à réduire de moitié le pourcentage des pauvres dans le monde d'ici à 2015 nous pose à tous un défi redoutable.

Nous pensons que la question est déterminée par le fait que, dans 25 ans, notre planète de 6 milliards d'humains sera une planète de 8 milliards d'humains, et que sur ces 2 milliards supplémentaires, tous sauf une cinquantaine ou une soixantaine de millions peupleront les pays en développement. Ainsi, nous avons à faire à une situation statique au plan de la pauvreté contrastant avec un changement dans l'équilibre de la planète. En d'autres termes, dans 25 ans, sur une population de 8 milliards de personnes, environ 6,8 milliards vivront dans les pays en développement que nous servons, aussi bien à faible revenu qu'à revenu intermédiaire.

Le défi auquel nous sommes confrontés n'est donc pas quelque chose que nous pouvons considérer aujourd'hui comme une question statique. Nos grands objectifs devront être atteints dans un contexte d'évolution démographique. Au cours des 25 prochaines années, 2 milliards de personnes iront s'installer en milieu urbain. Nous serons confrontés à un problème de gestion différent. Nous devons nous demander, par exemple, comment administrer 500 villes d'un million d'habitants ou plus. Ce sont les types de questions auxquelles nous devons nous attaquer et, à mesure que le monde rétrécit, l'identification des biens collectifs mondiaux ne présente pas seulement un intérêt matériel dans le contexte national, mais elle nous relie les uns aux autres par delà les frontières. Et, comme vous le savez, le document qui vous a été distribué identifie d'abord les quatre priorités pour la Banque, puis aborde les dossiers internationaux, dont quelques-uns ont été évoqués par Horst Köhler, tels que le commerce, la santé, l'environnement, la criminalité, la drogue, les migrations et le système financier. Tous ces dossiers tissent des liens entre nous.

Et nous devons examiner la question des biens collectifs mondiaux en tant que groupe, car c'est une question qui nous unit non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international, et qui se pose à ce comité et à la Banque et au Fonds en général, nous appelant à agir.

Et le deuxième point de l'ordre du jour nous invite à ne pas penser seulement aux pays les plus pauvres, qui ont fait l'objet d'une telle attention dans le contexte de l'Initiative PPTE et des CSLP, mais aussi aux pays à revenu intermédiaire, où la pauvreté est toujours générale et où nous nous verrons confrontés à un défi très réel au cours des années à venir, celui de la concentration de la pauvreté dans les villes.

Et c'est pourquoi nous avons établi un lien entre le débat sur la pauvreté et le débat sur les biens collectifs mondiaux, afin de mener à bien, si nous le pouvons, notre réflexion sur la manière dont nous allons aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Nous assistons à la formation d'un consensus, un consensus de caractère large et dont le gouvernement a la paternité sur ce que le pays doit faire pour atteindre ses objectifs en matière de pauvreté, un consensus, disais-je, sur le fait que les stratégies de réduction de la pauvreté pourraient effectivement être appliquées aux pays à revenu intermédiaire. Cette approche globale, diversifiée et acceptée par le pays, comme l'a dit M. Köhler, doit être notre point de départ dans nos efforts pour promouvoir le développement des pays à revenu intermédiaire.

Nous avons formé un groupe de travail qui présentera à vos Administrateurs un rapport sur ce dossier, que nous aurons la possibilité d'examiner en séance restreinte.

Il est utile, je pense, que nous ayons une perspective globale, car cela nous permet de savoir où nous en sommes quand il s'agit des plus pauvres, des pauvres, des pays en transition et des pays à revenu intermédiaire et de ceux qui n'ont plus besoin de nos financements, et cela nous donne la possibilité d'adopter une approche cohérente, systématique et intelligible. Les principes fondamentaux de cette approche sont que l'adhésion des pays et le partenariat sont indispensables. Les institutions telles que le Fonds et la Banque et, tout aussi important, dirais-je, nos partenaires dans les banques régionales de développement, parmi les institutions des Nations Unies, et l'Union européenne et nos invités d'aujourd'hui. Il faut que nous soyons tous capables d'unir nos efforts et de fournir les services et les conseils nécessaires aux pays, d'une manière qui soit cohérente et fondée sur le partenariat et le respect mutuel.

Il ne fait aucun doute pour moi, de même que, je crois, pour Horst Köhler, que la Banque et le Fonds ne sauraient agir seuls, ni qu'ils doivent être l'unique thème de réflexion dans le débat sur le défi du développement. Nous devons élargir la cohésion et le partenariat aux délégués qui sont ici présents et, par exemple, à l'OMC pour les questions commerciales, afin qu'ensemble nous offrions un service qui permette aux pays en développement d'élaborer leurs plans d'ensemble et que nous les soutenions comme il convient.

Il est un autre aspect auquel Horst Köhler a fait allusion, à savoir que tout n'est pas une simple question d'argent. Comme vous le savez, nous avons réalisé une analyse de la pauvreté dans l'étude *La parole est aux pauvres*. Il est un fait que la pauvreté ne se limite pas à l'argent. C'est aussi une question de droits, d'opportunités. La pauvreté est une question de sécurité, de possibilité de se faire entendre. Les pauvres veulent qu'on leur donne une chance, et non pas seulement recevoir la charité. Voilà les éléments dont nous devons tenir compte pour considérer les pauvres comme des atouts, pour leur donner les moyens de prendre leur destin en main et de s'attaquer aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Ils en savent plus que nous sur la pauvreté. À nous de travailler avec ceux qui vivent dans la pauvreté, dans tous les pays, pour leur offrir une chance.

Dans l'analyse de la stratégie concernant les pays à revenu intermédiaire et dans les CSLP, ce que nous voulons, je crois, c'est que ce partenariat prenne visiblement son essor.

Nous avons présenté un rapport sur les activités relevant du cadre de développement intégré, concernant l'approche de la Banque. Les éléments sont qu'il devrait exister un partenariat et une approche cohérente avec les gens qui ont le plus d'influence au niveau des pays afin d'assurer une meilleure coordination des activités.

Hier, une conférence de presse donnée par quelques-uns des ministres du groupe d'Utstein a mis en avant l'importance de ce partenariat et de cette coopération. Espérons que nous saurons conserver cet esprit.

Nous avons également présenté un rapport sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Nous évoquons les capacités financières de la BIRD, et vous serez heureux d'apprendre que, dans ce contexte, nous ne demandons pas davantage d'argent. Les besoins de la Banque n'ont pas encore excédé son capital. Nous continuons cependant à veiller à la sécurité de la Banque, s'agissant de son accès aux marchés officiels. Néanmoins, le rapport sur les capacités financières me paraît rassurant.

Ce dont il n'est pas question, c'est du financement de l'IDA. Force est de reconnaître que les examens triennaux du financement de l'IDA deviennent de plus en plus importants et plus significatifs quand nous les replaçons dans le contexte du programme PPTE d'allégement de la dette. Nous ne pouvons pas permettre que la dette des PPTE envers l'IDA soit annulée sans que l'Association ne bénéficie en contrepartie d'une reconstitution suffisante de ses ressources. Faute de cela, la dette envers l'IDA sera annulée, mais nous ne disposerons pas des remboursements nécessaires pour que l'IDA puisse poursuivre ses activités de prêt. C'est un problème auquel nous devons faire face, en tant qu'organisations et en tant que ministres. La solution de facilité consiste à annuler la dette. En fait, nous avons entre 70 et 80 millions de dollars de prêts qui pourraient être annulés. Mais si nous les annulons, les délégués de l'IDA qui comptaient sur les remboursements dans les projections de financement des prêts futurs de l'IDA s'apercevront que les fonds ne rentrent pas.

C'est pourquoi, comme cela a été souligné pendant les réunions au Portugal, je vous demande instamment d'examiner soigneusement le financement de l'IDA et le financement de l'Initiative PPTE car, si vous ne le faites pas, nous donnerons l'impression que nous faisons quelque chose alors qu'en réalité ce sera une régression.

J'en viens pour finir, Monsieur le Président, à notre rôle dans l'examen de l'architecture financière internationale. Je tiens ici à rendre hommage à Horst Köhler et au Fonds pour leur rôle de pointe dans un certain nombre de ces domaines, où existe un partenariat très actif. Nous avons le programme d'Évaluations du secteur financier, les activités relatives à l'observation des normes et des codes. Nous-mêmes travaillons sur les directives concernant la gestion de la dette publique. Nous travaillons avec nos amis de l'OCDE à une série de tables rondes sur le bon gouvernement d'entreprise. Nous avons une initiative de l'APEC sur les programmes de protection sociale. Nous renforçons les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

S'agissant du traitement comptable avec l'IFAD, nous avons obtenu que soit effectué un examen vraiment universel des méthodes comptables. Je crois que cette année a été bien remplie. L'ordre du jour couvre un grand nombre des sujets. Pour ceux qui n'assisteront pas à la séance restreinte, je voulais en décrire la nature.

Pour finir, je voudrais m'associer à ce qu'a dit le Directeur général, à savoir que nous avons parfaitement conscience de l'impact de la hausse des cours du pétrole et de la baisse des cours des produits de base, et nous pensons que nous avons les outils voulus pour faire face à cette situation et nous espérons que nous pourrons le faire au cas par cas.

Déclaration de M. CARLOS Saito, Président du Groupe des Vingt-quatre

Je suis très honoré de prendre la parole en tant que président du Groupe des Vingt-quatre. Les perspectives de l'économie mondiale se sont améliorées depuis le printemps dernier, mais tous les pays en développement ne profitent pas au même titre des avantages de la prospérité mondiale.

Simultanément, des risques notables demeurent, tels que la variabilité des principales monnaies des pays industriels, la hausse des prix pétroliers et les déséquilibres entre les grandes économies. Qui plus est, même si la croissance des pays en développement ne s'est pas détériorée depuis avril, la reprise est inégale et les entrées de capitaux et la consommation restent inférieures aux niveaux d'avant la crise.

Il reste encore énormément à faire pour combattre la pauvreté et pour placer les pays en développement sur la voie de la prospérité et, pour y parvenir, les pays développés et en développement devront unir leurs efforts.

Les ministres du G-24 sont convaincus que la poursuite par les pays industriels de politiques structurelles et financières se renforçant mutuellement peut aider notablement à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance dans les pays en développement.

Les ministres se félicitent de voir que le commerce est incorporé aux opérations ordinaires de la Banque mondiale, mais ils tiennent cependant à demander aux pays industriels de réduire les barrières qui font obstacle aux exportations des pays en développement. Le niveau actuel de l'allègement de la dette ne permettra pas d'atteindre les objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté et doit être complété par de nouvelles mesures de libéralisation du commerce.

Selon des estimations récentes, les gains potentiels de bien-être que pourraient retirer les pays en développement d'une réduction générale de 50 % des barrières commerciales dans le monde seraient de l'ordre de 110 à 140 milliards de dollars par an. Ces chiffres sont éloquentes.

Les ministres du G-24 se félicitent de voir que la Banque mondiale et le FMI participent davantage à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée. Cependant, ils constatent avec une profonde inquiétude que le financement du Fonds fiduciaire PPTE est très insuffisant et demandent instamment aux bailleurs de fonds bilatéraux d'accélérer le versement de leur cotisation.

Les pays en développement ont déjà versé plus que leur part du financement de l'Initiative. De même, les ministres espèrent que la contribution de la Banque mondiale à l'Initiative PPTE renforcée ne compromettra pas les financements qu'elle fournit par le biais d'autres guichets concessionnels.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation du coût des emprunts à la Banque. L'alourdissement des charges afférentes aux prêts et la hausse des coûts économiques et financiers associés au respect des politiques de protection de l'environnement imposent un sérieux fardeau aux emprunteurs. Les ministres voient aussi d'un œil inquiet la réduction sensible des prêts de la Banque mondiale.

Cela risque en effet de porter atteinte au développement de la Banque ainsi que de compromettre ses capacités financières. Nous demandons aux autorités de la Banque de remédier à cette situation, et nous voudrions que la charge imposée par le respect des politiques environnementales et autres soit répartie équitablement.

L'influence croissante des considérations non économiques dans le processus d'approbation et d'exécution des projets de la Banque est un autre sujet de préoccupation pour les ministres du G-24. Elle limite gravement les capacités de lutte contre la pauvreté de la Banque. Nous comptons à cet égard que la Banque s'en tiendra strictement à son mandat, tel qu'il est énoncé dans ses Statuts.

Nous nous félicitons de voir que la Banque joue un rôle croissant dans la fourniture de biens collectifs mondiaux. Cependant, étant donné que les ressources de la Banque sont limitées, nous craignons que de nouvelles initiatives n'empiètent sur certaines activités importantes ou, ce qui est pire, se traduisent par une augmentation des charges afférentes aux prêts pour les emprunteurs.

En conclusion, je voudrais réaffirmer, que pour atteindre notre objectif commun de développement et de prospérité dans le monde, des efforts communs sont nécessaires. Les pays en développement doivent apporter leur juste contribution, mais les pays industriels doivent aussi faire un geste en ouvrant leurs marchés et en fournissant une aide financière suffisante pour que tous puissent profiter des avantages de la mondialisation.

Résumé des principaux points soulevés dans les déclarations écrites des ministres : synthèse du président

Comme c'est la coutume lors de nos réunions, je vais maintenant résumer les principaux points évoqués dans vos déclarations écrites.

Biens collectifs mondiaux

Il est généralement admis que les biens collectifs mondiaux et régionaux sont un domaine d'action approprié et important pour la Banque, mais qu'ils ne doivent pas empiéter sur ses activités centrées sur les pays particuliers. Les ministres s'associent à la définition des biens collectifs internationaux proposée par la Banque et approuvent les critères régissant son action dans ce domaine. Nombreux sont ceux qui approuvent aussi les quatre principaux

domaines d'intervention de la Banque. Cependant, un grand nombre de ministres indiquent que les catégories sont trop larges et qu'une plus grande sélectivité s'impose. En résumé, les ministres disent que les interventions de la Banque doivent être sélectives, disciplinées, pragmatiques et axées sur ses domaines d'intérêt fondamentaux et son avantage comparatif. Certains reconnaissent cependant que cela est plus facile à dire qu'à faire.

Certains ministres proposent que la Banque centre son action sur les dossiers les plus en prise sur la pauvreté et ceux qui se rattachent aux programmes d'activité des pays particuliers. D'autres penchent pour les domaines où la valeur ajoutée de la Banque est indubitable et d'autres encore souhaiteraient privilégier ceux pour lesquels la Banque est le seul organisme capable de prendre l'initiative. Cependant, certains ministres indiquent également que la Banque devrait encourager ses partenaires à se doter des capacités nécessaires pour prendre plus souvent l'initiative.

Les ministres ont également exprimé les opinions les plus diverses quant au rang de priorité à donner aux dossiers particuliers auxquels la Banque a décidé d'accorder son attention, actuellement ou à l'avenir. L'environnement, le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles et le développement du savoir recueillent de nombreux suffrages ; le commerce et l'architecture bénéficient du soutien d'un certain nombre de ministres, ainsi que les abus financiers et les normes fondamentales du travail. Les opinions n'en sont pas moins très diverses et il faut espérer que la séance restreinte nous permettra de mieux cerner les priorités.

Le financement des biens collectifs mondiaux revêt un intérêt considérable. Beaucoup de ministres soulignent que les ressources concessionnelles nécessaires à ces programmes doivent avoir un caractère additionnel par rapport aux propres ressources de la Banque et ne doivent pas prélever de ponction indue sur le revenu net de la Banque. D'autres ministres n'accordent pas autant d'importance à ce problème et pensent que la Banque est la mieux placée pour consacrer un volume substantiel de ressources additionnelles à ces programmes. Un ministre pense que c'est en levant de nouvelles ressources pour le développement que la Banque peut contribuer le plus puissamment à la production de biens collectifs mondiaux.

De nombreux ministres demandent que le dossier des biens collectifs mondiaux figure de nouveau à l'ordre du jour en avril, une fois que la Banque aura mis au point un programme plus complet.

Soutenir le développement des pays

Les ministres s'accordent généralement à dire qu'il est temps d'analyser cette question, étant donné la grande diversité des pays membres de la Banque et les changements intervenus. Ils sont nombreux à soutenir le processus des CSLP dans les pays de l'IDA, tout en estimant parfois qu'il n'est pas souhaitable de demander à des pays qui ont déjà formulé des stratégies bien conçues de lutte contre la pauvreté d'élaborer un nouveau document de stratégie pour la Banque. Ils approuvent généralement le lien établi entre les CSLP et les SAP, mais certains déclarent que la date limite du 1^{er} juillet 2002 devrait plutôt avoir un caractère indicatif.

La création du Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP) jouit d'un soutien considérable (y compris, tout particulièrement, son lien avec le cycle budgétaire des pays), mais les ministres ont conscience que sa définition et son rôle opérationnel doivent être précisés. Beaucoup d'entre eux sont favorables à un accroissement des prêts-programmes à l'ajustement en faveur des pays qui ont un bilan solide, mais il faudra veiller à ce que cela ne limite pas indûment le nombre des projets d'investissement ou n'amène à négliger les clauses de protection et autres considérations de politique générale. Dans l'examen des programmes par pays, de nombreux ministres soulignent qu'il est impératif d'améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds, compte tenu du CSLP des pays particuliers, et qu'il serait souhaitable de mieux harmoniser les procédures des BMD et des bailleurs de fonds si l'on veut améliorer l'efficacité et alléger la charge imposée aux pays pauvres.

Les ministres sont fermement persuadés que le rôle de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire n'a rien perdu de son importance. Ils se félicitent de la création d'un groupe de travail consacré à l'examen des principales questions et à la formulation de nouvelles idées à ce sujet. Ils sont généralement d'accord pour que ce groupe de travail ait un ordre du jour étendu. Ils mettent particulièrement l'accent sur la nécessité d'examiner comment rendre l'emploi de la conditionnalité plus productif, le coût des transactions avec la Banque et la meilleure façon d'aider les pays lorsque le marché est gravement perturbé, en particulier par la création de nouveaux instruments. Le groupe de travail est encouragé à procéder à des consultations étroites avec les emprunteurs pour déterminer leurs priorités. De nombreux ministres considèrent que la baisse récente du niveau des prêts de la Banque est un problème sur lequel la Banque et le groupe de travail doivent se pencher sérieusement.

Tous les ministres soulignent l'importance de l'adhésion des pays, mais il est clair, selon certaines déclarations, qu'ils n'entendent pas par là que la Banque doit renoncer à se soucier de la qualité des programmes et des avantages qui découlent de son expérience et de son savoir d'envergure mondiale.

Beaucoup d'autres points ont été soulevés et je suis sûr qu'ils le seront de nouveau pendant la séance restreinte.

Le Cadre de développement intégré

Les progrès réalisés au cours de la phase pilote du CDI ont été salués et les ministres soutiennent énergiquement les principes et l'approche du CDI. Ils ont pris note des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains programmes sur le terrain et du fait qu'il faudra de nombreuses années pour que le programme ambitieux du CDI soit pleinement réalisé. Tout en encourageant d'autres pays à lancer un programme pilote, certains ministres avertissent qu'il faudra leur donner le temps nécessaire pour obtenir l'adhésion à ce programme et pour assurer une large participation de la population à son élaboration.

PPTE/CSLP

Nous avons eu hier un débat très utile sur l'Initiative PPTE et les CSLP et nous avons publié un communiqué commun. Par ailleurs, notre communiqué d'aujourd'hui traite déjà cette question de façon très complète. Étant donné que nous sommes déjà entièrement acquis à cette cause, je n'en dirai pas plus de façon à gagner du temps.

Capacités financières de la BIRD

Les ministres conviennent généralement que la situation financière de la Banque demeure solide. De nombreux ministres pensent toutefois qu'il est prudent pour la direction et le Conseil de suivre attentivement la situation, étant donné notamment le rôle très important que les prêts de la Banque jouent parfois, selon eux, lorsque les emprunteurs ont plus de difficultés à obtenir des fonds privés. Ils estiment également qu'il est important de renforcer dès à présent les réserves de la Banque en prévision d'une telle éventualité.

Architecture financière

Les ministres pensent généralement qu'il est bon que la Banque continue à œuvrer au renforcement de l'architecture financière internationale. Certains soulignent que les activités de la Banque devraient être centrées sur le renforcement des capacités nationales, en coopération avec les pays, et sur les dossiers qui correspondent le plus au mandat de la Banque. Il est essentiel, selon les ministres, de collaborer étroitement avec d'autres organismes, en particulier avec le FMI. Et s'ils encouragent l'élaboration de normes communes, beaucoup de ministres veulent également qu'il soit clair que l'adoption des normes qui seront élaborées restera facultative.

Divers

Les ministres ont également formulé un certain nombre de remarques intéressantes sur la mondialisation, l'impact de la hausse des cours du pétrole et les autres chocs sur les termes de l'échange des pays pauvres, les besoins particuliers de l'Afrique et des petits États, les propositions concernant de nouvelles réformes des BMD, les pressions politiques exercées sur la Banque et beaucoup d'autres sujets. Je vous invite instamment à lire le texte intégral de ces déclarations, car elles sont riches de conseils et d'idées.

Texte des allocutions des membres

Allocution de M. Hamad Al-Sayari, gouverneur, Agence monétaire saoudienne (Arabie saoudite)

Je commencerai par quelques mots sur l'évolution récente de la situation économique internationale. La croissance de l'économie mondiale continue d'être particulièrement satisfaisante, les perspectives des prochaines années étant très prometteuses. L'inflation mondiale continue d'être maîtrisée et reste sensiblement inférieure à la moyenne des 20 dernières années. Ces résultats encourageants sont le fruit de l'amélioration des politiques économiques, de la solide reprise du commerce mondial et d'un raffermissement des cours des produits de base non agricoles, y compris le pétrole.

L'instabilité des denrées primaires constitue néanmoins un grave sujet de préoccupation pour les pays en développement et une source de vulnérabilité, notamment pour l'économie des pays exportateurs. Les faibles prix agricoles affectent certains des pays les plus pauvres de la planète. Bon nombre de ces pays souffrent des obstacles commerciaux imposés par les pays industriels. La suppression de ces obstacles contribuerait à réaliser la croissance et à réduire la pauvreté. En fait, l'on estime que les avantages titrés par les pays en développement de l'accès libre aux marchés des pays industriels dépassent de loin le volume total des ressources que leur procure l'Initiative PPTE renforcée.

Comme je l'indiquais dans mon allocution au Comité monétaire et financier international, le prix du pétrole en termes réels est aujourd'hui inférieur à 50 % de son niveau de 1980, malgré la reprise récente par rapport au très faible niveau auquel il était tombé en 1998. La période 1986-1998 a été caractérisée par le marasme des marchés pétroliers, ce qui a entravé les investissements dans les équipements. Les récentes augmentations de prix tiennent à cette situation, conjuguée aux difficultés liées à la gestion des stocks. Pour limiter les augmentations de prix, les pays membres et non membres de l'OPEP ont accru, depuis avril dernier, leur production de près de 4 millions de barils par jour. L'Arabie saoudite, pour sa part, a effectué de gros investissements en vue de se doter de moyens de production nécessaires et continue d'animer l'action de mobiliser les efforts visant à stabiliser les prix du pétrole.

Il est indispensable que les principaux pays consommateurs de pétrole, notamment ceux qui imposent des taxes excessives sur les produits pétroliers, jouent leur rôle dans la stabilisation de la situation des marchés. À cet effet, ils peuvent réduire la charge fiscale sur les consommateurs, qui peut atteindre 300 %, et améliorer le dialogue avec les pays producteurs sur les moyens d'éviter les grandes fluctuations des prix du pétrole. Dans cette perspective, l'Arabie saoudite accueille en novembre prochain le Septième Forum international sur l'énergie.

Abordant à présent l'ordre du jour du Comité, il me semble indiqué de faire le bilan de la mise en œuvre du Cadre de développement intégré (CDI) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le moment est également venu d'examiner le rôle de la Banque dans le soutien des biens publics mondiaux et de l'architecture financière internationale. Pour être plus efficace, la Banque doit aligner ses instruments et ses

procédures et adapter ses méthodes de travail à celles des autres principaux partenaires multilatéraux, régionaux et bilatéraux.

Il est encourageant de noter, d'après le rapport sur les résultats au plan national, que les pays pilotes ont bien progressé, depuis mars de l'année dernière, dans la mise en œuvre des principes du CDI. Toutefois, comme il fallait s'y attendre, les progrès ont été inégaux et certains pays sont allés plus loin que d'autres. Les pays ne sont naturellement pas comparables dans la mesure où ils sont partis sur des bases différentes, du point de vue de leurs institutions, leur histoire, leurs normes culturelles et leurs structures socioéconomiques.

Malgré les progrès accomplis, un certain nombre de défis majeurs demeurent. Au nombre de ces défis figurent le renforcement des moyens d'exécution des pays en développement ; la nécessité de leur permettre d'être les véritables auteurs de leurs programmes et stratégies de développement ; la définition des règles d'engagement entre l'État, les bailleurs de fonds et la société civile ; et l'instauration d'une meilleure coordination et de meilleurs partenariats, qui appuieront plus efficacement les actions de développement des pays emprunteurs. Dans ces domaines, les intentions ne sont pas près de se traduire dans des actions concrètes. Bien que les organismes de développement tiennent en principe à nouer des relations de partenariat, les vieilles attitudes et les vieilles méthodes de travail perdurent. Le souci de différents pays donateurs de se faire remarquer et de financer certaines activités plutôt que d'autres va souvent à l'encontre d'un meilleur partenariat avec d'autres bailleurs de fonds et entrave la conduite du programme de réforme par les pouvoirs publics. Le fait d'insister sur la nécessité de financer certaines activités ne devrait normalement pas constituer un grave sujet de préoccupation. Cependant, les expériences malheureuses résultant de la pression extérieure exercée sur les institutions d'aide et la politisation du processus de développement pourraient se traduire par la concentration des interventions sur quelques secteurs au détriment d'autres plus importants. Une telle situation pourrait entraver le développement et devrait donc faire l'objet d'une attention soutenue.

Certes les pays pilotes ont fait des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des principes du CDI, mais on ne voit pas clairement comment ces principes ont contribué à la croissance du PIB et à la réduction de la pauvreté. En conséquence, il est difficile de tirer des conclusions sur la possibilité d'étendre le CDI au-delà des pays pilotes. La phase pilote est naturellement trop courte pour permettre un avis autorisé et devrait donc être prorogée d'une année ou deux. Il faudrait plus de temps pour surmonter les obstacles que je viens d'indiquer et mobiliser un soutien plus élargi des principaux donateurs, tant dans la pratique que sur le plan des principes. Le Département de l'évaluation des opérations et le Bureau du Premier Vice-Président chargé de l'économie du développement disposeraient ainsi de meilleures bases pour procéder à l'évaluation du CDI prévue au bout de trois ans. Cette évaluation permettra de déterminer la manière de poursuivre la mise en œuvre de ce programme.

Cela étant, il est intéressant de noter qu'un plus grand nombre de pays ont fait davantage de progrès dans l'élaboration de leurs cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) que dans celle du CDI, bien que le CSLP soit fondé sur des principes similaires et soit confronté aux mêmes obstacles. Au moment où la Banque et le FMI veulent intégrer le processus du CSLP à leurs opérations dans les pays à faible revenu, il importe d'examiner les raisons de la réussite relative de ce programme. À cet égard, je soutiens la proposition de la Banque de contribuer à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la

pauvreté des pays à faible revenu par le biais du crédit d'appui à la lutte contre la pauvreté (CALP) proposé. Ce crédit serait un instrument venant compléter la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI. Il serait cependant important que le CALP repose sur de solides études économiques et sectorielles et que soit mis en place un mécanisme fiduciaire pour l'utilisation des ressources de la Banque avant une expansion accélérée des prêts programmes.

Le CSLP intérimaire a été introduit parce que l'on sait que la préparation d'un CSLP complet prend du temps et retarderait les avantages que les pays éligibles à l'Initiative PPTE peuvent en tirer. Nous soutenons donc la proposition qui permettra aux pays de bénéficier de réduction de dette entre le point de décision et celui d'achèvement, en leur permettant de présenter des CSLP intérimaires et des rapports d'activité annuels au cas où un CSLP complet ne serait pas terminé.

La mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée a enregistré des progrès encourageants. Comme le note le rapport d'activité sur cette initiative, un plus grand nombre de pays bénéficient de programmes accordant un allègement de dette plus important et plus rapide. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès qui ont été faits pour obtenir la confirmation de la participation des créanciers multilatéraux. Les institutions régionales de développement, dans lesquelles l'Arabie saoudite joue un rôle important, telles que le Fonds de l'OPEP, ont été les premières à participer à l'Initiative PPTE initiale et prennent actuellement part à l'Initiative renforcée. La Banque et le Fonds devraient continuer à discuter avec les créanciers n'appartenant pas au Club de Paris les modalités de leur participation, tout en encourageant les pays emprunteurs à négocier directement l'allègement de dette avec ces bailleurs de fonds.

En examinant l'Initiative PPTE, j'ai remarqué que les Conseils de la Banque et du Fonds ont décidé d'étendre la clause de caducité automatique. Nous nous félicitons de cette décision. Les deux institutions doivent encourager les pays affectés par cette clause à tout mettre en œuvre pour satisfaire les critères d'entrée afin de pouvoir bénéficier rapidement de l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE renforcée.

Dans une économie mondiale de plus en plus intégrée, les mesures nationales doivent être complétées par des interventions et des investissements internationaux dans les biens publics mondiaux. En fait, la Banque participe déjà à des actions visant à consolider les liens entre les pays et les programmes mondiaux, ou prend l'initiative de telles actions. C'est ainsi qu'en collaboration avec le FMI elle a fait des avancées importantes dans trois domaines : le programme d'évaluation du secteur financier, les rapports sur l'observation des normes et des codes et la gestion de la dette. De toute évidence, dans le cadre de l'observation des normes et des codes, la Banque devrait faire prendre en compte la perspective des pays en développement dans les échanges de vues.

Au nombre d'autres exemples dans lesquels la Banque participe à des programmes internationaux ou en prend l'initiative, on peut citer, le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale, le Fonds pour l'environnement mondial, l'ONUSIDA, le programme visant à faire reculer le paludisme, le Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, le Partenariat mondial pour l'eau et l'Alliance mondiale pour les vaccinations et les immunisations. Cette liste est loin d'être exhaustive, mais elle est impressionnante et la

Banque continue d'être sans cesse sollicitée. Il lui faut donc être plus sélective, limiter ses interventions à des domaines relevant de son mandat, prendre l'initiative lorsqu'elle a un avantage comparatif et, le cas échéant, suivre les autres dans les domaines qui leur incombent en priorité.

La Banque servira mieux ses pays membres en redoublant d'efforts dans les secteurs dont ils tirent le maximum de profit. À cet égard, l'intégration commerciale, la lutte contre les maladies contagieuses et la recherche et la diffusion des connaissances offrent de bonnes opportunités pour un renforcement du rôle de la Banque. Au plan de la gouvernance, il est nécessaire d'établir une distinction entre la gouvernance institutionnelle et la gouvernance politique. La Banque a effectivement un rôle à jouer dans la gouvernance institutionnelle, mais elle devrait éviter de se mêler des questions liées à la gouvernance politique, qui n'est pas de son ressort. Cependant, dans tous ces domaines, il lui faudra prendre conscience des préoccupations des pays en développement et en faire cas dans les échanges de vues.

Le financement des interventions collectives internationales et des biens publics mondiaux constitue, notamment pour la Banque, un défi exaltant. La Banque doit veiller à réaliser un équilibre entre son appui aux programmes nationaux et sa contribution aux initiatives internationales. À cet égard, il importe de ne pas détourner les ressources des initiatives nationales visant à réduire la pauvreté au profit des initiatives internationales prometteuses mais moins directement liées à la lutte contre la pauvreté. Le Mécanisme d'octroi de dons pour le développement peut offrir un bon outil pour le financement des initiatives internationales. Il importera cependant de mettre au point des critères précis et transparents pour l'inclusion de nouvelles initiatives dans les programmes de la Banque, son désengagement d'anciennes initiatives et la constitution de partenariats.

La Banque devrait également étudier les conséquences de sa participation accrue aux initiatives publiques internationales, pour son budget administratif, pour son programme de prêt (qui accuse une tendance à la baisse) et pour le prix de la collaboration avec elle. Ce sont là de graves sujets de préoccupation, notamment pour les pays bénéficiaires de l'aide de la Banque. Je note avec satisfaction que le Conseil et la direction évoqueront ces questions lors des prochains échanges de vues sur le Cadre de gestion du programme et du plan d'action stratégique. J'attends avec intérêt de recevoir un rapport d'activité pour notre prochaine réunion d'avril 2001.

Je voudrais en conclusion remercier Monsieur le Ministre Tarrin pour les services rendus à ce Comité durant un moment difficile et lui souhaiter du succès pour l'avenir. Je tiens également à remercier Monsieur le Ministre Sinha qui, sans avoir été prévenu longtemps à l'avance, a bien voulu accepter de présider le Comité. Je suis certain que pendant son mandat nous continuerons d'enregistrer des progrès dans chacun des domaines que je viens d'évoquer.

Allocution de M. Pascal Couchepin, Conseiller fédéral, ministère de l'Économie (Suisse)¹

Une nouvelle stratégie institutionnelle

La pauvreté perdure malgré quelques progrès, si bien qu'il n'est plus certain que nous pouvons atteindre notre objectif de réduire de moitié la pauvreté absolue à l'horizon 2015. C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que la Banque mondiale doit jouer un rôle encore plus important dans un monde devenu plus interdépendant. La Banque doit s'adapter constamment aux nouveaux défis. Elle doit indiquer plus clairement comment elle compte conduire et coordonner la lutte contre la pauvreté et soutenir les pays qui souhaitent entreprendre des réformes sociales et structurelles au profit des pauvres. Elle doit encore modifier sa structure interne. Elle a fait des progrès en matière de décentralisation, mais elle devrait la systématiser davantage, notamment en Afrique, en Asie centrale et en Europe de l'Est. Elle continue de s'engager sur de trop nombreux fronts ; elle devrait mieux focaliser son action.

Il est temps d'élaborer une nouvelle stratégie institutionnelle dont des éléments concrets commencent à voir le jour. Au nombre de ces éléments figurent les nouveaux modèles de réduction de la pauvreté (Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, CSLP) et de coordination de l'aide extérieure (Cadre de développement intégré, CDI). De meilleurs critères ont été définis pour permettre à la Banque d'user de son influence et prendre part à des partenariats internationaux. La Banque a élaboré un nombre croissant de stratégies sectorielles liant les objectifs sectoriels à la réduction de la pauvreté et donnant une indication des futures orientations de son action. Une politique sur les biens publics mondiaux se dessine et de nouveaux instruments et approches en matière de programmes pour les pays à revenu faible et intermédiaire sont à l'étude. Enfin, les conclusions du nouveau Rapport sur le développement dans le monde peuvent servir à élaborer des objectifs opérationnels et des méthodes pour la réduction de la pauvreté.

Si nous voulons véritablement mettre en œuvre cette stratégie à long terme, nous devons également être prêts à l'appuyer avec des ressources à la mesure de la complexité de la tâche à accomplir et déterminer un budget administratif conséquent. Je ferai preuve de souplesse à l'égard des futures propositions budgétaires tant qu'elles sont fondées sur une stratégie institutionnelle convaincante.

Mes observations visent à renforcer le cadre multilatéral pour la coopération en matière de développement. Le budget de la Banque mondiale ne devrait pas augmenter au détriment de celui des autres institutions multilatérales. En fait, les interventions devraient se compléter. À cet égard, je me félicite aussi des actions engagées récemment en vue de renforcer le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies. Un partenariat renforcé avec le système des Nations Unies constituera un atout important dans notre lutte contre la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté

Je suis encouragé par la nouvelle orientation de la Banque en faveur de la lutte contre la pauvreté. La préparation par les pays eux-mêmes de leurs cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) constitue un grand pas tendant à rendre la coopération internationale plus pertinente et mieux réussie. Je suis tout à fait d'accord que cet instrument devrait occuper une place de choix dans l'action de la Banque dans les pays à faible revenu.

Le CSLP peut aussi jouer un rôle de premier plan dans les pays à revenu intermédiaire en concentrant l'intervention de la Banque sur les couches les plus démunies de la société. Cependant, étant donné que dans bien des cas les pays ont déjà défini leur stratégie de développement, on peut se demander s'il serait indiqué de faire du CSLP l'unique instrument de planification. De même, certains pays à faible revenu peuvent ne pas avoir la capacité ou la volonté d'élaborer des CSLP appropriés. Dans ces cas, il faudrait leur accorder une aide pour le renforcement des capacités. Nous devons veiller à ce que le CSLP demeure une référence pour de bonnes pratiques et normes de développement durable.

Les enjeux restent énormes. L'élaboration d'un CSLP satisfaisant peut durer des années. Le processus est parfois aussi important que les résultats, dans la mesure où il favorise l'appropriation du programme par le pays concerné, améliorant ainsi les chances de réussite des politiques et des mesures adoptées. La communauté des bailleurs de fonds, y compris la Banque, doit prendre conscience de ces enjeux et décider du rôle qu'elle veut jouer. Elle devra en particulier déterminer la manière d'appuyer le processus sans compromettre les possibilités d'appropriation par les bénéficiaires. Le renforcement des capacités, l'assistance technique, la collecte de données et les études doivent viser plus systématiquement à faire face aux lacunes institutionnelles et autres liées au processus de CSLP. Parallèlement, les bailleurs de fonds doivent faire confiance à la capacité des emprunteurs à élaborer leurs propres stratégies de lutte contre la pauvreté. À cet égard, je me demande pourquoi les documents de CSLP sont présentés par les services de la Banque et du Fonds et non par les représentants des pays.

Les résultats obtenus récemment dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée confirment une importante divergence entre les processus CSLP et PPTE. En effet, le délai nécessaire à la préparation du CSLP est généralement nettement plus long que le temps mis pour compléter le cycle PPTE. Je me félicite donc de la proposition de considérer le CSLP intérimaire comme étant avant tout un plan pour l'élaboration d'un CSLP complet. L'allongement de la période intérimaire permettra aussi de lier l'allègement de dette à la réduction concrète de la pauvreté. Cependant, il y a de fortes chances qu'un grand nombre de pays débiteurs considèrent le CSLP comme un moyen d'obtenir un allègement de dette. C'est pourquoi je recommande qu'au point d'achèvement un pays débiteur soit tenu de présenter un programme limité de changements institutionnels intermédiaires et des résultats obtenus au plan des politiques. L'allègement de dette devrait moins dépendre des décisions que l'État mettra en œuvre ultérieurement.

Allégement renforcé de dette (PPTE)

Je continue de soutenir sans réserve un allégement global de dette qui permette aux pays d'atteindre un niveau d'endettement soutenable. Je note avec satisfaction que des progrès appréciables ont été enregistrés dans la mise en œuvre du cadre renforcé. Toutefois, au cours des prochains mois, il sera plus difficile de réaliser un équilibre satisfaisant entre le rythme de l'allégement et la qualité du processus, certains pays concernés n'ayant pas pu appliquer des mesures cohérentes au fil du temps. En dépit de l'urgence de l'allégement de dette, il est indispensable que les pays bénéficiaires maintiennent des politiques économiques saines, adoptent des mesures de lutte contre la pauvreté et améliorent la gouvernance.

Le coût de l'allégement de dette au titre de l'initiative PPTE n'a pas sensiblement augmenté depuis notre dernière réunion. Je crains cependant que la récente détérioration des termes de l'échange de nombreux pays ne finisse par compromettre la stratégie de sortie de dette dans le cadre de cette initiative. En tout état de cause, il est indispensable d'assurer le plus tôt possible le financement de l'initiative renforcée. Je demande donc à la Banque de suivre de près la situation et de nous en rendre compte au printemps prochain.

Les engagements de financement de l'Initiative PPTE se sont améliorés au cours des six derniers mois. Je reste néanmoins préoccupé par la situation car, à partir de 2005, le Fonds fiduciaire PPTE ne pourra plus couvrir le coût de l'allégement de la dette de la Banque. Le recours à l'IDA signifie potentiellement que l'on utilise les ressources destinées à de nouvelles aides pour financer l'allégement de dette. Cette mesure compromettrait la crédibilité de l'initiative internationale. Il faut aussi trouver des montants considérables pour certaines institutions régionales, notamment la Banque africaine de développement, pour leur permettre de financer leur part de l'initiative.

Les retards enregistrés dans l'approbation parlementaire dans certains pays donateurs fragilisent l'assise financière de l'initiative. De même, en raison de ces retards, la valeur réelle des montants qui seront versés sera nettement inférieure à la valeur des contributions initialement annoncées. J'en appelle donc à tous les pays qui doivent encore contribuer afin qu'ils le fassent sur la base du partage équitable des charges, en fonction de leur capacité économique. Cet appel s'adresse également aux créanciers n'appartenant pas au Club de Paris.

Je voudrais aussi signaler que certains pays pauvres, qui ne sont pas actuellement pressentis pour bénéficier de l'Initiative PPTE, ont un niveau d'endettement insoutenable. Il faudrait trouver une solution pour ces pays, par exemple, la République kirghize et le Tadjikistan.

Gouvernance et corruption

Les résultats obtenus par les pays en transition et l'impact parfois limité des programmes des réformes structurelles montrent à quel point la bonne gouvernance joue un rôle important. La corruption généralisée à l'échelle de tout le système constitue un obstacle de taille à la croissance économique et affecte en particulier les pauvres. Je salue les progrès accomplis par la Banque en matière d'élaboration d'une nouvelle stratégie de réforme du secteur public, qui reconnaît que les institutions publiques sont au centre d'une économie de

marché solide et transparente. Je me félicite également de l'appui accordé par la Banque aux gouvernements qui souhaitent lutter contre la corruption.

Ceci étant, je tiens à faire une mise en garde. Au moment où la Banque aborde le domaine très complexe et délicat de la gouvernance, il lui faudra avoir les compétences nécessaires pour prendre des décisions cohérentes et donner des avis pertinents. De même, la performance des pays et la bonne gouvernance doivent se mesurer de manière transparente au niveau des pays emprunteurs et du Conseil d'administration de la Banque. De nouvelles études sont nécessaires pour rendre les indicateurs plus objectifs et plus fiables.

Enfin, il faudra trouver une nouvelle approche pour faire face à la situation de pays confrontés à des conflits. La Banque doit élaborer des critères précis d'affectation des ressources de l'IDA et choisir l'instrument approprié à utiliser dans ces circonstances particulières.

Appui au développement : le cas des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire

Je suis heureux que la Banque tienne compte des différences structurelles entre pays emprunteurs pour évaluer les politiques nationales.

Le programme proposé pour les pays à faible revenu est satisfaisant. À cet égard, je soutiens sans réserve la priorité accordée au renforcement de la consultation et de la coordination entre tous les partenaires au développement. Je ne suis cependant pas encore tout à fait convaincu des mérites de l'aide budgétaire proposée, dénommée Crédit d'appui à la lutte contre la pauvreté (CALP). Je sais qu'il est justifié d'établir un lien plus étroit entre les prêts de la Banque et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, mais je me demande dans quelle mesure des prêts programmes annuels peuvent permettre d'atteindre cet objectif. Je propose donc de poursuivre l'examen du principe et des modalités du CALP. La Banque devrait notamment préciser les rapports qui existent entre le CALP et l'instrument parallèle du FMI (la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance — FRPC) d'une part, et ses autres propres instruments d'autre part. Y aura-t-il une conditionnalité croisée entre le CALP et la FRPC ? D'une manière générale, il faudrait éviter une conditionnalité excessive. Seul un nombre limité de critères au titre du CSLP devrait déclencher le CALP. Enfin, celui-ci ne devrait pas être accordé au détriment des prêts d'équipement. La Banque doit continuer à financer les projets parce qu'ils contribuent au renforcement institutionnel et à l'amélioration de la capacité de production. Cependant, les projets doivent naturellement s'inscrire dans le cadre de stratégies sectorielles rationnelles. La Banque précisera dans quelle mesure le CALP peut être intégré dans ses options actuelles de prêt.

La Banque devrait réévaluer de toute urgence son rôle dans les pays à revenu intermédiaire. Une approche plus différenciée s'impose car il s'agit d'un groupe très hétérogène. La composition de notre propre groupe confirme cette hétérogénéité. Le rôle de la Banque en Pologne doit être très différent de celui qu'elle joue en Azerbaïdjan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. Le fait que le groupe de travail examine les stratégies de la Banque constitue un pas positif. J'invite les membres de ce groupe à œuvrer en étroite concertation avec les pays emprunteurs et d'autres pays en développement sur les modalités proposées. Je ne suis pas encore convaincu qu'il est possible de concilier la fixation différenciée du prix des prêts — souhaitable en soi — et le caractère coopératif de la Banque.

De même, la proposition d'un nouveau prêt programme (prêt d'appui au développement) est intéressante. Cependant, il faudrait procéder à des échanges de vues plus approfondis sur ses modalités et le processus fiduciaire.

Cadre de développement intégré (CDI)

Le CDI offre une plate-forme utile à des interventions plus systématiques. Il permet surtout d'encourager les gouvernements bénéficiaires à entreprendre une planification plus globale et à engager des consultations à plus grande échelle pour définir leurs stratégies de développement.

Je tiens à réitérer mon soutien au processus de CDI. Je note avec satisfaction que les principaux éléments du CDI sont non seulement mis en œuvre dans les pays pilotes, mais sont également pris en compte dans la plupart des interventions récentes de la Banque. Cependant, avant d'étendre le CDI à un plus grand nombre de pays, je demanderai à la Banque d'évaluer soigneusement les résultats obtenus jusqu'à présent et de mettre en lumière le rôle que chaque partenaire peut jouer dans ce processus. À cet effet, les processus de suivi et d'évaluation devraient être renforcés.

J'encourage la Banque à préciser davantage les liens entre le CDI et la SAP et indiquer la manière dont le CDI complète le CSLP. Au plan local, il y a encore lieu d'améliorer les deux mécanismes, par exemple en aidant les gouvernements à mieux définir le cadre de concertations. Les milieux d'affaires et la société civile devraient être consultés de manière plus systématique. Le CDI devrait, le cas échéant, mettre à profit les mécanismes de consultation existants au lieu de les écarter. Jusqu'ici, les actions de renforcement des capacités ne se sont pas suffisamment intéressées à cet aspect.

Il y aurait lieu d'améliorer davantage l'impact de l'aide au développement, en veillant à ce que les bailleurs de fonds harmonisent leurs interventions.

Il ne suffit pas de coordonner l'action au niveau local. La Banque mondiale devrait aussi engager un dialogue international sur la base des résultats qu'elle a obtenus avec le CDI. La réunion du printemps prochain pourrait offrir l'occasion de présenter des propositions concrètes.

Lutte contre la pauvreté et biens publics mondiaux

La notion de biens publics mondiaux ne constitue pas une nouveauté pour la Banque, qui devrait cependant repenser son approche face à l'évolution rapide de l'environnement économique et politique. Je me félicite donc de l'occasion qui m'est donnée d'examiner cette question aujourd'hui.

Il me semble que la Banque pourrait jouer un rôle de premier plan dans le domaine des biens publics mondiaux. Pour que son intervention soit conforme à sa mission, je crois que nous devons examiner et préciser un certain nombre de points. Tout d'abord, nous devons veiller à ce que les activités de la Banque s'inscrivent dans le cadre d'un consensus mondial, comprenant le FMI, les institutions des Nations Unies, les banques de

développement régionales, les bailleurs de fonds bilatéraux et le secteur privé. La Banque devrait user de son influence pour promouvoir une telle collaboration.

La Banque devrait préciser davantage les domaines dans lesquels il serait indiqué qu'elle intervienne. À cet effet, elle devrait bien comprendre son avantage comparatif ainsi que celui des autres intervenants. Elle peut aussi décider de se doter de certains moyens d'intervention. Elle devrait cependant se montrer très sélective et prendre en considération les coûts et les avantages. Elle devrait également chercher à jouer son rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources et des compétences du secteur privé.

Enfin, nous devons évaluer les options disponibles pour le financement des biens publics mondiaux. Il faudrait trouver une méthode permettant de déterminer les meilleurs instruments et institutions servant à fournir ces biens. Ceci permettra aussi de déterminer au sein de la Banque les biens à financer au moyen des budgets régionaux ou sectoriels, des fonds fiduciaires ou des initiatives spéciales. J'attends avec intérêt la présentation, dans un proche avenir, des modalités plus opérationnelles. La Conférence des Nations Unies sur le financement du développement devrait aussi s'intéresser à cette question.

Le rôle de la Banque dans le financement de l'architecture financière internationale

Je me félicite du rôle actif que joue la Banque en faveur du renforcement de l'architecture financière internationale. Elle a apporté une contribution significative dans ce domaine particulier. De plus, elle a instauré une coopération exemplaire avec le FMI et les organismes de définition des normes, dans le cadre des évaluations financières et des rapports sur l'observation des normes et des codes par les pays.

Nous devons à présent nous assurer que ces importants travaux-diagnostic seront suivis d'actions tangibles. La Banque devrait tout mettre en œuvre pour amener les pouvoirs publics à participer activement aux évaluations. J'ai remarqué que les récentes SAP s'intéressent davantage aux besoins et aux moyens d'améliorer les systèmes financiers nationaux par le biais du renforcement des capacités et de l'assistance technique. Je me félicite de cette évolution.

Enfin, je voudrais demander à la Banque de veiller à ce que l'expérience et les moyens de la SFI soient pleinement utilisés, dans le cadre de la prévention et du règlement de crises financières.

Assise financière de la BIRD

J'apprécie l'information que fournit régulièrement la direction de la BIRD sur l'assise financière de celle-ci. C'est une information cruciale sur la solidité financière de notre institution. Je suis heureux de noter que la capacité de prise de risque de la Banque demeure satisfaisante cette année, comme le confirme l'amélioration du ratio du capital social aux prêts et compte tenu de la dotation à la Réserve générale des montants prélevés sur le revenu net de l'exercice 2000.

La prudence reste cependant de rigueur. L'amélioration récente du ratio du capital social aux prêts est essentiellement attribuable au niveau moins élevé que prévu des prêts. Cette évolution résulte davantage des difficultés actuelles de nombreux pays emprunteurs que des perspectives d'une réduction durable des besoins de financement pour le développement et la transition. Par ailleurs, la part des pays à haut risque dans le portefeuille de la Banque a considérablement augmenté l'année dernière, pour atteindre un niveau record de 69 % pour l'exercice 2000. Cette situation va constituer pour la Banque, au cours des prochaines années, un défi de taille au plan des normes prudentielles. Je l'encourage, le cas échéant, à alerter rapidement le Comité du développement. La future stratégie de la Banque devrait tenir compte de ces considérations et mieux évaluer ses perspectives de prêt.

Allocution de M. Nicolás Eyzaguirre, ministre des Finances (Chili)

Cadre de développement intégré

Nous croyons que le Cadre de développement intégré constitue un outil de gestion efficace. Nous ne pouvons qu'accepter sa vision globale, sa recherche de partenariats avec d'autres agents de développement, la coordination des activités avec les bailleurs de fonds et les prêteurs, la recherche d'un avantage comparatif dans le choix de l'organe dirigeant, l'approche axée sur la participation de la communauté, le désir de transparence, le souci de responsabilisation et la volonté que les activités soient efficaces par rapport à leur coût.

Le Cadre de développement intégré est un processus à l'intérieur duquel des stratégies nationales de réduction participative de la pauvreté servent de fondement à des prêts assortis de conditions libérales et à un allègement de la dette. Le Cadre de développement intégré fondé sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et nous espérons que cette approche parviendra mieux que les stratégies précédentes à faire reculer la pauvreté.

Certains pays à revenu intermédiaire adoptent également le Cadre de développement intégré dans le but d'instaurer des programmes et des priorités de développement conformes à leurs besoins et à leurs attentes. La communauté internationale a fait preuve d'un égal souci. Bien des organisations, et notamment des agences des Nations Unies comme l'OCDE/CAD — ainsi que des organes comme les banques de développement régional — se sont elles aussi montrées désireuses de bâtir des partenariats et de mieux coordonner les efforts.

Les systèmes démocratiques se sont multipliés au sein des États du monde, et la société civile gagne du terrain et joue maintenant un rôle plus actif dans la définition des conditions locales et de ce que doit être le développement. Bien des ONG contribuent à cette définition des besoins et peuvent être très utiles dans le cadre des initiatives pratiques. D'un autre côté, toutefois, il ne faut pas estimer qu'elles peuvent se substituer à l'effort de développement.

Il est très important que la volonté de coordination et de partenariat manifestée à l'échelon supérieur des banques et des agences de développement imprègne également le personnel technique de ces organismes. Il semble en effet que beaucoup reste à faire à ce niveau très important.

Une prise en charge peut être effectuée quand une direction est assurée, quand la société civile joue un rôle et lorsque la capacité institutionnelle de mettre en œuvre des programmes et des projets. Les organismes du secteur public et du secteur privé doivent renforcer leurs structures et améliorer leur profil pour être mieux en mesure d'aider les groupes à faible revenu.

Des institutions faibles et des échecs dans la mise en œuvre des programmes ne produiront pas grand-chose. Les capacités institutionnelles doivent être renforcées pour que les prêts concédés par la Banque dans le cadre de ses programmes puissent être utilisés de manière optimale. Même si les programmes sont très bien conçus au départ, leur réussite dépend de la qualité de la mise en œuvre et du suivi. Il est très important de pouvoir prévoir les problèmes que posera la mise en œuvre. Plus tôt une telle capacité sera créée dans les pays, et plus tôt la communauté internationale sera en mesure d'améliorer la façon dont les ressources sont acheminées. Mais il est long et difficile de bâtir des institutions. Celles-ci ne doivent pas être imposées et il faut que les idées locales soient à l'avant-garde de leur élaboration.

La croissance économique est la meilleure arme contre la pauvreté. Il faut donc éliminer les distorsions qui affectent les investissements pour pouvoir produire davantage et créer plus d'emplois. La stabilité est une condition nécessaire, tout comme le respect de la loi. Les échanges commerciaux internationaux peuvent largement contribuer à réduire la pauvreté, et des barrières tarifaires et non tarifaires élevées ne devraient pas venir entraver l'accès au marché national par les pays plus développés.

La communauté internationale, et cela englobe les institutions multilatérales et les bailleurs de fonds bilatéraux, est arrivée à la conclusion que son aide ne peut être élaborée et fournie que de manière coordonnée. Avantages comparatifs et sélectivité devraient être les pierres angulaires de l'assistance, et chacun doit pouvoir jouer un rôle important et faire une contribution efficace.

Il est absolument nécessaire d'harmoniser les politiques et les procédures de la Banque, surtout dans les domaines des acquisitions et de la gestion financière, afin d'éviter toute augmentation du coût des transactions avec la Banque. La solution pourrait être d'adopter les mêmes règles et politiques pour tout le monde et il a également été proposé de ne plus exiger que l'aide soit employée de façon spécifique, mais ce sont les problèmes fiduciaires qu'il faut résoudre avant tout. Cela dit, il faut aussi insister sur le fait que chaque institution doit être prête à assumer cette nouvelle responsabilité et se montrer plus sensible aux besoins réels des populations pauvres. C'est ainsi que pourront se nouer les partenariats stratégiques qui sont essentiels au bon fonctionnement du Cadre de développement intégré.

Avant même que celui-ci soit introduit par la Banque mondiale et le FMI, la Bolivie avait déjà entrepris — avec une vision à long terme et une stratégie à moyen terme — la mise en œuvre d'un plan d'action axé sur la réduction de la pauvreté. Ce pays a réalisé des progrès

substantiels à l'intérieur du Cadre de développement intégré et est en bonne voie de réussir la mise en œuvre du programme.

Nous considérons que le Cadre de développement intégré constitue un outil de gestion efficace qui aidera les pays en développement à atteindre leurs buts.

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

L'Initiative PPTE a fait l'objet, en septembre 1999, d'une amélioration ayant pour but d'accélérer la fourniture de son assistance et de lier plus fermement et avec plus de transparence l'allégement de la dette à la réduction de la pauvreté. En conséquence, le rythme de mise en œuvre s'est accéléré et bien d'autres pays ont atteint leurs points de décision et d'achèvement. D'autres ont fait analyser les données sur leur dette pour pouvoir évaluer leur viabilité et savoir s'ils peuvent bénéficier de l'Initiative. À cet égard, il peut déjà être conclu que l'Initiative est en passe d'atteindre son objectif, mais la conclusion finale dépendra de la façon dont certains aspects connexes évoluent.

Initialement, la condition d'entrée était l'expérience établie d'au moins deux ans de programmes d'ajustements et de réformes soutenus par le FMI et de l'IDA. Cette obligation a incité les pays à adopter les programmes d'ajustements de l'IDA et du FMI. Mais une poignée d'entre eux seulement ont lancé des programmes soutenus par la Banque et le FMI. Il serait plus efficace de traiter au cas par cas, dans le cadre d'une Initiative PPTE renforcée, les pays qui ne respectent pas encore cette condition. Une fois qu'ils auront commencé à mettre des programmes en œuvre à l'intérieur de leur propre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, il leur sera encore possible d'adopter les programmes soutenus par la Banque et le FMI.

Le point d'achèvement requis dans le cadre de l'Initiative n'est plus fixé au terme d'une période de trois ans de résultats, mais il est maintenant flottant, ce qui permet aux pays de l'atteindre dès qu'ils ont mis en place une stratégie finale de réduction de la pauvreté. C'est également davantage l'évaluation des résultats atteints que la durée des antécédents qui servira dorénavant à établir ce point d'achèvement. Si le programme de réforme est surchargé, l'allégement nécessaire de la dette peut être retardé, ce qui engendre des conditions faisant qu'il est encore plus difficile d'atteindre un point d'achèvement. L'allégement préliminaire offert après la présentation d'un cadre stratégique intérimaire peut atténuer ce problème, mais il ne l'élimine pas complètement.

L'élimination du surendettement des pays pauvres et la prise de dispositions pour ramener leur endettement à un niveau tolérable constituaient l'un des grands objectifs de l'Initiative. L'affaiblissement du cours des produits de base depuis 1997, combiné à une hausse prononcée des cours du pétrole, a eu des conséquences négatives sur un grand nombre de pays pauvres très endettés qui dépendent lourdement de leurs exportations de produits de base et des importations de pétrole. Il affecte également leur stabilité macroéconomique et les empêche d'obtenir les résultats qui les rendraient admissibles à l'Initiative PPTE. Il est donc impératif que de saines politiques économiques soient suivies, ce qui inclut le fait de procéder en temps opportun à des ajustements lorsque surviennent des chocs économiques, de gérer prudemment l'endettement et de trouver un financement approprié à des conditions

avantageuses. Mais, dans de tels cas, cette façon de procéder suppose aussi que les bailleurs de fonds prennent des dispositions pour assurer le financement des investissements dans des projets de développement et de réduction de la pauvreté.

Tout comme la participation des pays développés, celle des créditeurs multilatéraux, et notamment de ceux qui ont lancé l'Initiative, est importante. De plus, le cas particulier de l'allègement des dettes IDA doit être examiné de plus près, puisque le Fonds fiduciaire PPTE doit rembourser l'IDA pour que l'allègement de dette prévu se poursuive jusqu'en 2005. Après cette date, des bailleurs de fonds devront fournir un complément de remboursement à l'IDA pour le montant de service de la dette auquel il a été renoncé sur les crédits de l'IDA.

Les pays ont positivement réagi à la condition voulant que des stratégies nationales de réduction de la pauvreté servent de base à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Mais, pour l'instant, la plupart des pays n'ont soumis que des stratégies intérimaires, le minimum nécessaire pour montrer que les autorités en place se sont engagées sur la voie de la réduction de la pauvreté. Le contrôle des fonds publics consacrés à la lutte contre la pauvreté constitue un élément important de toute stratégie de réduction de la pauvreté, puisqu'il nécessite l'amélioration des méthodes de gestion budgétaires et financières. Pour être complet, un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté devrait intégrer une stratégie pleinement budgétisée de réduction de la pauvreté à l'intérieur d'un système macroéconomique cohérent.

Le point sur la capacité financière de la BIRD

La demande pour des prêts s'est substantiellement affaiblie depuis que le Comité de développement a analysé le rapport sommaire sur la capacité financière de la BIRD au cours des réunions de printemps 1999. Un rétablissement rapide et inattendu de l'économie mondiale, qui a contribué à rouvrir aux pays émergents un accès aux marchés financiers internationaux, est la principale raison de cette évolution. Celle-ci a allégé la demande potentielle pour les ressources de la Banque, et les niveaux de prêts de la BIRD et de l'IDA durant l'exercice 2000 ont été eux aussi plus faibles que prévu.

Actuellement, l'amélioration régulière des ratios d'endettement par une plus grande affectation aux réserves, ainsi que la révision du total des provisions pour pertes sur prêts pour l'exercice 2000 — de 3,0 % à 2,8 % des prêts — signifient que des mesures sont prises plus efficacement, et avec une plus grande incidence bénéfique sur la capacité de la Banque à assumer des risques.

Toutefois, à long terme, l'évaluation demeure la même, la rigidité de la structure financière de la Banque limite sa capacité à intervenir dans une situation de crise potentielle. Le débat pourrait donc porter, entre autres choses, sur la possibilité d'augmenter le capital ou les intérêts et commissions sur les prêts. Le moment où le débat final aura lieu n'est pas fixé, mais il pourrait être approprié de poursuivre la discussion et de prendre certaines mesures préventives.

Architecture financière internationale

Les crises sont une source efficace d'enseignements. La dernière crise financière nous a appris que la transparence, la fourniture d'informations en temps utile, une supervision financière adéquate et la participation du secteur privé aux mesures prises pour contrer les crises financières figurent parmi les questions les plus pertinentes sur lesquelles la communauté internationale puisse se pencher.

Ces éléments font maintenant partie d'un programme complet de consolidation d'une réforme de l'architecture financière internationale. Un système judiciaire efficace, une stratégie revigorée de gouvernement d'entreprise, des pratiques comptables et d'audit appropriées conjuguées à de bonnes politiques structurelles et sociales, voilà ce qui est essentiel au renforcement des systèmes financiers de la planète et à la mise à profit des avantages de la mondialisation. Ces questions sont également au cœur des efforts que la Banque mondiale déploie pour lutter contre la pauvreté. Il s'agit du même travail de préparation qui sert de soutien à notre stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté, ce qui montre bien que la stabilité financière repose sur des économies vigoureuses.

L'intégration financière est au centre du processus de mondialisation. Le renforcement des marchés des capitaux constitue intrinsèquement une question de développement qui est intimement liée à d'autres domaines importants, comme la libéralisation des échanges commerciaux, l'accès aux marchés et les rigidités des marchés de la main-d'œuvre et des produits. Au cours de la dernière décennie, les flux de capitaux privés se sont démesurément accrus parce que les pays en développement étaient en pleine croissance, ce qui a porté le rendement de l'investissement à des sommets inédits. De légères améliorations de l'efficacité avec laquelle l'apport de capitaux privés est réparti au sein de l'économie pourraient cependant offrir d'énormes avantages sociaux. Selon nous, une économie concurrentielle basée sur des marchés concurrentiels doit s'appuyer sur un système financier sain. Mais ce n'est pas tout. Nous devons également élargir la portée de nos stratégies afin de libéraliser les échanges commerciaux et d'ouvrir davantage l'accès aux marchés.

Pour atteindre ces objectifs, la Banque mondiale ne doit pas compter que sur sa seule expérience, elle doit également mettre à profit le travail effectué par ses pairs. Les moyens utilisés pour conjuguer nos forces avec celles de nos partenaires nous aident en effet à éviter les doublons d'efforts et à présenter des recommandations plus solides au sujet des moyens d'atteindre la stabilité financière et de rendre la croissance économique durable.

La diffusion des meilleures pratiques vient renforcer les efforts de prévention des crises. La Banque mondiale utilise avec raison l'avantage comparatif du Fonds monétaire international (FMI) dans le domaine de la surveillance, de l'OCDE dans celui du gouvernement d'entreprise, et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs dans celui de la comptabilité et de l'audit. L'utilité de la norme de diffusion des données spéciales du FMI, ainsi que la contribution du Code de bonnes pratiques de transparence fiscale et du Code de bonnes pratiques de transparence des politiques monétaires et financières ne doivent pas être sous-estimées. Ces codes et normes forment en eux-mêmes une série solide de moyens de prévenir les crises et de résorber les effets sociaux de la

détresse financière, tout en instituant des politiques fortes et en favorisant la coopération internationale. Nous croyons que le rôle joué par le Groupe de la Banque mondiale sur le plan du renforcement du système financier, par l'intermédiaire de la mise en œuvre et de la diffusion de normes et de codes, constitue un aspect clé de l'amélioration du bien-être de l'humanité.

La meilleure chose que la communauté internationale puisse faire pour prévenir les crises est d'encourager l'adoption de saines politiques nationales venant renforcer une réglementation des systèmes financiers appuyée sur le marché ainsi que les codes de mise en œuvre. De plus, il est très important que les taux de change soient en harmonie avec les politiques monétaires et fiscales afin de minimiser la vulnérabilité des flux et des disponibilités monétaires.

Le document de la Banque ne place pas assez l'accent sur la mise en application, qui est l'un des problèmes les plus importants que nous constatons aujourd'hui dans les économies émergentes. Des moyens crédibles de faire respecter les contrats forment en effet la base des bons systèmes financiers. Or, les mécanismes d'application ne peuvent être efficaces que si les droits de propriété et le droit des sociétés sont renforcés, si les codes de faillite sont efficaces et si les fonctionnaires se sentent libres de faire respecter la loi.

Il reste beaucoup à faire, surtout en ce qui concerne l'élaboration de pratiques exemplaires pour les régimes d'administration des faillites et sur le plan des dimensions sociales des crises. Le défi consiste à déterminer comment il est possible d'asseoir les principes généraux sur des références quantifiables et de les rendre fonctionnels dans le contexte des activités de la Banque. En bref, le rendement du marché et sa stabilité dépendent des progrès réalisés dans l'introduction de normes qui font participer les institutions aussi bien publiques que privées.

La Banque mondiale devrait limiter son action aux domaines pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif et à la seule surveillance des normes et des codes qui entrent dans le cadre de ses compétences spécifiques. Pour l'instant, l'expérience acquise au niveau de la collaboration entre la Banque et le FMI pour la surveillance donne aux agences réglementaires et de supervision l'occasion de faire progresser le renforcement de leurs capacités.

Nous souhaitons réaffirmer notre position à l'égard des normes et des codes : l'évaluation des normes n'est utile que si elle est replacée dans un contexte bien défini. Une évaluation d'ensemble de la mesure dans laquelle les normes sont respectées doit tenir compte des circonstances propres au pays ; la tâche est en elle-même idiosyncrasique. À titre d'exemple, on peut mentionner le fait que certaines économies très bien notées du point de vue des normes présentent des faiblesses structurelles qui peuvent affecter leur secteur financier et les rendre fortement vulnérables à des crises.

Le Programme d'évaluation du secteur financier devrait englober des rapports sur l'observation des normes et des codes. Par ailleurs, l'efficacité de la mise en œuvre dépend du stade auquel est parvenu le secteur financier ainsi que du degré de développement du marché des capitaux du pays. En évaluant les faiblesses du secteur financier, le Programme offre un cadre naturel à l'évaluation de la mesure dans laquelle les normes sont respectées.

Cette mesure devrait être considérée comme un outil d'évaluation de la vulnérabilité et des questions de développement. Pour cette raison, nous continuons d'estimer que la réalisation des Programmes d'évaluation du secteur financier doit être liée à la préparation de rapports sur l'observation des normes et des codes.

Actuellement, la communauté internationale élargit et consolide les bases de son architecture financière. Dans ces circonstances, il est particulièrement important que les institutions financières, aussi bien celles des économies avancées que des économies émergentes, s'appuient sur des cadres réglementaires solides, surtout en ce qui concerne les prêts à des institutions fortement endettées.

Déclaration de M. Laurent Fabius, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, France

Je voudrais plaider une nouvelle fois en faveur de politiques du développement ambitieuses — qui ne se réduisent pas au seul concept d'aide — et pour leur focalisation sur la réduction de la pauvreté.

Les constats restent accablants : 2,8 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour ; dans certains pays d'Afrique, le revenu moyen par habitant a reculé au cours des dernières décennies ; les habitants des pays en développement subissent l'expansion à très grande échelle des maladies infectieuses, SIDA, paludisme, tuberculose.

Tout ceci s'imbrique dans les difficultés économiques des pays. Ma conviction est que la lutte contre la pauvreté doit demeurer plus que jamais au cœur de nos stratégies de développement.

- 1) La hausse des prix du pétrole est une nouvelle menace pour la croissance mondiale, notamment pour les pays les plus pauvres.

Je souhaite tout d'abord vous faire part de ma préoccupation concernant l'impact des prix actuels du pétrole sur la conjoncture mondiale. Alors que nous sommes entrés dans une phase de croissance rapide, prometteuse, non inflationniste, la montée brutale des prix du pétrole depuis quelques mois soulève l'inquiétude de l'opinion publique, peut dérégler les anticipations des agents économiques et soumettre des budgets publics à la menace de nouveaux déséquilibres. Et cela partout dans le monde, dans les pays industrialisés, dans les pays émergents non producteurs, dans les pays en transition et surtout dans les pays les plus pauvres. Ce doit être pour nous, Ministres en charge du développement du monde entier, une responsabilité partagée, une responsabilité pressante que de chercher l'issue qui permettra aux prévisions positives du FMI de se concrétiser.

Quelles sont les causes ? Les principaux facteurs sont connus : la reprise de la demande mondiale, les conséquences d'une période de prix bas, puis d'une autre où les capacités effectives ne se sont pas suffisamment accrues et, dans ce contexte où les tensions sont progressivement réapparues, un fonctionnement du marché sur lequel des mécanismes peu concurrentiels ont provoqué des hausses allant au-delà de ce que les pays producteurs jugeraient eux-mêmes souhaitable. A cela se sont ajoutés les mouvements de marché qui ont

accompagné la décision récente positive de l'OPEP d'augmenter sa production de 800 000 barils par jour ; pris de fièvre, peut-être par crainte d'approvisionnements insuffisants cet hiver, ou pour d'autres raisons plus complexes, le marché s'est engagé dans une spirale supplémentaire et auto-entretenue. Nous sommes loin d'un équilibre de marché rationnel et c'est notre responsabilité de redonner des repères à ce marché, qui doit permettre aux producteurs comme aux consommateurs stabilité et croissance.

Car les enchaînements actuels portent en germe des conséquences macroéconomiques sérieuses. Si les tensions actuelles se perpétuaient, elles pourraient menacer la poursuite de la croissance mondiale, c'est ce que nous apprennent — dans d'autres conditions il est vrai — les chocs pétroliers passés. Le FMI adopte dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales une position prudente, mais il reconnaît qu'une augmentation de 10% du prix du pétrole (or n'oublions pas que ce prix a été multiplié par trois depuis janvier 1999) diminue la croissance de 0,1 point dans les pays les plus riches et de 0,2 point en Asie (avec un fort impact en Inde notamment). Dans certaines régions du monde, la croissance pourrait être particulièrement affectée, notamment dans les pays non producteurs d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes. Nous devons tout faire pour qu'un excès de volatilité temporaire des prix ne se transforme pas en un nouveau choc mondial. Disant cela, nous devons avoir particulièrement à l'esprit les conséquences potentiellement redoutables pour les pays les moins avancés. Je me résume : il serait illusoire de se pencher sur les mécanismes financiers d'aide à ces pays si dans le même temps un choc pétrolier venait démolir leurs efforts et les nôtres.

Notre volonté commune est de voir les prix du pétrole retrouver un niveau stable — j'insiste sur cette notion de stabilité — conforme à un bon équilibre entre les intérêts des pays producteurs et des pays consommateurs. Une fourchette de prix de 22 à 28 \$ avait été avancée il y a quelques mois, des mécanismes d'auto-régulation du marché avaient été imaginés ; je ne me prononce pas ici sur le détail des mesures qui seraient appropriées mais je veux dire, dans cette enceinte où sont réunis les principaux ministres en charge de la santé économique de la planète, que nous sommes investis d'une responsabilité par nos opinions publiques, par nos peuples : face à un désajustement de marché tel que celui que nous observons aujourd'hui, nous ne pouvons pas ignorer les risques de l'inaction, qui pourraient nous faire basculer, une nouvelle fois, dans un scénario que personne ne souhaite. Sachons aujourd'hui, entre Ministres en charge du développement, poser les termes d'un diagnostic commun et faire en sorte que demain, par un dialogue fructueux après avoir recherché ensemble les solutions à notre portée, le marché retrouve les conditions d'un bon équilibre.

- 2) Si l'objectif commun reste la réduction de la pauvreté, nous devons veiller à la cohérence de nos actions.

Les questions liées au développement sont complexes. Il n'est pas surprenant que les institutions en charge soient le reflet de cette complexité. Dans l'architecture du système financier international, la complémentarité doit être de mise afin d'utiliser au mieux des ressources financières forcément limitées, d'augmenter la lisibilité de notre action, et de répondre, surtout, aux attentes des pays en développement.

Complémentarité ne veut pas dire séparation ni concurrence. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International sont universels et c'est une ambition d'universalité que nous avons pour le développement. Ces deux institutions-sœurs ont pour devoir la cohérence de leurs stratégies.

L'idée d'un FMI se spécialisant dans les réformes macro-économiques et laissant à la Banque Mondiale le soin d'en gérer les conséquences sociales ne saurait pas davantage relever d'une complémentarité harmonieuse. Les politiques de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités doivent être au cœur des réformes économiques. Elles ne sauraient se limiter à des filets de sécurité atténuant le choc des politiques d'ajustement.

Une telle cohérence doit se retrouver dans les questions du financement du développement. L'initiative de Lyon sur la réduction de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés, parce qu'elle cherche à établir un lien direct entre réduction de la pauvreté et allègement de la dette, établit une correspondance entre une variable macro-économique et des enjeux principalement locaux et de nature sociale.

Face au phénomène de mondialisation, il est nécessaire de renforcer la régulation financière internationale afin de réduire l'instabilité financière et d'orienter les flux financiers vers le développement économique ; il convient aussi d'accroître les ressources disponibles pour promouvoir le développement des pays les plus pauvres. Nous devons donc poursuivre collectivement notre action en faveur d'une mondialisation mieux régulée et dont les fruits soient mieux partagés entre les pays du Nord et les pays du Sud.

3) La solidarité envers les plus pauvres doit rester au cœur de notre action de lutte contre la pauvreté.

Si les flux financiers à destination des pays en développement connaissent une hausse appréciable dans le long terme, un tel bilan masque la diversité des situations. Avec moins de 1 % du commerce mondial, l'Afrique reste le continent où les défis sont sans doute les plus difficiles à relever. Les pauvres y sont encore plus vulnérables selon les propres conclusions du rapport de la Banque Mondiale sur la pauvreté.

Exclusion économique, exclusion commerciale, exclusion technologique : les lignes de fractures se multiplient, creusant l'écart entre les pays les plus pauvres et les nations industrialisées.

Conscients des complémentarités liant commerce et développement, les pays européens ont été parmi les premiers à lutter contre l'exclusion commerciale. Ainsi les accords de Lomé puis, plus récemment, de Cotonou, ont-ils ouvert les marchés européens aux exportations des pays africains, des Caraïbes et du Pacifique.

Nous devons tisser cette solidarité commerciale pour intégrer les pays les plus pauvres dans l'économie mondiale. C'est un travail à forme multiple : au niveau mondial par une représentation réelle de ces nations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce ou par l'établissement d'accords bilatéraux de libre échange ; mais aussi, plus localement, par des mécanismes d'intégration régionale permettant la coordination et l'harmonisation d'un large éventail de politiques sectorielles.

La France invite les nations industrialisées à suivre l'Europe dans cet effort d'ouverture commerciale vis-à-vis des produits manufacturés en provenance des pays en développement.

4) Je veux insister particulièrement sur le fléau que représente le SIDA.

La question de la lutte contre les maladies infectieuses, particulièrement le SIDA, ne se résoudra pas sans un élan de solidarité général de la communauté internationale.

La maladie a fait reculer l'espérance de vie en Afrique de 65 à 45 ans, annulant l'effet de 30 années de développement sur ce continent. C'est un retour en arrière terrible. Au moins trois obstacles entravent aujourd'hui l'action : l'absence de coordination des acteurs qui se consacrent à cette cause, l'insuffisance des moyens financiers, et parfois le manque de mobilisation des gouvernements locaux.

Nous devons nous mettre en mesure d'apporter une réponse :

- La réflexion engagée par la Banque mondiale au sujet des Biens Publics Internationaux permet d'aborder plus « globalement » le problème et devrait aider à résoudre le manque actuel de coordination.
- S'agissant du financement, la communauté internationale, pays développés, institutions de développement, pays en développement, devrait consacrer 10 Mds USD au cours des prochaines années à la consolidation des systèmes de santé et à la lutte contre le SIDA. Ces ressources sont disponibles, il faut les utiliser avec efficacité et vigueur.
- À cet égard, il paraît essentiel que les pays en développement utilisent les marges de manœuvre budgétaires engendrées par l'initiative sur la dette pour mettre en œuvre, au niveau national, dans le cadre des programmes stratégiques de réduction de la pauvreté, les actions de lutte contre le SIDA ;
- Nous devons les y aider et, pour cela, mobiliser les ressources concessionnelles et non-concessionnelles de la Banque Mondiale. L'Afrique est le continent le plus sévèrement atteint par la maladie. L'AID dispose de sommes importantes dont les pays africains sont les destinataires naturels. Une grande partie de ces moyens, dont nous avons voulu qu'ils soient dédiés à la lutte contre la pauvreté, doivent servir à endiguer effectivement une maladie qui est aussi la plus génératrice de pauvreté à très grande échelle, sur le continent africain notamment.
- Chacun d'entre nous aura, j'en suis sûr, une attention particulière pour que les priorités des programmes bilatéraux aillent également dans ce sens : c'est le premier besoin des pays pauvres, c'est notre devoir de les aider.
- Il nous appartient également de prendre les décisions adaptées pour que ces moyens ne soient pas gaspillés. La Banque mondiale ne devrait-elle pas se voir confier la coordination du tour de table en liaison avec ONUSIDA, dont elle est déjà partie prenante, et l'OMS qui a, en ce domaine, un savoir faire extraordinaire sur le terrain ? La Banque ne doit-elle pas être l'organisme international capable de coordonner la mobilisation des moyens financiers contre le SIDA, en partenariat étroit avec ses partenaires compétents, dont font notamment partie les organisations des Nations Unies ? Elle dispose à la fois de la compétence, de la volonté et de la capacité

politique pour y réussir. Elle saura faire en sorte que les acteurs de terrain disposent des moyens nécessaires dans les conditions les plus efficaces et les plus transparentes.

- S'agissant enfin de la mobilisation des gouvernements, qui est un point central, la France a proposé que se tienne sous les auspices des Nations-Unies une conférence sur l'accès aux traitements, complétant ainsi les efforts d'information et de mobilisation politique déjà réalisés ou en cours.
- Après d'autres, avec d'autres, je lance donc ici un cri d'alarme. Le SIDA n'est pas seulement un problème de santé ou un problème financier, c'est une question de survie.

5) Quelques mots enfin sur la lutte contre la délinquance financière et le blanchiment d'argent.

Les Institutions de Bretton-Woods doivent s'impliquer fortement dans ce combat. Cette implication peut se faire de différentes façons. Elle devrait au minimum se traduire par la prise en compte de cette question dans les travaux d'analyse et de diagnostic qui sont réalisés pour chaque pays. Au-delà, il faut s'interroger sur la pertinence de continuer à aider des pays qui figurent sur les listes noires du GAFI et ne modifieraient pas leurs pratiques.

Face à la mondialisation économique, nos débats sont utiles pour penser d'une façon plus universelle la question du développement, étape vers la reconnaissance de l'idée de gouvernance mondiale, politique, économique et sociale. Un atout dans cette voie de progrès est l'architecture du système financier international : il nous faut la consolider en confirmant les rôles et les responsabilités de chaque institution.

Il est grand temps d'avancer concrètement sur les sujets les plus urgents tels que la lutte contre le SIDA ou, dans un tout autre domaine, le blanchiment des capitaux.

J'ai confiance dans la Banque Mondiale et dans l'ensemble des institutions financières internationales pour relever ces défis.

Allocution de M. Antonio Fazio, gouverneur de la Banque d'Italie (Italie)

Un programme de développement renforcé

Selon les prévisions, le taux de croissance de l'économie mondiale devrait atteindre cette année des niveaux records et les échanges commerciaux planétaires devraient s'accroître à un rythme plus de deux fois supérieur à celui de l'activité économique. Toutefois, tout comme les faiblesses qui persistent sur les marchés financiers internationaux, l'accélération récente de la mondialisation a donné naissance à de nouveaux risques et défis vers lesquels les décideurs doivent tourner leur attention. L'augmentation de la demande en produits de base, et notamment en pétrole brut, a entraîné une flambée de leur prix. La poussée des cours du pétrole brut aura des répercussions négatives sur certains des pays les plus pauvres. De plus, les coûts sociaux et humains de la dernière crise ont été énormes et prendront longtemps à résorber, alors que certains des pays les plus pauvres n'ont que marginalement bénéficié de la période exceptionnelle d'expansion qu'a connue l'économie mondiale.

Cette situation nécessite un renforcement de l'intervention collective dans le domaine des biens publics mondiaux : des conditions financières cohérentes, des échanges commerciaux ouverts et équitables, une protection contre les maladies infectieuses et la préservation de l'environnement. Le temps est également venu de procéder à un réexamen approfondi du rôle que la Banque mondiale et les autres banques de développement multilatéral peuvent jouer ainsi que des instruments qu'elles peuvent employer pour résorber plus efficacement la pauvreté dans les pays en développement.

Placer l'accent sur la fourniture des biens publics mondiaux

Les échanges internationaux et l'intégration planétaire du commerce procurent toujours des avantages substantiels en accroissant les investissements, en donnant lieu à une meilleure répartition des ressources et en rendant la production plus efficace. Toutefois, ils donnent également naissance à une série d'effets externes transfrontaliers, aussi bien positifs que négatifs, au sujet desquels des mesures doivent être prises collectivement, puisque les réactions locales ou nationales sont souvent insuffisantes ou inadéquates. Le problème n'est certainement pas nouveau. La première difficulté est celle de la répartition des avantages. Certains pays en profitent plus que d'autres et, pour quelques-uns, une brusque libéralisation de certains domaines ou secteurs peut être même préjudiciable. Simultanément, il apparaît de nouveaux phénomènes présentant leurs propres risques. La révolution du numérique et de la biotechnologie, même si elle ouvre de vastes perspectives, donne aussi naissance à de nouvelles catégories de vulnérabilités transfrontalières et peut élargir le fossé entre pays riches et pays pauvres. Dans le domaine des maladies infectieuses, d'énormes progrès ont été réalisés au cours du siècle, mais de nouvelles menaces, comme le sida, risquent de compromettre les possibilités de développement de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne.

Une volonté résolue de faire en sorte que toutes les parties concernées interviennent conjointement dans le domaine des biens publics mondiaux est un atout précieux. Les mécanismes de coopération internationale entre les différentes institutions devraient être améliorés et toutes les parties concernées, notamment les agences et pays donateurs, devraient se tenir prêts à contribuer à un effort international plus intense afin de répondre à l'augmentation de la demande dont ces biens font l'objet.

La Banque mondiale a un rôle important à jouer à cet égard. Mais il faut pour cela que ses méthodes de fonctionnement, actuellement basées sur une approche par pays, soient davantage orientées vers une perspective régionale et mondiale. Elle peut le faire sans risquer de perdre son identité d'institution qui répond aux besoins en développement de ses emprunteurs. De plus, la Banque devrait faire plus appel à ceux qui peuvent lui offrir une assistance technique et des conseils au sujet des politiques à adopter, et ce dans le cadre d'un processus ayant pour but d'établir des politiques acceptables par les différents pays plutôt que de fixer des conditions pour les prêts et subventions.

Parallèlement à l'élargissement de son rôle dans le domaine des biens publics mondiaux, la Banque mondiale devrait renforcer sa participation aux activités d'autres institutions internationales. Pour certains biens publics mondiaux, ce sont des agences des Nations Unies plutôt que la Banque mondiale qui portent les principales responsabilités. Il

faut donc fixer des règles claires pour l'interaction des différentes institutions internationales et mettre en place des mécanismes de coordination pour assurer la cohérence au niveau des activités et éliminer les possibilités de chevauchement des compétences. Des progrès importants ont été faits pour ce qui est de préciser la répartition des responsabilités entre la Banque mondiale et le FMI concernant les questions de durabilité financière. Mais il faut prendre d'autres mesures pour améliorer la coordination des activités entre la Banque mondiale et les autres banques de développement régional ainsi qu'entre les banques de développement multilatéral et les agences des Nations Unies.

Pour qu'une action collective planétaire puisse être financée, il faut que toutes les parties concernées s'engagent dans ce sens et que des mesures novatrices de conception et de mise en œuvre des politiques de financement soient prises. Bénéficiant d'une situation financière plus favorable à l'heure actuelle, la Banque mondiale dispose d'une certaine marge pour donner une expansion limitée à ses programmes de subventions, expansion qui devra être décidée dans le cadre de la discussion de la répartition du revenu annuel. Les subventions peuvent être un instrument utile lorsque l'on veut tirer tout le parti possible de partenariats et d'activités de financement dont les retombées peuvent être très lointaines ou très incertaines. Nous défendons cependant le principe selon lequel une subvention supplémentaire ne peut être accordée que si elle est destinée à préserver l'intégrité financière de l'institution. Les crédits de l'IDA peuvent être partiellement réorientés vers le secteur des biens publics mondiaux, lorsqu'ils viennent compléter l'objectif de réduction de la pauvreté des programmes de l'institution ou lorsqu'ils peuvent contribuer à inciter d'autres organismes des secteurs public et privé à participer à ces programmes. La création de fiducies spéciales est un autre instrument possible, et la Banque sait d'expérience qu'il s'agit d'un outil qui facilite la mobilisation des ressources des bailleurs de fonds et l'établissement de priorités pour leur utilisation. De plus, comme c'est le cas pour les programmes de vaccination et d'immunisation, la création de fonds fiduciaires spécifiques a facilité la mobilisation des contributions par les fondations et le secteur privé.

Un dernier point mérite d'être souligné. Dans le domaine des biens publics internationaux, une action d'ensemble ne peut donner de bons résultats que si chaque pays y participe pleinement et avec conviction. Cette action ne doit pas être perçue comme un moyen pour la communauté internationale d'imposer sa volonté aux pays en développement ni comme une concession de ceux-ci à cette communauté, puisque, dans la plupart des cas, ce sont les pays en développement eux-mêmes qui tirent le plus d'avantages d'une action commune dans ce domaine. Par conséquent, chaque pays a en définitive intérêt à rendre ses politiques conformes à la nécessité de limiter ou d'internaliser, sur la base de systèmes élaborés en commun, les effets externes transfrontaliers. Les préoccupations de portée planétaire devraient être alignées sur les priorités des pays et se refléter dans des programmes nationaux bien conçus. Il va sans dire que le secteur privé devrait directement participer à tout effort déployé dans le but de pleinement canaliser les effets externes internationaux.

Principaux domaines d'activité de la Banque en ce qui concerne les échanges commerciaux et les biens publics mondiaux

La Banque ne devrait intervenir dans ces domaines que lorsque son action a clairement pour effet de stimuler le développement et de réduire la pauvreté et dans les cas où elle peut exploiter au mieux ses compétences internes. Les domaines en question

comprennent les interventions favorisant la stabilité financière et une bonne gestion des affaires publiques, les échanges commerciaux, la prévention et l'élimination des maladies infectieuses et autres dangers sanitaires, l'amélioration de l'environnement ainsi que les échanges d'informations et de connaissances.

Stabilité financière et saine gestion des affaires publiques

Pour que le système financier international soit stable, il faut que chaque pays renforce son propre système national. Il est nécessaire de donner de l'expansion aux exercices d'évaluation financière actuellement effectués conjointement par le Fonds et la Banque afin de vérifier que les normes et les règles internationalement convenues sont respectées. Il est par ailleurs crucial de mener à terme le travail effectué en collaboration par la Banque et le FMI dans le domaine de l'élaboration de lignes directrices pour la gestion de la dette publique et pour ce qui est d'aider les pays à élaborer l'infrastructure nécessaire aux marchés primaire et secondaire des effets publics.

Une mauvaise gestion des affaires publiques, la corruption et les délits financiers sont les principaux éléments qui font obstacle au développement. Il faut donc prêter une attention toute particulière aux abus financiers transfrontaliers, et notamment au blanchiment d'argent, qui peuvent pervertir le bon fonctionnement des mécanismes du marché, compromettre la concurrence et saper l'intégrité, l'efficacité et la stabilité de pans complets du système financier. Les institutions financières internationales devraient explicitement envisager d'adopter des politiques ayant pour but de limiter les délits financiers et d'assurer le respect de normes internationalement admises de supervision et de lutte contre le blanchiment d'argent. La Banque mondiale peut jouer un rôle substantiel à cet égard en incorporant cette question dans les échanges qu'elle a avec les pays emprunteurs au sujet des politiques et en les aidant à se doter des moyens institutionnels de se conformer aux recommandations internationales.

Commerce international

Un système d'infrastructures et de règles régissant les échanges commerciaux constitue un bien public mondial d'une importance cruciale ayant la capacité d'étendre à tous les avantages de la mondialisation.

Il est nécessaire de lancer prochainement une nouvelle série de négociations commerciales, dans le cadre de l'OMC, afin d'ouvrir les marchés internationaux aux produits fabriqués par les pays les plus pauvres. En facilitant l'accès aux marchés des exportations des pays en développement ainsi qu'en levant les obstacles à leurs exportations, la Banque mondiale offrirait à ces pays une réelle occasion de tirer profit de la mondialisation.

Santé

La Banque mondiale est en mesure de largement contribuer à la lutte contre la propagation du sida et d'autres maladies infectieuses dans bien des régions en développement. La récente décision d'accroître la capacité qu'a la Banque de soutenir l'investissement dans la lutte contre le VIH/SIDA, dans le traitement de la malaria et dans les programmes de vaccination constitue un pas important dans la bonne direction. Les

ressources peuvent être beaucoup mieux exploitées en renforçant les partenariats et la collaboration avec d'autres institutions internationales, comme l'OMS, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que le secteur privé, ou en soutenant des initiatives comme UNAIDS.

Environnement

La Banque devrait faire davantage d'efforts pour promouvoir l'utilisation de formes d'énergie plus propres, les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ainsi que les programmes de conservation de la biodiversité. Il est également nécessaire de mieux aligner les projets d'investissement sectoriel des pays sur les objectifs généraux de durabilité environnementale.

Connaissances

En collaboration avec les bailleurs de fonds et le secteur privé, la Banque devrait élaborer des stratégies permettant aux pays les plus pauvres d'élargir et d'approfondir leur accès aux nouvelles techniques de l'information. La priorité, sur ce plan, est d'améliorer substantiellement leurs moyens de communication avec le reste du monde et leur capacité à produire et diffuser l'information. Il est important que la Banque aide les pays à formuler des politiques visant à atténuer les risques auxquels la mise en œuvre de nouvelles techniques peut donner naissance. Puisque ce domaine est relativement nouveau pour la Banque et les milieux du développement, il faut soigneusement analyser les conséquences stratégiques des différentes initiatives avant de lancer tout nouveau grand programme.

Réduction de la pauvreté et croissance dans les pays les plus défavorisés

Déterminer comment l'aide offerte aux pays les plus pauvres peut être améliorée devrait être une des préoccupations fondamentales de la communauté internationale. Les politiques de réduction de la pauvreté s'articulent actuellement autour des deux axes. Tout d'abord, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui les soulage du fardeau d'une dette insoutenable et libère des ressources qui peuvent être réorientées vers des programmes ayant pour but d'améliorer le capital humain et les conditions sociales. Ensuite, l'aide officielle au développement, dont la structure, les objectifs et les instruments ont été réévalués afin d'accroître l'efficacité des programmes de développement.

Le nouveau cadre de fonctionnement de l'Initiative PPTE qui a été approuvé l'an dernier est actuellement mis en œuvre, et l'on s'attend à ce que près de 20 pays deviennent admissibles à une aide d'ici la fin de l'année, ce qui constituerait au total un engagement à réduire le service de la dette d'un montant bien supérieur à 30 milliards de dollars. Le Parlement italien a récemment approuvé une loi qui autorise l'annulation, au cours des trois prochaines années, de l'encours des crédits jusqu'à concurrence de 6 milliards de dollars. L'Italie s'est également engagée à alimenter à hauteur de 70 millions de dollars le Fonds fiduciaire PPTE. Mais le soulagement offert par cette initiative aux pays pauvres très endettés ne peut avoir des effets durables que si un engagement digne de foi est pris en faveur de saines politiques macroéconomiques et structurelles. Une inflation faible et de bonnes politiques fiscales constituent des conditions préalables fondamentales à la croissance et, en définitive, à la réduction de la pauvreté. Elles devraient s'accompagner de politiques

structurelles et sociales adéquates. Il est aussi nécessaire de continuer de prêter attention à la qualité des politiques adoptées par ces pays afin d'optimiser les avantages de l'annulation des dettes et de faire en sorte que les conditions ayant antérieurement conduit ces pays vers un endettement insoutenable soient définitivement supprimées.

Il faut également modifier radicalement la façon dont l'aide est utilisée pour promouvoir le développement afin de surmonter les carences des mécanismes d'aide traditionnels. Le Cadre de développement intégré récemment adopté par la Banque mondiale place l'accent sur la création d'institutions, sur la formulation de politiques transparentes et fondées sur des règles, sur une participation active de la société civile et sur une meilleure coordination au sein de la communauté des bailleurs de fonds. Le nouvel instrument de prêts par ajustement de programmes (appelé Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté) qu'élabore la Banque pourrait constituer un outil utile de mise en œuvre du cadre de développement intégré et de soutien des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays admissibles aux crédits de l'IDA. Le nouvel outil viendra compléter la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI et permettra de mieux coordonner l'action de la Banque et du Fonds. Il faut cependant faire le point sur différentes questions, en particulier celle concernant la répartition du travail avec le Fonds et la relation avec les autres instruments de la Banque. Il sera également important d'évaluer comment il est possible de synchroniser les activités de la Banque avec le processus d'établissement du budget des pays emprunteurs sans sembler intervenir dans ce qui devrait être pleinement la responsabilité des pays mêmes.

Assistance aux pays à revenu intermédiaire

Au cours des dernières décennies, bien des économies émergentes ont bénéficié de l'accroissement des échanges commerciaux et de l'intégration financière, et sont ainsi parvenues à améliorer les revenus et le niveau de vie de leur population. Certains estiment que la Banque est arrivée au terme d'une époque où sa fonction principale était de fournir du capital et des ressources aux pays en développement afin de combler les lacunes de leur épargne. De nos jours, une proportion écrasante des fonds que reçoivent ces pays est constituée par des investissements du secteur privé.

Les améliorations apportées dans ces pays ont toutefois été inégales, et une bonne partie de leur population connaît encore des conditions d'extrême pauvreté. Même si beaucoup de pays en développement sont de plus en plus en mesure de lever des fonds sur les marchés financiers privés, certains n'ont encore qu'un accès très limité, voire inexistant, aux capitaux. Certains secteurs, et notamment ceux qui touchent aux investissements sociaux essentiels à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de vie, n'attirent pas suffisamment de capitaux privés. De plus, les flux de fonds privés vers ces économies ne sont pas permanents et connaissent de fortes fluctuations et des crises brutales. L'incidence de telles crises est particulièrement ressentie par les couches les plus démunies de la population.

La Banque mondiale pourrait encore jouer un rôle important en corrigeant les imperfections des forces du marché et en les maîtrisant de manière à réduire la pauvreté dans ces pays. Dans les pays à revenu intermédiaire, il existe en effet de vastes régions où l'économie est déprimée et où l'on trouve de substantielles poches de pauvreté. La Banque devrait concentrer son aide sur les services sociaux, la saine gestion des affaires publiques et

le renforcement des institutions ainsi que sur les secteurs de l'infrastructure, comme celui des transports, où il est plus difficile d'attirer des investissements privés.

Il faudrait également essayer de trouver des mécanismes appropriés pour la fourniture d'aide en temps de crise. Le rôle de la Banque devrait être clairement distingué des interventions du Fonds et porter essentiellement sur les domaines sociaux et structurels. De plus, même si la situation financière de la Banque est nettement meilleure qu'auparavant, la capacité de l'institution à réagir en cas de crise financière majeure demeure très limitée.

Tout en examinant comment elle peut aider les pays à revenu intermédiaire à lutter contre la pauvreté, la Banque devrait entreprendre une évaluation complète des instruments financiers dont elle dispose. Cela suppose un réexamen de la politique d'établissement des taux dans le cadre duquel il serait envisagé d'établir des différences entre les conditions imposées pour des prêts concédés dans différents secteurs.

Conclusion

Certaines des questions soulevées ici sont relativement nouvelles et doivent faire l'objet d'analyses plus fouillées par la Banque.

Dans le domaine des biens publics à caractère international, les priorités clés sont la stabilité financière, la santé et la préservation de l'environnement. Dans chacun de ces cas, il est crucial de préciser et, dans toute la mesure du possible, d'institutionnaliser des partenariats avec d'autres organisations internationales et d'autres partenaires de développement. Une vaste gamme d'options financières devrait être étudiée, et notamment la création ou le renforcement de fonds fiduciaires spécialisés dans les domaines prioritaires.

Pour les pays à faible revenu, il est crucial que la stratégie actuellement fondée sur l'Initiative PPTE et l'assistance officielle au développement soit prochainement complétée par un troisième pilier : la suppression des barrières aux échanges commerciaux internationaux et l'aide à offrir aux pays pauvres pour qu'ils puissent profiter pleinement de tels échanges.

Enfin, il serait important de rapidement examiner les questions du renouvellement de la stratégie d'assistance de la Banque mondiale aux pays à revenu moyen, ce qui englobe un réexamen de la structure d'établissement des taux.

Déclaration de M. Jorge Giordani, ministre du Plan et du Développement (République bolivarienne du Venezuela)

Progrès de l'Initiative PPTE et des stratégies de lutte contre la pauvreté (CSLP)

Je voudrais saluer les progrès accomplis dans l'ambitieux programme renforcé pour les PPTE que nous avons adopté il y a un an. L'objectif d'un allègement de la dette plus rapide, plus étendu et plus important est en passe d'être réalisé, et l'Initiative a déjà pour effet de réduire le fardeau de la dette des pays pauvres bénéficiaires. Nous nous réjouissons également de la prévision que d'ici la fin de 2000, 20 pays auront atteint le point de décision.

La valeur actuelle nette du programme sera alors de 20,2 milliards de dollars, ce qui représente 70 % du coût total de l'Initiative.

Cela dit, nous estimons qu'il est nécessaire de considérer les risques potentiels à court et moyen terme pour ce qui est du financement de l'Initiative. D'après les informations que j'ai reçues, les fonds disponibles pour financer le coût de la dette multilatérale pourraient totaliser 8,688 milliards de dollars, en supposant que les promesses des bailleurs de fonds sont toutes tenues. Le solde non financé reste, par conséquent, élevé : plus de 5,3 milliards de dollars.

D'autre part, le risque de manquer de fonds pour financer l'Initiative pourrait se matérialiser dès la fin de l'an 2000. Par exemple, si le produit résiduel de ses ventes d'or n'est pas libéré, le FMI pourrait avoir des difficultés à financer sa part de l'allègement de la dette. Certaines institutions multilatérales et certains créanciers bilatéraux qui ne sont pas membres du Club de Paris pourraient hésiter à participer à l'Initiative par crainte d'être classés dans la catégorie des pays ayant des engagements élevés. D'autres mécanismes doivent donc être trouvés pour financer les coûts des créanciers qui ont des difficultés à participer à l'Initiative.

S'agissant des progrès de l'Initiative en Amérique latine, nous nous félicitons de l'accord sur le mécanisme qui doit permettre de financer la participation de la Banque interaméricaine de développement. Nous sommes, cependant, inquiets de voir que certains bailleurs de fonds n'ont pas versé les fonds qu'ils avaient annoncés, ce qui risque de retarder dans l'immédiat l'allègement du fardeau des pays bénéficiaires.

Dans le cas de l'Amérique centrale, de nombreux prêts bilatéraux ont été fournis entre les pays de la région, selon le principe de la solidarité aux pays voisins en difficulté. Dans cette région, un pays créancier peut être en même temps bénéficiaire de l'Initiative PPTE, ET dans le cas du Costa Rica et du Guatemala, le ratio de l'allègement de la dette aux exportations ou au PIB est l'un des plus élevés parmi les créanciers non membres du Club de Paris. D'un autre côté, la Banque centraméricaine pour l'intégration économique, dont les actionnaires sont des pays en développement, pourrait avoir beaucoup de difficulté à continuer de participer à l'Initiative, étant donné que sa contribution équivaut à environ 50 % de son capital. Il est impératif que les pays qui appuient l'Initiative PPTE reconnaissent les problèmes de cette nature et aident à les résoudre.

S'agissant des progrès enregistrés par les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), nous sommes heureux que les pays bénéficiaires de l'Initiative PPTE renforcée aient répondu favorablement à l'invitation qui leur a été faite d'élaborer leurs propres cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. De façon générale, les pays en développement, les organisations multilatérales et les bailleurs de fonds bilatéraux ont tous réagi de manière positive au processus du CSLP en tant que mécanisme de mise en œuvre de programmes d'aide axés sur la réduction durable de la pauvreté. En même temps, il est devenu clair que, en plus de l'assistance financière, l'assistance technique est indispensable pour les pays qui décident de formuler leur propre cadre stratégique. Nous saluons les efforts entrepris par le personnel du FMI et de la Banque mondiale pour renforcer leur coordination sur le terrain, et nous nous réjouissons de l'appui fourni aux pays qui préparent leurs propres stratégies.

La mise en œuvre des CSLP s'accompagne d'un certain nombre de défis. Nous voulons insister sur les défis liés aux impératifs institutionnels, techniques, financiers, voire politiques, alors que les pays préparent des stratégies basées sur une large consultation de la société civile. Le passage d'un CSLP préliminaire à un CSLP en bonne et due forme peut prendre plus longtemps qu'on ne le pensait au départ, et il peut y avoir par ailleurs des contradictions entre les stratégies élaborées par les pays et les conditions fixées par le FMI et la Banque mondiale. De ce fait, le personnel des organismes de développement et des institutions multilatérales en particulier devrait faire preuve de souplesse, comprendre les contraintes réelles des pays, et trouver des moyens d'appuyer les pays plus efficacement.

Nous sommes de ceux qui estiment que le lien entre la réduction de la dette et la réduction de la pauvreté doit être étudié plus avant. La communauté internationale et les décideurs nationaux doivent unir leurs forces pour renforcer ce lien et faire reculer la pauvreté, en particulier à travers la croissance économique. Il n'en reste pas moins que des recherches doivent être faites pour comprendre exactement comment ce lien joue.

Cadre de développement intégré

Les doutes qui pouvaient exister sur le Cadre de développement intégré depuis que l'idée a été lancée par M. James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, en 1999, ont été en grande partie dissipés grâce à l'effort déployé par le Président pour expliquer et faire accepter les idées-forces du CDI, qui sont effectivement des principes universellement acceptés. Nous rendons hommage à cet effort et à la persévérance avec laquelle le Président s'est employé à forger un consensus parmi les membres de la communauté internationale.

J'ai eu l'occasion précédemment de souligner combien il est important que ces principes soient acceptés par tous, y compris par les banques régionales et les organismes bilatéraux de développement. Nous apprécions le fait que certaines banques régionales ont décidé de joindre leurs forces pour mettre en application ces principes dans quelques pays visés par le programme pilote de la Banque mondiale. Nous nous réjouissons de savoir que des progrès sont faits, même s'il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur cet exercice qui est en soi un défi de taille. Nous félicitons le Département de l'évaluation des opérations d'avoir décidé d'analyser les travaux réalisés et d'en tirer des leçons à l'intention des autres services de la Banque.

Les résultats indéniablement positifs qui sont décrits dans les rapports d'avancement sur le Cadre de développement intégré sont encourageants. Cependant, il y a un domaine dans lequel nous souhaiterions voir se concrétiser des progrès plus rapides : la coordination de l'assistance fournie par les bailleurs de fonds, bilatéraux et multilatéraux. Ce fut et cela reste un sujet de préoccupation parmi les bailleurs de fonds. La Banque doit mettre en œuvre toutes ses ressources pour définir de nouvelles matrices de coordination, avec des mécanismes clairs de coordination sur la stratégie, les études sectorielles, les opérations, etc. Ces matrices devraient être considérées comme la condition préalable à une aide efficace au développement et à la maximisation de l'impact. Les doubles emplois et le gaspillage des ressources sont des constantes dans les programmes de développement. Mettre à jour ces doubles emplois et en déterminer les causes, tel devrait être l'un des objectifs fondamentaux du Département de l'évaluation des opérations dans ses travaux concernant le Cadre de

développement intégré. Nous souhaiterions que des rapports d'avancement périodiques soient présentés sur ce sujet précis.

Capacité financière de la Banque mondiale

Les chiffres qui nous ont été communiqués montrent que la capacité financière de la Banque mondiale s'est améliorée depuis les dernières réunions du Comité. À notre avis, cela tient à deux facteurs :

- D'un côté, l'amélioration notable de la situation économique internationale, qui a eu un effet positif marqué sur la qualité du portefeuille de prêts de la Banque ;
- De l'autre, la forte baisse des activités de la Banque, de 14 milliards de dollars (décaissements prévus) à 2,8 milliards de dollars (réalisations), ce qui, paradoxalement, a également eu un effet positif à court terme sur le ratio fonds propres/prêts.

De ce fait, l'heure n'est pas à l'autosatisfaction pour ce qui est de la situation financière actuelle de la Banque ; il nous faut plutôt considérer que c'est là une occasion idéale de réfléchir à l'avenir. Il ne fait guère de doute pour nous que la tendance à la baisse des opérations depuis 1989, exception faite des années de crise, est loin d'être la panacée.

De toute évidence, comme nous l'avons fait observer à propos de la présence de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire, la Banque mondiale n'offre pas les instruments dont ont besoin les clients qui ne font plus appel à elle.

Il est tout aussi évident que les produits financiers ne devraient pas être assortis d'un prix trop élevé : à moyen terme, il n'y aurait rien à gagner de cette politique et, qui plus est, cela conduirait au bout du compte à la contraction des activités de la Banque.

En même temps, nous sommes conscients que la Banque mondiale ne peut pas être uniquement un instrument pour produire des bénéfices qui sont utilisés à leur tour pour financer toute une gamme d'activités. Les bénéfices devraient être utilisés d'abord et avant tout pour maintenir la solidité financière de l'institution, et seulement après être acheminés vers les clients de la Banque sous forme de crédits plus importants ou de prêts à moindre coût.

Bien que la Banque n'ait pas été conçue pour avoir une fonction anti-cyclique, l'expérience des dernières années montre que sa contribution a été décisive dans la crise de 1998. Il n'est guère étonnant que, d'une façon ou d'une autre, la demande de prêts de la Banque mondiale soit beaucoup plus forte en période de crise économique. Nous sommes conscients des difficultés qu'une telle conjoncture peut entraîner pour la structure financière de la Banque. C'est pourquoi nous appelons à une réflexion sur les moyens d'adapter la structure du capital de la Banque au fait que, inévitablement, le décaissement des prêts fluctue en fonction de la conjoncture économique.

L'architecture financière internationale

Nous sommes convenus que le Groupe de la Banque mondiale peut jouer un rôle important dans le renforcement de l'architecture financière internationale. La crise financière des années 90 nous a appris qu'il faut mieux prévenir et mieux gérer les crises dans un monde financièrement plus intégré. Les économies ne peuvent pas reposer sur des piliers institutionnels branlants ni refuser de mettre des réseaux de protection sociale à la disposition des groupes les plus vulnérables. Les crises financières ont montré que les flux de capitaux privés dans notre région étaient extrêmement instables, et que l'arrivée ou le départ de ces capitaux dépend en grande partie de la solidité des institutions sur place.

La Banque est équipée pour apporter des contributions dans les domaines suivants : adoption et application de normes, évaluation des secteurs financiers, gestion des affaires, réforme des systèmes judiciaires, principes de comptabilité et d'audit, insolvabilité et droits des créanciers, gestion de la dette publique, et protection sociale. Dans certains de ces domaines, la Banque dispose d'une grande expérience et d'une riche base de connaissances. Dans d'autres, elle ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires et commence à peine à travailler avec d'autres organisations sur le plan mondial.

Le domaine d'excellence de la Banque, c'est la protection sociale, et nous l'invitons instamment à continuer d'y contribuer par ses connaissances et par la diffusion des bonnes pratiques. En ce qui concerne les questions structurelles et sociales, l'autorité de la Banque est sans égale. Dans d'autres domaines où elle ne possède qu'une expérience limitée, la Banque devrait s'en remettre à ses alliés. Nous voulons mettre en garde contre le risque de voir la Banque lancer des initiatives dans des domaines dans lesquels d'autres institutions ont un net avantage comparatif.

La Banque ne devrait pas aveuglément imposer aux pays membres des principes et des pratiques qui n'ont pas été conçus pour des situations comme celles que connaissent les pays en développement. Les normes et les procédures à adopter dans ces pays doivent être déterminées à partir d'une vaste et intensive analyse de la réalité du monde en développement. La fonction de la Banque, c'est d'amener l'expérience et la perspective des pays en développement dans les instances internationales où ces questions sont débattues.

La mission de la Banque est, encore une fois, d'aider les pays à atténuer les effets sociaux des crises internationales, en particulier lorsqu'elles sont déclenchées par des facteurs financiers.

Dans certains domaines de l'architecture financière internationale, la Banque n'a commencé que récemment à intervenir ; c'est le cas, par exemple, de la question du gouvernement d'entreprise, qu'elle a abordée dans le cadre de ses efforts de promotion du secteur financier et du secteur privé. Certes, il est indispensable de suivre une démarche orientée vers la gestion commerciale si l'on veut que le secteur privé prospère. Mais nous avons de sérieux doutes sur la façon dont la Banque commence à traiter ces questions, en utilisant du personnel qui manque de diversité et qui ne prône qu'une certaine culture de gouvernance. Une approche générale de ces questions doit prendre en considération les circonstances particulières du pays, notamment les systèmes juridiques et les systèmes comptables en place, ainsi que et le degré de développement du système financier.

Déclaration de M^{me} Eveline Herfkens, ministre du Développement et de la Coopération (Pays-Bas)

L'occasion nous est donnée, selon toutes les apparences, de réaliser les objectifs que nous poursuivons depuis si longtemps :

- les pays en développement prennent de plus en plus en charge la lutte contre la pauvreté en définissant leurs propres stratégies ;
- des efforts sont faits pour améliorer la coordination entre bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, souvent sous la conduite des pays bénéficiaires eux-mêmes ;
- l'aide prend moins fréquemment la forme d'une aide liée ;
- la mondialisation offre des perspectives de croissance à tous les pays ;
- l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) signifie à la fois l'allègement de la dette et l'occasion pour les sociétés dans leur ensemble de contribuer à la lutte contre la pauvreté en vue d'atteindre les objectifs du développement international.

Occasion n'est pas synonyme, cependant, de réalisation ; à ceux qui veulent en tirer parti, l'occasion impose des responsabilités et des obligations. Nous souhaitons que les membres du Comité du développement saisissent l'occasion offerte et acceptent les responsabilités qui l'accompagnent.

On a beaucoup parlé de l'importance de la croissance économique pour la réduction de la pauvreté. Ce débat marquera de son empreinte les stratégies de demain pour la lutte contre la pauvreté. Il aura un effet déterminant sur les ressources disponibles et la façon dont ces ressources seront utilisées.

Il existe un large consensus sur la nécessité d'une croissance qui soit bénéfique aux pauvres. Le nouveau Rapport sur le développement dans le monde montre une fois encore que la croissance ne suffit pas en elle-même pour faire reculer la pauvreté. Nous espérons que la Banque mondiale continuera de participer à ce débat. Surtout, nous espérons que la Banque mondiale traduira en action le consensus qui se dégage sur ce point. La démarche exposée dans le Rapport sur le développement dans le monde sur la lutte contre la pauvreté — prise de responsabilités, opportunités et sécurité — peut servir de ligne directrice. Nous espérons en voir les résultats dans le contexte des conseils fournis par la Banque aux gouvernements qui formulent des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, ainsi que dans les activités-pays et les activités sectorielles de la Banque (en particulier les stratégies-pays et les documents thématiques et de stratégies sectorielles).

La croissance propice aux pauvres implique un processus de changement qui va au-delà de la simple amélioration de la prospérité économique. Il faut de la volonté politique et des changements sur le plan juridique, social et culturel pour intégrer ceux qui ont été exclus jusqu'ici des bienfaits de la croissance économique. Cette volonté politique ne peut qu'être l'expression de la volonté de la société tout entière : gouvernement, parlement, secteur privé

et société civile. C'est pourquoi le processus conduisant à la stratégie de la lutte contre la pauvreté est aussi important que le contenu de la stratégie elle-même.

Assurer la prise de responsabilités, la sécurité et les opportunités suppose également une synergie entre pays industrialisés et pays en développement au niveau mondial. Il nous faut, en tant que communauté mondiale, veiller à ce que les négociations commerciales se déroulent selon des modalités qui permettent à tous les pays de participer à égalité. Il nous faut également manifester notre solidarité lorsque les fluctuations des marchés battent en brèche les efforts déployés par les pays en développement et ajoutent aux défis que ces pays ont déjà à relever en vertu des conditions de l'Initiative PPTE et des objectifs du CSLP. Enfin, pour atteindre les objectifs de développement international que nous nous sommes fixés pour 2015, il nous faut être préparés à augmenter substantiellement l'aide publique au développement et ne pas nous résigner à la tendance à la baisse actuelle. Il est inexplicable que l'aide publique au développement soit en baisse, même en valeur absolue, alors que l'économie mondiale en général et les pays industrialisés en particulier jouissent d'une croissance soutenue. Et ce en dépit de l'engagement collectif que nous avons pris dans le cadre des Nations Unies sur l'allocation de 0,7 % de notre PNB à l'aide publique au développement.

Cadre de développement intégré (CDI) et rapports d'avancement sur le CSLP

Je salue la franchise du rapport d'avancement sur le CSLP et les nombreuses suggestions qui sont contenues dans le rapport sur le CDI en vue de l'amélioration de la démarche des bailleurs de fonds. Les principes du CDI gagnent incontestablement du terrain. Ils font partie de cette occasion nouvelle dont je parlais au début. À nos yeux, le processus du CSLP est un moyen de traduire les promesses dont ces principes sont porteurs en opérations. Avec le CDI, nous avons un ensemble de principes et une vision à long terme de la lutte contre la pauvreté et du développement. Quant aux CSLP, ils définissent un ensemble intégré de mesures concrètes qui doivent être prises par les gouvernements eux-mêmes. Il est à noter que la plupart des pays à faible revenu devront élaborer tôt ou tard un CSLP en vue d'obtenir l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) et des fonds de la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance (PRGF). Pour ces pays, faire en sorte que le mécanisme PRGF fonctionne bien devrait être une priorité opérationnelle. Lorsque des activités mises en chantier avant le CID peuvent être raccordées à la PRGF, il faut s'en réjouir et en tirer parti.

Cela ne veut pas dire que tout aille bien dans le processus de mise en œuvre de la PRGF. Nous partageons dans l'ensemble les préoccupations qui ont été exprimées auparavant :

- La participation d'un large éventail d'organisations dans le pays concerné est d'une grande importance et doit être encouragée. La valeur réelle d'une PRGF est faite ou défaite selon le degré de participation ;
- L'intégration des objectifs macroéconomiques à un cadre global de lutte contre la pauvreté est un défi permanent sur le plan intellectuel et sur le plan pratique. Je me réjouis de l'esprit de coopération entre les institutions de Bretton Woods tel qu'il est manifesté par le Président et le Directeur général dans la note commune adressé au Comité monétaire et financier du FMI et au Comité du développement ;

- Le commerce — qui touche à presque tous les secteurs de l'économie — doit faire partie des CSLP structurellement et organiquement. Il faut à cet effet recueillir davantage de données au niveau des pays et réaliser davantage de recherches, par exemple sur l'influence de la libéralisation du commerce sur l'évolution de la pauvreté. La Banque doit intensifier ses efforts pour aider les pays à devenir des participants actifs ;
- Il convient de redoubler d'efforts pour faire des CSLP un cadre acceptable pour toutes les contributions des bailleurs de fonds. Nous constatons des progrès dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les banques régionales de développement. En même temps, il nous semble que l'on peut faire davantage pour que le CSLP soit présenté comme le cadre de développement national par excellence pour tous les contributeurs multilatéraux et bilatéraux. Cela est d'autant plus important que nous sommes appelés à faire tout notre possible pour appuyer les CSLP, une fois qu'ils sont établis ;
- Le processus CSLP ne peut pas réussir si l'on ne prête pas l'attention qu'il faut aux inégalités entre les hommes et les femmes. Prendre au sérieux le rôle économique de la moitié de la population mondiale, et celui des mères des enfants du monde, ne peut qu'avoir un retentissement important sur la croissance économique. Il faut espérer que les CSLP comporteront des volets concernant les opportunités, la sécurité et aussi un plus grand pouvoir de décision pour les femmes. La Banque devrait montrer clairement en paroles et en actes que l'égalité entre les hommes et les femmes est une priorité dans les initiatives à l'appui du développement des pays.

Rapport d'avancement sur l'Initiative PPTE

Nous constatons avec satisfaction que l'Initiative PPTE renforcée va de l'avant. Il y a eu une augmentation des engagements — accompagnés, il faut le dire, de contributions effectives moins importantes — pour le fonds fiduciaire de l'Initiative, ainsi qu'une augmentation du nombre des pays arrivés au point de décision (20 cette année, espère-t-on). Cela étant, il n'y a pas lieu de nous endormir sur nos lauriers. Les contributions sont encore loin d'être suffisantes pour assurer pleinement le financement des opérations à venir, notamment en ce qui concerne les coûts de l'annulation de la dette qui devront être pris en charge par certaines banques multilatérales de développement au point d'achèvement. Même la situation du FMI est préoccupante si la réévaluation de l'or ne peut pas être effectuée bientôt. Les habitants des pays concernés, et aussi ceux qui sont à Prague aujourd'hui, suivent l'initiative d'un œil critique, à juste titre. Nous devons tous honorer les engagements que nous avons pris. L'initiative sera durement affectée si trop peu de pays parviennent au point de décision. Il serait des plus embarrassant que, l'année prochaine, des pays ayant déjà atteint le point d'achèvement ne voient pas se réaliser pleinement la promesse de l'annulation finale de la dette.

Nous voyons des avantages à prolonger la période durant laquelle les pays peuvent se prévaloir de la clause d'expiration automatique. Cette clause a été prévue originellement pour permettre à d'autres pays pauvres très endettés qui ne se sont pas encore qualifiés en raison de circonstances particulières d'être éligibles à l'allègement de la dette dans l'avenir — à condition qu'il existe une adhésion réelle à la réduction de la pauvreté et à la réforme. Nous invitons instamment tous les créanciers, notamment les créanciers ne faisant pas partie

du Club de Paris et les banques multilatérales de développement, à participer à l'Initiative PPTE. À cet égard, la Banque et le Fonds se doivent de prêter une attention spéciale aux pays — à faible revenu et à revenu intermédiaire — qui supportent un lourd fardeau financier en raison de leurs obligations d'allègement de la dette, en vertu des règles de l'Initiative PPTE.

Par ailleurs, des nuages se profilent à l'horizon avec l'aggravation des termes de l'échange qui risque de réduire à néant les avantages financiers découlant de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. Nous invitons la Banque à étudier sans tarder l'ampleur des problèmes, et leurs effets sur l'effort de lutte contre la pauvreté et les PPTE. Nous espérons que des propositions seront formulées sur la base de ces études en vue de remédier à la perte en ressources à laquelle sont confrontés les PPTE tout particulièrement. Nous sommes satisfaits de la façon dont la Banque et le Fonds ont réussi jusqu'ici à tenir la balance égale entre l'impératif d'un allègement rapide de la dette et celui d'une conditionnalité appropriée, au sens des CSLP et des CSLP intérimaires. L'aggravation actuelle des termes de l'échange risque de rendre cet exercice plus problématique. Les bailleurs de fonds doivent être invités à consentir un allègement compensatoire supplémentaire. Les Pays-Bas sont prêts à faire une contribution significative à cet effort.

L'aggravation des termes de l'échange rend d'autant plus pressant l'appel à l'ouverture des marchés en faveur des PPTE. Nous ne pouvons pas accorder l'allègement de la dette d'une main et de l'autre empêcher les pays de subvenir eux-mêmes à leurs besoins en leur refusant l'accès aux marchés des pays industrialisés. Nous nous félicitons des déclarations de M. Wolfensohn à ce sujet et invitons la Banque à poursuivre ses efforts.

Biens publics à caractère mondial

C'est à notre avis une approche intéressante que de définir ces biens dans le contexte de la Banque mondiale comme étant des produits, des ressources et des services qui ont un impact transfrontière marqué tout en étant importants pour le développement et le recul de la pauvreté. Mais plusieurs points méritent d'être examinés avec soin :

Les incidences sur les flux d'APD. La distinction entre les activités à classer dans la catégorie de l'APD et les autres sera plus difficile et certainement plus discutable. Pour la Banque mondiale, c'est là un problème relativement mineur peut-être, mais je peux vous assurer que pour les ministres en charge de la coopération pour le développement, la concurrence entre les ressources allouées à la réduction de la pauvreté (raison d'être de l'IDA) et les ressources allouées aux (autres) biens publics mondiaux est un très grave sujet de préoccupation.

Les incidences sur les vecteurs dont dispose la Banque mondiale pour fournir des prestations en vue du développement. Traditionnellement, la Banque, comme son nom l'indique, se concentre sur les services que l'on peut appeler bancaires (prêts et activités à l'appui des prêts essentiellement). S'engager dans des activités liées aux biens publics mondiaux pourrait conduire la Banque à en développer les financements sous forme de dons. Il reste à voir si la Banque devrait étendre ainsi ses fonctions. D'autres organisations sont peut-être mieux équipées et plus expérimentées pour ce qui est des activités financées par des dons.

Même si nous sommes en grande partie d'accord avec la liste des biens publics mondiaux dont la Banque pourrait s'occuper, la définition de ces domaines est de si vaste portée qu'elle permet des glissements au-delà des limites de sa mission. Nous invitons la Banque mondiale, à propos des biens publics mondiaux comme dans d'autres domaines, à rester consciente de ses forces et de ses faiblesses. Par exemple, le solde des fonds de l'IDA réservés pour l'initiative spéciale (de 500 millions de dollars) contre le VIH/SIDA devrait être affecté dans un esprit de partenariat et dans la transparence, en tenant compte des structures et des activités existantes, comme celles relevant de l'ONUSIDA.

Nous nous réjouissons que le commerce international soit considéré comme un bien public international, et j'apprécie le fait que la Banque estime avoir un rôle à jouer. Comme vous le savez, c'est là une idée que je défends depuis longtemps. Je pense qu'un Cadre intégré (CI) revitalisé contribuerait grandement à l'action de la Banque dans ce domaine, et j'attends avec intérêt les résultats futurs de l'exercice. La revitalisation du CI ne doit pas servir d'excuse pour renoncer aux activités dans le domaine du commerce, qui font partie à notre avis du mandat fondamental de la Banque en matière de développement — je veux dire par là l'analyse et les activités concernant la pauvreté dans leurs liens avec le commerce.

Le rôle de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Nous appuyons de façon générale l'approche systématique suivie pour la formulation de l'assistance aux pays ainsi que les priorités proposées dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. La vision qu'a le pays de son propre processus de développement devrait être, nous en convenons, le cadre dans lequel se déroulent les activités de développement. Cela étant, la Banque mondiale se doit vis-à-vis de ses actionnaires de formuler sa stratégie d'assistance à partir d'un franc diagnostic de la situation du pays emprunteur en ce qui concerne la pauvreté, les capacités, la gouvernance, les structures économiques et financières, la viabilité des politiques et l'accès aux marchés des capitaux.

Les opérations de la Banque doivent se fonder sur un diagnostic objectif du cadre institutionnel et structurel dans lequel les activités sont appelées à être mises en œuvre. En même temps, la Banque devrait poursuivre ses travaux économiques et sectoriels non seulement en raison des considérations d'appropriation des opérations par les bénéficiaires, mais aussi en vue du renforcement des capacités. Nous pensons, par ailleurs, que la Banque devrait être plus ouverte à la réalisation de travaux économiques et sectoriels avec d'autres partenaires dans le pays emprunteur, ce qui serait mutuellement bénéfique. Nous souhaiterions avoir plus de détails sur l'articulation entre le CSLP et l'évaluation de la performance et de la capacité institutionnelle du pays, dans la mesure où ces deux documents ont un effet direct sur les montants de l'aide fournie par l'IDA au pays en question. Non seulement les deux rapports d'évaluation devraient être compatibles, mais nous recommanderions également que les principaux objectifs définis dans les CSLP soient incorporés au système d'évaluation de la performance et de la capacité institutionnelle.

Nous sommes d'accord pour que le soutien budgétaire aux réformes structurelles et sociales soit fourni par l'intermédiaire des prêts à l'ajustement programmatique, à condition que les pays bénéficiaires aient à leur actif un bilan positif de réformes. Nous insistons, par

conséquent, sur une conditionnalité rationnelle et en même temps réaliste. Nous sommes convaincus de la nécessité de présenter au Conseil des rapports sur l'état d'avancement avant les deuxième (et troisième) prêts pour le financement d'un programme donné. Enfin, nous voulons insister sur l'importance du rôle de la Banque pour ce qui est d'aider les pays sortant d'un conflit à se redresser.

L'architecture financière internationale

En tant qu'institution financière internationale, la Banque mondiale a assurément un rôle à jouer dans ce débat, sur la base du mandat et des activités qui lui sont propres. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la coopération à long terme avec d'autres organisations travaillant dans des domaines complémentaires. Dans le même ordre d'idées, nous apprécions la conclusion d'accords opérationnels clairs, comme ceux qui sont inclus dans le Programme d'évaluation du secteur financier et les rapports sur le respect des normes et des codes. La coopération avec l'OCDE dans le domaine du gouvernement d'entreprise est un autre exemple d'accord permettant d'éviter les doubles emplois.

La capacité financière de la BIRD

Nous tenons beaucoup à ce que la Banque mondiale ait une situation financière saine et solide qui lui permette de remplir son mandat. À l'heure actuelle, la capacité financière de l'organisation est suffisante. Les risques de nouvelle crise financière ou de cessation de paiement majeure dans un proche avenir semblent avoir diminué. Mais il est toujours extrêmement important que la Banque mondiale se tienne prête en prévision des pires éventualités.

Dès lors, la question des moyens de renforcer la capacité financière de la BIRD devrait rester à l'ordre du jour. Nous serions prêts à examiner favorablement une proposition de nouvel apport de capital pour une Banque mondiale ayant un mandat de développement structurel à long terme et de lutte contre la pauvreté. Nous attendons avec intérêt l'examen de la stratégie d'ensemble de la Banque mondiale qui sera fait à l'automne ainsi que l'évaluation des nouveaux paramètres applicables au budget de la Banque.

Conclusion

Enfin, je voudrais souligner l'importance de la poursuite du débat sur les questions de réduction de la pauvreté et du développement ici, au sein des institutions de Bretton Woods, mais aussi dans les parlements et les ONG de par le monde, et en ce moment-même, dans les rues de Prague. N'oublions pas, toutefois, qu'au bout du compte, c'est aux pays eux-mêmes qu'il revient d'appliquer les bonnes politiques, même si les conseils de la Banque et du Fonds peuvent être cruciaux. La question n'est pas de savoir si nous avons besoin ou non du FMI et de la Banque mondiale. Ce dont il s'agit, c'est de déterminer comment nous pouvons rendre ces institutions aussi efficaces que possible dans l'exécution de leurs mandats respectifs, pour que la réduction de la pauvreté et le développement puissent avoir lieu.

Déclaration de M. Rod Kemp, Ministre des Finances adjoint (Australie)²

L'ordre du jour de cette réunion couvre des questions importantes auxquelles est confrontée la Banque mondiale au moment où elle cherche à consolider sa mission fondamentale : soutenir les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté. L'objectif international de développement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de population vivant dans une pauvreté extrême est ambitieux — je dirais même que c'est une gageure. Mais nous sommes moralement tenus de continuer à progresser vers cet objectif, et cela nécessite, de notre part à tous, un effort et un engagement renouvelés.

Face à ce défi, nous devons tirer les enseignements de l'expérience, consolider les acquis et être ouverts à des approches nouvelles et novatrices. Nous nous réjouissons des efforts que continuent de mener la Banque mondiale et, sous la conduite de son nouveau directeur général, le FMI pour mieux cibler et développer leurs activités. Nous accueillons par ailleurs avec intérêt le *Rapport sur le développement dans le monde* de cette année, et l'accent qui y est mis sur les dimensions de la pauvreté touchant aux opportunités économiques, à l'insertion et à la sécurité. Mais il ne faut pas perdre de vue l'enseignement le plus important qui se dégage du processus de développement de ces 50 dernières années, à savoir qu'une croissance économique soutenue est l'arme la plus efficace dont nous disposons pour combattre la pauvreté. Les succès enregistrés durant la décennie écoulée en matière de réduction de la pauvreté ont en grande partie été le fait de pays dotés de politiques d'ouverture de l'économie qui ont favorisé une croissance largement répartie. Bien que la croissance à elle seule ne suffise pas toujours, il ne saurait y avoir de recul tangible de la pauvreté sans croissance. Ce n'est pas par coïncidence que la pauvreté a diminué le plus vite dans les pays d'Asie de l'Est dont les cadres de politique économique encouragent le fonctionnement rationnel des marchés. En dépit des revers subis dans une bonne partie de cette région vers la fin des années 90, la majorité des pays a enregistré une reprise économique assez forte. Et l'on peut noter que la reprise a été des plus solides dans les pays, comme la Corée, qui ont le plus progressé dans l'adoption de vastes programmes de réformes économiques et financières.

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté

Il y a un an, ce Comité a approuvé un cadre renforcé pour l'Initiative PPTE, prévoyant un allègement de la dette plus profond, plus rapide et plus large et un renforcement du lien entre la réduction de la dette et la résorption de la pauvreté. Durant les six mois écoulés, dix pays ont été admis à bénéficier de l'Initiative renforcée et auront ainsi accès à un allègement intérimaire de leur dette. On s'attend à ce que dix autres parviennent à ce point d'ici la fin de cette année. Il ne faut certes pas pavoiser pour autant, mais cela constitue un progrès substantiel. Cela dit, la Banque et le Fonds doivent accélérer le mouvement qu'ils ont contribué à lancer, et c'est pourquoi je me félicite vivement des nouvelles dispositions qui ont été annoncées par le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du FMI pour assurer un examen régulier du traitement de pays donnés.

Nous devons en outre veiller à ce que la réduction de la dette donne des résultats tangibles sur le plan de la résorption de la pauvreté. Dans certains pays, il y a de graves problèmes de conflit et de gouvernance qui doivent être traités afin d'établir les fondations d'un allègement de la dette. Et il faut, dans tous les pays, s'assurer que les ressources dégagées par ces allègements seront consacrées à des programmes crédibles de réduction de la pauvreté. Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté constituent un mécanisme approprié pour s'assurer de l'adoption d'une approche globale et participative dans cette perspective. Les engagements pris par les pays doivent être clairs, spécifiques et vérifiables, mais les conditions imposées doivent aussi être réalistes et viables.

Le coût des allègements de dette est considérable, et la question du financement reste primordiale. Bien que des engagements appréciables aient été pris, ils n'ont pas encore été confirmés et décaissés. Il importe qu'ils le soient dans les délais voulus. Nous devons travailler de concert pour remplir les besoins de financements complémentaires qui se feront jour après les quelques années initiales.

Prise en compte des dimensions globales du développement (biens publics mondiaux)

Il est admis depuis longtemps que beaucoup de problèmes de développement dépassent les frontières nationales et doivent être traités sur une base plus large qu'à l'échelon des pays. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale est un exemple d'initiative menée en collaboration à l'échelle mondiale qui a, au fil des ans, contribué énormément au processus de développement, notamment en lançant ce qu'il est convenu d'appeler la « révolution verte ». La lutte contre les maladies transmissibles est un autre domaine dans lequel une action peut devoir être organisée sur une base transterritoriale, régionale ou mondiale.

De nouveaux besoins se font jour pour des initiatives de portée régionale et mondiale, tels que ceux soulevés par la propagation rapide du VIH/SIDA ou la promotion des nouvelles technologies de l'information et des communications. À certains moments, ils sembleront peut-être excéder les capacités des institutions internationales en place. Lorsque cela a des conséquences pour la réduction de la pauvreté et le développement, la Banque peut jouer un rôle important pour tenter de résoudre ces problèmes. Elle doit faire preuve de sélectivité, de discipline et de pragmatisme dans ses interventions, et concentrer ses efforts sur les problèmes qui ont le plus d'impact sur sa mission fondamentale consistant à assurer une réduction durable de la pauvreté. Le rôle qu'elle sera amenée à jouer dans des domaines spécifiques devra être évalué soigneusement et au cas par cas par ses États actionnaires. Il importera en outre de s'attacher à utiliser les mécanismes existants d'une manière plus novatrice.

Aider au développement national

S'il faut s'attendre à ce que la Banque joue, de manière toutefois sélective, un rôle actif dans le traitement des problèmes de portée régionale ou mondiale, ses opérations resteront centrées sur les activités de prêt répondant aux besoins des pays. Il lui appartient d'entreprendre régulièrement un réexamen des approches et instruments utilisés pour ce type de prêts, afin de s'assurer qu'ils restent intéressants et continuent d'être adaptés aux besoins de ses membres dans un contexte qui ne cesse d'évoluer.

Le groupe que je représente se félicite de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner le rôle incombant à la Banque dans les pays à revenu intermédiaire. Beaucoup de ces pays ont pris des mesures pour mieux attirer les organismes de prêt du secteur privé, et les marchés internationaux des capitaux peuvent présenter d'autres sources de financement, étant entendu que ces fonds seront parfois offerts pour des montants et des durées limités et à des coûts plus élevés. L'examen effectué par le groupe de travail devra notamment porter sur la façon de prendre en compte cet accès renforcé aux flux privés dans les stratégies de la Banque, afin d'en tirer le meilleur parti pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. Le groupe devra aussi examiner les coûts administratifs subis par les emprunteurs au titre des prêts qu'ils reçoivent de la Banque, la question de savoir dans quelle mesure celle-ci devrait avoir les moyens d'accorder des prêts en situations de crise à l'appui des programmes du FMI, et les besoins des petits États et des pays à revenu intermédiaire qui n'ont toujours qu'un accès limité aux financements privés.

On peut trouver des arguments en faveur d'une utilisation accrue et plus souple des prêts-programmes, ainsi qu'à l'appui des propositions de la Banque visant à instituer, pour les emprunteurs de l'Association internationale de développement, des crédits d'aide à la réduction de la pauvreté ayant pour fondements des stratégies d'aide-pays étroitement liées aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Cela devrait assurer une meilleure cohérence entre les différents processus de la Banque et faciliter la coordination et la complémentarité avec le FMI pour la préparation des programmes.

Le Cadre de développement intégré (CDI)

L'expérience le montre depuis longtemps : pour que les efforts de réduction de la pauvreté soient efficaces, il faut que les interventions s'inscrivent dans un cadre de politique générale clair et stratégique, que les gouvernements et les populations assument la paternité de leurs plans de développement, que les administrations nationales, les bailleurs de fonds et la société civile travaillent en partenariat, et que le suivi des résultats soit clairement assuré et une responsabilité effective instituée. L'approche établie par le CDI a contribué à donner une nouvelle vigueur à ces principes de vision stratégique, de prise en charge, de partenariat et de responsabilisation, et établi les modalités pratiques sous-tendant leur application. Outre les projets pilotes de type formel, cette approche a déjà été adoptée de manière informelle dans beaucoup de domaines d'activité de la Banque, et c'est elle qui sous-tend les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Cela ne veut pas dire que l'application du CDI soit une chose simple, bien au contraire. Mais cette approche met effectivement en relief les domaines essentiels sur lesquels doivent porter les efforts pour que la lutte contre la pauvreté soit plus couronnée de succès. Le manque de capacités institutionnelles constitue, en particulier, une contrainte non négligeable, et c'est là un problème particulier pour les États insulaires du Pacifique. Des efforts importants doivent être faits pour renforcer les capacités et limiter au maximum les pressions exercées par les bailleurs de fonds sur les pays bénéficiaires. Il y a aussi beaucoup à faire pour établir la meilleure façon d'appliquer les principes du CDI dans la pratique. Une évaluation complète prendra du temps et soulèvera de complexes questions de méthodologie. Dans l'intervalle, il y a lieu de procéder de manière pragmatique, en tenant compte des différences de situations et de la nécessité d'obtenir l'adhésion des parties concernées.

Le rôle de la Banque dans l'architecture financière internationale

Nous accueillons avec intérêt la récente déclaration du Président de la Banque et du Directeur général du FMI clarifiant les rôles respectifs des deux institutions. Comme ils l'ont reconnu, la Banque doit concentrer ses efforts sur sa mission fondamentale, qui est d'œuvrer en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement des pays à long terme. Mais les déclarations faites au plus haut niveau doivent s'accompagner d'une coopération améliorée au niveau des instances de travail et au sein même des pays. La création du comité d'exécution conjoint pour l'Initiative PPTE a été une heureuse initiative. Le comité conjoint pour les questions relatives au secteur financier semble également agir de manière efficace pour traiter des problèmes une fois qu'ils sont identifiés.

Il importe que les pays d'Asie de l'Est poursuivent leurs efforts de reconstruction et de restructuration du secteur financier et de celui des entreprises à la suite de la crise. Ce type de réforme est essentiel à un redressement soutenu, et la Banque doit continuer de jouer son rôle à cet égard, de concert avec le FMI et la Banque asiatique de développement.

Les échanges de vues relatifs aux questions financières internationales accordent une place croissante aux problèmes liés aux paradis fiscaux et au blanchiment d'argent. Des solutions efficaces nécessiteront l'étroite participation des pays concernés. Beaucoup de ces pays sont petits et ont une capacité limitée. La Banque devrait être prête à fournir un appui technique dans les cas appropriés.

Tendances des apports de ressources aux pays en développement

L'accroissement des apports de ressources privées aux pays en développement qui est intervenu durant l'année écoulée, quoique modeste, doit être considéré de manière positive. Mais au regard des ressources disponibles pour le développement, il ne faut pas perdre de vue le rôle important que peuvent jouer les échanges commerciaux pour générer la croissance et réduire la pauvreté. C'est là une question dont nous avons largement discuté au cours de précédentes réunions du Comité du développement, mais les progrès ont été lents. Les restrictions imposées à l'accès au marché dans les pays riches ont nettement limité l'aptitude des pays en développement à poursuivre leur croissance et à réduire la pauvreté. Cela vaut en particulier pour leurs produits agricoles, qui sont confrontés à des barrières très importantes alors qu'ils constituent la principale ressource de bien des économies en développement. Comme l'a démontré une étude conjointe de la Banque et du FMI, la libéralisation totale des échanges agricoles mondiaux pourrait procurer aux pays en développement des avantages se chiffrant à plus de 40 millions de dollars par an. Cela équivaut à près de 80 % des flux d'aide globaux. Surtout en période de prospérité, à un moment où les pays développés tirent rapidement les fruits d'une intégration plus complète à l'économie mondialisée, nous devons nous employer à faire en sorte que des populations toujours plus larges soient à même d'avoir elles aussi part à ces avantages.

La capacité financière de la BIRD

La vigueur accrue de l'économie mondiale a permis à la Banque de commencer à reconstituer sa capacité financière. Certes, cela prendra du temps, mais les progrès réalisés à ce jour sont appréciables.

Allocution de M. Viktor Khristenko, vice-président du gouvernement (Fédération de Russie)

Transfert de ressources pour le développement

Dans l'ensemble, le transfert de ressources financières vers les pays en développement et les économies en transition continue d'afficher une tendance positive. Le fait que la dynamique des apports de capitaux privés ne soit toujours pas à la hauteur de la croissance économique mondiale suscite toutefois certaines préoccupations. C'est dans ce contexte que nous aborderons le rôle de catalyseur joué par les institutions financières internationales, qui doivent donner l'exemple en étendant leurs investissements à une plus vaste gamme de pays et de secteurs.

Il faut tout d'abord mentionner que les investissements étrangers directs, la composante la plus viable et fiable du financement externe, revêtent traditionnellement beaucoup d'importance. Or, ce sont justement les investissements directs qui ont le plus d'incidence sur l'évolution à moyen et long terme du développement économique. À cet égard, nous devons rappeler que, selon les données de la Banque, les investissements directs vers les économies en développement et en transition ont fortement chuté en proportion de l'ensemble des investissements directs transfrontaliers mondiaux, ce qui indique clairement que, même si le bassin mondial de fonds utilisables pour des investissements directs augmente, l'attrait relatif des pays en développement diminue. Les pays bénéficiaires ne devraient donc pas se reposer sur leurs réalisations passées, mais plutôt accélérer les réformes macroéconomiques et structurelles, notamment dans les domaines du commerce extérieur, des relations de travail, des finances, de l'infrastructure et de la réglementation.

Réduction de la pauvreté et biens publics mondiaux

Nous avons étudié avec intérêt les propositions faites par la Banque au sujet des biens publics mondiaux. Les recherches effectuées sur ce plan devraient se poursuivre. Nous aimerions faire à cet égard quelques remarques préliminaires, en gardant à l'esprit que l'étude de cette question ne fait que commencer :

Conceptuellement, la notion de biens publics mondiaux présente des caractéristiques attrayantes — principalement parce qu'elle place l'accent sur la coopération et les partenariats — mais elle soulève simultanément différentes questions, et notamment le fait bien connu qu'il est extrêmement difficile de produire une définition fonctionnelle de la nature des « biens publics ». D'un côté, la quasi-totalité des biens sont assujettis à une série d'effets externes permettant de considérer qu'ils nécessitent une action collective. D'un autre côté, une proportion substantielle des activités qui appartiennent traditionnellement au secteur public sont également assurées par le secteur privé dans différents cas et pays. De

plus, même lorsqu'il existe un consensus plus ou moins durable à propos de ce qui constitue un ensemble de « biens publics », ce qui englobe les biens publics mondiaux, ce concept n'offre pas d'outils permettant de les classer par ordre de priorité. De ce fait, les décisions relatives à ce qu'une action internationale collective devrait soutenir, et de quelle façon, sont prises de manière discrétionnaire et politisée, ce qui altère substantiellement la validité de l'approche même.

Traditionnellement, la notion de « biens publics » est directement liée à leur financement par des ressources gouvernementales. On considère habituellement que certains biens publics territoriaux (locaux, régionaux ou nationaux) doivent être assujettis à une fiscalité de niveau correspondant, et que les fonds publics accumulés à travers elle devraient servir à produire ce bien pour un usage général gratuit ou subventionné. Ce n'est pas par accident que le texte proposé soulève, avec cependant certaines réserves, la question de la taxation à une échelle globale, c'est-à-dire supranationale, et de la création d'organes dirigeants à cette fin. Il faut bien comprendre que, dans ce contexte, la prépondérance de la souveraineté nationale des pays membres ne peut être compromise. Toute mention d'expressions comme « gouvernement mondial » et « taxation globale » ne peut que déboucher sur une confusion inutile. Les institutions issues de Bretton Woods ne laissent aucune latitude sur ce plan.

Lorsque nous tentons de traduire un demi-siècle d'expérience des institutions financières internationales par un syntagme comme « biens publics mondiaux », nous devrions admettre que le bien public le plus important, le plus répandu et le plus efficace qu'elles produisent, et celui dont l'incidence positive générale est la plus grande, est le processus même d'accélération de la croissance économique. Lorsqu'un pays passe à un palier supérieur de développement économique, les thèmes dont nous faisons la promotion, et notamment la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé publique et du niveau de vie, l'égalité dans la participation à la société civile, etc., prennent inévitablement davantage de place parmi toutes les priorités publiques. Et, dans la mesure où la réduction de la pauvreté constitue le problème clé de notre époque, ce n'est pas le fait du hasard si les plus grands succès obtenus sur ce plan au cours des dernières décennies l'ont été par les pays qui ont produit la croissance économique la plus forte et la plus durable.

Par conséquent, il semble rationnel de soutenir que le mandat même de la Banque mondiale, en tant qu'institution qui favorise une croissance économique durable, est un bien public mondial unique et particulièrement précieux. Il n'y a absolument aucune contradiction entre l'orientation vers les biens publics mondiaux et l'accent que la Banque place traditionnellement sur une intervention par pays, comme le montrent le Cadre de développement intégré récemment élaboré et le rappel des priorités du pays dans les échanges de vues avec la Banque.

L'énorme augmentation du nombre de partenariats et la participation de la Banque à des programmes internationaux engendrent toutefois bien des risques de politisation et font craindre que les décisions soient prises de manière arbitraire. Nous sommes heureux que ces facteurs aient été clairement exposés dans le rapport de la Banque. Selon nous, ces domaines d'activité ne peuvent et ne doivent pas devenir les principales priorités de la Banque. Leur rôle doit rester secondaire par rapport à l'assistance à fournir aux pays membres à leur demande et conformément à leurs priorités nationales. Dans ce contexte, il est préférable de

ne pas opposer de telles priorités nationales aux objectifs de développement international. Ces derniers ne doivent pas devenir l'équivalent des directives centralisées qui caractérisaient les économies dirigistes. Ils doivent servir d'indice, d'illustration et de catalyseur, mais non de principes d'exploitation.

Les principaux domaines de participation de la Banque à la répartition actuelle des tâches d'assistance au développement semblent être quant à eux adéquatement définis. Nous sommes enchantés qu'une plus grande attention soit accordée au problème des maladies infectieuses — la tuberculose et le sida notamment — puisque, dans certains cas, il revêt une importance régionale et mondiale.

L'amélioration de la gestion économique a également été incluse, à juste titre, parmi les principaux domaines où les avantages comparatifs de la Banque sont particulièrement prononcés. Entre autres, nous partageons pleinement les préoccupations exprimées au sujet du coût élevé des transactions avec les banques internationales de développement. La Banque Mondiale a entrepris récemment sa propre étude interne du problème. Si elle réussit à apporter des améliorations substantielles sur ce plan, elle offrira là un excellent exemple de bien public mondial.

Puisque la Banque évoque pour la première fois la notion de biens publics mondiaux, il faut naturellement préciser différentes questions. Tout d'abord, il est difficile de comprendre pourquoi le problème de la supervision inadéquate des opérations bancaires a été combiné avec ceux que posent le blanchiment d'argent et la lutte contre la corruption. Il semble en effet que les raisons de vouloir superviser les opérations bancaires ont une portée beaucoup plus vaste et donnent lieu à des considérations bien plus nombreuses que la prévention des activités criminelles. Il est également difficile de savoir si la liberté des mouvements transfrontaliers de biens et de capitaux devrait être placée sur le même pied que la question de l'élimination des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre. Même si la libéralisation des échanges commerciaux et des mouvements des capitaux est essentiellement de nature économique, les mouvements de population au-delà des frontières nationales soulèvent nombre de problèmes sociaux, culturels et politiques complexes. Selon nous, il est trop tôt pour lancer un débat à l'échelle planétaire à ce sujet.

La question de l'action collective appelle inévitablement celle de son financement. Il nous semble que la Banque devrait continuer de suivre les principes éprouvés de sa participation au financement de telles activités : sélectivité ciblée, fort effet catalyseur, cofinancement à grande échelle en partenariat et subordination d'ensemble aux stratégies nationales des pays participants.

Quoi qu'il en soit, la participation de la Banque à ces programmes ne doit pas entraîner un durcissement des conditions auxquelles les prêts sont accordés dans le cadre de son mandat principal. Si les coûts supplémentaires de l'action collective sont reportés sur les emprunteurs, la Banque aboutira inévitablement dans une impasse. Nous estimons que cette question n'a pas à être discutée.

Rôle de la Banque mondiale auprès des pays à revenu faible et moyen et moyens d'action

Nous considérons que le rapport sur le rôle de la Banque mondiale et des instruments qu'elle utilise constitue aussi une initiative intéressante et prometteuse. Toutefois, le rapport résume le problème et présente de nouvelles propositions au sujet des orientations futures du développement stratégique de la Banque plus qu'il n'avance de solutions. Nous espérons que le Conseil de la Banque poursuivra l'analyse de ces problèmes et s'efforcera d'y apporter des solutions équilibrées et productives.

Nous pouvons cependant déjà souligner les points suivants.

Il faudrait tenir davantage compte de l'opinion qu'ont les pays admis à emprunter à l'IDA au sujet des propositions de généralisation du lien entre la Stratégie-pays et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté à partir du 1^{er} juillet 2002.

Tout d'abord, ce cadre analytique a été proposé à l'origine à des fins très spécifiques, c'est-à-dire permettre l'allègement de l'endettement par l'intermédiaire de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Ensuite, le principe même de ce mécanisme présuppose que les pays emprunteurs participent bien plus activement à sa conception et à sa préparation. Par conséquent, il ne semble pas très logique de le leur imposer trop fermement. Les conditions spécifiques à ces pays sont en effet trop diverses, puisqu'il peut aussi bien s'agir de pays comptant une énorme population, où la structure fédérale est complexe et où la préparation de programmes gouvernementaux constitue une tradition historique que de petits États insulaires dont les capacités institutionnelles sont extrêmement limitées. L'application automatique d'une approche uniforme dans ce cas est complètement inappropriée.

Dans l'ensemble, nous sommes en faveur du développement du Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté. Les aspects positifs de cet instrument sont fondés sur la relation entre les programmes à moyen terme sur lesquels il s'appuie et le cycle budgétaire du pays emprunteur. Nous ne souhaitons pas accorder une importance particulière au parallèle à établir entre cet instrument et la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI. La Banque n'a certainement pas pour objectif de créer des instruments qui concurrencent ou dédoublent ceux du FMI. Naturellement, l'utilisation du Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté devrait être envisagée lorsque, entre autres choses, des politiques macroéconomiques appropriées sont en place. La mesure dans laquelle les critères de rendement de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance sont suivis peut et devrait être le moyen le plus communément accepté de déterminer si cette condition est respectée, mais des cas particuliers sont également concevables. Dans chaque cas concret, la solution doit être trouvée dans le cadre d'une coopération intensive entre la Banque mondiale et le FMI, comme nous l'avons déjà indiqué.

La situation des pays qui empruntent auprès de la BIRD mérite d'être examinée de plus près. Chacun sait que, ces dernières années, la communauté internationale s'est surtout intéressée aux problèmes des pays pauvres. En conséquence, l'analyse de ceux des pays à revenu intermédiaire a été quelque peu négligée. Nous accueillons donc avec une profonde satisfaction la création d'un groupe de travail spécial chargé d'examiner ces questions. Nous

espérons qu'il pourra résumer ses constatations dans un rapport raisonnablement détaillé avant la réunion d'hiver du Comité du développement.

Selon nous, ce rapport devrait refléter les idées et principes suivants :

- 1) Une Stratégie-pays combinant les priorités du pays emprunteur et les stratégies sectorielles de la Banque devrait demeurer l'instrument clé de coopération entre la Banque et le pays. Il faut pour cela constamment élargir le degré de responsabilité du pays emprunteur à l'égard de la stratégie.
- 2) Le programme de prêts devrait combiner projets d'investissement, prêts budgétaires et prêts d'assistance technique de façon équilibrée. La décision finale sur la composition des prêts accordés devrait être laissée au pays emprunteur et tenir compte des limites imposées par les politiques générales de la Banque.
- 3) La Banque devrait donner de l'expansion à son répertoire d'instruments de prêt. Pour que l'objectif stratégique de renforcement des économies de marché et d'établissement de liens avec le secteur privé puisse être atteint, il faut qu'elle façonne en conséquence ses moyens d'intervention, y compris en utilisant plus activement les garanties. Nous tenons à souligner que, même si cinq années se sont écoulées depuis la décision d'inclure les garanties dans le répertoire des instruments de la Banque, les résultats demeurent plus que modestes alors que la demande pour ce produit est toujours élevée.
- 4) Il est impératif que l'approche par programme adoptée pour les prêts d'investissement soit étendue aux prêts budgétaires. De plus, la mise en œuvre des programmes convenus devrait être évaluée non pas sur la base de résultats intermédiaires reflétant le processus de mise en œuvre du programme, mais au moyen d'indicateurs mesurant la réalisation des objectifs. Nous sommes très intéressés par les propositions d'élaboration d'un nouvel instrument, temporairement appelé prêt de soutien au développement, dont l'utilisation serait synchronisée avec le cycle budgétaire du pays emprunteur.
- 5) Tout le potentiel du Groupe de la Banque mondiale devrait être utilisé pour promouvoir le développement du secteur privé. Nous aimerions que le directeur des opérations d'un pays gère l'ensemble des activités des institutions faisant partie du Groupe de la Banque mondiale. Cela donnerait lieu à une coordination et une coopération plus vastes entre la BIRD, la SFI et l'AMGI.
- 6) La question du coût des transactions avec la Banque devrait être distinguée de celle du modèle de fonctionnement de la Banque dans les pays qui empruntent auprès de la BIRD. Cette question devrait être analysée dans le contexte de l'élaboration des instruments financiers de la Banque, des tendances qui caractérisent sa situation financière et de la demande pour ses produits financiers. Cette demande est de plus en plus fonction du nombre constamment croissant d'éléments cachés dans le coût des transactions avec la Banque. Tous les emprunteurs du Groupe de la Banque mondiale subissent cet état de choses, mais il est particulièrement prononcé pour les pays qui empruntent auprès de la BIRD.

Plus précisément, ce problème devrait être placé au sommet des priorités lorsque le nouvel instrument, le prêt de soutien au développement, sera conçu.

- 7) Pour pouvoir aider efficacement les pays à revenu intermédiaire, la Banque devrait, en plus de jouer son rôle traditionnel d'intermédiaire pour le transfert de ressources financières, intervenir dans de nouveaux domaines liés à l'accumulation et au transfert de connaissances. Il faut pour cela placer plus particulièrement l'accent sur les moyens modernes d'information. Le Portail mondial du développement sur lequel la Banque travaille actuellement constitue à cet égard un exemple prometteur. Les conséquences budgétaires inévitables de ce travail peuvent être atténuées par une augmentation de l'attention prêtée à l'utilisation et à l'élaboration de capacités locales.

Cadre de développement intégré

Nous soutenons les principes et objectifs fondamentaux énoncés pour le Cadre de développement intégré introduit en janvier 1999 par le président de la Banque mondiale, M. Wolfensohn. L'expérience accumulée au cours des premiers mois de mise en œuvre de ce cadre dans différents pays ayant choisi de participer à sa phase pilote confirme que l'orientation retenue est la bonne. Très rapidement, ces pays ont réalisé des progrès notables dans la formulation d'une vision à long terme des défis posés par le développement national. Cette vision accorde une attention équilibrée aux aspects macroéconomiques, structurels, institutionnels, physiques, sociaux, culturels et historiques. Les consultations internes multilatérales ayant pour but d'élaborer des stratégies ou plans d'action à moyen terme ont été lancées. Des progrès ont également été faits sur le plan du renforcement de l'engagement à faire élaborer des programmes non seulement par les gouvernements centraux, mais aussi par les gouvernements subnationaux, les parlements, le secteur privé ainsi que différents organismes et groupes de la société civile.

Le partenariat stratégique entre les bailleurs de fonds internationaux ainsi que le partenariat entre la communauté donatrice et le pays bénéficiaire constituent l'un des principes fondamentaux du Cadre de développement intégré. À cet égard, nous constatons avec satisfaction le renforcement récent de la coopération entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les banques de développement régionales et les bailleurs de fonds bilatéraux. Le fait que les réunions du Groupe consultatif de pays et d'organismes donateurs qui ont lieu sous l'égide de la Banque mondiale soient devenues plus ouvertes illustre spécifiquement ce renforcement. L'éventail de participants a été élargi, et ces derniers ont pris une part plus active à l'élaboration et à la prise des décisions qui visent à renforcer l'efficacité de l'aide internationale aux pays en développement. Simultanément, l'expérience pratique montre que la coopération entre les donateurs et la coordination de leurs efforts dans de nombreux pays en développement, y compris les pays pilotes du Cadre de développement intégré, sont encore loin d'être parfaites. Nous considérons que l'harmonisation des politiques et procédures des différents bailleurs de fonds pourrait améliorer substantiellement la situation.

Il est encore trop tôt pour déterminer si le Cadre de développement intégré est un succès ou un échec. Même la poignée de pays qui ont été les premiers à participer à cette expérience n'ont fait que quelques pas dans ce sens. Une étape bien plus longue et difficile

reste à venir. En fait, la validité du Cadre de développement intégré ne peut être jugée que par la mesure dans laquelle il contribue à la réalisation des objectifs de développement, qui sont des objectifs à long terme.

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

La Fédération de Russie continue d'approuver l'Initiative PPTTE et considère que les résultats obtenus jusqu'à présent confirment sa viabilité, son efficacité et la grande importance qu'elle revêt du point de vue de l'atténuation des difficultés occasionnées par un endettement externe excessif. L'année dernière a été marquée par une percée effectuée dans la préparation d'une réduction massive du fardeau de la dette, et plus précisément par celle d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour chaque pays. De tels programmes feront beaucoup pour que les avantages de la mise en œuvre de l'Initiative se fassent sentir dans toutes les couches sociales des pays bénéficiaires.

Parallèlement, nous estimons que l'effet positif des programmes de réduction de la pauvreté dans les pays en développement sera beaucoup plus grand si ces programmes sont directement liés à des programmes de réforme structurelle et alignés de manière plus réaliste sur les indicateurs macroéconomiques. Même s'il est tentant d'utiliser l'épargne pour soulager l'endettement afin de réduire la pauvreté, c'est surtout la croissance économique durable du pays visé qui tendra à y réduire la pauvreté.

Quant à la « clause d'extinction » de l'Initiative, nous pourrions en soutenir la prolongation pour un an, quoique avec réserve. Nous considérons que l'Initiative est une mesure ponctuelle destinée à ramener à un niveau viable l'endettement externe des pays pauvres qui ont adopté de saines politiques économiques et sociales. Elle ne peut donc être transformée en un mécanisme permanent d'annulation des créances. Et il ne faut certainement pas accepter que les décisions prises soient remises en question à cause de nouveaux chocs externes ou d'une dégradation des termes de l'échange chez certains des participants à l'Initiative.

Depuis que l'Initiative a été adoptée, le débat s'est poursuivi entre les tenants d'une accélération du soulagement de l'endettement et ceux qui prônent plutôt l'imposition de conditions passablement strictes pour les résultats déjà obtenus. Dans ce débat, nous avons tendance à nous ranger du côté de ceux qui s'opposent à un assouplissement des règles et des principes généraux, particulièrement en ce qui concerne les obligations relatives aux résultats obtenus précédemment et le raccourcissement de l'intervalle entre le moment où la décision est prise et les points d'achèvement. Nous savons qu'il ne faut pas pénaliser les pays qui mettent en œuvre des réformes profondes et exhaustives en prolongeant les phases de l'Initiative et nous croyons qu'il est possible de s'écarter de ces règles dans certains cas exceptionnels, mais nous nous élevons résolument contre toute révision des principes fondamentaux de l'Initiative.

En dernière analyse, l'Initiative ne produira des résultats positifs que si chacun des pays bénéficiaires cherche vraiment à adopter une stratégie macroéconomique raisonnable. L'institutionnalisation d'échappatoires et l'affaiblissement des critères peuvent eux aussi donner lieu à des abus et, en pratique, au gaspillage des ressources limitées allouées au

financement de l'Initiative PPTE par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Il s'agit de la seule approche qui nous évitera de compromettre la moralité du système financier international.

Cette question appelle celle du financement de l'Initiative, qui continue d'être une source de préoccupation. Tout d'abord, l'écart entre les coûts estimés de la mise en œuvre de l'Initiative et les ressources que les pays donateurs se sont effectivement engagés à fournir n'a pas été comblé l'an dernier, il s'est en fait quelque peu accru. À cet égard, nous exhortons tous les pays qui sont à l'origine de l'Initiative à aborder ce problème de façon plus réaliste et à respecter leurs propres décisions. De plus, nous souhaitons qu'un traitement préférentiel soit accordé, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative, aux pays créanciers qui satisfont eux-mêmes aux critères PPTE. Par ailleurs, il reste à résoudre le problème du remboursement des dépenses encourues par plusieurs banques de développement régional dans le cadre de l'annulation de créances. Toutes les préoccupations évoquées devraient nous amener à analyser plus soigneusement les conséquences financières de nos décisions si nous ne voulons pas compromettre la viabilité de l'Initiative.

Capacité financière de la Banque

La Fédération de Russie estime que, même si les résultats financiers du dernier exercice ont été bons, les mesures à prendre pour garantir la viabilité financière à long terme de la Banque demeurent fortement prioritaires. La condition préalable la plus importante est que la Banque ait assez de capitaux pour pouvoir atteindre ses objectifs de promotion du développement et de réduction de la pauvreté. En tant qu'actionnaires responsables de la Banque, nous sommes préoccupés par certaines tendances négatives dans l'état des finances de la BIRD. Nous nous inquiétons notamment du ratio de fonds propres, qui demeure extrêmement faible, ainsi que de la diminution du montant des prêts accordés, de la chute marquée des décaissements et de divers autres problèmes risquant d'entraîner une diminution du revenu net de la Banque.

Nous estimons par conséquent que les problèmes se situent dans deux grands domaines : tout d'abord la disponibilité de capitaux suffisants et, ensuite, la réduction potentielle du revenu net de la Banque. Compte tenu de la situation, nous souhaitons qu'une approche extrêmement prudente soit adoptée en ce qui concerne l'affectation du revenu net de la Banque à un nombre toujours croissant d'initiatives nouvelles et permanentes. La volatilité de l'économie mondiale et la poursuite du débat sur le rôle et les objectifs de la Banque dans un monde en pleine évolution incitent en effet à faire preuve d'une telle prudence dans les engagements financiers à long terme. Nous considérons qu'il n'est plus possible de financer beaucoup de nouvelles initiatives à même le revenu net de la Banque, puisque cela commence à exercer une influence négative sur ses capacités financières. Cela dit, nous n'incitons pas la Banque à réduire ses engagements vis-à-vis de l'IDA et de l'Initiative PPTE, ou les engagements qu'elle prend dans le cadre d'autres initiatives importantes comme le soutien au redressement à apporter après un conflit ou au renforcement des capacités institutionnelles dans les pays africains. Nous croyons néanmoins que la capacité financière de la Banque approche dangereusement de ses limites et que l'on ne pourra pas compter sérieusement à l'avenir sur cette source de financement sans risquer de saper la viabilité financière de la Banque en tant qu'institution prêteuse.

À cet égard, nous estimons que le renforcement de la base de capital de la Banque constituera le plus grand défi des prochaines années. En l'absence de consensus parmi les actionnaires au sujet de l'augmentation de capital, la seule solution viable pour atteindre ce but consiste à affecter aux réserves la majeure partie du revenu net à venir. La stratégie proposée exigera sans nul doute qu'il soit fait preuve d'énormément de prudence et que certains sacrifices soient même consentis durant quelques années, mais il sera autrement pratiquement impossible de maintenir la capacité financière de la Banque. Les Statuts de la BIRD indiquent d'ailleurs assez clairement que la préservation de réserves adéquates est l'une de nos grandes priorités.

L'architecture financière internationale et le rôle de la Banque mondiale

Nous apprécions beaucoup le rôle actif que joue la Banque dans le renforcement de l'architecture financière internationale. Simultanément, nous considérons que, pour optimiser l'efficacité de son action, la Banque devrait concentrer ses efforts sur les domaines où elle dispose d'avantages évidents par rapport aux autres organismes qui participent à ce processus et où elle peut offrir une assistance concrète aux pays membres par l'intermédiaire de prêts ou d'autres formes d'assistance. De plus, parce qu'elle s'appuie sur une expérience pratique du soutien des réformes économiques et de l'élaboration d'institutions dans différentes régions du monde, la Banque est particulièrement bien placée pour intégrer les perspectives de développement et les économies en transition dans le processus de réforme de l'architecture financière internationale. De cette façon, les décisions prises tiendront mieux compte des intérêts de tous ceux qui utilisent le système financier international et il sera possible d'aider les plus faibles d'entre eux à tirer profit des avantages potentiels de la mondialisation et de l'intégration financière.

Le problème clé, dans ce cas, est de déterminer comment une évaluation adéquate des faiblesses et des vulnérabilités structurelles des institutions actuelles peut être effectuée et quelles mesures peuvent efficacement les atténuer ou les éliminer. Sur ce plan, nous approuvons les efforts déployés par la Banque dans des domaines comme ceux de l'introduction de normes et de codes, de l'évaluation du secteur financier, de l'amélioration des principes de gouvernement d'entreprise, de la comptabilité et de l'audit, de la gestion de la dette publique et du renforcement de l'efficacité des mécanismes nationaux de protection sociale. Nous souhaitons aussi rappeler qu'il est important de mieux coordonner les activités de la Banque dans ces domaines avec celles des autres organismes qui contribuent à la réforme de l'architecture financière internationale, principalement le FMI.

La reconnaissance de la nécessité d'introduire des normes et des codes dans les domaines de la divulgation des informations financières, de la réglementation des institutions prêteuses, des marchés financiers et des systèmes de paiement, des principes de gouvernement d'entreprise, de la comptabilité et de l'audit, des régimes de réglementation des faillites, de la protection des droits des créanciers et de la gestion de la dette publique constitue l'une des grandes leçons tirées de la crise financière internationale. Nous estimons que la Banque a un rôle particulier à jouer dans le cadre de ce qui est fait pour s'assurer que les nouvelles normes, la méthode d'évaluation de la conformité avec celles-ci et l'échéancier de leur introduction tiennent compte des conditions qui règnent effectivement dans les pays, de leurs capacités institutionnelles ainsi que des contraintes financières qui s'exercent. Il faut,

par exemple, résoudre le problème de la complexité excessive des normes et des codes proposés, qui retarde leur introduction.

Il est extrêmement important que la Banque cherche à déterminer si les différentes normes conviennent bien aux conditions qui règnent au sein d'une économie en développement ou en transition. Plus spécifiquement, l'application automatique des normes complexes en vigueur dans les économies fortement développées a peu de chance de donner les résultats souhaités. Il conviendrait mieux, dans ce cas, de s'appuyer sur des principes fondamentaux et les meilleures pratiques internationales plutôt que sur des normes très spécifiques, afin de parvenir à équilibrer la nécessité de tenir compte des caractéristiques particulières du développement de pays donnés et la mise en application de la série de normes et de codes qui s'imposent. La satisfaction des priorités lors de la sélection des normes et la souplesse dont il est fait preuve lorsqu'elles sont mises en œuvre dans les pays, mise en œuvre qui n'est possible qu'en étroite coopération avec ceux-ci, sont un aspect important du problème. Nous devrions également éviter de procéder à une évaluation mécanique de la manière dont les normes sont respectées.

La question des moyens utilisés pour stimuler l'introduction des normes est également importante. Par exemple, dans certains cas, il peut être impossible de prévoir comment les marchés réagiront à une divulgation plus complète des informations financières par les pays. Il faudrait aussi élaborer une approche pour les pays qui, pour différentes raisons, n'ont pas pu respecter les normes : devraient-ils être pénalisés par une limitation de leur accès aux ressources des institutions financières internationales ou, au contraire, devraient-ils bénéficier d'une assistance technique et financière supplémentaire ? Les premiers rapports sur l'observation des normes et des codes ont montré qu'il faut affecter des ressources substantielles à leur formulation, à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la conformité à ces normes, à la réalisation de telles évaluations et à la prise de mesures de suivi afin d'offrir une assistance à ces pays. Or, les coûts sont fréquemment supérieurs aux ressources dont les pays et les institutions financières internationales disposent à l'heure actuelle.

L'évaluation des vulnérabilités du secteur financier constitue un autre élément important des activités de la Banque. Nous sommes heureux de constater que la coopération est bonne entre les institutions issues de Bretton Woods qui sont placées sous l'égide du Comité de liaison pour le secteur financier. Nous croyons que cette coopération améliorera la cohérence et l'efficacité de l'assistance fournie aux pays dans le besoin. Une participation conjointe des institutions au Programme d'évaluation du secteur financier revêt à cet égard un intérêt particulier. Simultanément, il est important que les résultats de ces activités contribuent à améliorer la qualité du dialogue entre la Banque et les gouvernements, aient des applications pratiques pour les programmes réalisés par la Banque dans les pays et favorisent une plus grande efficacité des activités de la Banque. Il est tout aussi important de faire en sorte que les informations confidentielles soient adéquatement utilisées et de minimiser les risques associés aux fuites qui peuvent entraîner des réactions imprévisibles sur le marché et avoir des conséquences négatives pour les pays concernés.

Nous constatons avec satisfaction que la Banque s'efforce d'améliorer le système de gouvernement d'entreprise chez les pays membres, ce qui est extrêmement important pour qu'ils puissent attirer des investissements à long terme et développer un marché national des capitaux. Ce domaine est relativement nouveau pour la Banque, et nous croyons que, à ce stade, l'accent devrait être placé sur la constitution d'une base d'informations au sujet du gouvernement d'entreprise dans les économies en développement et en transition ainsi que sur une évaluation de la situation actuelle dans ce domaine. Dans l'ensemble, nous appuyons l'utilisation des principes de gouvernement d'entreprise établis par l'OCDE comme base méthodologique de ces activités. Par contre, nous nous opposons à l'application mécanique dans les pays en développement des principes de gouvernement d'entreprise qui sont conçus pour les pays industrialisés. Nous considérons que la Banque devrait fournir une assistance aux pays qui introduisent des normes de gouvernement d'entreprise répondant aux critères internationaux fondamentaux, mais qu'il faut aussi tenir compte de la spécificité de l'économie politique et des conditions locales. Selon nous, l'organisation, dans différentes régions du monde, de tribunes ayant pour but de traiter de ces questions contribuerait à résoudre ce problème.

Nous soutenons les efforts déployés par la Banque pour améliorer les principes de comptabilité et d'audit au sein des pays membres. Cela revêt une grande importance pratique non seulement pour ce qui est de jeter les bases d'une stabilité financière et d'une économie de marché moderne, mais aussi sur le plan du renforcement de l'efficacité de la lutte contre la corruption. La contribution de la Banque à l'élaboration et à l'introduction d'éléments de base de régimes efficaces pour les faillites revêt une importance particulière sur les plans de l'amélioration des systèmes financiers ainsi que de la prévention et de la résolution des crises financières. Simultanément, nous ne devons pas oublier que ce problème, qui est extrêmement complexe dans les pays développés, présente des dimensions supplémentaires dans une économie en développement. Plus précisément, nous faisons référence aux effets systémiques des faillites sur une économie en développement, aux conséquences des faillites sur les banques et entreprises étatisées et aux possibilités d'abus dans ce domaine. Nous croyons que la Banque saura tirer pleinement parti des expériences positives et négatives vécues sur ce plan et utiliser à bon escient les compétences locales.

La promotion d'une gestion efficace de la dette publique est un domaine où la Banque peut directement contribuer à la réduction des risques intrinsèques au système financier international. Nous accueillons favorablement les Lignes directrices pour la gestion de la dette publique élaborées en collaboration avec le FMI ainsi que le Manuel du praticien. Parallèlement, et compte tenu de la complexité du problème, de la diversité des besoins et des capacités institutionnelles et financières limitées de bien des pays, nous espérons que la Banque fera preuve de souplesse dans la planification des programmes d'assistance technique pour ce secteur.

La dernière crise financière a montré que des dispositifs de protection sociale efficaces peuvent substantiellement réduire les risques sociaux systémiques et favoriser un rétablissement rapide après une crise. Simultanément, ce sont les aspects sociaux des programmes de stabilisation approuvés et soutenus par le Fonds et la Banque, surtout pour les pays à revenu intermédiaire, qui semblent poser le problème le plus épineux, un problème auquel il n'a pas encore été apporté de solution adéquate. De plus, les pays qui ont du mal à assurer le service de leur dette étrangère éprouvent beaucoup de difficulté à emprunter aux

taux du marché les fonds dont ils ont besoin pour les dispositifs de protection sociale mis en place. À cet égard, la possibilité d'assouplir les conditions financières dont les prêts concédés par la Banque à cette fin sont assortis mérite d'être examinée.

Dans le cadre de l'évaluation de ce que fait la Banque pour renforcer dans son ensemble l'architecture financière internationale, nous croyons que l'efficacité des mesures prises dépendra dans une large mesure de la disponibilité de ressources budgétaires nécessaires à la préservation d'une capacité adéquate dans ce domaine. Plus particulièrement, il est extrêmement important qu'un nombre suffisant de spécialistes hautement qualifiés soient détachés dans les secteurs susmentionnés. Sur ce plan, nous craignons les conséquences négatives que peut avoir la réduction du budget administratif.

Enfin, la Banque contribuerait directement à l'amélioration de l'architecture du système financier en renforçant sa propre capacité financière et en affinant ses instruments financiers afin de pouvoir offrir le soutien nécessaire aux pays qui sont menacés ou ont été frappés par une crise.

Les problèmes évoqués ici ne peuvent être résolus du jour au lendemain. Il faudra un certain temps pour approfondir leur analyse et les discuter en détail. Nombre d'entre eux, selon nous, façonneront le programme des réunions futures du Comité du développement. Cela rendra son rôle et sa contribution encore plus pertinents du point de vue de ce qui est fait pour façonner une conception moderne, par les institutions issues de Bretton Woods, des défis que posent le développement et l'élimination de la pauvreté. À cet égard, la délégation russe accueille avec satisfaction l'accord récemment conclu entre le Président de la BIRD et le Directeur général du FMI sur la coopération et les responsabilités conjointes des deux organes.

Déclaration de S.E. Pedro S. Malan, ministre des Finances (Brésil)

Au nom du groupe de pays que je représente, je voudrais féliciter S.E. M. Yashwant Sinha pour sa nomination au poste de président de ce Comité et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je voudrais aussi exprimer mon appréciation à M. Tarrin Nimmanahaeminda, ministre des Finances de Thaïlande, pour l'importante contribution qu'il a apportée en tant que président de ce Comité durant les deux dernières années.

Les biens publics mondiaux

L'intégration progressive de l'économie mondiale au cours des dernières décennies a créé de nouvelles opportunités en libéralisant les mouvements de capitaux, de biens et de services, ce qui a permis à bon nombre de pays en développement de bénéficier d'investissements étrangers, de moderniser leur secteur productif et d'accélérer le rythme de leur croissance. Mais alors que ce processus doit en principe profiter à tous les pays, dans la pratique, il existe des dissymétries au niveau international qui empêchent beaucoup de pays en développement de tirer véritablement parti de leur intégration dans l'économie mondiale et d'en réduire les coûts. On le voit en particulier dans le commerce international, où les barrières limitant les exportations des pays en développement, et notamment les exportations de produits agricoles, sont d'un niveau supérieur à la moyenne. D'autre part, l'accroissement

des mouvements de population à travers les frontières engendre de nouveaux problèmes de lutte contre les maladies et de protection de l'environnement qui font peser une menace sur tous les pays.

En conséquence, la communauté internationale se trouve aujourd'hui confrontée à un certain nombre de défis transnationaux dont la solution ne peut venir uniquement du niveau national et qui exigent une coopération internationale. Certains de ces problèmes se situent dans des domaines qui relèvent du mandat de la Banque mondiale.

Il est juste que la Banque contribue à fournir des biens publics mondiaux qui entrent dans le cadre de son mandat de développement. Nous sommes d'accord avec la définition des quatre domaines d'action prioritaires de la Banque, à savoir : le commerce international et les mouvements de facteurs de production ; l'atténuation de grands problèmes économiques et sociaux tels que les maladies transmissibles et les conséquences des conflits ; la protection de l'environnement ; et la diffusion des connaissances nécessaires au développement, en particulier dans les domaines de nature à combler ce qu'on appelle l'écart numérique.

Pour se doter des moyens de fournir des biens publics mondiaux, la Banque mondiale devra impérativement mobiliser des financements additionnels en partenariat avec les donateurs bilatéraux et avec le secteur privé, afin de ne pas faire excessivement pression sur les ressources limitées dont elle dispose. La Banque doit à tout prix éviter d'assumer de nouvelles missions en l'absence de financement spécifique, comme elle l'a parfois fait dans le passé. Elle pourra, dans certains cas, se servir de manière innovante de ses instruments de prêt pour assurer des biens publics mondiaux. Ainsi, l'IDA a récemment engagé 500 millions de dollars pour contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays africains. Cependant, on ne sait pas encore quelle sera la demande pour ces crédits. Beaucoup de pays hésiteront sans doute à encourir une nouvelle dette pour financer des projets dont ils ne récolteront pas entièrement les bénéfices. Si des dons ont pu être octroyés dans le passé pour financer des biens publics mondiaux, maintenant qu'on est en train d'élargir le programme d'action, il faudra éviter de prélever de nouveau des ressources sur le revenu net de la Banque mondiale. À défaut d'une augmentation de son capital, il est indispensable que la Banque constitue un maximum de réserves pour faire face aux demandes de prêts futures. Par conséquent, pour que le programme des biens publics mondiaux devienne viable, il sera nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement. Nous attendons avec intérêt le rapport intérimaire qui doit être présenté à la prochaine réunion du Comité du développement sur les progrès réalisés dans la mise en place de modalités de financement appropriées. On pourrait envisager de créer un fonds fiduciaire qui serait placé sous l'égide de la Banque mondiale.

L'appui de la Banque au développement des pays

Il nous apparaît extrêmement opportun d'examiner le rôle que la Banque mondiale peut jouer pour appuyer, à l'aide de ses instruments, le développement de ses pays membres. En particulier, nous sommes entièrement d'accord avec le constat, fait dans ce document, que les pays en développement constituent un groupe très divers et que cela implique d'avoir recours à des approches différentes et à des instruments spécifiques pour les aider à résoudre leurs problèmes de développement respectifs. Nous jugeons positif que la Banque travaille à affiner la typologie des pays afin de répondre plus efficacement à leurs besoins spécifiques. À notre avis, cela aurait dû être fait depuis longtemps. Faute de prendre en compte la

typologie des différents pays, la Banque mondiale courait le risque de ne pas remplir adéquatement ses objectifs, notamment dans les pays dits à revenu intermédiaire. Il est vrai que depuis l'instauration des stratégies d'aide aux pays au début des années 90, la Banque a fait des efforts pour moduler son appui en fonction de la situation de chaque pays. Cependant, elle n'a mis en œuvre qu'un petit nombre d'instruments, qu'elle a appliqués de manière indifférenciée.

Nous pensons, comme le souligne le document, que la Banque mondiale a encore un rôle important à jouer dans les pays à revenu intermédiaire, ceux-ci représentant près de la moitié des pauvres de la planète. Nous estimons aussi que ce rôle, sur le plan financier, est complémentaire de celui des marchés internationaux des capitaux, et que la Banque doit aider à stimuler une croissance économique induite par le secteur privé dans ces pays. Nous nous félicitons par ailleurs de la création, au sein du Groupe de la Banque mondiale, d'un groupe de travail comprenant des représentants de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI pour réfléchir aux moyens de conférer davantage d'efficacité à l'appui de la Banque aux pays à revenu intermédiaire. Nous sommes, dans l'ensemble, d'accord avec les éléments sur lesquels le document propose d'axer l'attention du groupe de travail. Nous voudrions plus particulièrement souligner trois aspects.

Le premier concerne les modalités de la conditionnalité et de l'application des instruments. Comme le montrent plusieurs rapports de recherche produits au sein de la Banque et par des experts extérieurs, l'approche traditionnelle de la conditionnalité n'a pas donné les résultats escomptés. Ces études soulignent qu'il est préférable de laisser les pays concevoir eux-mêmes leur stratégie de développement, la Banque devenant un partenaire qui mène un dialogue sur la politique de développement et appuie la mise en œuvre de la stratégie globale mise en place à l'initiative du pays. Mais si cette nécessité est de plus en plus reconnue, il reste à revoir la façon dont la Banque traite avec ses clients. Outre un changement de politique, cela suppose sans doute un changement de culture de la part du personnel de la Banque. D'autre part, il est nécessaire de reconnaître que les pays se situent à des stades très divers dans leurs réformes économiques et que, jusqu'à présent, ce ne sont pas les réformes déjà accomplies qui ont été prises comme critère pour les prêts de la Banque, mais l'engagement vis-à-vis des réformes futures. C'est là une erreur, car dans bien des cas, il serait certainement plus efficace d'appuyer la consolidation des réformes existantes si l'on veut que les interventions de la Banque exercent un impact au plan du développement. Il y aurait lieu également de simplifier de manière générale la conditionnalité.

Un autre point important est la nécessité d'aligner les projets de la Banque sur le cycle budgétaire des pays. Cela permettrait non seulement de créer de meilleures perspectives pour l'allocation des fonds de contrepartie, mais aussi de réduire les pressions extrabudgétaires. En outre, si la Banque n'est plus qu'une source de financement parmi d'autres dans le cadre du processus budgétaire des pays, il y a des chances pour que cela confère davantage de cohérence aux programmes de développement, ce qui contribuerait à rendre les dépenses publiques plus efficaces. Pour ce faire, il semble inévitable qu'il faille adapter quelque peu les instruments de prêt de la Banque. L'aménagement des instruments dits programmatiques pourrait être une bonne solution, à condition toutefois d'adopter une nouvelle approche de la conditionnalité. Nous souhaitons que le groupe de travail oriente sa réflexion dans cette direction.

Il importe également de faire le point sur les coûts des transactions avec la Banque mondiale. La marge prélevée par la Banque et les taux de ses différentes commissions font que ses prêts coûtent moins cher que ceux du secteur privé. Néanmoins, si l'on y ajoute tous les coûts cachés dus aux procédures excessivement compliquées des projets, les prêts de la Banque peuvent revenir en définitive à un coût total supérieur, selon les conditions prévalant sur les marchés internationaux. On constate qu'après avoir culminé à 29 milliards de dollars en 1999 sous l'effet de la crise financière, la demande de prêts de la Banque a chuté à 15,3 milliards de dollars durant l'exercice 00 clos en juin dernier, soit un niveau bien inférieur à la moyenne de 21,6 milliards de dollars enregistrée durant la période 1992-1996. Cette chute de la demande, alors que les marges du marché se sont améliorées mais demeurent encore nettement plus élevées que celles de la Banque mondiale, montre que les coûts indirects des projets de la Banque sont substantiels et que les pays se tournent vers des prêts du secteur privé. Il est donc urgent d'examiner cette question de plus près, afin de réduire les inefficacités.

Le troisième aspect auquel le groupe de travail devra prêter attention est l'appui que la Banque apporte aux pays en période d'effondrement du marché. Durant les deux dernières décennies, la Banque mondiale a joué un rôle anticyclique important dans les moments où les pays à revenu intermédiaire avaient un moindre accès aux marchés internationaux. Cela a aidé à atténuer les effets des chocs extérieurs sur les économies de ces pays, et notamment sur leur balance des paiements, ce qui a réduit les coûts sociaux de l'ajustement. Cela a aussi contribué, dans une grande mesure, à contenir les effets de contagion de la crise, qui auraient pu entraîner des conséquences systémiques encore plus graves que celles qui se sont produites dans le passé. Dans quelques cas extrêmes, les crises financières récentes ont sans doute contribué à effacer des décennies d'efforts pour améliorer les indicateurs du développement. Pour la Banque mondiale, il est tout aussi important de préserver les acquis en matière de développement et de réduction de la pauvreté que d'aider les pays dans leurs efforts actuels. La principale condition, pour que la Banque puisse continuer de jouer à l'avenir ce rôle anticyclique, est qu'elle dispose d'une capacité financière suffisante. Il tend à y avoir une poussée de la demande de prêts de la Banque dans les périodes de crise du fait de la corrélation des facteurs qui affectent les différents pays. C'est pourquoi il est particulièrement important, comme nous l'avons déjà mentionné, de préserver le revenu net de la Banque.

En ce qui concerne l'appui aux pays à faible revenu qui ont déjà mis en place un cadre un peu plus élaboré, nous souscrivons au projet de créer un Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté, qui ira de pair avec les programmes FRPC du FMI. Afin d'améliorer les chances de succès de cette nouvelle approche, il importe, dans l'application de ces deux instruments, de laisser les pays assumer la maîtrise du processus au travers de l'élaboration des CSLP.

Rapport d'activité sur le cadre de développement intégré

Nous demeurons favorables au concept de CDI et attendons avec intérêt l'évaluation qui doit avoir lieu à l'achèvement du programme pilote. D'ores et déjà, nous sommes heureux de constater que le rapport d'activité présenté au Comité du développement fait état de résultats initiaux, tout en mettant en relief les difficultés qui restent à résoudre. Nous constatons également que les progrès sont inégaux, certains pays pilotes étant affectés par un

conflit extérieur, une transition politique ou la faiblesse des capacités d'exécution. En tout état de cause, il serait prématuré actuellement de vouloir dresser un bilan de l'expérience du CDI. Comme le souligne le rapport d'activité, compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir, les pays ne pourront parvenir à un développement durable qu'après avoir appliqué pendant au moins 20 ans tous les principes du CDI. C'est une bien longue période. Nous espérons pouvoir, avant ce délai, évaluer la contribution spécifique que le CDI aura apportée au développement de ces pays par rapport à la conception traditionnelle du développement.

Le point sur la capacité financière de la BIRD

Le dernier examen de la capacité financière de la BIRD a eu lieu dans un contexte où l'environnement financier global ainsi que la qualité du portefeuille de prêts de la BIRD s'étaient améliorés. Cet examen a débouché sur la conclusion que, du fait de l'amélioration du ratio des capitaux propres sur prêts et compte tenu des montants affectés à la réserve générale sur le revenu net de l'exercice 00, la capacité d'absorption des risques de la Banque demeure adéquate. Le ratio des capitaux propres sur prêts s'est établi à 21,2 % à la fin de l'exercice 00, soit un taux supérieur à la projection de 20,2 % présentée au Comité du développement au printemps dernier, et supérieur également aux 20,7 % enregistrés à la clôture de l'exercice 99. Cela s'explique par le fait que le niveau des capitaux propres a été plus élevé que prévu et le volume des prêts inférieur aux prévisions.

Nous devons garder un œil attentif sur l'évolution de la capacité financière de la Banque, qui est le principal facteur déterminant sa capacité à répondre aux besoins des pays clients. Actuellement, les perspectives sont bonnes. La situation de l'économie mondiale demeure favorable, dans la mesure où la croissance et le commerce international poursuivent leur redressement, mais il existe certains risques comme la volatilité des prix des produits pétroliers. Le volume des prêts de la Banque ayant diminué depuis le pic de 1999, on peut penser qu'il demeurera faible durant les deux prochaines années par rapport à la moyenne des années 90. Le niveau inférieur des décaissements, se combinant avec le niveau actuel des remboursements, engendrera une hausse substantielle du revenu net durant cette période, comme cela a déjà été le cas pour l'exercice 00. La Banque disposera donc d'une marge de manœuvre dont elle devrait se servir pour constituer des réserves et pour renforcer sa capacité financière. Il serait vraiment peu judicieux de dépenser ces ressources supplémentaires dans des domaines autres que les activités essentielles de la Banque durant les périodes de prospérité, pour nous retrouver ensuite de nouveau confrontés au problème de la capacité de l'institution à s'acquitter pleinement de son mandat. Nous devons donc limiter les pressions sur le revenu net.

L'architecture financière internationale

Nous avons lu avec intérêt le rapport intérimaire sur les activités de la Banque mondiale visant à renforcer l'architecture financière internationale. La Banque a un rôle important à jouer dans ce domaine. Tout en restant dans le cadre de son mandat, il lui faut concentrer ses interventions sur les aspects pour lesquels elle dispose d'un net avantage comparatif. Elle doit coordonner son action avec celle du FMI, car les deux institutions ont des rôles complémentaires. Ainsi, le rapport souligne de manière pertinente que la surveillance exercée par le Fonds doit aller de pair avec un appui de la Banque pour renforcer les capacités. Dans cette perspective, la Banque s'emploie à conseiller les pays dans des

domaines cruciaux tels que la gestion de la dette publique, le développement des marchés des capitaux et la supervision du secteur financier.

La Banque s'efforce également d'aider à mettre en place des mécanismes afin d'atténuer les risques auxquels la société, et plus spécialement les pauvres, se trouvent exposés en cas d'effondrement du marché sous l'effet de chocs extérieurs. Nous souscrivons à l'approche adoptée par la Banque, qui consiste à établir un lien entre la protection sociale et le concept de gestion des risques, en reconnaissant en particulier que le secteur privé et la société dans son ensemble ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

Comme l'indique le rapport, la Banque continue de contribuer à la définition de normes internationales dans plusieurs domaines. Il est certain que l'adoption de normes communes ne peut être que bénéfique pour chaque pays pris individuellement et pour la communauté internationale dans son ensemble, car cela permettra de renforcer l'architecture financière internationale. Cependant, la mise en place de normes et de codes nouveaux doit continuer de se faire sur une base volontaire, ne serait-ce que parce que cela implique des investissements en ressources financières et humaines limitées, qui doivent être décidés au niveau national. D'autre part, il faut veiller à ce que les pays en développement soient associés adéquatement à la formulation de ces normes et de ces codes, de façon à leur conférer la légitimité requise. Enfin, il importe d'axer le travail de normalisation sur les domaines susceptibles d'engendrer des externalités transnationales significatives, les autres aspects relevant de la législation nationale.

Déclaration de L'honorable Paul Martin, Ministre des Finances (Canada)³

Depuis quelques mois, le débat engagé sur la relation entre la mondialisation et la réduction de la pauvreté s'est intensifié. Or, la mondialisation est une réalité incontournable. En soi, elle n'est ni bonne ni mauvaise, mais c'est notre façon de l'envisager qui déterminera le rôle qu'elle jouera dans la réduction de la pauvreté. Nous devons faire en sorte que la mondialisation contribue à un recul durable de la pauvreté et que l'évolution technologique rapide et le triomphe de l'économie du libre marché relèvent le niveau de vie de chacun d'entre nous.

La mondialisation a contribué à accroître les possibilités et à hausser les salaires. Si elle crée des possibilités, elle soulève également de nouveaux défis. Les travailleurs et les travailleuses ainsi que les entreprises de tous les pays ont dû faire de grands efforts d'adaptation par suite de l'intensification de la concurrence occasionnée par la mondialisation. Nombreux sont ceux, surtout dans les pays les plus pauvres, qui n'ont pas profité des retombées positives de la mondialisation. Ne possédant pas les compétences requises pour être en compétition au sein de l'économie moderne, et faisant face à de graves problèmes comme les maladies endémiques et la dégradation de l'environnement sur une vaste échelle, les personnes les plus pauvres sont de plus en plus marginalisées. En Afrique, par exemple, non seulement le revenu par habitant n'a-t-il pas progressé au même rythme que dans le reste du monde, mais l'écart s'est encore accru. Le fossé entre les riches et les pauvres se creuse donc de plus en plus, situation absolument impossible à défendre sur le plan moral, et qui pourrait exploser. Cet état de choses est tout à fait inadmissible.

Nous devons faire en sorte que tous récoltent les fruits de la mondialisation. Une façon d'y parvenir consiste à favoriser la croissance économique dans les pays en développement. La croissance économique est en effet une condition nécessaire pour réduire la pauvreté. Nous n'avons relevé nulle part un cas où les indicateurs de pauvreté, comme les revenus ou les normes de santé et d'éducation, se sont améliorés en période de croissance économique négative.

Il faut aussi que la croissance économique soit de qualité, c'est-à-dire que ses retombées soient partagées équitablement. L'adoption de politiques économiques et sociales globales qui éliminent les causes profondes de la pauvreté et de l'iniquité ne devrait pas être un luxe que seuls les pays riches peuvent se payer. Il est essentiel d'investir dans le capital humain, l'éducation et les soins de santé. Aucune société ne peut permettre qu'une vaste proportion de sa population soit exclue des bienfaits de la croissance, qu'elle soit marginalisée et qu'elle envie à ceux qui sont capables de participer à l'économie mondiale les avantages d'une telle participation.

En bout de ligne, nous aurons échoué si tous les efforts visant à étendre la démocratie et à libéraliser le commerce à l'échelle mondiale ne se traduisent pas par une meilleure qualité de vie pour tous. Pour notre propre bien, nous devons partager les fruits d'un monde mieux intégré afin de préserver les gains que nous avons déjà réalisés et d'étendre les possibilités que nous cherchons à partager. En fin de compte, il existe un lien durable entre la sécurité et la prospérité pour tous. La question est de savoir comment faire en sorte que la croissance procure les avantages voulus à chaque membre de nos sociétés ?

Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés

Pour les pays à faible revenu, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté que le Comité de développement a évalués l'an dernier traitent directement des liens qui existent entre la croissance et la réduction de la pauvreté. Des progrès ont été accomplis, mais ils sont insuffisants. Nous devons dresser un bilan de nos réalisations et adapter notre stratégie au besoin. Nous devons aussi examiner les expériences et les actions de tous les intervenants du développement (les organismes multilatéraux ou bilatéraux, mais surtout les pays en développement eux-mêmes) pour nous assurer que le mécanisme en place nous permette d'atteindre l'objectif fondamental, soit d'éliminer la pauvreté.

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté continuent de susciter des questions à l'échelle de la communauté internationale. Les préoccupations soulevées sont partagées, à divers degrés, par les pays en développement, les organisations non gouvernementales (ONG), les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les institutions financières internationales elles-mêmes. Pour certains, il s'agit de vieux programmes qu'on a simplement baptisés autrement. D'autres les perçoivent comme un obstacle créé par les institutions financières internationales et les pays créanciers pour retarder l'octroi d'un allègement de la dette et d'aide à des conditions de faveur. D'autres encore mettent en doute l'à-propos de transférer les lourdes responsabilités liées à la réduction de la pauvreté à des gouvernements dont la capacité institutionnelle est limitée et dont la volonté politique varie. Ce scepticisme nous met au défi de veiller à ce que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté parviennent

bel et bien à répondre aux attentes voulues. Il nous incombe de bien écouter et d'agir en conséquence.

Il convient de reconnaître la contribution énorme des ONG au règlement du problème de la dette, laquelle contribution a mené à l'élaboration et à l'amélioration de l'Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés. Par exemple, les ONG irlandaises ont souvent participé au débat interne sur l'Initiative, et leur apport s'est révélé précieux, vu surtout leur expérience concrète dans les pays en cause. En menant des campagnes dynamiques en faveur de l'allègement total de la dette, elles ont réussi à sensibiliser la population irlandaise au problème de la dette et ont contribué à la réalisation de percées à l'échelle internationale. Quant au Canada, son engagement s'est traduit par une contribution inestimable envers le développement de nos initiatives d'allègement de la dette et l'évolution de nos préoccupations quant à la mise en œuvre de l'Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés et la nécessité d'accélérer nos efforts pour réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres. Les travaux des ONG sont essentiels.

Au moment d'évaluer nos réalisations et de modifier nos stratégies, il ne faut pas oublier que nous demandons aux pays en développement de s'engager dans un processus global à long terme dont les pays industrialisés ont été épargnés. Par ailleurs, nous voulons que les pays en développement accomplissent des changements importants dans un délai relativement court et dans un contexte de plus en plus complexe et dynamique caractérisé par des contraintes incontournables au chapitre de la capacité, et nous voulons que cela se produise en quelques années seulement. C'est tout à fait contraire à l'expérience de bon nombre d'entre nous, qui avons mis des décennies à croître et à prospérer.

Notre première tâche consiste non seulement à reconnaître mais à mettre en pratique le principe global selon lequel les pays en développement eux-mêmes doivent être au centre du processus. Il s'agit de l'essence du Cadre de développement intégré. La contribution de la société civile est essentielle, mais les gouvernements doivent aussi mettre de l'avant des stratégies et des mécanismes intégrés ainsi que des documents de travail viables. Ce n'est qu'à ce moment-là que de véritables progrès pourront être accomplis et que nous assisterons à un recul de la pauvreté. Qu'est-ce que cela signifie en termes pratiques? Il faut faire appel non seulement à l'engagement et à la capacité des gouvernements, mais aussi à l'aide de la communauté internationale.

Dans le cadre de toutes nos interventions au chapitre du développement, il est essentiel que nous mettions l'accent sur la *qualité* des conditions et non sur leur *quantité*. Nous devons miser sur un nombre vraiment limité de conditions mesurables dans les secteurs social, structurel et macroéconomique pour donner accès à un allègement de la dette et à de l'aide à des conditions de faveur de la part de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

Par exemple : Sao Tomé-et-Principe, une petite île de 140 000 habitants, est tenue de prendre 160 mesures pour être admissible à un allègement de sa dette. C'est absurde.

Les mesures que nous prenons continuent d'être dominées par l'importance que nous accordons à la quantité. Notre approche envers la privatisation en est un exemple. Nous aurions plutôt intérêt à tenter de privatiser un nombre *restreint* d'entités publiques clés. La privatisation est un processus difficile même lorsque le gouvernement a une forte capacité, que les conditions du marché sont favorables et que le public y souscrit entièrement. Par ailleurs, la privatisation ouvre la porte à la corruption. Nous devons redoubler nos efforts afin d'apporter une réforme de qualité, sur une échelle réduite, assortie de processus transparents, mesurables et équitables qui appuient et même renforcent les principes d'une saine gouvernance.

Dans l'établissement des conditions de la réforme, nous devons toujours tenir compte de la capacité administrative d'un pays ainsi que des réalités économiques, sociales et politiques.

Coordination entre les pays donateurs

Étant donné l'importance de la capacité administrative des gouvernements et des réalités sociales, économiques et politiques, nous, en tant que pays donateurs, ne devons pas imposer des exigences ou fournir des efforts qui font double emploi et qui contribuent à réduire la capacité des gouvernements d'apporter une réforme durable. Un exemple frappant des exigences que nous imposons tous aux pays en développement est celui de l'Ouganda : au cours d'une récente période de 12 mois, ce pays a accueilli plus de 1 000 missions et délégations. La coordination entre les pays donateurs est essentielle. Nous en avons beaucoup parlé, mais n'avons pas réalisé de progrès concrets. C'est maintenant le temps d'agir. Nos efforts et nos réalisations à ce chapitre influenceront sensiblement et directement sur la mesure dans laquelle les pays réussiront à obtenir des résultats concrets dans leur lutte contre la pauvreté. La Banque mondiale est bien placée pour assurer un leadership, en donnant l'exemple et en continuant d'insister sur le fait que les avantages d'une participation généralisée et du leadership des gouvernements l'emportent de loin sur les avantages d'objectifs de développement bilatéral et multilatéral et d'un profil national ou institutionnel.

L'expérience du Guyana est révélatrice. Le Président Bharrat Jagdeo a demandé instamment que les pays donateurs coordonnent leurs efforts et, à la suite de l'adoption des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, a prié la communauté internationale de s'engager à harmoniser ses efforts en matière d'aide au développement. Des progrès énormes pourraient être accomplis si tous les pays donateurs convenaient d'harmoniser leurs exigences en matière de présentation de rapports et leurs critères d'évaluation. Or, nous n'arrivons toujours pas à réaliser des progrès concrets. Les conseils d'administration de la Banque et du Fonds examineront cet automne le cadre stratégique provisoire de lutte contre la pauvreté du Guyana. Il est à espérer que tous les pays donateurs s'inspireront de ce cadre provisoire et du cadre définitif qui y fera suite pour concevoir leurs programmes et leurs projets ainsi que l'aide au développement au Guyana, comme le gouvernement de ce pays nous a mis au défi de faire. Cet exemple a un retentissement sur tous les pays en développement.

Lien entre les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et l'allégement de la dette

Lorsque nous nous sommes entendus, l'année dernière, sur une amélioration de l'Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés, nous avons convenu de mettre les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté au cœur du processus. Bien qu'il soit tout à fait convenable, ce lien a créé, de toute évidence, une opposition entre les visions et les stratégies pour un développement de qualité et l'octroi rapide d'une aide à la réduction de la dette. Les attentes continuent d'être élevées : 20 pays pourraient atteindre le point de décision d'ici la fin de la présente année. Toutefois, l'objectif premier du processus d'allégement de la dette n'est pas d'amener le plus grand nombre de pays possible au point de décision, mais bien d'assurer une aide à la réduction de la dette. Ce qu'il faut, c'est d'amener le plus grand nombre de pays possible au point de réalisation.

L'expérience nous démontre que l'établissement d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté globale et d'application générale est extrêmement difficile et prend beaucoup de temps. L'Ouganda et le Burkina Faso, les deux premiers pays à établir des cadres stratégiques, ont amorcé le processus en 1997 et au milieu des années 1990 respectivement. Le Sénégal et Sao Tomé-et-Principe ont indiqué clairement qu'il leur faudrait peut-être plus d'un an pour établir un cadre stratégique entièrement axé sur la participation. Nous devons veiller à ce que nos attentes soient réalistes. Après tout, la tenue de vastes consultations globales dans le cadre du processus d'élaboration des politiques est un concept nouveau, même pour les pays industrialisés — il s'agit d'un tout nouveau secteur de la politique gouvernementale.

Le Canada, l'Irlande et les Caraïbes croient qu'il faut trouver des moyens d'être plus souples dans l'établissement de liens entre les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et l'allégement de la dette, surtout si un pays a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de saines politiques économiques et sociales. Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté devraient permettre de veiller à ce que les retombées de l'allégement de la dette soient canalisées vers des mesures de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance. Ils ne devraient pas retarder l'admissibilité à de l'aide à la réduction de la dette ou rendre l'admissibilité plus difficile.

Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés — Financement

Le financement de l'Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés demeure un problème. Bien que des progrès aient été réalisés dernièrement, particulièrement en ce qui concerne la participation de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque africaine de développement, les problèmes de financement persistent. Nous vous incitons tous à verser, en temps opportun, une contribution au fonds de fiducie des pays pauvres très endettés pour éviter de retarder l'octroi d'un allégement de la dette aux pays admissibles.

Jusqu'à maintenant, le fonds de fiducie a reçu des promesses de don et des contributions équivalant à près de 2,6 milliards de dollars américains. L'Irlande a honoré son ferme engagement de contribuer à alléger le fardeau de la dette externe des pays pauvres très endettés. Elle a versé 12,1 millions de livres en 1999 aux fonds de fiducie des PPTTE du FMI et de la Banque mondiale, et elle s'est engagée à verser un montant supplémentaire de

2,9 millions de livres d'ici 2008. Le Canada s'est engagé à verser 215 millions de dollars canadiens aux fonds de fiducie pour l'allègement de la dette administrés par le FMI (65 millions de dollars canadiens) et la Banque mondiale (150 millions de dollars canadiens). Deuxième donateur en importance, le Canada a déjà versé 102 millions de dollars américains ou 18,5 % du total des contributions déjà versées aux fonds de fiducie.

Des progrès énormes ont été accomplis au chapitre de la conclusion d'une entente sur les modalités de participation de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque de développement des Caraïbes. Les mesures prises pour trouver une solution dans le cas de la Banque africaine de développement sont également encourageantes. Nous reconnaissons le besoin de tenir compte des exigences des banques multilatérales de développement africaines de taille plus restreinte, et nous sommes disposés à participer pleinement aux discussions, comme nous l'avons fait en Amérique latine.

Par ailleurs, nous sommes conscients des défis qui persistent relativement à la participation des organismes bilatéraux qui ne sont pas membres du Club de Paris. Bien que nous invitons ces derniers à la table, nous reconnaissons la situation particulière dans laquelle se trouvent plusieurs pays créanciers à revenu faible ou moyen, notamment le Honduras et Trinité-et-Tobago. Dans le cas du Honduras, il faut éviter de donner d'une main et de prendre de l'autre. Nous sommes reconnaissants à Trinité-et-Tobago qui, malgré des problèmes internes, a participé pleinement à la première série de mesures d'allègement de la dette prises à l'égard du Guyana, même après lui avoir fourni une aide bilatérale directe importante en vue de la réduction de la dette à l'extérieur du cadre de l'Initiative d'aide aux PPTE. Le Guyana et le Nicaragua atteindront bientôt leur point de décision; il nous incombe donc de trouver une solution très rapidement.

La gouvernance dans un contexte mondial — Le rôle de la Banque mondiale dans l'architecture financière internationale

Un des principaux défis de la mondialisation consiste à assurer une saine gouvernance dans un contexte d'une intégration mondiale croissante. Si nous voulons vraiment aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale, nous devons faire en sorte que le régime de gouvernance dans un contexte mondial soit bien intégré et souple. L'ampleur des défis auxquels nous faisons face et la complexité de la gouvernance dans un contexte international soulèvent des questions fondamentales. Les institutions internationales forment-elles bel et bien un regroupement à efficacité optimale ? Les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et les organismes des Nations Unies constituent les assises de la coopération internationale au chapitre du développement, mais ils ne sont pas seuls et n'abordent pas toute la multitude des questions relatives au développement nécessitant une véritable action multilatérale.

Bien que la vaste question du multilatéralisme ne soit pas à l'ordre du jour officiel à Prague, elle est essentielle à nos discussions. À mesure que les pays en développement prendront en charge leur développement en adoptant des stratégies globales et intégrées à long terme, leurs perspectives continueront de s'étendre au-delà de leurs frontières dans des secteurs d'intérêt international. De toute évidence, les décisions prises au sein des différentes tribunes internationales influent directement sur les possibilités et les perspectives des pays en développement. Nous devons veiller à ce que le système encourage et facilite la

participation de tous les États, petits et grands, industrialisés et en développement. Le régime de gouvernance dans un contexte mondial doit être bien intégré et répondre aux besoins particuliers de chaque pays.

L'approche internationale visant à renforcer le secteur financier témoigne clairement de l'incidence de la mondialisation et de la gouvernance dans un contexte mondial sur un groupe particulier de pays. Quelques petits États, notamment ceux des Caraïbes, ont réussi à relever le défi de la diversification de leur économie en explorant les débouchés dans le secteur des services financiers, souvent à l'aide de la communauté internationale. En fait, le secteur des services financiers est devenu un élément important de l'économie de nombreux petits pays. Parallèlement, il existe de nombreux processus internationaux, dont les petits États sont exclus, qui examinent les pratiques, les normes et les règlements nationaux en matière de services financiers et de fiscalité. Il s'agit, entre autres, du Groupe d'action financière, du Forum sur la stabilité financière et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Canada et l'Irlande souscrivent entièrement aux objectifs de ces processus, soit d'encourager le respect des normes internationales, et participent directement à leur réalisation.

Les travaux de ces groupes soulèvent toutefois des questions délicates pour les pays États.

Comment les petits États, et plus particulièrement leurs centres financiers extraterritoriaux, peuvent-ils renforcer leurs régimes de surveillance et de réglementation pour tirer avantage en toute sécurité des possibilités qu'offre l'intégration accrue des marchés financiers mondiaux ?

Quelles sont les options qui sont mises à la disposition de ces petits États pour leur permettre de diversifier leurs activités dans une économie mondiale concurrentielle ?

Bien que les Caraïbes conviennent du besoin d'établir des normes pour le secteur financier qui soient acceptées à l'échelle internationale, elles ont soulevé des préoccupations au sujet des processus adoptés jusqu'à maintenant, en indiquant que ceux-ci n'étaient pas intégrés et qu'ils ne tenaient pas compte de la situation et des besoins de tous les pays touchés.

Étant donné leur étendue et leurs rôles fondamentaux, les institutions de Bretton Woods ont un rôle à jouer dans les travaux de suivi. Nous saluons l'initiative de collaboration avec les pays amorcée par le FMI, afin de s'assurer que les activités menées dans le cadre des systèmes financiers des différents États, tant à l'interne qu'à l'étranger, ne nuisent pas au système financier international. En collaboration avec l'ensemble des intervenants bilatéraux et internationaux, la Banque et le Fonds doivent chercher à aider tous les pays en développement à renforcer leur secteur financier. Nous devons aider les petits États à exploiter les possibilités en matière de développement, à diversifier leurs activités économiques et à améliorer leurs politiques et leurs règlements d'une manière conforme aux normes dont il a été convenu à l'échelle internationale.

En fin de compte, la criminalité financière, y compris le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale, porte atteinte à la stabilité du système financier international. Ces problèmes ne sont pas propres aux petits États; tous les pays y font face. Il est donc essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des normes internationales et de faire un suivi de leur application.

Pour résoudre les problèmes qui touchent notre société mondiale, tâchons de trouver des solutions faisant appel à la coopération, là où les règles sont claires, connues et respectées par tous les membres et où les récompenses pour le respect des règles et les pénalités pour le non-respect ont également été acceptées par tous. Les leçons tirées à l'échelle nationale relativement à l'importance de la prise en charge de son destin s'appliquent tout aussi bien dans un contexte international. Il est essentiel que nous amenions tous les membres de la communauté internationale à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices, de normes et d'objectifs internationaux. Un vaste engagement à l'échelle internationale est indispensable si nous voulons que les pays membres se conforment pleinement et appliquent les règles. Le meilleur moyen de favoriser un tel engagement, et le seul moyen qui soit possible d'ailleurs, est de s'assurer que tous les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement, ont l'occasion de participer à la formulation des objectifs, des lignes directrices et des normes. Le succès du processus d'examen par les pairs est un bon exemple — son approche axée sur la participation favorise l'acceptation généralisée des résultats et la mise en œuvre durable des recommandations parce qu'elle est intégrée et met à contribution l'expérience diversifiée de tous les pays. Les pays participants ont pris le processus à leur compte et ont donc intérêt à ce qu'il soit couronné de succès. Il s'agit d'ailleurs du meilleur gage de succès en ce qui a trait à la réalisation de nos objectifs ultimes.

Petits États

Le printemps dernier, le Comité de développement a examiné un rapport préparé conjointement par la Banque mondiale et un groupe de travail du Secrétariat du Commonwealth sur les petits États et qui faisait état des défis et des possibilités des petits États. Nous avons appris que la réduction de l'aide officielle au développement, la taille restreinte des marchés intérieurs et l'ouverture au commerce international, ainsi que l'élimination en cours des préférences commerciales et de la vulnérabilité aux crises naturelles et économiques créent de véritables défis pour ces pays, qui cherchent à accroître leur participation à l'économie mondiale. Les ministres ont aussi examiné les plans de travail rédigés par diverses institutions internationales chargées du développement et du commerce en réponse au rapport du Groupe de travail. Nos rencontres à Prague nous donnent l'occasion de faire le point, d'approfondir notre compréhension des défis et des besoins des petits États et de continuer d'améliorer notre stratégie à l'égard de ce groupe particulier de pays. Nous devons faire en sorte que le processus continue sur sa lancée et que tous les partenaires maintiennent leur engagement. La coordination de la Banque mondiale est essentielle — elle doit affecter les ressources financières, humaines et organisationnelles nécessaires pour assurer l'efficacité.

Nous saluons les travaux réalisés jusqu'à maintenant sur l'atténuation des effets des catastrophes et l'assurance connexe ainsi que les mesures prises à l'échelle régionale sur la coordination des donateurs et l'organisation économique. Il reste toutefois d'importantes lacunes au chapitre des connaissances. Pouvons-nous dire avec confiance que l'ensemble des nouvelles connaissances en matière de développement s'applique à un petit État ? La taille restreinte des marchés intérieurs soulève de véritables préoccupations concernant l'applicabilité des politiques standard. Comme nous le savons tous, les secteurs privé et public fonctionnent très différemment en l'absence d'une masse critique pour assurer la compétitivité. Il est essentiel de mieux comprendre la situation, les contraintes et la dynamique des marchés et des systèmes de production de taille restreinte pour pouvoir donner des conseils en matière économique, que ce soit sur le plan sectoriel, structurel ou macroéconomique. Pour pouvoir élaborer une approche pertinente à la diversification de la production, il faut absolument aborder ces questions relatives à l'offre. En outre, dans le cadre de ses travaux sur la gouvernance, la Banque devrait examiner comment les théories traditionnelles de gestion et d'organisation du secteur public s'appliquent dans le cas d'un petit État. Quelle est la taille appropriée de l'administration publique dans un petit État ?

Comment les organisations régionales peuvent-elles être structurées pour favoriser le mieux possible l'épanouissement de petits gouvernements nationaux et leurs activités ? Ce genre de travaux analytiques doit également permettre l'élaboration par la Banque mondiale d'une stratégie explicite et appropriée d'aide aux petits États.

À titre de banque de connaissances, la Banque mondiale est bien placée pour diriger et coordonner la rédaction d'écrits toujours plus nombreux sur les petits États, et y contribuer. Après tout, ce sont la Banque mondiale et le FMI qui évalueront les stratégies de lutte contre la pauvreté à long terme conçues par et pour les petits États en développement. Si ces institutions veulent fournir des conseils fiables et pertinents, elles doivent absolument effectuer des analyses supplémentaires de la dynamique des marchés dans les petits États. Il s'agit d'un défi tout à fait conforme au mandat de la Banque mondiale, soit d'offrir des solutions adaptées aux besoins particuliers des pays.

Il incombe également à la Banque mondiale de veiller à ce que ses politiques tiennent compte des réalités économiques et sociales de chaque pays membre en développement. Au cours de la dernière année, nous avons collaboré avec la Banque mondiale afin de nous assurer que les petits États soient mentionnés dans ses principales publications, comme le Rapport sur le développement dans le monde, Global Economic Prospects et les examens des politiques sectorielles. Toutefois, la Banque mondiale vient à peine d'amorcer des changements à la façon qu'elle aborde cette responsabilité. La situation et les besoins des petits États ainsi que les défis auxquels ils font face doivent être intégrés dans la politique globale de la Banque mondiale ainsi que dans ses travaux opérationnels.

Réduction de la pauvreté et biens publics mondiaux

Alors qu'il est essentiel pour la Banque mondiale d'examiner la situation particulière de chaque pays, examen qui est au cœur même de ses activités, elle a également un rôle critique à jouer à l'échelle mondiale. Les défis et les possibilités créés par la mondialisation, la croissance, la réduction de la pauvreté, le contrôle des pandémies et la protection de l'environnement sont des questions qui transcendent les frontières nationales. Les problèmes

d'intérêt mondial, auxquels on peut apporter une solution efficace grâce à une action collective, peuvent influencer sur les perspectives en matière de développement. La gestion judicieuse des biens publics mondiaux est une responsabilité collective que partagent tous les gouvernements, les institutions internationales et régionales et les organismes de la société civile. Pour être couronnée de succès, l'action collective doit être menée dans un véritable esprit de partenariat.

Lorsqu'elle examine son rôle dans le domaine en évolution rapide des biens publics mondiaux, la Banque mondiale doit faire des choix difficiles. Il lui incombe de fonder ses décisions sur des principes directeurs clairs et des considérations pratiques, qu'elle doit savoir communiquer à ses partenaires et au grand public. Ce faisant, la Banque mondiale doit s'assurer que les autres intervenants dans le système international tiennent à sa participation et que cette dernière est constructive. En règle générale, dans le domaine des biens publics mondiaux, la Banque devrait chercher les occasions de promouvoir les dossiers prioritaires qui :

- contribuent aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour réduire la pauvreté, en tenant compte tout particulièrement des objectifs en matière de développement et de la situation particulière de chaque pays;
- misent sur son propre capital intellectuel de réputation mondiale et sur son expérience générale dans le domaine de l'aide au développement;
- mettent l'accent sur des résultats donnés visibles et significatifs sur le plan stratégique et qui contribuent à accroître le bien-être des membres les plus pauvres de la société et à améliorer la qualité de vie et les possibilités dans les pays les plus pauvres.

Le développement social constitue un volet très important du domaine en expansion des biens publics mondiaux. Il englobe l'éducation de base, la santé et la nutrition, le VIH/SIDA, l'immunisation, la protection environnementale, les ressources en eau et, plus récemment, le partage à l'échelle mondiale de l'information, des connaissances et de la technologie ainsi que l'accès à ces ressources. À l'aube de ce nouveau millénaire, la Banque mondiale ainsi que les Nations Unies, les organismes régionaux et bilatéraux de développement et des coalitions de citoyens partout dans le monde ont renouvelé leur engagement à l'égard de ces défis mondiaux en matière de développement social.

La Banque mondiale a récemment témoigné de ce leadership et de son ouverture en approuvant une aide de 500 millions de dollars américains pour la première phase d'un programme de lutte contre le VIH/SIDA visant plusieurs pays d'Afrique. Conformément aux principes clés du Cadre de développement intégré, notamment celui du partenariat, la Banque mondiale a également promis de fournir une aide supplémentaire de 85 à 100 millions de dollars à la lutte contre le VIH/SIDA dans les Caraïbes. Elle s'est également engagée à tabler sur le plan d'action stratégique régional de la communauté des Caraïbes pour le VIH/SIDA et à l'appuyer.

L'Irlande et le Canada jouent également des rôles clés en matière d'aide bilatérale au développement. En janvier dernier, l'Irlande a lancé sa nouvelle stratégie de lutte contre le VIH/SIDA, qui se concentrera en grande partie sur les pays partenaires en Afrique auxquels elle accorde la priorité. Bon nombre de ces pays sont les mêmes que ceux visés par le programme d'aide régionale de la Banque mondiale. Au Canada, ma collègue, la ministre de

la Coopération internationale, a annoncé ce mois-ci le lancement du Cadre d'action en matière de développement social de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui bonifiera les sommes accordées pour la santé, la protection des enfants et le VIH/SIDA ainsi que la nutrition et l'éducation. L'ACDI consacrera plus de 250 millions de dollars canadiens à la lutte contre le VIH/SIDA au cours des 5 prochaines années. Les pays d'Afrique les plus touchés sont la priorité, et l'ACDI continuera de collaborer avec des partenaires locaux, la Banque mondiale et d'autres organismes de développement.

Dans le domaine des biens publics mondiaux, l'établissement de partenariats est essentiel. Le Canada souscrit à ce nouvel esprit de partenariat comme en témoigne l'appui qu'il accorde à des initiatives internationales, comme « Faire reculer le paludisme », un projet parrainé conjointement par les Nations Unies et la Banque mondiale, « Halte à la tuberculose » et « Global Alliance for Vaccines and Immunization ».

Toujours dans le domaine des biens publics mondiaux, le commerce et le développement constituent un second secteur d'importance pour la Banque, qui a toute latitude pour jouer un rôle proactif accru en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce. Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté permettent à la Banque de s'engager dans un dialogue beaucoup plus vaste et intégré avec les pays emprunteurs sur leurs problèmes et leurs défis particuliers en matière de développement. Un dialogue plus poussé sur le commerce, y compris sur la capacité du pays, permet d'accroître sensiblement les perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Toutefois, il ne faut pas faire abstraction du rôle des pays en développement dans l'accroissement des échanges commerciaux. Le commerce doit se faire dans les deux sens. Autrement, l'efficacité de l'Initiative d'aide aux PPTTE sera limitée. De toute évidence, l'attention que porte la Banque à la situation particulière de chaque pays permet la prise de mesures intégrées plus fermes dans le domaine des biens publics mondiaux.

Conclusion

Nous vivons la transformation économique la plus importante de notre époque. La révolution de l'information a servi de préface, mais nous sommes encore au début de l'histoire. Nous devons nous assurer que tous les pays, petits et grands, industrialisés et en développement, ont la capacité et l'occasion de participer à la rédaction de cette histoire, de bâtir une prospérité encore plus grande que tous peuvent partager. Tant que certains pays seront exclus du processus, nous limiterons les possibilités de tous et chacun, et nous risquerons de voir s'échapper les gains déjà réalisés.

Le moment est venu de donner à chaque enfant un bon départ dans la vie, c'est-à-dire l'accès à de la nourriture, à des vêtements, à un logement, à une éducation et à des soins de santé. Le moment est aussi venu de donner à chaque travailleur et travailleuse les compétences et les outils dont ils ont besoin pour réussir et à chaque jeune entrepreneur, les ressources nécessaires pour réaliser ses rêves. Tel est donc le défi qui nous est lancé. Ensemble, nous parviendrons à le relever.

Déclaration de Nangolo Mbumba, ministre des Finances (Namibie)⁴

Le contexte mondial

La continuité d'une croissance rapide aux États-Unis, le redressement spectaculaire de l'Asie de l'Est, la consolidation de la croissance en Europe et la fin de la récession au Japon témoignent d'une reprise de l'économie mondiale. En outre, l'intégration rapide des échanges à l'échelle mondiale semble devoir se poursuivre. D'après les projections, les pays en développement devraient, sous l'effet de l'ouverture et de la stabilisation macroéconomique, connaître des taux de croissance significativement plus élevés durant la présente décennie. Ils demeurent toutefois vulnérables et l'on constate de larges écarts dans leur performance, beaucoup de petits pays à faible revenu n'enregistrant que des résultats décevants sur le plan de la croissance. Dans le même temps, les flux de capitaux vers les pays en développement, tout en manifestant des signes de progression, sont limités par la hausse des taux d'intérêt, la volatilité persistante des marchés financiers, la prudence des investisseurs et la dégradation des termes de l'échange que subissent les pays exportateurs de produits autres que pétroliers. Particulièrement préoccupant est l'effet de récession que pourraient engendrer les prix des produits pétroliers s'ils devaient se maintenir au niveau élevé qu'ils ont atteint récemment.

Malgré l'intensification de la production et des échanges mondiaux, et bien que les perspectives soient aujourd'hui meilleures pour beaucoup de pays en développement, les flux nets de ressources en direction de ceux-ci n'ont augmenté que modestement durant la première moitié de cette année. Selon les estimations de la Banque mondiale, les investissements directs étrangers (IDE), qui ont constitué la principale source de financement extérieure pour les pays en développement dans les années 90, se sont chiffrés approximativement à 180 milliards de dollars en 1999. L'aide publique au développement (APD) a augmenté de 5 %, atteignant 56 milliards de dollars en 1999, soit 0,24 % du PNB combiné des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), ce qui marque une inversion de la baisse des flux d'aide qui a marqué une grande partie des années 90.

Réduction de la pauvreté et biens publics mondiaux

La poussée irrésistible de la mondialisation qui a eu lieu durant ces dernières années, si elle est largement positive, a aussi donné naissance à un certain nombre de problèmes de développement qui ne pourront être véritablement résolus que grâce à une action collective de la communauté internationale. Les pays en développement doivent pouvoir tirer des avantages substantiels des biens publics mondiaux, et il incombe à la Banque mondiale d'examiner le rôle qu'elle peut jouer pour les aider à matérialiser ces avantages. Ce faisant, la Banque doit veiller à ne pas sortir du cadre de ses objectifs de développement et à axer son action sur les domaines dans lesquels elle dispose d'un avantage comparatif, en s'efforçant, dans toute la mesure du possible, de travailler en partenariat avec d'autres institutions. Cela signifie que la Banque devra adapter ses instruments et ses modalités de financement pour répondre aux nouvelles demandes d'action collective internationale.

Un domaine qui mérite une attention particulière, et dans lequel les avantages susceptibles de résulter d'une action efficace sont énormes à l'échelle planétaire, est la lutte contre la diffusion de maladies transmissibles telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Ces maladies, dont l'impact s'étend bien au-delà d'un secteur donné ou de pays considérés individuellement, apparaissent comme la contrainte la plus limitante pour le développement d'un nombre croissant de pays en développement, notamment en Afrique. Nous tenons à exprimer notre appréciation pour le travail méritoire que la Banque et ses partenaires ont accompli à ce jour afin d'attirer l'attention mondiale sur l'épidémie du VIH/sida. Nous nous félicitons également de l'engagement pris par les donateurs de l'IDA d'accroître le montant des ressources concessionnelles consacrées à la lutte contre ce fléau. Nous jugeons particulièrement positif le Programme multisectoriel pour l'Afrique, récemment approuvé, qui vise à conjuguer les efforts de la Banque, de l'ONUSIDA et des membres du Partenariat international contre le sida en Afrique. Nous voudrions encourager la Banque et ses partenaires à continuer de mobiliser des aides pour la lutte contre le sida, la mise au point de vaccins, la vaccination des enfants contre les diverses maladies qui peuvent faire l'objet d'une prévention, et l'amélioration du traitement des maladies infantiles. Nous appelons de nos vœux une intensification des activités de la Banque pour lutter contre les maladies transmissibles en Afrique, en partenariat avec les institutions bilatérales et multilatérales concernées.

La Banque peut aussi jouer un rôle important en facilitant la diffusion de l'information, les mouvements de capitaux, les échanges commerciaux et les flux de main-d'œuvre entre les pays. Il faudrait en particulier qu'elle déploie davantage d'efforts, en collaboration avec le FMI et les autres institutions, pour remédier à la délinquance financière transfrontière. À cet effet, il faudrait aider les pays en développement à consolider leurs systèmes financiers, à améliorer leur gouvernement d'entreprise et à renforcer leurs capacités. Les autres priorités pour la Banque et ses partenaires sont la conservation et la protection des ressources naturelles, l'atténuation des conséquences des conflits, la création et le partage de connaissances nouvelles pour le développement, et l'amélioration de l'accès des pays en développement aux technologies de l'information, afin de combler l'écart numérique qui menace d'élargir le fossé technologique entre pays riches et pays pauvres. Il est nécessaire de rechercher d'autres moyens de financer les programmes prioritaires de réduction de la pauvreté à l'échelle régionale et mondiale, en faisant notamment appel à des sources internationales, bilatérales, philanthropiques et privées. Nous espérons que la Banque continuera d'agir dans ce domaine.

Le rôle et les instruments de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

L'intégration mondiale offre aussi aux institutions internationales une incitation à revoir les approches du développement actuellement mises en œuvre au niveau des pays. Nous nous félicitons donc des efforts que la Banque a entrepris afin de définir plus précisément la façon dont son rôle doit évoluer pour appuyer les efforts de développement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dans cet environnement mondial dynamique. Cet exercice est d'autant plus à l'ordre du jour que la Banque prend conscience qu'il lui faut faire preuve de sélectivité dans son action et renforcer ses partenariats avec les autres acteurs du processus de développement, et notamment avec le FMI.

Les nécessités changeantes du développement, allant de pair avec le constat de la diversité des pays clients de la Banque par leur dimension, leur accès aux capitaux, leur stade de développement, leurs capacités institutionnelles et bien d'autres aspects, appellent une stratégie cohérente, qui tienne compte des points communs de ces pays tout en maintenant suffisamment de souplesse pour répondre à la diversité des besoins.

Dans les pays à faible revenu, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui énonce la vision d'un pays sur la stratégie à mettre en œuvre pour le développement, doit servir de fondement pour que le pays élabore de sa propre initiative un cadre directeur suscitant une adhésion au niveau national, lequel déterminera ensuite la stratégie d'aide à ce pays. Dans cette perspective, nous souscrivons au principe du rattachement du CSLP au processus de la SAP. Toutefois, nous voudrions être assurés qu'on maintiendra un certain degré de flexibilité dans ce processus afin de tenir compte des différences entre les pays. Il sera nécessaire de préciser les modalités du futur programme de Crédits d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) — qui doit permettre d'accorder une série de crédits programmatiques aux pays à faible revenu éligibles —, de façon à répondre aux besoins de ces pays sans leur imposer de nouveaux obstacles qui limiteraient leur accès à l'aide concessionnelle.

Il faudra s'efforcer de trouver les modalités les plus efficaces pour apporter une assistance aux pays à faible revenu, en procédant dans certains cas à des regroupements régionaux dans le cadre d'une évolution globale vers l'intégration régionale. Dans le même temps, il convient d'adapter les instruments de la Banque à la décentralisation engagée dans un nombre grandissant de pays, où l'on assiste à un transfert de compétences au profit des administrations et communautés locales.

Quant aux pays à revenu intermédiaire, en dépit — ou peut-être en raison — du fait qu'ils ont aujourd'hui davantage accès aux marchés des capitaux, ils continuent à avoir besoin de l'aide du Groupe de la Banque. Pour que son action en faveur de ces pays demeure pertinente, la Banque doit se doter d'une stratégie adaptée, qui permette au secteur privé d'opérer de manière efficace et responsable, sans se heurter à des obstacles bureaucratiques, tout en aidant ces pays à remédier systématiquement à leurs faiblesses sur les plans structurel et social. Cela implique de renforcer la collaboration au sein du Groupe de la Banque afin de maximiser les bénéfices des investissements étrangers tout en minimisant leurs effets négatifs. Ici encore, la conception des instruments devra tenir compte de la diversité des situations nationales, qui est encore plus marquée parmi les pays à revenu intermédiaire. Cela signifie qu'il faudra répondre aux besoins des pays emprunteurs et des pays non emprunteurs en leur offrant des instruments de prêt et des services hors prêt dont le coût devra être fixé de manière appropriée.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Nous jugeons positifs les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. Nous constatons que nos appels en faveur d'un allègement de la dette plus prononcé, plus large et plus rapide reçoivent une réponse au travers de l'Initiative renforcée et qu'on est en train d'accélérer le processus afin de faire en sorte que 20 pays atteignent le point de décision d'ici la fin de la présente année civile. Le nombre des pays qui ont obtenu un allègement de leur dette dans le cadre de cette Initiative va en augmentant, le lien avec la

résorption de la pauvreté étant désormais établi de manière plus nette. L'octroi d'une aide intérimaire à partir du moment où ils atteignent le point de décision permet à ces pays de bénéficier d'un allègement de la dette tandis qu'ils s'acheminent vers l'élaboration d'un CSLP complet. En outre, l'instauration d'un point d'achèvement flottant au lieu de la période intérimaire de trois ans est une modification bienvenue. Nous demandons à la Banque et au Fonds de poursuivre leurs efforts afin d'accélérer le traitement des dossiers des pays, de fournir une aide à ceux qui sont en train de préparer un CSLP et de faciliter les financements multilatéraux dans le cadre de l'Initiative renforcée.

Bien que des progrès considérables aient été déjà accomplis, nous estimons qu'on pourrait accélérer encore le processus en réduisant les délais d'exécution dus au fait que l'élaboration d'un CSLP est posée comme condition d'accès à l'allègement de la dette. Il est certain que la maîtrise nationale du processus et la participation de la société civile sont des principes essentiels, mais le manque de capacités de beaucoup de pays bénéficiaires se traduit souvent par des délais coûteux. C'est pourquoi il faut une conditionnalité raisonnable et flexible, qui tienne compte des capacités d'exécution et des réalités politiques et sociales, de façon à éviter tout arbitrage entre la rapidité de l'allègement de la dette et la qualité des politiques des pays.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour exprimer notre gratitude aux créanciers bilatéraux et multilatéraux qui se sont engagés à contribuer à l'Initiative renforcée, et notamment à ceux qui ont accepté de fournir un allègement de la dette en sus de l'aide qu'ils apportent déjà dans le cadre de l'Initiative PPTE, et ceux qui ont consenti un allègement de la dette au point de décision. Nous nous félicitons de la décision récemment prise par les Administrateurs de la Banque et du Fonds de reporter l'application de la clause de caducité de deux ans pour les PPTE qui n'ont pas encore satisfait aux conditions d'accès à l'Initiative.

Nous voudrions demander aux créanciers qui n'ont pas encore pris d'engagements de le faire le plus rapidement possible, afin que l'Initiative PPTE renforcée puisse être financée en totalité sans que cela compromette des aides concessionnelles comme celles de l'IDA. À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par les délais résultant du manque de flexibilité dans l'application du principe de comparabilité de traitement du Club de Paris, qui exige que tous les créanciers bilatéraux assument la même charge financière, quel que soit leur stade de développement. Certains pays créanciers en développement, qui sont parfois eux-mêmes des PPTE, ont des difficultés à remplir les obligations qui leur reviennent au titre de l'Initiative PPTE. La question du financement demeure un obstacle important, plusieurs institutions financières internationales n'étant pas en mesure de fournir leur contribution au fonds fiduciaire PPTE sans une augmentation substantielle des ressources qui leur viennent des donateurs bilatéraux. Nous en appelons aussi aux créanciers non membres du Club de Paris pour qu'ils remplissent sans tarder de leurs obligations. Nous demandons qu'on inclue toutes les dettes — antérieures ou postérieures à la date butoir — dans l'Initiative, car c'est la condition si l'on veut réellement rendre le service de la dette soutenable.

Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté

Nous avons pris bonne note des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'approche des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui a été approuvée lors des dernières Assemblées annuelles. S'ils sont élaborés et appliqués judicieusement, les CSLP permettront de renforcer le lien entre la résorption de la pauvreté, l'allègement de la dette des PPTTE et les prêts concessionnels de la Banque et du Fonds. Les pays en développement ont, dans leur ensemble, accueilli favorablement l'idée de faire appel à l'initiative des pays pour élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté qui serviront de base pour orienter l'aide au développement vers une réduction durable de la pauvreté. De leur côté, les partenaires du développement considèrent les CSLP comme un instrument qui contribuera à la définition de leurs programmes d'aide. Nous nous félicitons des efforts du personnel de la Banque et du Fonds pour renforcer la coordination interne entre le travail des deux institutions dans le cadre du processus CSLP.

Cependant, plusieurs problèmes importants pourraient compromettre l'efficacité des CSLP dans la lutte contre la pauvreté si l'on ne leur apporte pas de réponses appropriées. En premier lieu, beaucoup de pays en développement ont des capacités trop limitées pour pouvoir satisfaire aux exigences institutionnelles et techniques coûteuses qu'implique la préparation d'un CSLP. D'autre part, ces pays éprouvent souvent des difficultés à mettre en place les processus participatifs qui constituent une condition pour l'aide. Il faudrait aussi clarifier le rôle des partenaires du développement. Enfin, la Banque et le Fonds devront définir de manière précise et transparente ce qui constitue un CSLP acceptable ou un CSLP intérimaire. Tout un travail de recherche demeure à effectuer, surtout dans les domaines qui suscitent encore beaucoup de débats et où il reste des questions non résolues.

Le CSLP doit servir de schéma directeur pour engager une lutte généralisée et radicale contre la pauvreté. En ce sens, il doit permettre aux pays pauvres d'avoir accès rapidement à une aide concessionnelle et d'obtenir un allègement de leur dette. L'élaboration des CSLP doit être entièrement assumée par les pays. Mais cela risque, dans beaucoup de cas, d'impliquer un retard préjudiciable dans leur mise en œuvre. C'est pourquoi l'introduction de CSLP intérimaires est positive. Cependant, la communauté des donateurs doit tenir compte des limites des capacités de beaucoup de ces pays, même pour la préparation des CSLP intérimaires, et être prête à faire preuve de souplesse et de patience.

Le Cadre de développement intégré

Nous constatons avec satisfaction que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de développement intégré (CDI) dans les douze pays pilotes. S'il est prématuré de vouloir tirer des conclusions définitives des résultats de ces exercices pilotes, on peut d'ores et déjà en dégager un certain nombre de leçons. L'instauration d'un large consensus national se révèle être un processus politiquement délicat dans beaucoup de pays, tandis que dans d'autres, l'existence d'un conflit constitue un obstacle majeur. Le renforcement des capacités apparaît comme une condition préalable à une véritable adhésion aux programmes, ainsi qu'un changement d'approche chez les partenaires du développement. Dans les mois à venir, la Banque devra adapter plus systématiquement ses opérations et ses instruments à l'approche du CDI et continuer à en intégrer les principes dans le processus CSLP. Les institutions partenaires devront s'efforcer de mieux harmoniser leurs politiques,

pratiques et procédures, tandis que les pays auront besoin d'un appui pour renforcer leurs institutions et consolider le processus de consultation.

La capacité financière de la BIRD

Nous sommes heureux d'apprendre, d'après l'analyse annuelle de la gestion du risque de crédit et les perspectives à moyen terme pour les opérations de prêt, que la capacité d'absorption des risques de la Banque demeure adéquate. Nous craignons toutefois qu'en cas de crise extérieure majeure, une poussée de la demande de prêts de la Banque et une dégradation de la qualité de son portefeuille de prêts ne limitent sa capacité de réponse. Nous souhaitons, par conséquent, que l'on continue de suivre attentivement la question de la capacité financière de l'institution, afin de veiller à ce que sa position demeure solide.

Le rôle de la Banque pour renforcer l'architecture financière internationale

Le processus de mondialisation, s'il peut engendrer des avantages importants pour les pays, implique aussi d'énormes coûts économiques et sociaux sous l'effet des chocs émanant du système financier international. La Banque, en tant qu'institution de développement ayant pour mandat de réduire la pauvreté, a un rôle à jouer dans l'effort global de renforcement de l'architecture financière internationale. Il lui revient en particulier de contribuer à l'élaboration et à la diffusion de normes internationales et de pratiques optimales pour les pays en développement, et d'aider ces pays à se doter des capacités nécessaires pour tirer profit de leur intégration dans le système financier international. Nous sommes heureux de constater les progrès que la Banque a réalisés, en collaboration avec le Fonds, en ce qui concerne le Programme d'évaluation du secteur financier, les Rapports sur le respect des normes et des codes, et les Lignes directrices pour la gestion de la dette publique. Nous nous félicitons également du travail accompli par la Banque pour gérer la dimension sociale des crises économiques et renforcer la protection sociale afin d'atténuer les coûts sociaux des chocs économiques. Nous encourageons la Banque à poursuivre ses efforts dans ces domaines et à intégrer pleinement son travail de renforcement de l'architecture financière internationale dans les stratégies futures d'aide aux pays.

L'Afrique au XXI^e siècle

Alors que l'Afrique s'apprête à entrer dans le XXI^e siècle, certains facteurs portent à l'optimisme, à savoir : l'existence d'une force de travail mieux éduquée, le renforcement de la participation politique, l'amélioration de la gestion économique et l'expansion du secteur privé. Toutefois, d'énormes problèmes font encore obstacle au développement : ce sont, entre autres, le bas niveau des revenus moyens, la participation limitée aux échanges internationaux, la faiblesse des liens avec l'économie mondiale, le bas niveau des indicateurs de santé et de l'espérance de vie, l'épidémie du VIH/sida et la lenteur mise à se joindre à la révolution mondiale de l'information. Le siècle qui s'ouvre offre à l'Afrique des opportunités uniques pour sauter plusieurs stades du développement et combler le fossé grandissant qui la sépare du reste du monde.

Nous saluons la publication récente du rapport intitulé *Can Africa Claim the 21st Century ?*, produit d'une collaboration entre la Région Afrique de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres institutions. Ce rapport souligne avec justesse que les efforts de l'Afrique doivent porter en priorité sur l'amélioration de la gouvernance et la résolution des conflits, la valorisation des ressources humaines, l'accroissement de la compétitivité et la diversification des économies, la réduction de la dette et de la dépendance vis-à-vis de l'aide, et le renforcement des partenariats. Pour inverser le processus de marginalisation qui a caractérisé l'histoire récente de l'Afrique, il faudra que les pays élaborent de leur propre chef une vision large du développement et de la construction nationale, pour la mettre en œuvre avec l'appui des partenaires du développement. L'intégration régionale offre aussi aux pays africains un moyen d'élargir leurs débouchés, de façon à attirer des investissements étrangers et à réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide. Elle leur montre aussi, plus que jamais, la nécessité de résoudre les conflits et d'enrayer les épidémies. Ce processus suppose un engagement des gouvernements et un renforcement du pouvoir de la société civile, et notamment du secteur privé et des communautés locales. Ceux-ci doivent pouvoir opérer dans le cadre de systèmes politiques durables et inclusifs, en étant desservis par des administrations efficaces et dotées de solides capacités institutionnelles. Nous ne doutons pas que le vent du changement souffle en notre faveur et que, grâce au regain de détermination qu'on peut observer dans une grande partie de la région, et avec l'aide de nos partenaires du développement, l'Afrique *peut* véritablement prendre sa place dans le XXI^e siècle.

Déclaration de Yoshitaka Murata, Secrétaire d'État aux Finances (Japon)

La réforme de la Banque mondiale

Depuis un demi-siècle, la Banque mondiale a mis sa remarquable expertise au service du développement. Afin de créer les conditions d'une croissance économiquement, socialement et écologiquement durable, elle s'est placée à l'avant-garde des efforts visant à réduire la pauvreté dans le monde, en adoptant une approche qui est axée sur la résolution des problèmes structurels et institutionnels, la mise en place de politiques sociales et la maîtrise du processus par les pays en développement.

En 1999 a été lancé le Cadre de développement intégré (CDI). Bien que sa mise en œuvre dans les pays pilotes progresse à un rythme inégal, les principes du CDI — vision et stratégie à long terme, adhésion plus active des pays, resserrement des partenariats stratégiques entre les différents acteurs, transparence des résultats obtenus au plan du développement — sont aujourd'hui universellement acceptés par la communauté du développement et commencent à être appliqués sur le terrain. Le concept du CDI est également intégré dans les stratégies de réduction de la pauvreté que sont en train de préparer les pays admis à bénéficier des ressources de l'IDA.

Dans la lutte que nous menons contre la pauvreté, la Banque est l'une des institutions les plus valables que l'humanité ait créées durant le siècle écoulé. Alors que nous nous apprêtons à entrer dans le XXI^e siècle, nous espérons que la Banque continuera de contribuer à faire reculer la pauvreté dans le monde, en conférant toujours davantage d'efficacité à son

action non seulement dans les pays à faible revenu, mais aussi dans ceux à revenu intermédiaire.

Dans cette perspective, la Banque a déjà formulé une « approche programmatique » qui consiste à :

- respecter un cadre directeur élaboré à l'initiative du pays et jouissant d'une adhésion nationale ;
- partir de l'évaluation des institutions du pays et des capacités de son secteur privé pour déterminer l'appui de la Banque, tout en restant dans le cadre de ses politiques ;
- élaborer et exécuter le programme d'aide de la Banque sur la base de la vision stratégique du pays et du diagnostic de la Banque ;
- suivre et évaluer la contribution de la Banque à la réduction de la pauvreté et aux autres objectifs de développement nationaux, les pays bénéficiaires assurant le suivi et l'évaluation de la performance globale.

Cette approche, axée sur les résultats, donne l'initiative aux pays dans le contexte d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté. Nous nous félicitons de son adoption, car elle rendra l'action de la Banque plus efficace.

Dans le cadre de cette approche programmatique, un nouvel instrument est proposé : le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP). Il s'agit d'un crédit programmatique à l'ajustement structurel, qui s'inscrit en complément de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI et qui doit être synchronisé avec le cycle budgétaire du pays bénéficiaire. Le Japon souscrit à la création de cet instrument, qui renforcera l'impact que l'aide aux pays admis à bénéficier des crédits de l'IDA exercera sur le développement. Cependant, il importe que la Banque et le FMI délimitent précisément le rôle de chacun des deux instruments, de façon à mener une action concertée — le CARP devant servir à appuyer les politiques sociales et structurelles, et la FRPC à renforcer la stabilité macroéconomique. Le Japon juge positive la décision récente du Groupe de la Banque mondiale de passer en revue l'ensemble de ses opérations en faveur des pays à revenu intermédiaire.

Tirant les leçons des crises récentes en Asie et ailleurs, la Banque déploie également des efforts sur plusieurs fronts, en collaboration avec le FMI, afin de renforcer l'architecture financière internationale. Elle contribue notamment à : a) élaborer des normes et codes internationaux ; et b) renforcer le secteur financier au travers du Comité de liaison pour le secteur financier et du Programme d'évaluation du secteur financier. Nous espérons que la Banque continuera d'apporter le concours de son expertise dans ce domaine, tout en tenant compte des conditions spécifiques à chaque pays.

Tous ces efforts sont méritoires. Cependant, il ne faut pas oublier que, sous l'effet des changements structurels qui ont lieu au sein de l'économie mondiale, l'environnement international de l'aide au développement est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi il convient d'évaluer constamment l'action de la Banque afin d'optimiser ses opérations et son organisation. Dans cette optique, je voudrais souligner les aspects suivants.

- Afin d'accroître l'impact de son action sur le développement, la Banque doit déployer encore davantage d'efforts pour appuyer les réformes structurelles et institutionnelles dans les pays bénéficiaires et pour améliorer les opérations du secteur social. Nous devons le reconnaître, il est indispensable que les pays en développement adoptent des politiques appropriées pour lever les contraintes structurelles et sociales s'ils veulent parvenir à un développement durable et établir une société stable et équitable. Bien sûr, il n'est pas question de mettre en cause l'importance de la croissance pour le développement. Si nous regardons l'expérience asiatique, nous pouvons voir que le développement économique de ce continent a été grandement facilité par la stratégie de la Banque et du Japon, qui donnait la priorité à la croissance. Il est donc indispensable de prêter l'attention requise à la croissance, tout en mettant en œuvre une approche globale pour résoudre les problèmes structurels et institutionnels qui entravent la lutte contre la pauvreté.
- Tant que les pays en développement, à qui il appartient de résorber la pauvreté chez eux, n'auront pas formulé de programmes de lutte contre la pauvreté et entrepris de les exécuter, il ne faut pas compter voir de progrès véritables. Nous souhaitons que la Banque apporte à ces pays tout l'appui requis pour leur permettre d'assumer la maîtrise de ce processus. Nous demandons aussi à la Banque de les aider à renforcer leurs capacités dans différents domaines, afin qu'ils puissent eux-mêmes identifier les facteurs qui font obstacle à leurs efforts de lutte contre la pauvreté et y apporter des solutions. Il est indispensable, en particulier, que les stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les pays en développement soient rattachées le plus rapidement possible aux stratégies d'aide-pays de la Banque.
- Il est nécessaire que nous mettions davantage l'accent sur la bonne gouvernance dans les pays en développement. La bonne gouvernance permettra non seulement d'accroître l'efficacité de l'aide au développement, mais aussi de conférer un caractère durable à la croissance. Nous sommes convaincus qu'en renforçant l'appui apporté aux pays qui ont une bonne performance dans différents domaines, et notamment dans celui de la gouvernance, nous augmenterons l'impact global des opérations de la Banque.
- Étant donné l'intensification des flux de capitaux privés en direction des pays en développement, la Banque doit faire preuve d'une plus grande sélectivité dans ses opérations afin de ne pas supplanter les financements privés. À cet effet, il faudrait procéder à un examen exhaustif de la politique de fixation du coût des prêts de la Banque. En outre, les opérations d'investissement en faveur du secteur privé doivent être plus clairement orientées de façon à exercer un impact sur le développement. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de réexaminer les stratégies opérationnelles, les modalités d'intervention et les mécanismes d'évaluation.
- Il importe aussi que la Banque renforce sa coopération avec les banques régionales de développement (BRD) et les autres organismes d'aide dans des domaines tels que les prêts, l'évaluation des politiques et la recherche. Ce faisant, elle doit tenir compte de l'expertise et des avantages comparatifs des autres institutions. Ainsi, la Banque asiatique de développement a grandement contribué au développement de la région Asie-Pacifique, où elle a mis en œuvre des opérations efficaces parce qu'elle disposait

d'une connaissance plus approfondie de la région et d'une meilleure expertise. D'autre part, la Banque ayant opéré une décentralisation importante depuis 1997, il est temps que le Conseil des Administrateurs fasse le point sur les progrès de la coopération sur le terrain entre la Banque et les BRD, et sur les coûts et avantages de la décentralisation.

- Nous demandons à la Banque d'aller toujours vers davantage de responsabilité et de transparence. Du fait de l'approche holistique qu'elle a adoptée, la Banque a aujourd'hui affaire à un plus grand nombre d'acteurs, avec lesquels il lui faut collaborer véritablement si elle veut renforcer l'efficacité de ses opérations. Le dialogue et la coopération avec ces acteurs ne manqueront pas d'améliorer la qualité des activités de la Banque. À cet égard, nous jugeons positive la révision de la politique de diffusion de l'information qu'elle a actuellement entreprise avec l'aide de consultants extérieurs.

Réduction de la pauvreté et biens publics mondiaux

Les avancées remarquables des technologies d'information, de communication et de transport ont engendré une accélération formidable des flux d'information, de population, de biens et de capitaux à l'échelle planétaire. Dans ce contexte, il est de plus en plus urgent d'apporter des solutions à certains problèmes de dimension mondiale qui ont des effets directs sur le développement, comme le VIH/sida et la dégradation de l'environnement. L'aide concrète au développement s'est faite jusqu'à présent dans une optique nationale, mais pour résoudre ces défis globaux, il est aujourd'hui nécessaire d'adopter une nouvelle approche.

En donnant une définition claire des « biens publics mondiaux », la Banque a contribué de manière importante aux discussions futures sur ce sujet. D'ores et déjà, la Banque intervient activement dans les domaines prioritaires suivants :

- amélioration de la gestion économique ;
- intégration des échanges ;
- lutte contre les maladies transmissibles ;
- protection du patrimoine environnemental mondial ;
- amélioration de l'accès à l'information et aux connaissances.

Ces cinq domaines figurent parmi les axes prioritaires que le Japon a retenus pour l'aide au développement. Ainsi, le Japon a fait du VIH/sida l'une des priorités de sa politique d'APD à moyen terme. Ayant mis en place en 1994 l'Initiative mondiale sur la population et le sida (GII), le Japon a déjà fourni un total de 88 millions de dollars d'APD pour lutter contre cette maladie, dont plus de 23 millions de dollars de contribution à l'ONUSIDA depuis 1996. Pour répondre au problème de l'écart numérique, le Japon a annoncé, juste avant le sommet du G7 de Kyushu-Okinawa, une initiative globale de coopération assortie d'une aide financière officielle. En outre, le Japon demande à la Banque mondiale, à la Banque asiatique de développement et aux autres banques multilatérales de développement de contribuer à combler l'écart numérique en apportant le concours de leur expertise et de leur expérience aux programmes régionaux et internationaux. Le Japon est prêt à appuyer ces efforts.

Je voudrais toutefois souligner que, chaque fois que la Banque doit contribuer à la fourniture de biens publics mondiaux dans un domaine donné, il convient de s'assurer qu'elle dispose d'un avantage comparatif par rapport à d'autres institutions comme l'OMS. De par sa nature d'institution financière, il y a des limites au rôle que la Banque peut jouer à cet égard. Il est donc essentiel qu'elle détermine les domaines dans lesquels elle a des avantages comparatifs vis-à-vis d'autres institutions, et qu'elle collabore au besoin avec celles-ci. La Banque doit établir des relations de coopération appropriées, en particulier avec les BRD, en prenant en considération leur connaissance des conditions régionales et la nature unique de leur mandat au sein de leur région.

Pour décider du niveau de son appui à la fourniture de biens publics mondiaux, la Banque doit tenir compte de facteurs tels que l'équilibre global de la répartition des ressources, la compatibilité avec les stratégies d'aide aux pays et la capacité d'absorption des pays bénéficiaires. Quant au niveau de sa contribution aux facilités multi-donateurs dans le cadre du Mécanisme d'octroi de dons pour le développement (MDD), la Banque, étant donné qu'elle est une institution financière, devra faire preuve de prudence si elle doit dépasser le montant actuel des dons.

Les biens publics mondiaux ne sont devenus que récemment un axe d'intervention de la Banque, et un rapport intérimaire doit être présenté à ce sujet au printemps prochain. Il nous faudra alors procéder à une analyse exhaustive du rôle de la Banque au regard des différents biens publics mondiaux. Je voudrais demander que ce rapport intérimaire fournisse une évaluation appropriée des activités que la Banque a entreprises dans ce domaine.

Initiative PPTE renforcée et stratégie de réduction de la pauvreté

Alors que nous entrons dans le siècle nouveau, une autre tâche urgente consiste à mettre en place rapidement et efficacement l'Initiative PPTE renforcée. Depuis que celle-ci a été approuvée lors des dernières Assemblées annuelles, dix pays ont atteint le stade du point de décision. Cependant, pour renforcer sans tarder le lien entre l'allègement de la dette et la résorption de la pauvreté dans le plus grand nombre de pays possible, de nouvelles mesures sont nécessaires de la part de la communauté internationale. La Banque et le FMI doivent pleinement utiliser le Comité d'exécution conjoint créé en mai dernier et redoubler d'efforts pour accélérer le processus.

Le Japon apporte les contributions suivantes à cette Initiative :

- afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative en appuyant les efforts des banques multilatérales de développement pour réduire la dette, le Japon s'est engagé à contribuer au fonds fiduciaire PPTE à hauteur de 200 millions de dollars, dont une partie a été déjà décaissée ;
- il s'est également engagé à verser au fonds fiduciaire FRPC-PPTE du FMI une contribution dont une partie a également été déjà décaissée ;
- de tous les pays créanciers, le Japon est celui qui s'est engagé à consentir le plus important allègement de la dette bilatérale, à savoir une réduction de 100 % des dettes d'APD ainsi qu'une réduction de 100 % des autres dettes dans le cadre du Club de Paris ;

- le Japon continuera d'aider les PPTE sous diverses formes, et notamment par l'octroi de nouveaux dons.

Il importe que les pays qui se sont engagés à financer le fonds fiduciaire PPTE versent sans tarder leur contribution afin de faciliter la mise en œuvre de l'Initiative. De leur côté, les PPTE doivent aller plus résolument de l'avant dans leurs réformes économiques et s'employer avec diligence à élaborer leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

Ces stratégies, si les pays en développement en ont la maîtrise, seront un puissant moyen pour faire reculer la pauvreté. Nous devons veiller à ce que toutes les parties concernées — à savoir la société civile, les communautés locales et les donateurs bilatéraux — participent à leur élaboration. Sinon, les pays en développement ne pourront se prévaloir d'une adhésion nationale à ces stratégies et ne seront donc pas en mesure de bénéficier pleinement de l'aide internationale. Pour répondre aux besoins des pays en développement, le Japon est prêt à apporter son appui à la formulation de ces stratégies, et tout particulièrement à la mise en œuvre du processus participatif.

Déclaration de Son Excellence Fathallah Oualalou, Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme (Royaume du Maroc)

Au nom du Groupe de pays que je représente, je voudrais tout d'abord féliciter Son Excellence Washwant SINHA, Ministre des Finances de l'Inde, pour son élection à la Présidence de notre Comité. Je voudrais par la même occasion l'assurer du soutien de notre Groupe et lui souhaiter plein succès dans sa mission. Je voudrais également rendre hommage à M. Tarrin NIMMANAHAEMINDA qui, pendant les deux dernières années, a déployé des efforts louables pour enrichir les travaux de notre Comité.

La soixante-deuxième réunion du Comité du Développement se tient à un moment où les perspectives de l'économie mondiale aussi bien pour 2000 que pour 2001 s'annoncent globalement plus positives que prévu lors de notre précédente réunion.

Cela est encourageant et témoigne notamment de la solidité de la croissance dans les pays industrialisés et d'un rétablissement rapide et notable dans les principaux pays notamment en Asie du Sud-Est qui étaient, il y a à peine deux ans, en proie à une crise économique et financière aiguë qui menaçait la stabilité de l'économie mondiale dans son ensemble.

Le rétablissement rapide de ces économies est le résultat conjugué des efforts des pays concernés et de l'appui de la communauté financière internationale dans lequel le FMI et la Banque mondiale ont été les principaux promoteurs.

En constatant aujourd'hui avec satisfaction l'impact positif de cet élan de solidarité mondiale qui a permis d'enrayer la crise et de relancer la croissance dans des conditions plus saines dans ces économies, nous relevons avec inquiétude i) les perspectives moins encourageantes dans d'autres régions du monde, ii) des signes d'instabilité qui menacent l'équilibre de l'économie mondiale et la soutenabilité de sa croissance, et iii) le retard pris

dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives en faveur des pays moins développés.

Notre inquiétude vient en premier lieu du fait que les perspectives de croissance dans certaines régions, notamment en Afrique, demeurent faibles et fragiles au moment même où les pays de cette région ont besoin de renforcer leur croissance économique, pour créer des emplois et réduire la pauvreté.

De plus, ces pays subissent une inquiétante détérioration de leurs termes de l'échange et un tassement de leurs exportations aggravés par l'instabilité des taux de change des principales devises et par le renchérissement, sans précédent depuis une décennie, des importations en produits énergétiques des pays concernés. Si les niveaux actuels des prix internationaux de l'énergie sont préjudiciables pour les pays consommateurs, notamment les moins développés parmi eux, les pays producteurs également finiront par en subir le contrecoup. C'est pourquoi il est nécessaire que cet aspect fasse l'objet de concertations internationales en vue de stabiliser les prix du pétrole à un niveau d'équilibre. Enfin, le retard pris dans la mise en œuvre de l'initiative renforcée de réduction de la dette en faveur des PPTTE constitue une autre source d'inquiétude dans la mesure où ce retard pénalise à l'évidence les pays éligibles et entrave leurs efforts visant à combattre la pauvreté et, dans certains cas, les maladies et les famines.

Ces inquiétudes interpellent l'ensemble de la communauté internationale qui doit faire œuvre d'une grande mobilisation et d'une plus grande coordination pour faire face aux risques qui menacent aujourd'hui l'économie mondiale, et éviter une nouvelle crise qui se traduira inéluctablement par l'aggravation de la pauvreté et l'exclusion dans le monde au moment où la mondialisation doit avoir comme finalité une plus grande intégration de l'ensemble des pays dans l'économie mondiale et un meilleur partage de la croissance et du bien être entre les nations.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est par conséquent une priorité et une responsabilité mondiale partagée. Les pays doivent définir des stratégies reflétant les priorités globales et sectorielles, et élaborer des programmes d'action intégrés répondant aux besoins réels des populations, et qui bénéficient de l'adhésion et de l'appui des différents partenaires impliqués dans ces programmes.

Il est bien entendu qu'au delà de ces principes généraux, les priorités, les stratégies et les programmes à mettre en œuvre diffèrent d'un pays à l'autre en fonction d'un certain nombre de paramètres qui font de chaque expérience un cas spécifique.

Dans ces conditions, l'intervention de la Banque Mondiale peut être plus ou moins importante dans le processus de définition et de mise en œuvre de la stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté, en fonction du degré de développement du pays et de ses capacités institutionnelles, étant entendu que dans tous les cas l'essentiel est que la Banque apporte son expertise, ses conseils et son appui financier en vue de réunir les conditions pour atteindre les objectifs fixés par les pays concernés.

S'agissant des pays les moins avancées en particulier, l'accélération du processus de lutte contre la pauvreté se trouve dans une large mesure liée à la mise en œuvre rapide de l'initiative PPTE.

À ce sujet, je relève avec satisfaction les progrès enregistrés, depuis notre dernière réunion, par un certain nombre de pays éligibles, dans la mise en place de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Cependant, alors qu'il était prévu que 20 pays atteignent le point de décision à la fin de décembre 2000, il est aujourd'hui probable que cet objectif ne sera pas atteint. De même, le financement de l'initiative PPTE renforcée ne s'est pas effectué au rythme souhaité.

Je voudrais à cet égard insister sur la nécessité que les différents contributeurs accélèrent le versement de leurs contributions, car le besoin d'allègement de la dette PPTE est plus que jamais urgent.

Je voudrais également rappeler que la charge découlant de l'initiative renforcée doit être équitablement répartie et ne pas entamer la viabilité de certaines institutions multilatérales telle que la Banque Africaine de Développement.

La mise à contribution de cette institution au titre de l'initiative renforcée sans soutien extérieur conséquent est de nature à compromettre ses opérations futures en faveur des pays les moins avancés d'Afrique.

En définitive, j'estime que l'effort de la communauté internationale doit porter sur trois éléments principaux qui sont i) l'accélération de la mise en œuvre de l'initiative, ii) la stabilisation définitive de son financement intégral, et iii) son élargissement au plus grand nombre possible de pays éligibles au terme de la durée convenue pour sa mise en œuvre.

Le FMI et la Banque mondiale, en particulier, ont un rôle important à jouer en ce domaine en tant que promoteurs de l'initiative et catalyseurs des moyens de son financement.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux instances dirigeantes de ces deux institutions pour les efforts qu'ils ont déployés dans ce domaine, en ce qui les concerne, depuis le lancement de cette initiative en 1996.

Dans ce cadre, il est réjouissant de constater que la situation financière de la Banque mondiale demeure saine et solide au vu du rapport préparé par les services de la Banque suite aux recommandations de notre Comité lors de sa dernière réunion.

Il reste cependant que les principales conclusions du rapport — présenté à notre dernière réunion — établi par le groupe de travail chargé d'apprécier la structure financière de la Banque et d'examiner l'adéquation de son capital avec le mandat et les objectifs qui lui sont assignés demeurent valables.

La Banque est en effet appelée à i) adapter en permanence le champ de son intervention à sa situation financière ; ii) redéfinir sa mission en la recentrant sur le développement économique et la réduction de la pauvreté ; iii) rationaliser davantage sa

gestion ; et iv) renforcer sa concertation avec le FMI et les autres institutions multilatérales et régionales sur la base de l'avantage comparatif de chacune des institutions concernées.

Depuis que notre Comité a évoqué cette question il y a une année, des efforts ont été déployés et des progrès sensibles ont été enregistrés. Le rétablissement rapide des économies émergentes, d'Asie du Sud Est notamment, témoigne en effet de progrès importants en matière de consolidation de la coopération entre nos deux institutions qui se sont traduits par un renforcement de l'architecture financière internationale.

Cet effort doit se poursuivre et nos deux institutions sont appelées à encourager et à appuyer les pays membres en vue de les préparer progressivement, tout en prenant en considération là aussi la spécificité et le niveau du développement économique et institutionnel de chaque pays, à souscrire aux normes découlant des meilleures pratiques internationales dans le cadre de leurs réformes financières, de protection sociale, de gestion de la dette, de la gouvernance d'entreprise.

Déclaration de M. Prijadi Praptosuhardjo, ministre des Finances (Indonésie)⁵

Au nom des pays que je représente, je tiens tout d'abord à féliciter M. Yashwant Sinha en sa qualité de nouveau Président de ce Comité et je lui souhaite tout le succès possible dans la conduite des délibérations. Je voudrais également rendre un hommage chaleureux à M. Tarrin Nimmanahaeminda, ministre thaïlandais des Finances, qui a brillamment présidé le Comité au cours des deux dernières années.

Bien que l'économie mondiale semble s'être rétablie à la suite de la crise financière et que la conjoncture permette d'espérer une accélération de la croissance, nous n'en devons pas moins accorder toute l'attention voulue aux risques non négligeables qui subsistent et aux grandes disparités qui caractérisent la performance des pays des différentes régions. Pour les pays en développement, une croissance soutenue et régulière des principales économies industrielles, en particulier celle des États-Unis, et le retour des cours du pétrole à leur niveau normal sont des conditions essentielles au maintien de perspectives économiques favorables sur le court et moyen terme.

En Asie de l'Est, nous constatons que la reprise économique se confirme, même si plusieurs pays n'ont pas encore mené à bien les efforts indispensables de restructuration des entreprises et du secteur financier. À cet égard, l'orientation de notre ordre du jour est particulièrement appropriée, puisqu'il s'agit d'assurer que la Banque conserve toute son utilité et continue à jouer un rôle essentiel en aidant ses pays membres emprunteurs à relever les défis de la mondialisation, tout en profitant de ses avantages.

Réduction de la pauvreté et biens collectifs mondiaux

Je parlerai tout d'abord, si vous le permettez, du premier point de notre ordre du jour, à savoir la réduction de la pauvreté et ses liens avec les biens collectifs mondiaux. L'ouverture croissante des économies permet aux pays en développement d'espérer d'énormes avantages. En contrepartie, elle intensifie la menace de risques systémiques à l'échelle mondiale. Qui plus est, la puissance des acteurs transnationaux autres que les États a

contribué à donner une envergure internationale aux causes et aux effets de la pauvreté. C'est pourquoi il est impératif que la Banque affine son action dans le domaine des biens collectifs mondiaux, dans des secteurs prioritaires bien définis, et qu'elle agisse en fonction de ses avantages comparatifs existants et de son expérience. À cet égard, nous applaudissons l'intention de la Banque d'élaborer, en coopération avec d'autres partenaires, des instruments qui lui permettront à l'avenir d'intervenir de façon appropriée, tant au niveau mondial qu'à celui des pays.

Nous acceptons la définition des biens collectifs mondiaux qui nous a été présentée, mais nous comptons qu'elle sera affinée lorsque la Banque aura acquis plus d'expérience en la matière. Nous appuyons également la proposition suivant laquelle, lorsque la Banque intervient au niveau d'un pays, cela doit avoir un impact direct important sur la réduction de la pauvreté.

La stabilité financière internationale est cruciale pour l'économie mondiale. À cet égard, nous souhaitons encourager la Banque à aborder plus systématiquement la question de la stabilité financière internationale en tant que bien collectif mondial. Compte tenu de son mandat et de ses avantages comparatifs, la Banque, et tous ses partenaires compétents, devra s'attaquer aux risques systémiques inhérents aux règles, normes et politiques internationales qui ont des effets induits substantiels au niveau international.

S'agissant du financement des biens collectifs mondiaux, il est impératif que l'on établisse une formule équitable de partage des charges. Nous espérons que l'on trouvera des moyens de renforcer la coopération avec les autres partenaires pour le développement, et surtout avec l'ONU. Étant donné le peu de ressources dont dispose la Banque pour s'occuper des biens collectifs mondiaux, il est indispensable de renforcer la coopération internationale. À ce propos, est-il judicieux de trop compter sur le Mécanisme d'octroi de dons pour le développement pour financer la majeure partie des dépenses de la Banque dans ce domaine ? Les ressources de ce mécanisme sont en effet relativement faibles et devront être complétées par d'autres moyens. Peut-être pourrait-on aussi utiliser plus systématiquement les fonds fiduciaires des bailleurs de fonds ou les cofinancements, tant pour les emprunteurs de l'IDA que pour ceux de la BIRD. Nous sommes fermement persuadés qu'il faut mobiliser de nouvelles ressources et éviter de prélever sur les fonds déjà affectés aux opérations par pays. Par conséquent, il convient également de soutenir les ressources et les activités administratives de la Banque/IDA si l'on veut qu'elle puisse fournir des biens collectifs mondiaux qui complètent efficacement ses opérations.

Appuyer le développement des pays : le rôle et les instruments de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Dans le contexte du consensus international qui s'est dégagé quant à la nécessité de placer la réduction de la pauvreté en tête de l'ordre du jour du développement, le rôle et l'efficacité des institutions financières internationales (IFI) font l'objet d'une attention accrue. À ce propos, nous pensons qu'il faut répartir plus clairement les tâches entre la Banque et ses partenaires en général, et le FMI et les banques régionales de développement en particulier. Nous saluons, à cet égard, l'initiative prise par la Banque de réévaluer sa performance et de renforcer les moyens dont elle dispose pour affronter la situation qui règne actuellement dans ses pays membres emprunteurs.

Il est clair que la Banque doit recentrer ses activités sur le développement des pays emprunteurs individuels, car c'est là sa mission fondamentale. Nous saluons à ce propos l'adoption du Cadre de développement intégré (CDI) et des CSLP, sur lesquels repose l'action de la Banque au niveau des pays. Cependant, il serait souhaitable que ces cadres s'alignent sur des processus dirigés par les pays, sans quoi l'adhésion des pays fera toujours défaut. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est certes un produit du CDI, mais n'oublions pas que le CSLP a essentiellement pour objet d'assurer que les ressources libérées grâce à l'allègement de la dette seront bien réinvesties dans la lutte contre la pauvreté.

Pour les pays qui ne bénéficieront pas d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, les mesures prévues dans le CSLP en sus de ce que les autorités nationales ont déjà entrepris ne pourront être financées que par des ressources additionnelles. C'est pourquoi le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) qu'il est envisagé d'accorder aux pays emprunteurs de l'IDA est une heureuse initiative, à laquelle nous pouvons accorder notre soutien. À ce stade, je tiens à dire que le groupe que je représente estime que, dans la structuration de ce crédit, il est indispensable de mieux doser les réformes structurelles et institutionnelles visant à stimuler la croissance. Peut-être faudra-t-il plus de temps et d'expérience dans la mise en œuvre des CSLP pour que la Banque puisse évaluer plus précisément les limites de la structure actuelle et en tirer les conséquences pour la mise au point du CARP. Il conviendra également d'évaluer soigneusement la question de la conditionnalité et des autres règles et leurs implications.

En ce qui concerne le rôle du Groupe de la Banque mondiale dans les pays à revenu intermédiaire, nous voudrions appuyer le programme envisagé pour le Groupe de travail chargé d'examiner la stratégie du Groupe de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire, à savoir simplifier les instruments et les procédures de la Banque de manière à soutenir leurs économies dans leur diversité. Les instruments et procédures actuels sont sans cesse plus compliqués et parfois incompréhensibles. De plus, il faut préciser le rôle respectif des IFI, leur vision, leurs instruments et leurs programmes. Il est nécessaire, selon nous, que le Groupe de travail procède à des consultations étroites et approfondies avec les pays à revenu intermédiaire et veille à ce que leurs vues, leur expérience et leurs perspectives soient dûment prises en compte.

Enfin, nous sommes favorables à ce qu'on accorde la priorité à la poursuite des travaux sur l'approche programmatique, en particulier au renforcement des études économiques et sectorielles à des fins diagnostiques et l'amélioration des modalités d'application d'un ensemble de prêts à l'ajustement programmés dans le cadre de la SAP.

Le Cadre de développement intégré — Rapport d'activité

Depuis son lancement, le principe du CDI a rapidement été adopté par toutes les parties prenantes du développement. La Banque joue un rôle de pointe dans sa mise en œuvre à titre pilote. Nous saluons la franchise du rapport et nous souhaitons engager la Banque à se pencher avec toute l'attention voulue sur les points où les progrès laissent à désirer et à moduler son soutien en conséquence, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités.

Dans le cadre de la définition de leur stratégie et de leur vision à long terme, les pays auraient besoin qu'on les aide à institutionnaliser le processus de consultation qui alimente le système d'élaboration des politiques. Il nous semble que la Banque devrait accorder une attention suffisante aux éléments constitutifs de ces processus locaux et adapter son soutien ou son aide au renforcement des capacités, de façon à encourager une représentation et une participation aussi larges que possible.

À cet effet, il est indispensable d'établir des systèmes d'information de gestion ouverts et transparents, quel que soit le temps qu'il faudra y consacrer. Nous demandons donc aux bailleurs de fonds de fournir des ressources suffisantes sur un horizon à long terme et d'assouplir la mise en œuvre de leurs programmes, en raison de la complexité des institutions et de la diversité des contextes et des situations. Nous demandons par ailleurs à la Banque de tenir compte des coûts additionnels supportés par les pays en développement lorsqu'ils réalisent des opérations avec la Banque dans le cadre du CDI. Il est également essentiel que la Banque utilise ses ressources administratives de manière sélective et compte dûment tenu des priorités, car ces ressources doivent être affectées de manière à produire les résultats escomptés sur le terrain.

Mise en œuvre des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et de l'Initiative PPTE — Rapport d'avancement

Nous applaudissons les progrès accomplis à ce jour et nous tenons à exprimer notre gratitude aux créanciers qui se sont engagés à fournir une aide pour la mise en œuvre du cadre renforcé. Les progrès réalisés dans la préparation des CSLP sont dignes d'éloges et les améliorations doivent continuer parallèlement à l'allègement renforcé de la dette pour assurer que les ressources ainsi libérées soient effectivement consacrées à la lutte contre la pauvreté.

Étant donné que la plupart des PPTE sont fortement tributaires des marchés des produits de base, nous voudrions demander instamment tant à la Banque qu'au Fonds d'examiner de manière approfondie la façon dont les tendances des marchés des produits de base influent sur la capacité des PPTE de pérenniser les gains obtenus grâce à l'allègement de la dette. Certains pays peuvent être gagnants, mais d'autres peuvent être perdants. Cependant, il est essentiel de bien évaluer la situation d'ensemble afin de renforcer les décisions concernant l'exécution. Nous encourageons la Banque et le Fonds à mettre régulièrement à jour les coûts globaux de l'Initiative, en raison de la faiblesse des capacités d'information sur la dette des PPTE et des incertitudes qui peuvent entourer les projections des recettes publiques effectuées par les deux institutions.

En ce qui concerne les CSLP, nous nous associons aux inquiétudes exprimées par les administrateurs de la Banque au sujet de questions de qualité par opposition à la rapidité. La réduction de la pauvreté doit demeurer l'objectif fondamental. Par conséquent, les CSLP doivent clairement définir et exprimer les liens entre la croissance, l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté. À cette fin, nous encourageons les bailleurs de fonds à accroître leur assistance technique et leur soutien en faveur du renforcement des capacités, afin d'aider les pays à élaborer leur CSLP.

Le point sur la capacité financière de la BIRD

Si la capacité de risque de la BIRD est suffisante pour le moment, nous sommes conscients que la marge disponible pour accroître le volume des prêts en cas de crise est limitée. Nous en appelons donc de nouveau à la direction pour qu'elle continue à étudier d'autres options en vue d'améliorer les capacités financières de la BIRD. Ces options doivent être élaborées dans le contexte du cadre budgétaire de la Banque, si l'on veut que les recettes augmentent durablement sans majorer encore les charges administratives de la BIRD, qui sont déjà élevées. Le Conseil doit aussi gérer prudemment l'affectation du revenu net de la BIRD et s'assurer que seules seront financées les initiatives qui ajoutent de la valeur au programme de réduction de la pauvreté de la Banque au niveau des pays.

La Banque et l'architecture financière internationale — Rapport d'activité

Nous tenons à saluer les progrès sensibles réalisés par la Banque dans tous les domaines dans lesquels elle est directement impliquée et nous constatons que l'élaboration d'un cadre cohérent, précisant la place de ces domaines importants dans le dessein général, commence à prendre tournure. Compte tenu de l'expérience acquise à ce jour, la Banque doit continuer à dépister les difficultés et les contraintes et à s'y attaquer, tout en tirant parti des opportunités qui se présentent lorsqu'elle peut faire avancer les choses, dans l'optique de son mandat.

Nous nous associons donc à ceux qui demandent que la Banque ait un cadre stratégique et un plan d'action clairs lui permettant d'établir des priorités et de poursuivre son programme de travail. Cette stratégie doit être réaliste et définir nettement les opportunités et les limites du rôle de la Banque. À cet égard, nous souhaitons que la Banque examine le rôle du secteur privé. Nous sommes convaincus que le secteur privé doit participer à la prévention et à la solution des crises.

Dans cet esprit, nous reprenons l'appel lancé en juillet dernier par les ministres des Finances du G7 à Fukukoa, recommandant précisément la mise en œuvre dans les meilleurs délais des clauses d'action collective par la Banque et les autres BMD s'agissant des obligations souveraines et des prêts qu'elles garantissent. On se rappellera que les ministres avaient également encouragé la Banque et le Fonds à poursuivre activement le dialogue avec les créanciers privés en période normale, afin de faciliter la résolution des crises lorsqu'elles surviennent.

Enfin, nous pensons que la Banque a raison de vouloir renforcer les systèmes financiers nationaux pour mieux assurer la stabilité financière internationale et, à terme, réduire la précarité et la pauvreté au niveau des pays particuliers. Une bonne gouvernance, de bonnes politiques structurelles et sectorielles, y compris la politique sociale et la libéralisation du commerce, et des institutions responsables et transparentes sont autant d'ingrédients essentiels. Qui plus est, la Banque doit renforcer son rôle dans le domaine des biens collectifs mondiaux ou des externalités de la stabilité financière internationale.

Déclaration de M. Didier Reynders, ministre des Finances (Belgique)

Réduction de la pauvreté et biens collectifs mondiaux

Je fais mienne, dans l'ensemble, la définition des biens collectifs mondiaux, notant toutefois que le caractère opérationnel de cette définition n'est pas toujours évident. Je peux également accepter les critères régissant l'action de la Banque dans ce domaine, mais la participation de la Banque doit avant tout être guidée par la valeur ajoutée qui en résulte pour ses propres programmes. La Banque doit se limiter strictement aux domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif. À ce propos, elle ne doit pas chercher à alourdir encore son programme de travail déjà chargé en se présentant de nouveaux défis, mais plutôt s'en remettre à d'autres organisations spécialisées, qui ont démontré leur leadership intellectuel dans certains de ces domaines. L'avantage de la Banque réside surtout dans son expertise opérationnelle et dans sa capacité de former des partenariats et de mobiliser des ressources financières.

Les domaines d'activité actuels de la Banque relèvent manifestement de son mandat. Cependant, la facilitation des mouvements de part et d'autre des frontières est un bien collectif à la fois national et mondial, et les pays clients pourraient gagner à ce que la Banque concentre ses opérations sur l'amélioration de leurs capacités internes.

Le document aurait dû, selon moi, être plus explicite quant au rôle potentiel de la Banque dans la lutte contre les abus financiers, abus qui faussent l'affectation des ressources financières, compromettant ainsi les efforts nationaux de développement. Le consensus international sur ce point se renforce et il appartient à la Banque de jouer un rôle substantiel dans cet effort international.

Il est indispensable d'évaluer soigneusement le caractère additionnel des interventions de la Banque si l'on veut assurer le succès de ses activités et l'efficacité de l'institution. Par ailleurs, la souplesse qui s'impose dans ces mesures collectives ne doit pas se traduire par une dispersion des efforts et des ressources de la Banque. Il conviendrait également que le Conseil d'administration ait davantage d'influence sur ces décisions.

De fait, les ressources de la Banque sont limitées et il sera difficile, dans l'immédiat, d'accroître sensiblement les ressources du Mécanisme d'octroi de dons pour le développement. Le nombre et le montant des dons doivent donc rester limités. Le volume des disponibilités doit être l'un des principaux critères d'action, et il convient d'utiliser au maximum les capacités de mobilisation des ressources financières de la Banque.

En conclusion, la Banque peut continuer à participer aux efforts collectifs de ce type en fonction de son avantage comparatif, mais elle doit, ce faisant, tenir compte de ses contraintes financières actuelles. Qui plus est, tout en se mettant à la disposition de ses pays membres, elle doit éviter de prendre la tête des opérations lorsque d'autres organismes possèdent déjà l'expertise voulue.

Le rôle et les instruments de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Cette question est d'une importance capitale pour la Banque, car elle influera sur l'évolution de ses activités pendant les années à venir. Ce débat vient à point nommé, puisque la Banque et le Fonds sont en train de redéfinir leur mandat et leur rôle dans un environnement sans cesse plus intégré. Cependant, la réflexion au sein de la Banque et le débat au Conseil d'administration ne font que commencer, de sorte que le document qui vous a été soumis ne présente que des principes fondamentaux. Il est donc prématuré de vouloir évaluer la manière dont ces principes se traduiront dans la pratique pour la Banque. Je limiterai par conséquent mes remarques à un certain nombre de principes directeurs qui devraient, à mon sens, guider les activités futures.

Cela dit, je pense néanmoins que les propositions figurant dans ce document méritent généralement notre soutien. Je voudrais parler en particulier des points suivants :

- Je suis partisan du renforcement de l'approche par pays et par programmes déjà préconisée dans le Cadre de développement intégré.
- Il convient de mettre davantage l'accent sur l'efficacité de la coordination entre les bailleurs de fonds, afin qu'ils soient plus sélectifs dans leurs programmes. Cela est particulièrement important, surtout pour les pays clients eux-mêmes, à qui incombe la responsabilité souvent écrasante d'appliquer les multiples procédures et recommandations fixées par les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux.
- Il convient de renforcer les bases analytiques des activités opérationnelles. En effet, il existe souvent un décalage regrettable entre ces deux aspects des activités de la Banque. Les analyses économiques et sectorielles doivent mieux tenir compte de la situation particulière des pays. Ainsi, les bases analytiques de la Banque seront plus précises, ce qui renforcera l'efficacité des programmes.
- Le suivi, l'évaluation et la mesure de la performance doivent être renforcés. La réorientation des concours de la Banque en faveur du soutien programmatique et budgétaire ne fera qu'accroître l'importance de ces activités pour la réussite des opérations.
- Les activités de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire doivent être orientées de manière à encourager une participation accrue du secteur privé. Il faut reconnaître que, dans les pays à revenu intermédiaire, en particulier dans les plus avancés, comme certains des pays de mon groupe, la Banque n'est qu'un intervenant parmi d'autres.
- Il devrait exister un lien étroit entre les CSLP et la PRGF. Il conviendra d'étudier les liens et les conditionnalités croisées entre ces deux instruments.

J'estime que les points ci-dessous devraient faire l'objet d'un examen plus attentif :

- La réévaluation du coût des instruments de la Banque dans le contexte des contraintes financières actuelles de la Banque. Il faudrait également songer davantage aux conséquences budgétaires et financières des nouvelles initiatives au moment de prendre les décisions. La tarification des instruments hors-prêt doit également être examinée dans le contexte de la hausse attendue des services hors-prêt aux pays à revenu intermédiaire.
- L'utilisation croissante des instruments de prêt programmatiques ne doit pas se faire au détriment des prêts d'investissement, qui peuvent continuer à jouer un rôle important dans les efforts de développement et de réduction de la pauvreté.
- Je suis partisan d'une différenciation des approches du développement en fonction des spécificités des pays, mais elle ne doit pas se traduire par une prolifération des instruments de prêt et hors-prêt.
- Si les stratégies axées sur la pauvreté dans les pays à faible revenu ont déjà préparé la voie à une approche plus programmatique, il n'en est pas encore ainsi pour les pays à revenu intermédiaire. Il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins de ces pays, si l'on veut que la Banque devienne pour eux un partenaire important. La manière dont les pays sont groupés ne semble toujours pas de nature à répondre aux besoins et aux attentes de ces pays.
- Le processus de « reclassement » est particulièrement crucial pour les pays de mon groupe et il convient d'élaborer un cadre plus cohérent en vue de les aider à mener ce processus à bien.

Pour conclure, comme je l'ai dit plus tôt, ce document nous offre une esquisse qui devra être précisée afin que les stratégies, les produits et les instruments de la Banque soient plus nettement définis.

L'Initiative PPTE, les CSLP et la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance

Parmi les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale est responsable au premier chef de la réduction de la pauvreté. Le Fonds doit écouter les suggestions de la Banque sur la façon dont les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles peuvent favoriser davantage la réduction de la pauvreté. Mais c'est avant tout aux pays pauvres et à leur population qu'il appartient d'agir pour réduire la pauvreté, plutôt qu'à la communauté financière internationale. L'adhésion aux programmes est l'élément le plus important.

Les institutions de Bretton Woods doivent continuer à fonder leurs efforts sur les stratégies de réduction de la pauvreté élaborées par les autorités nationales des pays pauvres en consultation avec les parlementaires, les hommes d'affaires, les syndicats et les ONG qui travaillent avec les pauvres. Cette collaboration renforcera l'adhésion des pays à leur stratégie de réduction de la pauvreté et aux politiques que cela implique.

L'allègement de la dette fourni dans le cadre de l'Initiative PPTE ne suffira pas à placer les pays intéressés sur la voie d'un développement durable. Cet objectif nécessitera également une amélioration notable et soutenue des politiques économiques et sociales et de la gouvernance dans les pays en question, ainsi qu'une plus grande ouverture des marchés des pays industriels aux exportations des PPTE, des crédits à l'exportation assortis de conditions appropriées, l'exclusion des prêts destinés à des achats excessifs de matériel militaire et une augmentation substantielle de l'APD des pays industriels. Il faudrait que les pays avancés conviennent de réexaminer leurs propres pratiques dans ce domaine au cours de leurs consultations au titre de l'Article IV.

L'allègement de la dette obtenu au titre de l'Initiative PPTE permettra aux pays d'accroître les dépenses de santé et d'éducation. La Banque mondiale et le Fonds s'efforcent d'accélérer le processus au maximum, mais le souci de rapidité ne doit pas conduire à sacrifier la qualité des politiques suivies par les pays. Les pays doivent rester sur la bonne voie en appliquant des politiques économiques et sociales durables. Dans le cas des pays dont le bilan n'est pas très positif, nous devrions réfléchir avant d'abrégé les délais pour parvenir au point de décision.

Après avoir soigneusement étudié l'opportunité de suspendre la clause de caducité automatique, nous sommes parvenus à la conclusion que sa suspension indéfinie ne serait conforme ni à la lettre, ni à l'esprit de l'Initiative. De plus, cela rendrait plus difficile pour les pays pauvres l'obtention de nouveaux crédits, car les créanciers redouteraient de se heurter à des demandes incessantes d'allègement de la dette.

Nous savons que beaucoup de pays en développement sont effectivement confrontés à des problèmes de capacité, s'agissant des processus participatifs, des obligations techniques et des frais administratifs liés à la préparation de leur CSLP. Cependant, il convient de limiter strictement la possibilité d'y substituer des rapports d'activité permettant aux pays d'obtenir la prolongation d'opérations d'allègement intérimaires lorsqu'il leur faut plus d'un an pour élaborer un CSLP complet après la présentation de leur CSLP intérimaire.

Enfin, il est capital que les PPTE, avec le concours de la Banque mondiale, utilisent des instruments appropriés en vue de veiller à ce que les ressources libérées à la suite de l'allègement de la dette soient bien utilisées pour réduire la pauvreté.

Déclaration de M. Abdulla Hassan Saif, Ministre des Finances et de l'Économie nationale (Bahreïn)

Je tiens, pour commencer, à remercier Monsieur Tarrin Nimmanahaeminda de la manière avisée dont il a dirigé notre Comité durant son mandat de Président, et à souhaiter la bienvenue à Monsieur Sinha alors qu'il assume à son tour la présidence pour la période à venir, une perspective dont je me réjouis. Je tiens aussi à l'assurer de notre plein appui et de notre entière coopération.

Je voudrais également dire quelques mots sur un dossier qui a beaucoup fait parler de lui dernièrement, à savoir la hausse des prix pétroliers. À cet égard, nous ne devons pas perdre de vue les différents facteurs qui sont à l'origine de l'instabilité des marchés pétroliers : la période prolongée de déprime des cours, qui a découragé l'investissement ; la hausse de la demande, qui a dépassé toutes les attentes ; le niveau élevé de taxation établi par les pays industriels, jusqu'à représenter près de 75 % des prix de détail ; et l'échec des tentatives de dialogue entre producteurs et consommateurs en vue de stabiliser les marchés. Cela fait des années que les pays exportateurs de pétrole demandent l'instauration d'un tel dialogue afin d'éviter précisément le type d'instabilité dont nous faisons aujourd'hui l'expérience. Ils ont en outre fait tout ce qu'ils peuvent pour accroître l'offre, au point de produire pratiquement à pleine capacité. Nous attendons donc avec intérêt qu'un mécanisme effectif soit établi pour assurer la coopération et le dialogue entre producteurs et consommateurs en vue de stabiliser les marchés pétroliers.

Pour ce qui est des faits majeurs concernant l'économie mondiale, nous observons que les performances ont continué de s'améliorer depuis notre dernière réunion, et que les perspectives pour la période à venir semblent meilleures que ne l'indiquaient les projections antérieures pour les pays en développement comme pour les pays industrialisés. Les prévisions de croissance ont été révisées à la hausse pour les quelques années qui viennent, le niveau des échanges commerciaux est nettement supérieur aux tendances à long terme, l'inflation est bien inférieure à la moyenne des deux dernières décennies, et l'économie mondiale est effectivement sortie de la crise financière et des ravages qu'elle a causés.

Les responsables ont à présent l'occasion de consolider les progrès accomplis jusqu'ici et de s'attaquer aux nombreux facteurs sous-jacents de faiblesse et de risque. Au premier rang de ces problèmes figurent les fortes disparités qui existent entre les performances de différents groupes de pays, les perspectives de réduction significative de la pauvreté, qui ne sont toujours pas prometteuses, la lente amélioration des apports de ressources en capitaux aux pays les plus pauvres, le fossé croissant qui sépare les pays du fait de l'avènement d'une économie mondiale basée sur le savoir, et le défi consistant à concevoir une architecture financière viable et à même de résister aux éventuels chocs futurs.

C'est pourquoi je me félicite que notre présent ordre du jour ait cherché à passer en revue les approches pouvant aider le Groupe de la Banque mondiale à mieux répondre à ces nouveaux défis.

Une de ces approches consiste à développer le concept de biens publics mondiaux, de manière à susciter, à l'échelon mondial et régional, une action collective qui puisse engendrer des bénéfices par delà les frontières, tant pour les pays en développement que pour les pays développés, en matière de développement et de réduction de la pauvreté. Nous approuvons les efforts entrepris par le Groupe de la Banque mondiale pour renforcer les activités dans ce sens ainsi que pour promouvoir un consensus entre les entités susceptibles de contribuer à ce processus collectif.

Le champ couvert par les biens publics est assez large et peut s'étendre bien au-delà de ce que couvre le mandat de la Banque. Le rôle qu'est appelé à jouer le Groupe de la Banque doit donc être axé sur les domaines dans lesquels les biens publics ajoutent de la

valeur aux objectifs de développement poursuivis par l'institution, dans lesquels celle-ci a la possibilité de jouer un rôle catalyseur pour attirer d'autres ressources, et dans lesquels elle dispose d'un avantage comparatif. Les aspects sur lesquels le Groupe de la Banque concentrera son attention pourront inclure : les biens publics qui favorisent les flux d'information, de capital et de main-d'œuvre ; le partage des avantages tirés du savoir et de la mondialisation ; et la lutte contre les maladies transmissibles, en particulier le VIH/SIDA. La lutte contre le sida est l'une des tâches les plus urgentes nécessitant une action à l'échelon mondial, et constitue un domaine dans lequel les succès obtenus restent malheureusement limités et les ressources inadéquates.

La mobilisation de ressources est l'une des questions les plus cruciales à traiter lorsqu'il s'agit de promouvoir les biens publics. Ce qu'il faut surtout, c'est une meilleure prise de conscience, parmi les principaux bailleurs de fonds, des avantages qu'ils ont également à tirer de l'appui fourni dans ce domaine. Pour que des progrès indéniables soient accomplis dans des domaines tels que l'éradication des maladies qui ont des conséquences catastrophiques pour les perspectives de développement d'un grand nombre de pays, et qui se propagent sur une échelle mondiale, leur contribution active est primordiale.

Le deuxième domaine majeur dans lequel le Groupe de la Banque mondiale peut jouer un rôle important consiste à aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire à faire face aux changements spectaculaires intervenant dans la structure de l'économie mondiale. Nous nous félicitons du processus qui a été engagé pour passer en revue les approches suivies par la Banque en vue de fournir un tel appui. Il y a beaucoup d'éléments appréciables dans la nouvelle école de pensée, et il y a aussi de nombreux aspects à peser soigneusement avant de s'engager dans des directions nouvelles. Nous approuvons certainement les principes fondamentaux sur lesquels reposent les nouvelles approches — le fait qu'il importe de prendre en compte la diversité des situations des pays clients et que cela peut nécessiter une réponse adaptée au cas de chacun. Nous applaudissons également aux efforts menés pour mieux définir le rôle qui incombe à la Banque par rapport aux autres institutions, et pour simplifier ses instruments et procédures.

Les lignes de force de la nouvelle orientation stratégique sont l'extension supplémentaire des prêts-programmes et l'introduction proposée d'un nouvel instrument : le crédit d'appui à la réduction de la pauvreté. Un effort supplémentaire doit être fait pour préciser les modalités de ce nouvel instrument, ainsi que ses implications. Un groupe de travail a été proposé pour les pays à revenu intermédiaire. On aurait également intérêt à considérer soigneusement l'application de cette formule aux pays à faible revenu, en veillant à ce que cela n'aille pas indûment à l'encontre des activités d'investissement et des apports de ressources du Groupe de la Banque à ces pays. De plus, il ne faut pas que le processus d'intégration des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté aboutisse, dans sa phase finale, à imposer des dates butoirs arbitraires à des pays qui n'ont pas les capacités voulues pour procéder à leur élaboration.

Pour ce qui est des points spécifiques sur lesquels il nous a été rendu compte dans le cadre de cette réunion, je prends note du travail qui a été accompli pour la mise en œuvre du Cadre de développement intégré dans les pays pilotes. J'observe en particulier que les Administrateurs ont donné leur feu vert à la réalisation d'une évaluation approfondie, destinée à tirer des conclusions plus définitives sur l'impact de la nouvelle approche, et à en

préciser les coûts et avantages. Nous attendons avec intérêt la possibilité d'examiner les conclusions de cette évaluation.

Des progrès ont été signalés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. Le processus d'allègement plus profond, plus rapide et plus large entrepris dans ce contexte a couvert jusqu'ici 60 % du programme renforcé de réduction du service de la dette. J'observe également qu'un grand nombre de pays en développement créanciers ont activement contribué aux initiatives menées pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Il faut les encourager à poursuivre leurs efforts dans ce sens, en veillant comme il faut à maintenir l'intégrité financière de leurs institutions ainsi que leur propre aptitude à fournir une aide supplémentaire à des conditions libérales.

Je prends note des nombreux domaines dans lesquels le Groupe de la Banque mondiale a contribué au renforcement de l'architecture financière internationale, afin d'aider à prévenir ou à mieux gérer les crises financières. La Banque a certainement un rôle à jouer à cet égard, bien qu'il faille veiller à ne pas la faire excéder ses capacités et son mandat. Un effort supplémentaire pourrait être fait pour rendre les pays membres mieux à même d'échapper et de résister à l'impact des crises, ou l'on pourrait envisager d'élargir les activités du Groupe de la Banque à cet égard pour couvrir l'ensemble des régions.

Déclaration conjointe de M^{me} Clare Short, secrétaire d'État au Développement international et de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier (Royaume-Uni)

L'assemblée annuelle de cette année a eu lieu immédiatement après le Sommet du millénaire des Nations Unies qui, au début du mois, a réuni — avec 149 chefs d'État ou de gouvernement — plus de dirigeants de pays que toute autre conférence de l'histoire. Ce sommet a permis de réaffirmer les objectifs fondamentaux des Nations Unies en ce qui concerne la diminution de moitié de la pauvreté dans le monde, la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que les mesures à prendre pour rendre l'éducation primaire universellement accessible et pour améliorer la santé des mères de famille et des enfants.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'unanimité sans précédent dont la communauté internationale a ainsi fait preuve au sujet de nos objectifs fondamentaux de développement. Elle offre en effet un vecteur à nos efforts et nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons nous assurer que les pays en développement qui se sont engagés à atteindre ces objectifs bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour procéder aux réformes qui le leur permettront.

Au cours des deux dernières années, la Banque mondiale et le FMI ont connu des changements fondamentaux. Nous avons réalisé des progrès substantiels du point de vue de l'allègement des dettes et introduit une conception radicalement nouvelle du développement qui place les pays en développement ayant la volonté concrète de réduire la pauvreté au centre des initiatives prises. Les échanges de vues que nous avons lors de l'assemblée annuelle doivent s'inscrire dans le sens de cette action.

À cette époque d'intensification de la mondialisation, nous devons aussi affronter des problèmes qui transcendent les frontières nationales. En novembre dernier, le gouvernement du Royaume-Uni a publié un document où il expose ses idées sur la mondialisation et le développement (*White Paper on Globalisation and Development*). Nous espérons qu'il contribuera utilement au débat sur la façon dont nous pouvons gérer notre interdépendance croissante ainsi que l'augmentation des échanges de capitaux, de biens et d'informations, de manière à pouvoir réduire la pauvreté de façon systématique à l'échelle mondiale.

Réduction de la pauvreté et biens publics mondiaux

Nous sommes heureux que les gouverneurs aient l'occasion de confronter leurs points de vue sur la question de la réduction de la pauvreté et des biens publics mondiaux. Il s'agit en effet d'une question qui retient de plus en plus l'attention et d'un domaine où la Banque mondiale est bien placée pour jouer un rôle de premier plan.

Les mesures prises pour limiter la propagation des maladies transmissibles ainsi que la dégradation de l'environnement ont une importance cruciale pour nous tous, mais plus particulièrement pour les pauvres, qui souffrent le plus et sont le moins à même de se protéger. De par leur nature intrinsèque, les biens publics mondiaux ont tendance à être mal répartis. La communauté internationale doit donc faire un effort particulier pour établir où se trouvent les lacunes et quelle est la meilleure manière de les combler. De nombreux biens publics mondiaux sont en fait des biens publics régionaux. Il reste beaucoup de travail à faire pour déterminer quels biens publics régionaux et internationaux constituent des priorités en matière de réduction de la pauvreté et quelle est la meilleure façon de faire en sorte qu'ils soient disponibles. Le Royaume-Uni soutient par conséquent l'étude réalisée sous l'égide du PNUD sur les moyens de rendre la notion de biens publics mondiaux ainsi que ses liens avec les efforts de réduction de la pauvreté opérationnelle.

Mais, tant que nous n'en savons pas davantage, il est prématuré d'arrêter des décisions au sujet du rôle que doit jouer la Banque mondiale. Le document préparé par le Comité du développement constitue toutefois une contribution utile à ce débat et jette les bases d'un cadre pratique. Nous appuyons résolument la recommandation que la Banque mondiale adopte une approche sélective inspirée par son mandat de développement et de réduction de la pauvreté. Il est également nécessaire de tirer profit des leçons apprises au sujet de la manière dont il est possible de fournir une assistance efficace au niveau national, notamment en ce qui concerne l'importance d'adopter une approche fondée sur la demande, d'effectuer des choix sur la base des avantages comparatifs et de mettre en place un cadre institutionnel et de politiques approprié. Des fonds considérables devront être consacrés à certains des biens publics mondiaux. Nous devons faire en sorte que l'accent placé, de manière adéquate, par la Banque mondiale sur ces questions n'éclipse pas d'autres priorités cruciales en matière de développement.

Il nous faut élaborer des moyens efficaces de justifier les fonds affectés aux initiatives relatives aux biens publics mondiaux, afin que tous les pays puissent utilement y participer et pour que les rares sources disponibles soient employées à leur plein potentiel. Il existe déjà des modèles utiles pour certaines initiatives relatives aux biens publics mondiaux, notamment

le Fonds pour l'environnement mondial, mais il faudra prendre des dispositions pour que ces modèles soient adaptés au problème et aux circonstances dont il est spécifiquement question.

Nous sommes également heureux que l'engagement d'instaurer des partenariats au plan international ait été pris. Cela est tout particulièrement important dans le contexte des biens publics mondiaux. Dans certains domaines, d'autres institutions internationales ont en effet reçu des mandats spécifiques que la Banque mondiale doit respecter. Si ces institutions ne parviennent pas à remplir efficacement leur mandat, nous devrions chercher à savoir si le problème ainsi posé peut être résolu au lieu de partir du principe qu'il incombe à la Banque mondiale d'assumer une position dirigeante. Nous aurons également besoin d'instituer des partenariats plus novateurs entre le secteur public et le secteur privé. Des initiatives comme la *Global Alliance for Vaccines and Immunisation* constituent des indications encourageantes des résultats qu'il est possible d'obtenir.

Nous appuyons la proposition de procéder à des consultations supplémentaires au niveau du Conseil dans les mois à venir, un rapport devant être soumis aux gouverneurs lors de l'Assemblée de printemps. D'ici là, nous devons examiner plus particulièrement les conséquences financières et institutionnelles qu'un rôle accru dans ce domaine peut avoir pour la Banque mondiale. Celle-ci est une institution internationale qui est exceptionnellement bien placée pour mobiliser un soutien et des ressources à ce niveau, et de plus, elle joue un rôle moteur dans le partage des connaissances sur le développement. Mais sa structure et ses instruments financiers ont été constitués en fonction d'interventions à l'échelon des pays. Nous devons soigneusement examiner les changements qu'il convient d'apporter pour faciliter des interventions au-delà de ce niveau et pour faire en sorte qu'elles demeurent inscrites dans le cadre du travail fondamental de la Banque, qui est axé sur les pays. Nous devons également nous pencher sur les répercussions financières de cette adaptation. Les fonds dont la Banque dispose pour les subventions sont très limités, et toute proposition d'augmentation de cette capacité doit tenir compte des autres sources d'aide au développement par des subventions et être analysée dans le contexte d'un examen plus général de l'orientation stratégique de la Banque.

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)

Un an après avoir accepté que des modifications soient apportées à l'Initiative PPTE, dix pays sont parvenus au point de décision, et l'un d'eux a mené le processus à terme. Des allègements de dette d'un montant de plus de USD 21 milliards ont été convenus, dont USD 16 milliards dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les ressources ainsi libérées constituent une injection de ressources bien accueillies dans la lutte contre la pauvreté dans ces pays.

Davantage de pays PPTE sont parvenus à mieux démontrer leur volonté de mettre en œuvre eux-mêmes des politiques et des réformes en faveur des pauvres et à élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté. Nous avons pris connaissance avec satisfaction de la déclaration conjointe du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du FMI par laquelle ils s'engagent à amener au point de décision, d'ici la fin de l'année, 20 pays qui pourraient être admissibles et où ils soulignent leur volonté d'atteindre cet objectif. Nous souhaitons que des documents simplifiés exposant le cas de chaque pays soient soumis à l'attention du Conseil dans le but d'éviter que ce processus soit retardé, dès lors que toutes les questions pertinentes sont couvertes. Nous exhortons par ailleurs les autres membres du

conseil à concentrer leur attention sur les conditions clés, celles qui sont cruciales du point de vue de la réduction de la pauvreté. Nous devons faire preuve de souplesse pour que, chaque fois que nous sommes raisonnablement certains qu'un allègement de dette contribuera à réduire la pauvreté, les pays commencent à bénéficier de cet allègement aussi rapidement que possible. Nous nous attendons aussi à ce que les pays PPTE mettent en place des systèmes de comptes publics transparents indiquant la manière dont les ressources sont utilisées. Pour que les pays donateurs soient disposés à fournir une aide financière supplémentaire, il est en effet crucial de montrer que les allègements accordés servent bien à réduire la pauvreté. Nous encourageons donc les pays dont les systèmes de comptes doivent être renforcés à faire tout ce qu'ils peuvent pour effectuer ce renforcement, en profitant chaque fois que cela est nécessaire de l'assistance offerte.

Des progrès restent à faire pour nous assurer que l'Initiative PPTE renforcée est efficacement mise en œuvre. L'Initiative constitue en effet une réaction mondiale au problème de l'endettement intolérable des pays les plus pauvres et elle suppose que chacun apporte sa contribution. Il est essentiel que tous les créanciers — que la dette soit bilatérale ou multilatérale — accordent l'allègement pleinement et suffisamment rapidement. Au cours des derniers mois, nous sommes parvenus à effectuer des progrès intéressants pour ce qui est d'arriver à un consensus sur la façon dont les ressources des institutions multilatérales seront obtenues. Chacun de nous doit maintenant transformer ses promesses en engagements fermes.

C'est avec inquiétude et regret que nous relevons que nombre de pays ne parviennent pas à satisfaire aux conditions fixées pour un allègement de leur dette parce qu'ils continuent de participer à des conflits ou se sont récemment engagés dans des conflits. Nous exhortons ces pays, et tous ceux qui exercent une influence sur ces conflits, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aboutir à une paix durable, sans laquelle il est impossible de réduire la pauvreté.

Pour l'avenir, il est essentiel que les pays qui ont réalisé des progrès grâce à l'Initiative PPTE ne s'enferment pas de nouveau dans le cercle vicieux d'une augmentation de l'endettement conduisant à un accroissement de la pauvreté. Le travail fait par le personnel de la Banque mondiale et du FMI révèle que la capacité de certains pays à assumer leur endettement est fragile et que leur niveau d'endettement s'élève bien au-dessus des seuils PPTE actuels dans le cadre des scénarios possibles et même, dans quelques cas, des scénarios probables. Il faut donc intensifier l'étude des moyens grâce auxquels la communauté internationale peut aider les pays à absorber des chocs externes de façon à ce qu'ils ne grèvent pas leurs finances de dette supplémentaire qu'ils ne pourront pas rembourser. Des efforts devront être faits pour améliorer la gestion de leur dette ainsi que pour faire accepter par toutes les parties des pratiques de prêt et d'emprunt plus disciplinées.

Stratégies de réduction de la pauvreté

Nous constatons avec satisfaction que bien des pays s'efforcent d'élaborer leurs stratégies de réduction de la pauvreté avec une énergie et une volonté manifestes et, par ailleurs, que la Banque mondiale et le FMI déploient des efforts louables pour assurer le succès de cette approche. Bien des tensions et bien des défis doivent être affrontés avant que ce travail aboutisse, mais la récompense — un renforcement de

l'efficacité de nos efforts de réduction de la pauvreté et la perspective d'atteindre les objectifs de développement international — est telle que cela ne devrait pas nous faire reculer.

Nous n'en sommes qu'au début du processus, et la plupart des stratégies qui ont été présentées au Conseil n'étaient que provisoires. Nous sommes cependant heureux de constater que la Banque mondiale est à l'écoute des autres parties sur la façon dont le processus évolue, en plus de faire progresser son propre travail. Il est clair qu'il s'agit là de domaines auxquels nous devons consacrer plus d'attention à l'avenir. Ces domaines doivent englober la gestion des affaires publiques, aussi bien en ce qui a trait aux genres de politiques analysées et traitées, comme l'accès à la justice et la représentation politique des pauvres, qu'aux questions de processus. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté doit donc instaurer un espace politique permettant de bâtir de véritables partenariats et de réellement s'engager à réduire la pauvreté.

Dans beaucoup de ces stratégies, la question de la durabilité du développement n'est que brièvement mentionnée. Pourtant, cette durabilité est clairement cruciale si l'on veut que les pays réussissent vraiment à réduire la pauvreté. Il faut également que les questions environnementales soient mieux intégrées dans les stratégies élaborées. Cela devrait être possible, puisque les principes sur lesquels se fondent les stratégies nationales de développement durable s'appliquent aussi bien aux cadres de développement intégré qu'aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il est important que toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté, celles qui existent déjà et celles qui sont en cours d'élaboration, les énoncés d'intention nationale, les stratégies sectorielles, les stratégies nationales de développement durable et tout autre plan similaire convergent de façon à ce qu'un pays puisse s'attaquer au problème de la réduction de la pauvreté de façon cohérente et gérable.

Cadre de développement intégré

Le Royaume-Uni a d'emblée soutenu résolument le concept qui sous-tend l'idée de cadre de développement intégré. Une conception élargie du développement englobant les facteurs sociaux et la gestion des affaires publiques autant que les facteurs économiques, une prise en charge du pays par lui-même basée sur des processus participatifs, une meilleure coordination de l'aide accordée et la mesure des progrès réalisés sont autant d'éléments qui contribuent à réduire la pauvreté. Ces principes peuvent être mis en œuvre aussi bien à l'intérieur d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté que d'un cadre de développement intégré, ce qui rend les deux complémentaires. En effet, alors que le premier se concentre sur le court terme, le second vise un horizon d'une quinzaine d'années qui se rattache à la réalisation des objectifs de développement international.

Nous avons reçu avec satisfaction le rapport d'activité sur le cadre de développement intégré et tout particulièrement apprécié la façon dont il traite des questions clés mises en lumière par l'expérience acquise dans les pays où des projets pilotes ont été réalisés. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée voulant que, lorsque nos programmes de soutien sont conçus, les donateurs doivent s'inspirer des stratégies de réduction de la pauvreté adoptées par les pays visés. Les stratégies-pays devraient être formulées comme des plans d'entreprise et exposer la façon dont les bailleurs de fonds en question a l'intention d'aider le pays à s'attaquer aux besoins et aux priorités identifiés. Il sera plus facile d'assurer une meilleure

coordination si les bailleurs de fonds procèdent à des consultations ouvertes et systématiques au sujet de leurs intentions. Le rapport fait également ressortir à quel point il est important que les donateurs se montrent sélectifs dans l'assistance qu'ils accordent et tiennent compte de leurs avantages comparatifs.

Nous convenons également qu'il est nécessaire d'instituer — aussi bien pour le cadre de développement intégré que pour le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté — des indicateurs permettant de mesurer les progrès effectués vers notre objectif commun de réduction de la pauvreté. Les objectifs de développement international offrent à cet égard un bon cadre de référence.

Soutien du développement national : l'approche et les instruments de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Nous avons favorablement reçu le document préparé pour le Comité du développement au sujet du soutien à apporter au développement des pays, puisqu'il renforce les messages clés des documents relatifs au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et au cadre de développement intégré, tout en exposant plus en détail ce que cela signifie pour l'approche et les instruments utilisés par la Banque mondiale dans les pays à faible revenu.

Compte tenu du nouvel environnement constitué par le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et le cadre de développement intégré, il est urgent que tous les bailleurs de fonds — à l'échelle multilatérale comme à l'échelle bilatérale — fassent de véritables efforts pour faire progresser l'harmonisation des politiques, des procédures et des pratiques. La situation actuelle accapare en effet une trop forte proportion des compétences, de l'expertise et de la capacité administrative des pays en développement en imposant des contraintes inutiles sur les ressources énergétiques et autres qui pourraient être mieux utilisées pour sortir les gens de la pauvreté.

La nouvelle approche commande également d'adapter le financement aux cycles budgétaires propres aux pays et de prendre des engagements à beaucoup plus long terme en fonction des orientations que le pays adopte dans ses politiques. Nous devons nous efforcer de conclure, avec les pays les plus pauvres, un contrat à long terme permettant de financer de saines stratégies de réduction de la pauvreté en renonçant à imposer des conditions ex ante détaillées. La Banque mondiale doit jouer le rôle de chef de file dans ce processus. À cette fin, nous soutenons résolument le nouveau Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté. Celui-ci permettra à la Banque de rattacher directement le financement qu'elle accorde au soutien des stratégies de lutte contre la pauvreté adoptées par les pays. Mais nous croyons par ailleurs que des engagements pluriannuels seraient plus efficaces que des crédits annuels. Lorsque les mécanismes financiers et institutionnels d'un pays ne sont pas encore suffisamment robustes, une aide appropriée devrait être offerte afin de contribuer à résoudre ce problème.

Nous avons pu constater l'an dernier que des améliorations ont été apportées à la façon dont la Banque mondiale et le FMI collaborent, mais il ne faut cependant pas estimer que cette question peut maintenant être négligée. La division plus nette des attributions ne doit en aucun cas être perçue comme le signe que le FMI n'a plus besoin de prendre en

considération les questions structurelles et leur incidence sur la stabilité et la croissance économique ainsi que sur la réduction de la pauvreté. Nous espérons donc que les échanges de vues se poursuivront au sujet des rôles respectifs de la Banque mondiale et du FMI sur le plan de la mise en œuvre et de la surveillance des stratégies de réduction de la pauvreté.

Nombre des mêmes considérations s'appliquent aux pays à revenu intermédiaire. Dans beaucoup de ces pays, la pauvreté demeure très présente et la Banque doit s'occuper des problèmes systémiques et structurels qui empêchent les pauvres de contribuer à la croissance et de profiter de celle-ci. Il est également important que la Banque mondiale instaure des stratégies efficaces d'amélioration progressive. Celles-ci doivent démontrer que, pour les pays les plus riches, les prêts concédés par la Banque mondiale visent les bons secteurs et s'appuient sur des instruments appropriés de réduction de la pauvreté. Nous exhortons également la Banque à pousser plus loin les idées de dotations basées sur le rendement s'inspirant de celles qui sont utilisées dans les pays IDA. Nous approuvons le travail prévu par le nouveau groupe d'étude de la stratégie à adopter pour les pays à revenu moyen de la Banque mondiale et nous souhaitons qu'un débat de fond ait lieu sur ces questions importantes lorsque ce groupe aura soumis son rapport.

Architecture financière internationale

Nous avons suivi de près le travail effectué par la Banque mondiale au cours des six derniers mois sur l'architecture du système financier. Il est en effet important de s'attaquer aux problèmes systémiques du secteur financier, non pas simplement pour assurer la stabilité de celui-ci à l'échelle internationale, mais aussi pour soutenir l'épargne, l'investissement et la croissance dans les pays les plus pauvres. Nous sommes satisfaits du travail du Programme d'évaluation du secteur financier. Une connaissance approfondie des secteurs financiers des pays en développement doit constituer la base sur laquelle s'appuieront l'engagement constant de la communauté internationale et le soutien qu'elle offre à la mise en place des capacités nécessaires, le Groupe de la Banque devant jouer un rôle de premier plan par l'intermédiaire de prêts basés sur des politiques plus saines et des partenariats plus solides avec les fournisseurs d'assistance technique. La SFI doit également faire davantage d'efforts pour soutenir la réforme du secteur financier. Les manières d'aborder le secteur financier des pays à faible revenu doivent s'appuyer sur une connaissance détaillée du secteur structuré comme du secteur informel et des problèmes qui empêchent les pauvres de profiter des services financiers.

L'élaboration de nouveaux codes et de nouvelles normes couvrant les politiques macroéconomiques, la question de la transparence des données, l'infrastructure institutionnelle et commerciale ainsi que la réglementation et la supervision financière continuent d'être une composante essentielle de la nouvelle architecture financière. C'est à juste titre que la Banque s'est placée à l'avant-garde de ce qui se fait dans ses domaines de compétence et a ouvert l'élaboration des codes qui la concernent à des consultations aussi larges qu'appropriées.

Ces nouvelles normes offrent aux pays en développement une référence claire qui leur permet d'ajuster leurs propres références afin que les politiques instituées et les mécanismes du secteur financier puissent être intégrés avec succès dans les marchés

mondiaux des capitaux. Simultanément, elles stimulent un renforcement des systèmes financiers nationaux qui présentent des avantages directs pour le pays. Mais l'adoption de codes et de normes communs par des pays qui se trouvent à des stades de développement financiers très différents doit manifestement être effectuée avec beaucoup de prudence, et l'on doit déterminer si elle convient, et à quel moment et dans quel ordre elle doit avoir lieu. La priorité doit maintenant consister à tracer un chemin adéquat par l'intermédiaire de telles normes. La surveillance des échanges de fonds, surveillance appuyée, comme il se doit, sur l'expertise de la Banque mondiale, a un rôle clé à jouer dans ce qui peut être fait pour aider les pays à classer le travail qu'ils font sur les codes et les normes par ordre de priorité. Une aide substantielle devra être accordée à nombre des pays les plus pauvres pour qu'ils puissent progresser sur la voie de ce développement institutionnel.

Réduction des conflits et réforme du secteur de la sécurité

Nous estimons que, pour que l'approche de la réduction de la pauvreté et de l'instauration d'un développement durable traduite par le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et le cadre de développement intégré soit complète, il faut que la communauté internationale accroisse ses efforts de prévention et de réduction des conflits, augmente son assistance après un conflit et facilite davantage la réforme du secteur de la sécurité. Le Rapport sur le développement dans le monde 2000 fait ressortir l'importance de ces questions, surtout pour les populations pauvres. Les gens doivent se sentir en sécurité pour pouvoir améliorer leur existence. Les données des évaluations participatives de la pauvreté révèlent que les pauvres sont tout particulièrement affectés par l'existence de forces de sécurité mal disciplinées et peu respectueuses de la loi. La réforme du secteur de la sécurité constitue donc un élément crucial de tout programme général de réduction des conflits.

Nous croyons que la Banque mondiale peut largement contribuer à la réalisation de ce programme, surtout dans le cadre du travail qu'elle effectue sur les plans de la saine gestion des fonds et des affaires publiques ainsi que des activités de son Unité post-conflit. Nous accueillons favorablement les nouvelles Directives opérationnelles sur les conflits et la coopération pour le développement, et nous proposons que l'expérience accumulée dans la mise en œuvre de ces politiques soit discutée lors de la prochaine Assemblée de printemps.

Commerce extérieur et développement

Nous savons tous quelle part cruciale les échanges commerciaux jouent dans ce qui peut être fait pour libérer le potentiel de croissance économique et de réduction de la pauvreté des pays en développement. Lors de la dernière Assemblée de printemps, nous avons eu d'utiles discussions sur ce plan. Nous avons alors souligné à quel point il est important que la Banque mondiale facilite les échanges commerciaux dans le cadre des programmes d'action qu'elle met en œuvre dans les pays. Nous nous attendons maintenant à ce que la Banque engage les ressources intellectuelles et administratives nécessaires à cette fin.

Nous avons également convenu que la Banque mondiale, le FMI et l'OMC devraient collaborer avec d'autres parties afin de faciliter l'élaboration d'un programme efficace de mise en place d'une capacité d'échanges commerciaux. Certains progrès ont été réalisés

depuis dans le contexte du cadre intégré, mais il reste beaucoup à faire. La Banque mondiale, le FMI, l'OMC et le reste de la communauté internationale doivent intensifier les efforts qu'ils déploient et agir en coordination afin de permettre à tous les pays en développement de réformer leurs politiques commerciales, de se doter d'une capacité de négociation et de jouer un rôle efficace au sein de l'OMC.

L'éducation pour tous

Nous devons tirer parti de la forte volonté politique d'offrir une éducation à tous manifestée par les gouvernements nationaux et la communauté internationale et réitérée en avril à Dakar, lors du Forum mondial de l'éducation. L'éducation est au cœur du développement, mais nous ne pouvons véritablement progresser vers le but visé, l'éducation universelle, que dans le cadre de stratégies bien définies pour ce secteur, des stratégies placées sous la responsabilité des pays et fermement ancrées dans des cadres budgétaires et de développement de plus large portée. Nous nous inquiétons toutefois des possibilités d'interprétation du Cadre d'action convenu à Dakar, puisque celui-ci suppose de nouvelles conditionnalités, de nouveaux mécanismes et l'attribution de fonds distincts pour l'éducation. Nous continuerons de soutenir que, pour aller de l'avant, il faut s'assurer que l'éducation, et plus particulièrement l'éducation de base, bénéficie de la priorité qu'elle mérite à l'intérieur des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Principes de politique sociale et normes fondamentales du travail

Lors de la dernière Assemblée de printemps, nous avons relevé qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la décision de poursuivre le travail sur les principes de politique sociale et les pratiques exemplaires en la matière au sein des Nations Unies. À Genève, en juin, lors du sommet « Copenhague Plus 5 », il est devenu évident que certains pays sont réticents à aborder ces questions. Toutefois, même si l'approche des politiques sociales à une échelle internationale soulève des difficultés et heurte des sensibilités, nous croyons que ces questions doivent être sérieusement explorées si nous voulons que les politiques de développement soient adaptées au monde d'aujourd'hui.

Nous savons que la question des normes fondamentales du travail soulève des controverses particulières dans certains pays. Toutefois, ces normes sont au cœur même du débat sur les politiques sociales que la communauté internationale doit privilégier dans le contexte de la mondialisation. Nous considérons pour notre part qu'il est absolument nécessaire d'éliminer les formes de travail qui entraînent une exploitation des enfants, et il est clair que tous les participants à ces assemblées annuelles seront d'accord sur ce plan, mais nous sommes convaincus que des politiques comme des conditionnalités ou des sanctions commerciales seraient préjudiciables et contre-productives. Nous croyons aussi que la liberté d'association et de négociation est un aspect crucial des droits humains fondamentaux et des saines relations de travail, et devrait donc être au centre des politiques de promotion de la croissance économique et de réduction de la pauvreté.

Nous estimons que la Banque mondiale joue souvent un rôle crucial en nous aidant à comprendre les problèmes épineux que pose le développement et à nous fixer un programme qui contribue au renforcement de l'ensemble de nos normes. Nous demandons par

conséquent à la Banque de nous aider à préciser notre conception du rôle que les normes fondamentales du travail peuvent jouer dans le cadre du développement. Ce travail devrait être entrepris en collaboration avec une vaste gamme de partenaires dans différentes régions du monde, et notamment les milieux d'affaires, la société civile et les syndicats des pays en développement. Nous croyons par ailleurs que tous ces partenaires aimeraient que plus de clarté soit faite dans ce domaine.

Financement du développement

Le processus lancé par les Nations Unies afin d'étudier les différentes sources de financement du développement offre l'occasion de transformer le consensus international au sujet des objectifs de durabilité du développement et de réduction de la pauvreté en un consensus à propos de la manière de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Le Royaume-Uni est résolu à assurer ce succès. Mais il est essentiel que les institutions issues de Bretton Woods, et notamment la Banque mondiale, y participent activement, à la fois pour éclairer les délibérations par leur expertise et leur expérience et pour que les conclusions de l'événement final de haut niveau soient effectivement traduites dans la réalité opérationnelle. Nous sommes heureux que la Banque mondiale collabore déjà étroitement avec l'organisme organisateur au financement du développement, et que le Comité préparatoire, qui reprendra ses travaux à New York le 4 octobre, s'apprête à discuter des conditions de la participation du FMI.

Capacité financière de la BIRD

Nous notons qu'il n'y pas eu d'évolution matérielle de la situation depuis l'Assemblée de printemps en ce qui concerne la capacité financière à long terme de la BIRD. Nous estimons nous aussi que cette situation doit continuer d'être examinée dans le contexte de l'évolution des attributions de cette institution. Nous sommes également d'accord pour que, à court terme, la direction de la Banque mondiale explore les options qui permettraient de mieux employer les ressources financières existantes et, plus particulièrement, d'accroître les possibilités d'utilisation du capital d'apport.

Conclusion

Nous franchissons actuellement une étape importante de la réalisation des objectifs de développement international. Une personne sur cinq à travers le monde vivant encore dans des conditions d'extrême pauvreté, nous nous devons de veiller à ce que ces objectifs soient atteints.

Déclaration de M. Lawrence Summers, Secrétaire du Trésor (États-Unis)

L'environnement économique mondial, qui revêt une importance cruciale pour le sort économique des pays en développement, est actuellement plus favorable qu'il ne l'a été durant bien des années, puisque la croissance est plus forte et s'appuie sur une plus large base au sein de la plupart des économies émergentes et industrialisées. Dans les grands pays

industrialisés, les taux d'intérêt sont demeurés bas grâce à une faible inflation et à une amélioration des politiques fiscales, surtout aux États-Unis. Et, tout juste deux ans après ce qui a été largement considéré comme l'un des plus grands défis posés aux marchés financiers mondiaux en cinquante ans, les capitaux privés recommencent à alimenter les économies de marché émergentes. On voit également apparaître des signes d'une plus grande différenciation entre les pays par les investisseurs ainsi qu'une augmentation bienvenue des investissements étrangers directs.

On commettrait toutefois une grave erreur en estimant que l'intégralité des risques et des défis sont maintenant chose du passé. Des réformes structurelles devront être effectuées dans nombre d'économies émergentes pour qu'une reprise forte, durable et bénéficiant à un plus grand nombre de gens puisse s'installer. L'augmentation des cours du pétrole risque d'avoir de plus des conséquences négatives pour les pays les plus pauvres. Et, ce qui est peut-être le plus important, durant cette extraordinaire période de prospérité économique des États-Unis et d'autres pays, la moitié de la population mondiale a continué de vivre avec moins de deux dollars par jour. La nécessité internationale impérieuse de combattre la pauvreté et de soutenir le développement économique des pays les plus pauvres doit donc être perçue aujourd'hui comme encore plus pressante, alors que l'épidémie de VIH/SIDA, des conflits et d'autres catastrophes contribuent à inverser des années de progression économique de nombre des pays les plus pauvres. Dans bien des pays d'Afrique, les taux de mortalité augmentent en effet maintenant rapidement, alors qu'ils baissaient depuis plusieurs décennies, et l'espérance de vie des adultes revient à des niveaux inconnus depuis les années 50.

Une des grandes leçons de l'histoire est qu'une croissance économique accélérée est absolument essentielle à une réduction rapide ou durable de la pauvreté. Mais l'histoire nous enseigne aussi qu'un environnement macroéconomique stable ne suffit pas à assurer la croissance. Trois autres éléments sont également cruciaux. Tout d'abord, les gouvernements doivent mettre en place des institutions et des règles qui permettent aux marchés de bien fonctionner. Ensuite, ils doivent effectuer des investissements publics dont le rendement social est particulièrement élevé, surtout dans l'éducation des jeunes filles et les services de santé de base, ce qui englobe la vaccination de tous les enfants. Enfin, ils doivent promouvoir l'instauration d'un État de droit efficace en gérant sagement les affaires publiques, en faisant preuve de transparence et en soutenant l'émergence d'une société civile saine. Ce cadre fondamental de promotion du développement humain peut et doit constituer la pierre angulaire de notre action lorsque nous fixons un cap à suivre pour les institutions de développement.

Cadre de réforme opérationnelle des banques multilatérales de développement

La Banque mondiale et les banques régionales de développement demeurent au cœur des efforts déployés par la communauté internationale pour relever les formidables défis auxquels les économies en développement, en transition et émergentes se trouvent confrontées sur les plans de leur vitalité et de leur développement. Les banques multilatérales de développement ont réussi de manière impressionnante à adapter et à améliorer leurs opérations afin de pouvoir mieux faciliter la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le défi consiste maintenant à tirer parti de ces progrès et à effectuer le travail

supplémentaire substantiel que nécessite le renforcement de la capacité des institutions à obtenir des résultats durables.

Les États-Unis demeurent résolus à collaborer avec la direction et avec les autres membres afin de faciliter la progression des banques multilatérales de développement, de faire en sorte que leur action ait encore plus d'effet, de mieux cibler celle-ci et de permettre aux institutions de relever de nouveaux défis et de répondre à de nouvelles attentes. Nous exhortons le Comité à s'engager sur cette voie dans un esprit de collaboration.

Nous croyons qu'il est possible de renforcer l'impact des banques multilatérales de développement en réorientant l'essentiel de leur intervention vers plusieurs domaines clés :

Les approches actuellement adoptées pour faire de la réduction de la pauvreté l'objectif suprême des programmes réalisés dans les pays les plus pauvres devraient être systématiquement et vigoureusement mises en œuvre.

La priorité devrait être accordée au soutien du développement humain, notamment en affectant davantage de ressources aux investissements fondamentaux qui ont un effet fortement positif sur le développement, comme l'éducation et les services de santé de base, l'accès à l'eau potable, l'infrastructure de développement rural et l'établissement des structures institutionnelles nécessaires à la croissance d'une économie axée sur le marché.

Nous félicitons le président Wolfensohn de son ferme engagement à soutenir les objectifs du Cadre de Dakar en accroissant de 50 %, au cours des prochaines années, les prêts que la Banque mondiale concède pour l'éducation primaire et en offrant un soutien aux pays qui préparent des plans d'action pour l'éducation. Il est important que, à l'occasion de l'Assemblée de printemps, la Banque présente aux ministres un rapport au sujet des progrès réalisés et de ce qu'elle a l'intention de faire à l'avenir pour aider les pays dans ce secteur crucial.

Les banques multilatérales de développement devraient intensifier leurs efforts pour se montrer plus sélectives, aussi bien entre les secteurs qu'entre les pays, et pour obtenir des résultats substantiellement meilleurs dans le cadre d'activités de développement claires et contrôlables. Plus particulièrement, les engagements pris par les banques multilatérales de développement devraient pour l'essentiel, et pour tous les emprunteurs, être fonction de cadres d'affectation basés sur les résultats obtenus.

L'ensemble des politiques adoptées par les emprunteurs doit être pleinement pris en compte, notamment en ce qui concerne la gestion des affaires publiques et la qualité ainsi que les composantes des dépenses publiques.

Les politiques en vertu desquelles les banques multilatérales de développement fixent actuellement les taux de leurs prêts devraient être réexaminées dans le but de promouvoir davantage de sélectivité et de concentrer les investissements sur ce qui permet d'obtenir les meilleurs résultats en termes de développement, de réduction de la pauvreté et de transition. Nous espérons que la Banque mondiale procédera à un réexamen exhaustif des conditions auxquelles elle prête, y compris en ce qui concerne la possibilité de procéder à une plus grande différenciation de ces conditions entre divers investissements et emprunteurs et les

conséquences que les différentes formules possibles peuvent avoir sur ses revenus et sur son bilan.

Des mesures supplémentaires devraient également être prises pour accroître la transparence des banques multilatérales de développement et les responsabiliser davantage, particulièrement en offrant au public un plus large accès aux informations.

Nous croyons que toutes les institutions sont largement en mesure de renforcer leurs procédures budgétaires et de vérification fiduciaire internes ainsi que leur capacité d'évaluation et de supervision.

Il faut s'assurer que les institutions pour lesquelles des mécanismes de protection et des politiques de diligence raisonnable ont été établis les respectent pleinement, ce qui nécessitera la création d'unités chargées de vérifier la régularité des opérations pour que les mécanismes fonctionnent plus efficacement à l'intérieur de chaque institution.

Il faudrait également faire davantage attention à l'incidence environnementale des prêts de base, et notamment des prêts structureaux et des prêts destinés à des programmes.

La collaboration opérationnelle entre les organes du système des banques multilatérales de développement devrait être renforcée, de concert avec les autres bailleurs de fonds, y compris le PNUD et d'autres agences spécialisées, et leurs activités devraient être étroitement concentrées sur les domaines où ils jouissent d'un avantage comparatif et où il est possible d'obtenir une valeur ajoutée. Dans le cadre du système des banques multilatérales de développement, des progrès restent à faire pour plus de collaboration en ce qui concerne le travail de diagnostic fondamental, l'efficacité du développement ainsi que l'évaluation et l'adoption de règles et de procédures uniformes d'acquisition répondant aux normes les plus élevées.

Biens publics mondiaux

Nous sommes heureux que la nécessité de prêter davantage attention aux investissements qui procurent des avantages transfrontaliers soit maintenant mieux admise. De façon générale, les fonds et les ressources consacrés aux biens publics mondiaux ne sont pas suffisants, surtout dans les domaines où les plus grands avantages iraient aux pays en développement. Nous estimons que la Banque mondiale et les banques régionales de développement peuvent apporter dans ce domaine une contribution majeure par des actions qui vont dans le sens des priorités établies sur le plan de la réduction de la pauvreté.

Nous croyons également qu'il est largement possible d'élargir la portée des investissements des banques multilatérales de développement dans trois domaines de base : 1) la lutte contre la propagation des maladies transmissibles et infantiles ; 2) la protection de l'environnement économique mondial ; 3) l'accumulation de connaissances pertinentes sur le développement dans des secteurs comme l'agriculture. Pour être efficace, la sélection des domaines où la Banque devrait en priorité renforcer son engagement doit demeurer fermement enracinée dans les critères traditionnels, c'est-à-dire le consensus au sujet des besoins, la valeur ajoutée, le rôle de catalyseur et l'avantage comparatif.

L'épidémie de VIH/SIDA constitue sans nul doute une composante particulièrement prioritaire de tout programme de lutte contre les maladies transmissibles. L'incidence catastrophique qu'a actuellement cette épidémie en Afrique, où elle fait perdre à tant de pays des gains économiques si difficilement gagnés, menace également une bonne partie de l'Asie et d'autres régions. Nous louons donc les efforts récemment déployés pour substantiellement renforcer l'action de la Banque dans le cadre de ce problème particulièrement pressant, et notamment le fait que la Banque mondiale se soit engagée à tripler ses prêts pour la lutte contre les maladies transmissibles et le financement qu'elle a récemment accordé pour un programme de USD 500 millions de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique.

Il est également urgent que la Banque et ses partenaires s'intéressent davantage à d'autres maladies transmissibles et infantiles qu'il serait plus facile de prévenir mais qui continuent de gravement menacer la santé et d'occasionner des décès prématurés, en gaspillant ainsi du potentiel et en entravant le développement.

Les mesures prises aux niveaux régional et mondial pour préserver et protéger les ressources environnementales constituent une composante intrinsèque des efforts de réduction de la pauvreté qui ont des effets à long terme majeurs sur la santé et d'autres aspects clés du développement humain.

La plupart des pauvres vivent dans des régions rurales, c'est-à-dire là où l'on trouve également les plus fortes concentrations de pauvreté extrême. Même s'il sera très difficile d'obtenir des effets similaires à ceux que la recherche agricole internationale a eus dans le cadre de la révolution verte, il demeure largement possible d'utiliser la recherche agricole pour tirer parti du vaste potentiel inexploité qu'offre ce secteur en termes de stimulation de la croissance et des revenus.

Le nombre d'arrangements institutionnels qu'il faut conclure en rapport avec les différents biens publics mondiaux importants est vaste et cela fait ressortir l'importance d'une collaboration efficace entre les bailleurs de fonds. Nous considérons que les partenariats et une sélectivité responsable constituent un aspect fondamental de tout programme d'élargissement du soutien offert par la Banque. Lorsqu'elle évalue les options qui lui sont accessibles pour un programme donné, la Banque devrait placer parmi ses premières priorités la collaboration avec ses partenaires pour déterminer la liste des biens publics où elle dispose clairement d'un avantage comparatif ainsi que les domaines où il est préférable qu'elle laisse la place à d'autres organisations, et notamment à des institutions du système des Nations Unies.

Même si la banque peut continuer de s'occuper des biens publics mondiaux au niveau des pays par l'intermédiaire de ses prêts ordinaires, le Mécanisme d'octroi de dons pour le développement (MDD) complète déjà les prêts aux pays avec des effets de plus large portée. Nous estimons qu'il s'agit là d'un moyen approprié d'élargir le soutien que la Banque accorde pour des biens publics mondiaux de base comme la lutte contre les maladies transmissibles, la protection de l'environnement et la recherche agricole prometteuse. À ce point de vue, nous estimons qu'il serait tout à fait justifié d'augmenter rapidement le financement MDD, en le ciblant sur ces domaines, et nous exhortons la Banque à identifier les ressources internes dont elle dispose à cette fin.

Nous exhortons également le Conseil des administrateurs à donner suite aux discussions de notre comité du développement en cherchant à intégrer un programme sélectif, mais de caractère pratique, visant les biens publics mondiaux au Cadre stratégique du Groupe de la Banque. Nous aimerions que cette question fasse l'objet d'un traitement rapide et nous proposons qu'un rapport de gestion intérimaire soit soumis au Conseil d'ici la fin de l'année.

Nous souhaitons par ailleurs que le programme opérationnel de la Banque relatif aux biens publics mondiaux soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion d'avril 2001 du Comité à titre de rapport d'avancement et en laissant ouverte la possibilité que cette question puisse faire l'objet d'une étude ministérielle supplémentaire.

Intensification de la lutte contre les abus financiers

Nous accordons énormément d'importance à l'intensification et à la concentration supplémentaire des efforts déployés pour lutter contre les abus financiers ainsi qu'au renforcement du rôle de la Banque mondiale dans le cadre de ce qui est fait pour incorporer plus systématiquement les inquiétudes manifestées à propos des abus financiers dans ses interventions auprès des pays membres. L'intensification de l'action de la Banque mondiale dans le domaine des abus financiers s'inscrit dans le droit fil du mandat qui lui a été confié sur le plan de la réforme du secteur financier, de la promotion d'une saine gestion des affaires publiques et de la lutte contre la corruption.

Des abus comme le blanchiment d'argent, une supervision insuffisante des banques et la corruption sapent la crédibilité et l'efficacité du système financier international. Ils compromettent également notre programme de développement dans la mesure où ils engendrent des distorsions dans la répartition des ressources, limitent les revenus et la croissance de la productivité et compromettent la santé des institutions et des systèmes financiers. La lutte contre de tels abus constitue une partie intégrante des efforts d'instauration d'une capacité institutionnelle et de développement efficace et il est nécessaire d'agir dans ce domaine tant au niveau national qu'à l'échelon international.

La Banque est particulièrement bien placée pour collaborer avec le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et les pays membres au renforcement de son travail d'analyse et de diagnostic des abus financiers, y compris dans le cadre de ses stratégies-pays, de ses examens des politiques sociales et structurelles et de ses analyses spécifiques du secteur financier. En aidant les pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de mesures correctives, la Banque apporte clairement une valeur ajoutée à cette activité. Cette aide va également tout à fait dans le sens du consensus qui s'impose de plus en plus à l'échelle internationale à propos de la nécessité de mieux coordonner les programmes internationaux dans ce domaine et de les rendre plus efficaces, ainsi que l'ont récemment démontré la réunion des ministres des finances des pays membres du Programme d'action pour la coopération économique tenue à Brunéi, le sommet d'Okinawa de juillet et la Conférence des ministres des finances de l'hémisphère occidental qui a eu lieu à Cancun, en février dernier.

Nous invitons la Banque, le Fonds, les banques régionales de développement et tous leurs membres à joindre leurs efforts à ceux que nous déployons pour faire institutionnaliser la lutte contre les abus financiers dans le cadre de leurs activités ordinaires et du mandat qui leur est imparti en ce qui concerne les questions financières. À cet égard, nous souhaitons que le Fonds et la Banque préparent un document conjoint sur leurs rôles respectifs dans la lutte contre les abus financiers afin qu'il puisse être examiné par leurs conseils avant l'Assemblée de printemps. Nous leur demandons aussi de soumettre un rapport sur l'état de leurs efforts à l'occasion de la Réunion de printemps du CFMI/Comité de développement.

Rôle de la Banque auprès des pays les plus pauvres

Il s'agit là d'une occasion unique d'encourager les réformes et d'améliorer les perspectives économiques des pays les plus pauvres qui sont résolus à adopter de saines politiques. L'allègement de dette, s'il est combiné avec des politiques économiques et sociales appropriées, peut faire une différence importante. Le processus d'élaboration d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a pour but de compléter l'Initiative PPTE en mettant en place les politiques dont les pays PPTE et les autres pays pauvres, ainsi que les partenaires qui les aident à se développer, ont besoin pour élaborer les cadres de stimulation de la croissance et de réduction de la pauvreté qui sont indispensables à des résultats durables.

L'Initiative PPTE améliorée et le processus d'établissement d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté continuent de mériter notre soutien et notre engagement résolu. Nous sommes heureux de constater que des progrès très substantiels ont été réalisés dans ces deux domaines. Nous savons par ailleurs qu'il faut du temps pour formuler les politiques nationales qui conviennent et mettre en place les institutions et les pratiques qui permettent d'exploiter les avantages potentiels d'un allègement de la dette. Les intérêts en jeu pour les pays les plus pauvres sont importants, et il est donc crucial de bien faire les choses. Même si je souhaite moi aussi que les pays admissibles puissent obtenir aussi rapidement que possible un allègement de leur dette, le désir d'aller vite ne doit pas supplanter la nécessité de faire en sorte que le développement obtenu soit durable.

Nous savons, et nous leur en sommes reconnaissants, que le personnel et la direction de la Banque comme du FMI s'efforcent de tirer des résultats positifs de l'Initiative PPTE et des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et font de ces efforts une priorité. En juin, lorsque je me suis rendu en Afrique subsaharienne, j'ai également été impressionné par le fait que les gouvernements du Mozambique et de la Tanzanie sont clairement déterminés à mettre en place des stratégies crédibles de réduction de la pauvreté ainsi que de la large participation de la société civile à l'élaboration des stratégies-pays rendue possible grâce au cadre stratégique. La volonté manifestée par d'autres pays, notamment la Bolivie, est également encourageante.

Mais il est important de ne pas oublier, à mesure que le processus progresse, que l'un des objectifs fondamentaux de l'Initiative PPTE est de rendre les pays mieux en mesure d'assumer durablement leur endettement. Il est nécessaire d'inscrire dans un cadre de référence plus détaillé l'évaluation des répercussions de cette possibilité pour pouvoir déterminer le volume ainsi que la composition des nouveaux prêts. Il faut envisager d'imposer des contraintes plus précises durant un certain temps, après l'allègement des dettes

consécutif à l'Initiative PPTE, en ce qui concerne les nouveaux emprunts auxquels le secteur public peut procéder sans bénéficier de conditions avantageuses. Il pourrait également être justifié de limiter encore plus les prêts concessionnels, notamment en recourant davantage au financement par des dons.

Nous pensons que la Banque devrait prendre l'initiative de fixer les conditions sociales et structurelles prioritaires grâce auxquelles le nouveau cadre de développement exposé dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté d'un emprunteur peut être mis en pratique. Nous approuvons le principe de l'instauration d'un instrument distinct de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds, un instrument qui fonctionnerait parallèlement à cette dernière, sur la base des conditions structurelles et sociales prioritaires qui sont maintenant fréquemment incorporées dans la Facilité. Il faudrait toutefois qu'un tel instrument soit utilisé de manière sélective et avec les précautions de rigueur qui s'imposent. Le Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté devrait constituer le principal instrument utilisé par la Banque pour coordonner les politiques et procéder au regroupement des prêts à décaissement rapide. La Facilité ne devrait pas être accordée en sus des prêts à l'ajustement actuellement programmés.

Nous ne croyons pas que l'introduction de facilités pour la réduction de la pauvreté et la croissance doive nécessairement déboucher sur une évolution stratégique des opérations de la Banque vers le soutien budgétaire. Cela aurait en effet de profondes conséquences pour la Banque, tout en posant un défi majeur sur le plan fiduciaire. Administrativement parlant, il est peut-être beaucoup plus facile pour la Banque d'offrir un soutien budgétaire que de mettre en œuvre des programmes d'investissement distincts les uns des autres, mais il ne fait pas de doute que les risques d'inefficacité et de gaspillage sont également plus grands si l'obligation de rendre des comptes n'est pas adéquate. Tout instrument d'assistance, et cela englobe le soutien budgétaire, doit être en rapport avec la capacité institutionnelle, les mesures prises pour justifier l'emploi des fonds et le cadre de politiques du gouvernement bénéficiaire comme de la Banque.

Il est par conséquent crucial que tout nouvel instrument de prêt utilisé pour offrir un soutien budgétaire soit soigneusement structuré de manière à :

- offrir un soutien progressif (par tranches) en fonction des résultats obtenus, et non pas simplement des engagements pris, et ce sur le bas des critères valables ;
- permettre au Conseil de procéder à des examens annuels détaillés, le Conseil devant décider par vote de donner suite au programme l'année suivante et accorder les fonds en fonction des résultats de l'année précédente ;
- ce que ces examens permettent d'analyser spécifiquement les résultats obtenus grâce à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (tout comme nous nous attendrions à ce que des liens raisonnables soient établis avec les crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté lors des examens des résultats de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) ;

- intégrer les efforts de diagnostic et de diligence raisonnables faits ex ante et à en tirer profit pour progresser, notamment en ce qui concerne les examens des dépenses publiques, les évaluations de la responsabilité financière et les rapports analytiques sur la passation des marchés dans un pays, les évaluations de la pauvreté et de l'état de l'environnement, les analyses sociales ou structurelles et les analyses des politiques sectorielles;
- inclure un mécanisme permettant de suivre les résultats des réformes et des modifications apportées au budget et aux dépenses, les gains d'efficacité ainsi que l'incidence de l'opération sur la réduction de la pauvreté, et de préparer des rapports à ce sujet;
- être fondé sur la stratégie-pays de la Banque, qui doit elle-même évoluer pour s'inscrire dans une vision plus stratégique de la mise en œuvre d'une stratégie de croissance digne de foi.

Rôle et instruments de la Banque mondiale dans les pays à revenu intermédiaire

Nous approuvons tout à fait que la Banque mondiale accorde une plus grande priorité à la réévaluation de son rôle dans les pays à revenu intermédiaire et à la détermination de la façon dont elle peut le mieux aider ces pays à corriger les faiblesses économiques et sociales qui restreignent leur accès aux capitaux privés. L'initiative de création d'un groupe de travail sur les pays à revenu intermédiaire est opportune et bienvenue, et nous espérons qu'elle débouchera sur l'instauration d'un cadre plus sélectif pour les prêts et que ce cadre aura essentiellement pour but de faciliter un retrait progressif. Nous espérons aussi que le groupe de travail se penchera également sur le rôle potentiel d'une tarification différenciée en fonction à la fois du pays et de l'activité financée.

La Banque conserve un rôle important à jouer dans le soutien qu'il faut apporter à long terme au développement et aux réformes dans ces pays, mais ses activités devraient être plus précisément définies et plus systématiquement axées sur ce qu'elle peut faire pour ajouter de la valeur là où les marchés privés en sont incapables. Cela signifie qu'il faut aider les pays à mettre en place des systèmes financiers solides et ouverts ainsi qu'un cadre institutionnel et juridique qui assure le bon fonctionnement des régimes de réglementation des faillites et des marchés des capitaux nationaux, en plus d'une gestion d'entreprise plus saine, de façon à ce qu'ils aient progressivement moins besoin d'assistance officielle. Cela signifie aussi qu'il faut aider les pays à améliorer l'efficacité de leurs dépenses publiques et à renforcer les investissements dans le secteur social, tout en cherchant à mieux lutter contre la pauvreté et l'inégalité dans les perspectives disponibles. Nous estimons par ailleurs que la Banque, et ses homologues régionaux, devrait progressivement réduire la proportion et le montant des prêts accordés aux économies émergentes les plus avancées, un retrait progressif constituant un objectif manifeste.

Tout comme pour les pays à faible revenu, les prêts de soutien budgétaire et aux programmes devraient être basés sur un travail fiduciaire et de diagnostic approprié. Avant que les États-Unis puissent donner leur aval à une réorientation substantielle des prêts de la Banque dans ce sens, il faudra nous convaincre que cette approche se justifie sur le plan de l'efficacité avec laquelle elle stimule le développement par rapport à d'autres formes de prêt.

La tarification constituera un élément crucial. Nous souhaitons aussi que soient débattus en profondeur les changements institutionnels et opérationnels auxquels il faut procéder au sein de la Banque pour garantir que les ressources seront efficacement utilisées, ce débat devant notamment porter sur les mécanismes de contrôle, le cadre fiduciaire et les critères d'appréciation des résultats présidant à l'attribution de tels prêts.

Cadre de développement intégré

Le Cadre de développement intégré constitue pour la Banque un effort majeur d'amélioration de l'efficacité avec laquelle ses prêts stimulent le développement. Nous soutenons depuis longtemps les principes fondamentaux de cette approche : offrir une assistance dans le cadre d'une stratégie à long terme claire ; s'assurer que les pays emprunteurs font leurs propres choix ; faire preuve de sélectivité dans le soutien accordé en coordonnant de près l'action des bailleurs de fonds ; et insister pour que des comptes soient pleinement rendus au sujet des résultats. Pour que l'aide au développement porte ses fruits, il est indispensable que l'action des bailleurs de fonds soit bien coordonnée et tout ce qui est fait pour harmoniser celle des agences d'aide renforcera leur efficacité, dans la mesure où cette action est inspirée par les normes les plus élevées qui soient.

Nous croyons que la Banque et ses emprunteurs ont fait preuve de prudence en lançant le Cadre de développement intégré à titre pilote dans des pays choisis afin de voir comment il fonctionnerait en pratique avant de généraliser davantage cette approche. Comme le montrent les rapports soumis par la Banque au Conseil et au Comité, les défis se situent encore là où ils se sont toujours posés : sur le terrain, dans la production de résultats durables. Dans l'ensemble, comme l'indiquent les rapports de la Banque, il est difficile de tirer des conclusions définitives au sujet de la mesure dans laquelle le Cadre de développement intégré stimulera le développement. À bien des égards, cela tient à la difficulté de mesurer les résultats et la mise en œuvre et de déterminer quelles leçons peuvent être tirées après seulement 18 mois d'expérience pratique.

Ce projet pilote met en évidence les nombreux et difficiles problèmes qui restent à résoudre avant que la Banque puisse adopter ce modèle à une échelle plus générale. Entre autres problèmes, il faut notamment aplanir les difficultés majeures que posent l'insuffisance des capacités gouvernementales, la faiblesse de la participation et de la capacité des unités gouvernementales qui n'appartiennent pas aux ministères des finances. De plus, dans de nombreux pays emprunteurs bénéficiant du projet pilote à propos desquels les rapports constatent une attitude gouvernementale négative à l'égard de la participation de la société civile, une telle participation ne jouit pas d'un soutien culturel suffisant. Quant à la coordination de l'action des bailleurs de fonds, nous relevons que, même si nombre d'agences d'aide se sont prononcées en principe en faveur du Cadre de développement intégré, les vieilles attitudes et les anciennes façons de procéder demeurent fortement enracinées.

Nous estimons donc qu'il faut procéder à une évaluation plus attentive des résultats du Cadre de développement intégré avant qu'il soit possible de prendre une décision éclairée au sujet de son utilisation comme base de toute modification substantielle de l'organisation, des politiques, des procédures et des modalités d'attribution des ressources de la Banque.

Nous attendons donc avec impatience l'évaluation à plus long terme du Cadre de développement stratégique que préparent la DEC et l'OED.

Nous nous opposons par contre spécifiquement à l'idée selon laquelle le Cadre de développement intégré doit nécessairement s'appuyer sur des prêts destinés à des programmes. De tels prêts ne seront efficaces que dans les pays qui disposent des capacités et du cadre fiduciaire permettant d'utiliser efficacement les ressources. Il est également crucial que la Banque respecte ses propres politiques fiduciaires et de protection et n'en délègue pas l'application aux gouvernements emprunteurs. Les normes environnementales et autres normes de protection, tout comme un processus de contrôle et d'évaluation de la conformité faisant l'objet de justifications, doivent être préservées de la manière la plus rigoureuse possible.

Enfin, j'aimerais appeler à la prudence en ce qui concerne la notion de « prise en charge par le pays ». Il est certain que ce sont les pays qui portent en définitive la responsabilité de la gestion de leur économie et de leur développement, et il est évidemment crucial que l'engagement du pays soit total pour que l'aide ait une incidence significative et positive. Mais le fait qu'un pays souscrive pleinement à une série donnée de priorités ne signifie pas automatiquement qu'elles sont économiquement viables.

Il est certainement juste que les milieux du développement partent du principe que les pays ne devraient pas être contraints d'adopter des politiques qu'ils ne peuvent soutenir. Mais il est également essentiel que nous-mêmes et la Banque, auxquels la garde des maigres ressources qui peuvent être consacrées au développement a été confiée, ayons également la haute main sur les programmes que nous soutenons et décidions de l'assistance à offrir en fonction de références garantissant que le développement obtenu sera tangible et durable. Chaque fois que cela sera le cas, nous constituerons des partenaires enthousiastes et dévoués. Dans le cas contraire, nous orienterons ailleurs nos efforts et nos ressources.

Nous attendons maintenant que soient effectuées des analyses plus poussées des étapes qu'il convient de franchir pour concrétiser la vision que représente le Cadre de développement intégré.

Capacité financière de la BIRD

La direction et les gouverneurs partagent la responsabilité de la protection de la santé financière de la Banque et de sa capacité à assumer des risques. Il s'agit là d'un élément fondamental de notre aptitude à soutenir efficacement le mandat de développement de la Banque, qui est en pleine évolution. Nous avons donc reçu avec enthousiasme le document de référence dans lequel le point sur la capacité financière de la BIRD est fait à l'intention des ministres, et nous constatons avec satisfaction que la Banque continue d'appuyer ses activités sur une base financière ferme.

Nous croyons toujours qu'il ne faut s'attendre à de nouvelles augmentations de capital pour aucune des activités non concessionnelles des banques multilatérales de développement. Nous considérons que l'instauration de programmes de prêts plus sélectifs et basés sur les résultats offrira à la BIRD et à ses homologues régionaux une capacité financière importante et souple d'intervention efficace en cas d'urgence auprès des

emprunteurs qui seront affectés à l'avenir par des perturbations des marchés financiers privés.

Nous estimons que les prêts concédés par les banques multilatérales de développement en cas de crise devraient être limités à des circonstances exceptionnelles où le soutien accordé par ces banques peut être crucial pour le succès des programmes de rétablissement, en contribuant à minimiser le préjudice économique à long terme, en entretenant et en relançant l'élan du développement, et en contribuant à intensifier la restructuration et la réforme de l'économie. Nous considérons que les banques multilatérales de développement sont particulièrement bien placées pour valoriser de façon substantielle les efforts déployés afin : a) d'éviter des contractions inutiles des dépenses fiscales; b) de restructurer les institutions bancaires et autres institutions financières; c) de minimiser les conséquences néfastes de la crise sur les pauvres en renforçant, par exemple, les éléments de protection sociale.

Conclusion

Le défi posé par la pauvreté dans le monde peut être surmonté si les pays, avec l'aide de la communauté internationale, procèdent à des choix éclairés parmi les politiques qu'ils peuvent adopter. Aucun pays ne réussira sans de bonnes politiques. Et l'histoire nous enseigne que, pour être efficace, l'aide extérieure doit être ciblée sur les pays et les politiques qui témoignent d'une volonté authentique d'obtenir des résultats et d'une capacité avérée à le faire.

Le travail qui reste à effectuer pour réduire la pauvreté demeure gigantesque, mais jamais auparavant la communauté internationale ne s'est montrée si consciente et soucieuse de la nécessité d'améliorer l'efficacité des efforts déployés pour résoudre ce problème. Il existe probablement aussi une convergence de vue jamais obtenue auparavant au sujet des politiques qui constituent « la bonne voie » ainsi qu'une volonté sans précédent d'investir dans l'élaboration des capacités grâce auxquelles les pays peuvent mettre ces approches en pratique dans les circonstances qui leur sont propres. Il nous faut maintenant déterminer à quelle vitesse et avec quel degré d'efficacité nous pouvons tous transformer en actes nos connaissances, nos préoccupations et notre volonté.

Déclaration de M^{me} Anne Kristin Sydnès, Ministre du développement international (Norvège)⁶

Depuis quelques années, nous constatons une évolution de la théorie et de la pratique du développement. Tout d'abord, l'accent est davantage mis sur les efforts des pays en développement proprement dits, par des concepts tels que les prêts basés sur le rendement, le CDI et les CSLP. Ensuite, il y a une prise de conscience accrue de la nécessité d'établir des partenariats et d'assurer une meilleure coordination des efforts de développement, que ce soit entre les professionnels spécialisés dans ce domaine ou avec le secteur privé. Enfin, on accorde une grande attention aux moyens d'aider les pays à tirer parti de l'économie mondialisée en supprimant les contraintes aux échanges et aux investissements, telles que les niveaux d'endettement intolérables.

Nous devons intensifier nos efforts dans chacun de ces trois domaines. Nous devons amener les pays concernés à assumer davantage de responsabilités et à se prendre plus en charge. Nous devons harmoniser les procédures des bailleurs de fonds et aligner nos efforts sur les stratégies de réduction de la pauvreté établies à l'échelon national. Nous devons aider les pays à récolter les fruits d'une économie mondialisée tout en évitant ses écueils. Nous devons aussi aider les pays pauvres très endettés (PPTE) à parvenir à un niveau d'endettement tolérable, et faire en sorte que les ressources ainsi dégagées soient consacrées à des mesures de réduction de la pauvreté.

Les trois principaux axes de notre effort sont inextricablement liés. Une prise en charge accrue par les pays ne sera pas possible sans une plus grande coordination entre bailleurs de fonds. Mais une prise en charge accrue ne produira pas les résultats souhaités en l'absence d'un contexte extérieur propice. Et par ailleurs, les efforts menés par les pays et leur prise en charge du processus sont les fondements sur lesquels doivent prendre appui toutes les autres initiatives de développement.

Pour que la Banque mondiale s'acquitte de la part de cet important effort qui lui revient et continue de jouer un rôle vital dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, nous devons discuter de manière approfondie et décider de ses orientations stratégiques, pour lesquelles la sélectivité est primordiale. Nous devons passer en revue nos instruments afin de prêter un meilleur appui aux stratégies holistiques de lutte contre la pauvreté. Nous devons veiller à nous munir des outils adéquats pour dispenser les biens publics mondiaux. Nous devons savoir, en tant qu'institution, nous adapter au renforcement de la paternité des programmes au plan local. L'actuelle diminution des activités de prêt de la Banque mondiale soulève la question du rôle stratégique incombant à celle-ci. Notre réunion d'aujourd'hui constitue un point de départ pour l'examen de cette question fondamentale. Sur la base de cet examen, nous attendons de la Direction qu'elle formule des propositions sur la démarche que la Banque devra adopter pour traiter des trois aspects que j'ai mentionnés en commençant mon intervention.

Le Cadre de développement intégré, les Cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et l'Initiative PPTE

L'introduction du Cadre de développement intégré a établi une série de principes sur la manière d'obtenir de meilleurs résultats sur le front du développement en renforçant la coordination entre les différents intervenants et avec les responsables des pays concernés. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est le principal outil à la disposition des pays pauvres pour appliquer ces principes à l'échelon national. Outre le fait de servir désormais de base pour les allègements de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, ces mêmes principes sous-tendent également les activités de prêt de la Banque mondiale en faveur des pays les plus pauvres.

Les pays nordiques et baltes sont prêts à tout faire pour soutenir la réalisation de ces initiatives. Nous prions instamment les institutions de Bretton Woods, les Nations Unies, les banques de développement régionales et les autres bailleurs de fonds d'assumer leur part. La communauté internationale doit donner sa pleine adhésion à l'importante Initiative PPTE et à la formule des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de l'approche du CDI et du processus des CSLP reste confrontée à des défis majeurs ; pour la première fois, en effet, un nombre croissant de pays sont sur le point de modéliser leurs propres stratégies de développement. Nous avons bon espoir que l'application des critères établis pour l'évaluation conjointe des CSLP par les services de la Banque et du FMI réduira au maximum les contradictions inhérentes entre le fait d'assurer une véritable prise en charge du processus par les pays, d'une part, et l'évaluation que doivent effectuer la Banque et le Fonds, de l'autre. La fourniture d'une aide intérimaire et l'établissement d'un calendrier et d'une approche souples pour l'élaboration des CSLP contribueront à résoudre l'autre contradiction résultant de la nécessité de parvenir à des allègements de dette plus rapides dans le cadre de l'Initiative PPTE tout en faisant en sorte que le processus des CSLP fasse largement et profondément appel à la participation.

Pour obtenir des résultats durables, nous devons tous prendre sérieusement la notion de partenariats. Une coordination insuffisante des bailleurs de fonds est une entrave à l'application de stratégies de lutte contre la pauvreté dont les pays aient la paternité. Pour la Banque en particulier, cela signifie qu'elle doit opérer par l'entremise d'autres entités et se tenir à l'écart, le cas échéant, pour laisser d'autres prendre l'initiative. Pour nous, en tant qu'acteurs du développement, cela veut dire harmoniser et rationaliser les procédures des bailleurs de fonds. Nous soutenons résolument le travail entrepris par le CAD/OCDE à ce sujet.

Il nous paraît particulièrement important que les institutions de Bretton Woods donnent un bon exemple de travail en partenariat lorsqu'elles aident les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs CSLP. Nous ne doutons pas que les recommandations formulées par le FMI dans le domaine macroéconomique et celles de la Banque mondiale sur le plan social et structurel sont complémentaires, et que les deux institutions s'emploient à réaliser les objectifs de développement fixés dans le cadre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Reste le défi consistant à faire en sorte que les CSLP soient véritablement pris en charge et déterminés par les pays concernés. Il y a largement matière à améliorer nos partenariats avec les pays en développement. Les résultats obtenus à ce jour montrent que la Banque, de même que les autres bailleurs de fonds, sont trop peu enclins à transférer la responsabilité et la paternité du processus de développement aux pays emprunteurs. Qui dit paternité, dit participation, ce qui prend du temps et nécessite de la capacité. Il nous appartient à tous d'aider les pays à constituer cette capacité.

Nous prévoyons que les pays mettront à jour et amélioreront leurs stratégies de réduction de la pauvreté de manière régulière, en tirant parti de l'expérience accumulée ne serait-ce que dans le cadre du processus du CDI. Il faudra une volonté politique considérable et énormément de temps pour parvenir au stade où les CSLP seront totalement intégrés aux procédures politiques et budgétaires et où une interaction efficace et sans heurt avec la communauté des bailleurs de fonds au sens large sera fermement établie.

En dernière analyse, les CSLP ne donneront les résultats souhaités que s'ils sont placés au centre des efforts de développement entrepris à l'initiative des pays et avec l'appui des bailleurs de fonds. Les pays nordiques et baltes préconisent une interprétation souple de l'obligation pour les PPTE d'être soumis à une période d'une année pour l'exécution de ces

cadres stratégiques. Les efforts de développement doivent reposer sur un renforcement accru des capacités, des procédures fondamentalement rationalisées de la part des bailleurs de fonds, et des processus participatifs renforcés qui ne remettent pas en cause les structures démocratiques existantes. Quant aux pays concernés, ils doivent assumer la responsabilité de la répartition des tâches entre les divers bailleurs de fonds. En amenant ainsi les pays à se prendre toujours plus en charge, on obtiendra d'eux un engagement plus ferme en faveur des réformes que par des mesures imposées de l'extérieur.

Nous soutenons résolument les initiatives. Le défi consiste à présent à en maintenir l'élan et à faire en sorte que l'évolution des choses sur le terrain soit conforme aux déclarations que nous faisons aujourd'hui sur le plan des politiques à suivre.

Financement de l'Initiative PPTE

Les pays nordiques et baltes s'inquiètent vivement du fait que la question des besoins de financement du cadre de l'Initiative PPTE n'est toujours pas résolue. Les principaux pays donateurs doivent tous assumer la part de ce financement qui leur revient. Les pays du groupe que je représente suivront cela de près. Qui plus est, l'allègement de la dette ne doit pas intervenir aux dépens des prêts concessionnels aux pays en développement.

Les pays nordiques et baltes ont demandé instamment qu'un processus formalisé soit établi pour obtenir la contribution des banques multilatérales de développement. Ils jugent encourageant le pas décisif qui a été fait en juin de cette année à Lisbonne, lorsque les bailleurs de fonds ont accepté de traiter des besoins de financement à long terme de l'Initiative PPTE. Nous attendons maintenant avec intérêt que le processus formalisé soit mis en place dans la foulée des négociations sur la reconstitution des ressources de l'IDA, mais séparément de ces négociations.

Aider au développement national : le rôle de la Banque mondiale et les instruments employés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Nous sommes d'accord pour dire que la Banque mondiale doit maintenir sa présence dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, mais la tendance à la réduction de ses activités de prêt soulève des questions quant à la pertinence des instruments qu'elle utilise à cet égard. Dans ce contexte, les échanges de vues qui ont été engagés au sujet de la stratégie future et des instruments de la Banque sont d'une importance capitale, et nous attendons avec intérêt que la Direction fasse à ce sujet des propositions novatrices dans l'optique de notre prochaine réunion.

Les pays nordiques et baltes se félicitent de la création du groupe de travail sur les pays à revenu intermédiaire. Dans le cadre de ses activités, celui-ci devra examiner soigneusement les moyens que pourra employer la Banque pour mieux aider ces pays à surmonter les problèmes d'inégalité et de pauvreté. Nous souhaitons voir l'adoption d'instruments souples, assortis de coûts et de conditions adaptés aux besoins de ces pays. Nous attendons instamment de voir un engagement renouvelé et plus approfondi en faveur du développement du secteur privé, notamment dans les économies en transition. Le groupe de travail étudiera l'éventuel passage à des prêts-programmes dans les pays à revenu intermédiaire. Cela nécessitera une analyse approfondie de toutes les implications d'un tel

changement, particulièrement au regard de la viabilité de la situation budgétaire et de la solvabilité des pays.

Le crédit d'appui à la réduction de la pauvreté qui est proposé semble être un instrument de prêt prometteur à l'appui des CSLP. Sa principale particularité nouvelle réside dans le passage à la formule des prêts-programmes. L'introduction des CSLP et des PRSC constitue de notre part un changement de politique, et les effets éventuels d'un tel changement méritent d'être étudiés de manière plus approfondie, de même que les exigences supplémentaires que ce nouvel instrument imposera aux pays clients en termes de gestion budgétaire, de transparence et de responsabilisation.

Et pourtant, on semble déceler, au sein de la Banque mondiale, une hésitation à assumer les conséquences de ce besoin reconnu d'appui plus général et à long terme sous forme de prêts-programmes. Le rapport relatif au rôle de la Banque ne dit rien sur les types d'instruments qui méritent d'être supprimés de l'arsenal de cette institution. Les pays nordiques et baltes invitent le Conseil à procéder à des échanges de vues approfondis afin d'identifier les types de prêts qu'il appartient à la Banque de proposer.

Ces mêmes pays accueilleraient avec intérêt une discussion plus générale du rôle incombant à la Banque mondiale sur la base des recommandations formulées dans l'étude intitulée « Évaluer l'aide », des partenariats et modes de coopération établis avec les autres intervenants, de la définition des avantages comparatifs de la Banque et de son propre mandat, ainsi qu'à la lumière du fait que les pays eux-mêmes assument de plus en plus la paternité des programmes. La Banque mondiale ne joue pas un rôle de chef de file dans tous les pays et dans tous les secteurs.

Les pays nordiques et baltes se prononcent en faveur de la proposition tendant à ce que toutes les stratégies d'aide-pays soumises au Conseil pour les pays admis à emprunter à l'IDA soient fondées sur un CSLP. Cela dit, la date du 1^{er} juillet 2002 prévue pour l'entrée en vigueur de cette mesure est à considérer comme un objectif et non comme une date butoir impérative.

Rapport d'activité sur le rôle de la Banque dans l'architecture financière internationale

Les pays nordiques et baltes approuvent l'accent qui est mis par la Banque mondiale sur les questions d'ordre structurel et social soulevées par l'architecture financière internationale, et insistent sur le fait qu'il importe de continuer à ancrer l'action de l'institution sur la lutte contre la pauvreté qui constitue son mandat. Lorsqu'un pays est doté de structures financières et sociales adéquates, il est à la fois moins vulnérable aux risques d'instabilité financière et mieux à même d'y répondre de manière positive, et les éventuelles répercussions négatives au plan social sont également limitées. La Banque mondiale a un important rôle à jouer dans chaque pays à l'appui de systèmes financiers solides et à même d'assurer une affectation efficace et rationnelle de capitaux en faveur d'investissements productifs. Ajouté à des politiques macroéconomiques et financières saines, cet aspect est de nature à attirer les investisseurs.

Des insuffisances au niveau des structures de gestion publique ont été parmi les causes de la crise financière de la période 1997-98. Dans le cadre des efforts que nous menons conjointement pour améliorer le fonctionnement de l'architecture financière internationale, il nous faut impérativement promouvoir une bonne gestion publique et un bon gouvernement d'entreprise, et la Banque mondiale a un important rôle à jouer à cet égard.

Nous nous félicitons des progrès récemment accomplis en vue de renforcer la coopération entre la Banque mondiale et le FMI. Il est toutefois possible de renforcer encore cette coopération au niveau des marchés émergents et des pays les plus pauvres. Le CSLP constitue une bonne base pour les efforts conjoints des deux institutions, et il en est de même pour les activités en cours au titre des rapports sur le respect des normes et des codes et du programme d'évaluation du secteur financier. Les efforts actuellement menés pour renforcer la coopération entre la Banque mondiale et les banques de développement régionales doivent être intensifiés.

Réduction de la pauvreté et biens collectifs mondiaux

Bien des problèmes qui dépassent les frontières des pays doivent être traités dans le cadre d'une action collective à l'échelon international, ce qui souligne l'importance des partenariats et l'intérêt du système multilatéral. Il est essentiel que les actions menées à l'échelle mondiale prennent pour guide le travail normatif effectué par l'organisme chef de file, comme par exemple les Nations Unies dans le cas des conventions environnementales. La Banque mondiale doit renforcer ses engagements internationaux pour ce qui est de sa collaboration avec les Nations Unies, l'OIT et ses autres partenaires du développement.

Les principaux éléments justifiant la participation de la Banque à des initiatives de portée mondiale sont constitués par son mandat de lutte contre la pauvreté, ses compétences et connaissances dans des domaines où elle possède un avantage comparatif, ainsi que son aptitude à exercer un effet de levier sur les flux de capitaux privés. C'est là que la Banque doit concentrer ses efforts. Le lien établi entre elle et les Nations Unies pour la promotion, la définition et le financement des biens publics mondiaux mérite d'être clarifié. La Banque doit en outre élaborer une stratégie pour ce qui concerne le rôle qu'elle entend jouer dans ce domaine.

Il importe d'opérer un juste équilibre entre les dépenses consacrées par la Banque à des programmes de portée mondiale et celles consacrées à des programmes nationaux qui procurent des avantages au plan mondial. La priorité numéro un de l'institution doit être de se concentrer sur les pays, et sa participation à des actions collectives au plan mondial doit venir en complément de cela.

Un surcroît d'analyse sur les implications à long terme du financement des biens publics mondiaux est nécessaire. Les pays nordiques et baltes encouragent la Banque mondiale à s'efforcer d'attirer de nouveaux financements. Mais le principe d'additionnalité doit constituer notre objectif au moment de financer des biens publics mondiaux. La conférence de haut niveau qui est prévue l'an prochain sur le thème du financement du développement peut nous aider à cet égard. Nous sommes résolument en faveur d'une active participation de la Banque mondiale aux préparatifs de cette manifestation.

L'effort collectif de lutte contre les maladies transmissibles, à commencer par le VIH/SIDA, est un exemple évident de bien public mondial. Pour contribuer à cette action, la Banque mondiale ne doit pas seulement envisager de nouvelles façons d'intensifier ses propres efforts ; elle doit aussi veiller à ce que ceux-ci soient coordonnés avec les efforts des autres parties concernées, et en particulier avec les autres organismes qui coparrainent l'ONUSIDA. Au niveau des pays, cela signifie qu'il faudra opérer par l'entremise des groupes thématiques de l'ONU sur le VIH/SIDA. Le Partenariat international contre le SIDA en Afrique est un bon exemple de la façon de promouvoir un bien public mondial.

L'Alliance mondiale pour les vaccinations et les immunisations (GAVI) qui a été créée dernièrement est un partenariat novateur qui nous paraît extrêmement prometteur. Il regroupe au sein d'une large coalition différentes institutions multilatérales, des gouvernements, et des entités du secteur privé. Le GAVI présente un potentiel considérable et contribue à donner corps au principe d'additionnalité que l'on cherche à respecter.

Point sur la capacité financière de la BIRD

Les pays nordiques et baltes estiment que la capacité financière actuelle de la Banque mondiale est satisfaisante dans une perspective à court terme. Ils aimeraient néanmoins insister sur la nécessité d'un large échange de vues au sujet des implications à long terme d'un portefeuille de prêts réduit et d'un accroissement des activités hors prêt, ainsi que de l'impact que ces facteurs peuvent avoir sur l'assise financière de la Banque.

Déclaration de M^{me} Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédéral à la coopération économique et au développement (Allemagne)

À lui seul, le fait pour nous de tenir nos Assemblées annuelles à Prague, capitale de la République tchèque, notre pays hôte, témoigne des profonds changements intervenus durant la dernière décennie en Europe centrale et orientale, de même qu'en Asie centrale. Le terme « transition » est devenu le mot clé servant à désigner un processus politique, économique et social complexe et exigeant qui doit déboucher sur un développement ayant pour résultat l'établissement de sociétés démocratiques fondées sur le respect des droits de l'homme et les principes de l'économie sociale de marché, processus qui se poursuit encore actuellement. Des progrès substantiels ont été réalisés dans beaucoup de pays, mais le processus de transition n'en pose pas moins de délicats problèmes d'ordre économique et social, et il nous faut donc continuer de marquer notre solidarité et notre soutien aux pays concernés.

Qu'il s'agisse ou non d'une coïncidence, le processus de transition de ces dix dernières années s'inscrit plus largement dans un processus de mondialisation accélérée, provoquée par l'évolution rapide des technologies. Si cette mondialisation a donné un coup de fouet à la croissance économique globale, elle a également accru les disparités de revenus, qui atteignent désormais des niveaux sans précédent. Dans leur majorité, les pauvres du monde entier sont menacés de se trouver encore plus marginalisés. Le « fossé des revenus » qui ne cesse de se creuser, reflétant une pauvreté persistante dans trop de parties du monde, est le véritable problème, et c'est à ce problème que nous devons nous attaquer ; c'est de lui que les populations de tous nos pays sont conscientes ; et c'est sur lui que les organisations non gouvernementales présentes ici à Prague veulent attirer l'attention.

Aider au développement national : le rôle de la Banque mondiale

Les politiques publiques ont un important rôle à jouer pour combattre la pauvreté et favoriser le développement à l'échelon tant national qu'international. Il est largement admis à l'heure actuelle qu'en l'absence de politiques publiques pour maintenir en permanence un cadre politique et institutionnel approprié pour les marchés et l'investissement privé, un pays ne saurait parvenir à une croissance économique soutenue.

Comme le souligne le Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 récemment publié, une caractéristique essentielle de la pauvreté est l'exclusion des pauvres de la vie de la société et le fait qu'ils n'ont ni la possibilité ni les moyens d'y prendre part. Cette marginalisation des pauvres affaiblit la cohésion sociale et engendre le climat d'incertitude croissante qui est si caractéristique d'un grand nombre de pays en développement. Et donc, dans bien des pays, la persistance de la pauvreté se révèle être non seulement le problème clé mais aussi un facteur qui fait obstacle à sa propre solution. Il ne suffit donc pas d'appeler de ses vœux des politiques avisées et un cadre propice : le problème consiste à établir un tel cadre alors même que sévit dans le pays une misère effroyable.

Les politiques de développement ont beaucoup progressé dans la prise en compte de cette réalité complexe, que ne font qu'aggraver aujourd'hui les deux tendances de la mondialisation et de la marginalisation. À notre réunion de l'année dernière, nous nous sommes déjà mis d'accord sur les principes d'une nouvelle architecture du développement qui soit en mesure de répondre efficacement aux besoins d'appui des pays pauvres au cours du nouveau millénaire.

La nouvelle architecture du développement qui se dessine est fondée sur des politiques nationales avisées, des traités et accords internationaux et de solides institutions mondiales. Le rôle incombant à la Banque mondiale dans ce contexte — conformément à l'avantage comparatif qu'elle possède dans le domaine des politiques structurelles et sociales — consiste à aider les pays à établir et exécuter leurs programmes nationaux (biens publics), à faciliter la mise en œuvre du programme relatif aux biens publics mondiaux, et à donner ainsi à la mondialisation un visage plus humain.

Les politiques nationales sont l'ossature qui sous-tend l'action de la Banque mondiale en tant qu'institution coopérative ainsi que comme acteur du développement. La mission de la Banque est de faciliter le « bien public » au profit des populations, des pays et, d'une manière générale, de la communauté internationale. Ayant défini des principes directeurs clairs et précis quant au rôle incombant à la Banque mondiale dans les pays à faible revenu lors de nos Assemblées annuelles de 1999, nous devons à présent, ici même à Prague, discuter de manière approfondie de son rôle dans les pays à revenu intermédiaire.

La crise asiatique nous a rappelé qu'en dépit des progrès économiques réalisés dans les pays à revenu intermédiaire, la situation globale demeure fragile, la pauvreté est encore très répandue, et il reste beaucoup à faire sur le plan social et structurel. Comme les capacités de développement internes de ces pays ont été considérablement renforcées, les interventions de la Banque doivent reposer sur un processus exhaustif de définition de son rôle, entrepris en étroite coopération avec le partenaire concerné et prenant appui sur un travail d'analyse de

haute qualité. L'objectif doit être de faire en sorte que la mission de la Banque et ses avantages institutionnels correspondent aux priorités d'un ordre du jour établi sur une large base à l'échelon national. Il importe de rechercher activement une répartition des tâches du même ordre que celle définie dans le Cadre de développement intégré. Le produit de cet effort devra être de haute qualité, et mettre l'accent, d'une manière tangible, sélective et transparente, sur les résultats et les performances. Sachant que des apports de fonds privés, pour limités et fluctuants qu'ils soient, sont du domaine du possible dans les pays à revenu intermédiaire, un aspect majeur du rôle de la Banque, à tous les niveaux, doit être de favoriser et d'attirer l'investissement privé, tout en assurant la cohésion des instruments utilisés, conformément à la stratégie suivie par le Groupe de la Banque pour le secteur privé.

Au-delà des catégories de pays données, le rôle de la Banque, dans le contexte de la mondialisation rapide de l'économie, dépend de son aptitude à fournir en permanence des services de haute qualité qui puissent avoir un impact tangible sur le développement, en faisant coïncider la mission publique qui est la sienne avec une demande effective des clients. Cela implique qu'elle fasse preuve d'une plus grande sélectivité, qu'elle encourage et favorise la prise en charge du processus par les pays, et qu'elle se focalise encore plus sur ses performances et son impact, notamment en faisant un effort plus vigoureux pour étendre pour ainsi dire à tous les pays bénéficiaires son programme de prêts basés sur les résultats.

Du côté de l'offre, nous avons le sentiment que le travail de diagnostic effectué par la Banque, notamment dans le cadre des évaluations de la pauvreté, des examens des dépenses publiques et des études économiques et sectorielles, gagnerait à suivre une approche plus globale. Nous voyons en effet l'optique évoluer dans le sens des problèmes d'ordre systémique, qu'il convient de traiter au moyen d'instruments de type programmatique plutôt que dans le cadre de projets ponctuels. Cette évolution dans le sens d'une focalisation sur les priorités majeures et sur une approche programmatique de haute qualité renforceront le rôle de la Banque ainsi que la pertinence et l'impact de son action. Cela dit, tout en soutenant cette direction globale, nous devons veiller à ce que les mécanismes propres à assurer la qualité et le respect de ces orientations se mettent en place en conséquence, et éviter d'excéder ses capacités de gestion. Il nous semble fondamental d'étendre également aux prêts-programmes l'application des principes de sauvegarde, sous forme par exemple d'évaluations environnementales. Nous souhaiterions recevoir de la Banque des propositions sur ce qui pourrait être fait pour renforcer encore et adapter le respect des principes de sauvegarde, tout en faisant en sorte que la souplesse voulue soit maintenue sur le plan gestionnel et opérationnel.

Enfin, en écho à la récente déclaration du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du FMI sur l'objectif que partagent leurs organisations et qui consiste à « contribuer à améliorer la qualité de la vie et à réduire la pauvreté par une croissance équitable et durable », j'appelle de mes vœux un renforcement de la collaboration entre ces deux institutions dans les pays à revenu intermédiaire. La crise asiatique a mis en évidence les imbrications entre stabilité macroéconomique et financière, croissance et réduction de la pauvreté. Il n'y a pas que dans les pays à faible revenu que les problèmes d'ordre macroéconomique, structurel et social sont étroitement liés et imbriqués. L'expérience constructive de ce type que permet la coopération dans le cadre du processus des CSLP ainsi que des programmes d'évaluation du secteur financier est un exemple dont il y a lieu de se féliciter et qui montre la bonne voie.

Réduction de la pauvreté et biens collectifs mondiaux

En aidant les pays du monde entier à mettre en œuvre des politiques nationales avisées dans le domaine social, économique et écologique, la Banque mondiale contribue de manière primordiale à promouvoir la réalisation des objectifs fondamentaux que sont la paix et la stabilité à l'échelon mondial.

La Banque mondiale doit concentrer son action dans les domaines où il existe un lien évident entre un engagement sur le front des biens publics et l'impact de ses activités d'ordre national ou régional sur le développement, tels que ceux qui sont directement liés à la réduction de la pauvreté — par exemple, en ce qui concerne les maladies transmissibles comme le VIH/SIDA. Ses interventions doivent se focaliser en priorité sur le renforcement des capacités dans les pays en développement, dans le but :

- d'améliorer la mise en œuvre des conventions signées à l'échelon international (par exemple, en matière d'environnement) ;
- de permettre à ces pays de participer aux négociations internationales qui les intéressent (par exemple, dans le domaine commercial) ;
- d'améliorer leur accès aux ressources disponibles à l'échelon mondial (par exemple, les connaissances) ; et, le cas échéant,
- de contribuer encore à éliminer les problèmes qui peuvent être qualifiés de « maux planétaires », et à s'en prémunir.

Sur le long terme, dans la perspective d'une fourniture durable de biens publics mondiaux, nous devons nous donner pour double but d'accroître l'appui au secteur privé et de renforcer la participation de ce dernier. Cela nécessite l'établissement d'incitations appropriées pour amener des organismes privés et coopératifs à investir dans la production et la diffusion de ces biens. Mais il est certain qu'un besoin de financement additionnel, essentiellement de type concessionnel, se fait également sentir pour permettre la fourniture de biens de ce type qui sont d'une importance critique à court et moyen terme. Comme il n'y a guère de possibilités d'obtenir un volume substantiel de financement additionnel de ce type sur les ressources de la Banque mondiale, et comme il faut préserver l'intégrité financière et institutionnelle de cette dernière, trois options pourraient être envisagées :

- concentrer le Mécanisme d'octroi de dons pour le développement mis en place par la Banque sur les objectifs pertinents,
- renforcer la coopération avec les agents qui fournissent normalement un financement sous forme concessionnelle,
- mettre en commun des ressources concessionnelles (additionnelles) suivant un modèle du type de celui instauré par le Fonds pour l'environnement mondial.

Les questions en suspens concernant le financement nécessaire aux biens publics mondiaux devraient être examinées plus avant lors de la prochaine conférence sur le financement du développement.

Dans le contexte de ces discussions, un domaine particulier dans lequel une participation accrue de la Banque mondiale se justifie est certainement la promotion des droits fondamentaux des travailleurs et des normes fondamentales du travail. Permettez-moi de rappeler à ce sujet qu'à la 24^e session extraordinaire des Nations Unies sur le développement social (tenue en juin 2000 à Genève), la communauté internationale a lancé un appel explicite en faveur de la ratification et de l'application des conventions de l'OIT sur les droits fondamentaux des travailleurs.

Nous accueillons donc avec satisfaction les efforts entrepris par la Banque dans le domaine des questions touchant aux politiques du marché du travail et aux normes fondamentales du travail. Mais nous avons le sentiment qu'il y a encore plus à faire, et que la question des normes fondamentales du travail prises dans leur ensemble devrait être progressivement incluse dans l'ordre du jour de la communauté internationale et dans les politiques de la Banque elle-même. Promouvoir dans les pays en développement les droits fondamentaux des travailleurs reconnus au plan international doit aller de pair avec le processus tendant à accroître l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés.

Initiative PPTE renforcée

La mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée s'est considérablement accélérée au cours de ces derniers mois. Nous avons bon espoir que l'étape déterminante qui doit voir 20 pays accéder au point de décision avant la fin de l'an 2000 pourra être atteinte si nous continuons d'œuvrer dans l'esprit constructif et avec la détermination qui prévalent actuellement. Nous nous inquiétons toutefois du fait que le processus de mise en œuvre de l'initiative dans tous les PPTE admis à y prendre part risque d'être ralenti par des situations conflictuelles et par une méconnaissance flagrante des principes fondamentaux de bonne gouvernance.

Nous nous préoccupons en outre de deux problèmes interdépendants qui concernent l'objectif consistant à maintenir la dette à des niveaux tolérables une fois qu'elle aura été réduite dans le cadre de l'Initiative PPTE, à savoir :

- l'effet des fluctuations préjudiciables des prix des produits de base ; et
- les moyens à mettre en œuvre pour assurer le maintien de la dette à des niveaux tolérables une fois les allègements consentis.

L'effet des fluctuations préjudiciables des prix des produits de base qui sont intervenues durant l'année écoulée menace la crédibilité de l'Initiative PPTE renforcée. Compte tenu des fortes baisses enregistrées par les prix à l'exportation des produits de base (comme par exemple le café et le cacao), les PPTE pour lesquels le point de décision se situe en 2000 seront confrontés à des indicateurs de dette supérieurs aux seuils établis par l'initiative, même après les mesures d'allègement. Cela tient au fait que les données de fin 1999 servent au calcul de l'allègement de la dette pour les PPTE dont le point de décision est en 2000.

Pour éviter cette issue fâcheuse, nous demandons que soit exercée l'option prévue dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et consistant à revoir et ajuster le niveau des allègements de dette au point d'achèvement en cas de chocs externes défavorables graves. En procédant ainsi, on empêcherait une éventuelle perte de crédibilité pour l'initiative.

De plus, l'énorme hausse intervenue récemment dans les prix pétroliers alourdit considérablement la facture des importations de la plupart des PPTE, qui ont donc moins de ressources à leur disposition pour combattre la pauvreté et assurer un développement durable. Ce facteur n'est absolument pas pris en compte dans le calcul de la réduction de la dette, les importations n'étant pas incluses dans les indicateurs d'endettement utilisés. Dans ces conditions, ce n'est pas en procédant uniquement à des allègements de dette supplémentaires qu'on pourra pas résoudre le problème des termes de l'échange des pays en développement. Nous proposons donc de remédier à titre additionnel à cette situation en invitant la Banque mondiale et le FMI à renforcer suffisamment tous leurs programmes correspondants, et nous nous félicitons en conséquence de la position que le président Wolfensohn a clairement prise à cet égard.

Manifestement, la question qui se révèle être d'une importance capitale est celle du degré d'endettement tolérable à moyen et long terme. S'il existe un large consensus sur l'objectif consistant à maintenir les niveaux d'endettement en deçà des seuils fixés par l'Initiative PPTE, la question plus délicate est de savoir quel type de conclusion tirer si un pays dépasse ses seuils d'endettement après le point d'achèvement. Nous suggérons d'examiner de plus près cette question dans les mois qui viennent, dans l'optique d'un contrôle plus étroit des indicateurs de dette et d'un renforcement supplémentaire des capacités de gestion de la dette dans les pays emprunteurs.

Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)

Depuis notre dernière réunion, il y a eu beaucoup d'échanges de vues fructueux sur les aspects conceptuels relatifs aux CSLP, ce qui a permis de préciser et de clarifier encore le concept proprement dit ainsi que le rôle incombant aux parties concernées, y compris les institutions de Bretton Woods et les bailleurs de fonds. Il reste toutefois des questions en suspens à traiter, comme l'échelonnement des réformes macroéconomiques et structurelles, l'analyse de l'impact des interventions macroéconomiques sur les pauvres, la fixation d'un ordre de priorité approprié pour les principales interventions effectuées au titre des CSLP et les modalités des processus participatifs propres aux différents pays. Nous attendons de la Banque mondiale et du FMI qu'ils rompent d'une manière évidente avec les conditionnalités appliquées de longue date à leurs prêts et qu'ils se concentrent plutôt sur les priorités essentielles des CSLP, et ce dans le but de renforcer l'adhésion au processus, d'en accroître la transparence et d'en faciliter le contrôle.

À mesure que nos discussions se fixeront davantage sur les spécificités des pays concernés, nous privilégierons davantage les résultats escomptés, le suivi et la mise en œuvre concrète des CSLP. Nous devons être conscients du fait qu'améliorer l'impact des interventions publiques sur les pauvres exigera, dans bien des cas, des changements préalables au niveau de la structure, des processus et de la gestion des systèmes de prestations de services publics et des systèmes budgétaires et comptables correspondants. Il convient de prêter l'attention voulue aux problèmes systémiques qui se posent dans le secteur

public, y compris la corruption. Afin de traiter de ces problèmes, d'acquérir une crédibilité et de souligner toute l'importance que revêt cet effort, on pourrait peut-être recommander que certains pays établissent une période d'essai intérimaire pour l'introduction de procédures spéciales régissant les dépenses dans le cadre des CSLP, comme les fonds anti-pauvreté, et propres à assurer de manière adéquate la planification, le ciblage, le décaissement et le suivi d'impact de ces dépenses, dans l'intérêt des populations concernées.

Cadre de développement intégré

L'approche des CSLP est une application concrète des principes du Cadre de développement intégré (CDI), mettant l'accent sur le partenariat et la prise en charge du processus par les pays, une bonne gouvernance, la responsabilité des résultats obtenus en termes de développement, et une perspective stratégique holistique et à long terme dans ce domaine. L'expérience accumulée jusqu'ici dans les pays pilotes du CDI est prometteuse, et j'aimerais encourager encore plus de pays à s'y joindre et à élaborer leur propre modèle de CDI. Bien que cette approche puisse être appliquée à l'ensemble des pays, dans le cas des pays à revenu intermédiaire, on aura peut-être intérêt, lors de l'introduction de cet instrument, à en limiter le champ d'application à des secteurs ou sujets donnés.

Le rôle de la Banque mondiale dans l'architecture financière internationale

Nous nous félicitons du rôle que joue la Banque sur la question de l'architecture financière internationale, et en particulier de sa nette focalisation sur les besoins des pays. Le processus constructif de collaboration qui a été établi dans ce domaine entre la Banque, le FMI et les autres acteurs internationaux, sur la base de rôles différenciés mais complémentaires, peut être considéré comme un exemple à suivre également dans d'autres domaines, où l'établissement de partenariats constructifs est la clé du succès.

Au-delà de l'impact qu'elle aura globalement sur la stabilité financière internationale, on s'attend à ce que la participation de la Banque procure à celle-ci des bénéfices tangibles au niveau de ses propres activités dans des pays et des secteurs donnés. Un début prometteur a déjà été fait dans le domaine des politiques et de la protection sociales. Dans ce même ordre d'idées, il convient d'évaluer soigneusement les expériences réalisées en matière de collaboration dans les domaines, entre autres, du secteur financier, du gouvernement d'entreprise, de la comptabilité et de l'audit, de manière à exercer une incidence supplémentaire sur la qualité globale des projets et des programmes à l'échelon des pays.

Engagement renouvelé de l'Allemagne à la lutte contre la pauvreté

Le Gouvernement allemand a activement contribué à inscrire le problème de la pauvreté à l'ordre du jour de la communauté internationale. L'Initiative PPTE renforcée, qui a été lancée l'année dernière lors du sommet du G-7 à Cologne, en est le résultat le plus tangible à ce jour. Mais il est impératif que cette initiative soit mise en œuvre de manière concluante, et mon gouvernement est résolu à faire encore avancer les choses.

En écho à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies à la communauté internationale pour qu'elle s'emploie, d'ici 2015, à réduire de moitié la population vivant dans une pauvreté extrême, le chancelier allemand Gerhard Schröder a exprimé la détermination du gouvernement et du peuple allemands à réaliser cet objectif et annoncé un plan d'action pour concrétiser de manière détaillée le programme envisagé par l'Allemagne.

Alors que nous travaillons à la préparation de notre plan, j'aimerais inviter d'autres partenaires et organisations internationales à entreprendre des activités analogues. Un effort complet et concerté est nécessaire de la part de tous les pays si l'on veut relever le défi de la pauvreté et réaliser les objectifs fixés.

**Déclaration de M. XIANG Huaicheng, Ministre des Finances
(République populaire de Chine)**

En ce début de millénaire, si de nouvelles perspectives de développement s'annoncent, le monde n'en est pas moins confronté simultanément à des défis redoutables. Née des technologies nouvelles, l'économie fondée sur le savoir croît de jour en jour et contribue au dynamisme de l'économie mondiale. La mondialisation rapide, marquée par une intégration croissante de l'activité économique et du commerce, offre des opportunités et des promesses sans précédent à l'humanité.

Cependant, le rythme du développement est inégal : les pays riches s'enrichissent, les pays pauvres s'appauvrissent. Pour résoudre ce problème, les membres de la communauté internationale doivent déployer des efforts concertés. Dans cette perspective, la Banque mondiale, en tant qu'institution multilatérale de développement, doit renforcer l'efficacité de l'action qu'elle mène pour aider les pays en développement. C'est pourquoi je suis vivement intéressé par le débat sur le rôle de la Banque et les questions connexes qui se déroule au Comité.

Biens collectifs mondiaux

Il faut avant tout que la notion de biens collectifs mondiaux soit bien définie. De plus, pour fournir ces biens, la Banque mondiale et les autres institutions multilatérales doivent respecter le principe de la neutralité politique et représenter au même titre les intérêts de chacun de leurs pays membres. Elles doivent participer à ce processus compte tenu de leur mandat, de leur charte et de leur avantage comparatif, en vue de promouvoir un développement équilibré de l'économie mondiale et la réduction de la pauvreté. Étant donné la multiplicité des biens collectifs mondiaux, la Banque mondiale ne saurait les fournir tous. Il conviendrait qu'elle commence par s'occuper de domaines incontestés, tels que l'environnement et les maladies transmissibles.

En raison de leurs caractéristiques particulières, le financement des biens collectifs mondiaux est tributaire de ressources concessionnelles. Toutefois, ces ressources doivent avoir un caractère additionnel et non pas provenir de mécanismes de financement du développement déjà insuffisants. Les pays industriels doivent incontestablement fournir de nouvelles ressources pour financer l'offre de biens collectifs mondiaux.

La réduction de la pauvreté et le développement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Nous avons toujours affirmé que la stratégie d'aide de la Banque mondiale doit s'adapter aux différents stades de développement et à la situation particulière de chaque pays bénéficiaire. Il ne fait aucun doute, selon nous, que la Banque doit continuer à aider les pays emprunteurs de l'IDA et poursuivre ses efforts pour aider à résoudre les problèmes de développement économique des pays emprunteurs de la BIRD. Le revenu par habitant de beaucoup d'emprunteurs de la BIRD, qui abritent la majorité des pauvres du monde, reste très bas. Même si certains ont accès aux marchés financiers internationaux, cet accès demeure très limité et incertain, et il est loin d'être à la mesure des besoins financiers énormes de la lutte contre la pauvreté et du développement à long terme. Dans l'intervalle, le développement du secteur privé n'en est qu'à ses débuts dans ces pays. La mission de promotion du développement économique et de réduction de la pauvreté de la Banque est loin d'être achevée.

Il est très important que la Banque trouve un juste milieu, dans l'aide qu'elle apporte aux pays membres, entre : 1) le secteur privé et le secteur public ; 2) les prêts en faveur de programmes et les prêts en faveur de projets ; et c) les réformes et le développement.

Les pays bénéficiaires doivent formuler leur programme de réformes et de développement en toute indépendance. Non seulement la stratégie d'aide de la Banque doit reposer sur la stratégie des pays bénéficiaires, mais en outre, et surtout, elle doit être préparée et élaborée en collaboration avec les pays intéressés, cela afin d'éviter de leur imposer des stratégies unilatérales.

Cadre de développement intégré (CDI)

Tous les pays décidés à promouvoir le développement social et économique à long terme doivent formuler leur stratégie selon une approche intégrée. Nous approuvons le CDI, dans son principe, mais nous pensons qu'il est impératif, dans la formulation et l'exécution des stratégies d'aide aux pays, de trouver le juste milieu entre le principe suivant lequel les pays eux-mêmes doivent être aux commandes et le rôle des organismes d'aide internationaux.

Des progrès ont certes été réalisés pendant la phase pilote, mais de nombreux défis restent à surmonter. Il n'est pas réaliste d'encourager les pays à appliquer à bref délai un vaste programme de développement et de réformes économiques, sociales et structurelles, étant donné les contraintes politiques, économiques, développementales et institutionnelles auxquelles ils sont confrontés.

Nous pensons que, vu leur complexité, les changements sociaux et structurels ne peuvent s'effectuer que lentement. C'est pourquoi il faut éviter toute précipitation dans la mise en œuvre du CDI et on ne peut pas s'attendre à ce que les pays en développement remplissent toutes les conditions du jour au lendemain. Nous partageons l'opinion suivant laquelle, aux niveaux macroéconomique et stratégique, les pays doivent présenter une stratégie globale, systématique et à long terme. Cependant, au stade de la mise en œuvre, il faut laisser les pays décider de l'échelonnement et de la cadence des opérations, compte tenu

de leur situation particulière. Il convient de respecter totalement la liberté et le choix des pays bénéficiaires et de fournir une assistance appropriée aux pays souffrant de carences institutionnelles.

Qui plus est, les organismes d'aide, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, doivent prendre des mesures concrètes pour améliorer la coordination entre eux. Ils doivent ouvrir la voie dans la mise en œuvre du CDI en harmonisant leurs procédures respectives.

Il est nécessaire de mettre l'accent sur une large participation du public aux processus de décision. Cependant, les règles du jeu de ces processus et les procédures de participation doivent être établies dès le départ. Les objectifs et les responsabilités doivent être clairement définis, et il faut rechercher des moyens efficaces de résoudre les cas difficiles lorsqu'il est impossible de parvenir à un consensus et que les opinions restent divisées. Il importe de mettre l'accent sur l'efficacité des consultations, d'encourager différentes méthodes de concertation et de respecter pleinement les systèmes sociaux et politiques des différents pays.

Politisation de la Banque

Depuis quelques années, la complexité de la situation internationale a intensifié la politisation de la Banque mondiale. Celle-ci s'occupe de plus en plus des affaires politiques intérieures des pays membres emprunteurs. Dans ses décisions, elle est plus que jamais influencée par certains actionnaires et par des ONG animées par des motivations politiques et elle est de moins en moins sensible aux préoccupations et aux intérêts légitimes des pays en développement.

Cette politisation compromet gravement les intérêts de ces pays, en particulier des petits pays. Étant donné les structures de la Banque et la répartition des voix dans cette institution de développement, la Banque ne peut représenter équitablement les intérêts politiques de tous ses pays membres. C'est pourquoi il ne lui appartient pas de se mêler de questions politiques, sinon, elle deviendra à terme un outil politique pour un petit nombre de pays et cette évolution sera préjudiciable aux droits légitimes des pays en développement. Ainsi, le projet de lutte contre la pauvreté dans l'Ouest de la Chine, de même que plusieurs projets dans d'autres pays, a été victime de ce phénomène de politisation.

En appliquant ses stratégies d'aide au développement, la Banque ne doit pas être obsédée par le désir de résoudre des questions telles que la gouvernance et les réformes institutionnelles, qu'il appartient aux pays eux-mêmes de résoudre, car cela l'empêcherait de se consacrer à sa mission fondamentale de développement et de transfert de ressources.

Depuis quelques années, nous sommes extrêmement préoccupés par la baisse constante de l'aide publique et la multiplication de conditionnalités difficiles à respecter. La Banque affecte de moins en moins souvent ses ressources aux problèmes réels et concrets des pays en développement, au profit d'évaluations institutionnelles, de diagnostics et de consultations toujours plus sophistiqués, mais souvent inutiles. Qui plus est, on ne se préoccupe pas suffisamment des distorsions de l'ordre économique international, tandis qu'on critique injustement les faiblesses sociales et institutionnelles des pays en développement.

L'expérience montre que le meilleur moyen pour la Banque mondiale de s'acquitter de sa mission de développement consiste à appliquer pleinement son mandat. Nous demandons instamment à la direction de la Banque et à tous les pays membres de s'en tenir strictement aux Statuts de la Banque, en particulier pour ce qui est du principe suivant lequel la Banque doit uniquement se fonder sur des considérations économiques pour servir ses pays membres. Elle ne doit pas céder aux pressions politiques exercées par certains membres, mais opposer une ferme résistance aux tentatives de politisation et conserver sa neutralité politique.

Frais liés aux opérations de la Banque

Depuis quelques années, les frais supportés par les emprunteurs dans le cadre des opérations de la Banque ont considérablement augmenté, atteignant même des niveaux intolérables. Parmi les principales causes de ce phénomène, je citerai : 1) les politiques de sauvegarde, qui sont souvent interprétées arbitrairement, et les normes, qui sont inutilement élevées ; 2) la prolifération rapide des évaluations et des diagnostics ; 3) la lourdeur des charges afférentes aux prêts, en dépit des objections vigoureuses de tous les pays en développement. Tous ces facteurs contribuent à l'alourdissement des frais liés aux opérations de la Banque et des charges supportées directement ou indirectement par les pays emprunteurs.

La lourdeur de ces frais limite la mesure dans laquelle la Banque peut aider les pays en développement, amoindrit l'efficacité de son action de développement et explique en partie la baisse spectaculaire des prêts survenue au cours du dernier exercice, dont le volume a même été inférieur au volume d'avant la crise.

Ce problème mérite l'attention urgente de tous les pays membres. En tant qu'institution financière de développement, la Banque doit agir pour simplifier et rationaliser ses procédures de protection, ses diagnostics et ses évaluations. L'une de ses premières priorités doit être d'améliorer la qualité de ses produits et de réduire le coût de ses prestations, de manière que ses prêts soient compétitifs.

Face à une mondialisation rapide, la communauté internationale compte sur la Banque pour s'attaquer à un grand nombre de nouveaux dossiers. À cet effet, la Banque doit être plus à l'écoute des pays en développement et les aider à résoudre les problèmes spécifiques posés par leur développement. C'est seulement en agissant de la sorte que la Banque pourra être plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement.

Déclaration de Monsieur Tertius Zongo, ministre de l'Économie et des Finances (Burkina Faso)

C'est un honneur pour moi de m'adresser, pour la première fois, à cet auguste groupe. Je tiens tout d'abord, à souhaiter, la bienvenue au nouveau Président du Comité que nous venons de désigner, Monsieur Yshwant Sinha, Ministre des Finances de l'Inde. Par la même occasion, je voudrais rendre hommage au Président sortant, Monsieur Tarrin Nimmanahaeminda, Ministre des Finances de la Thaïlande, qui s'est acquitté de ses responsabilités avec beaucoup d'efficacité et de dignité durant son mandat.

Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de mon groupe de pays, notre appréciation au Président de la Banque mondiale, Monsieur James D. Wolfensohn, ainsi qu'au Directeur général du Fonds monétaire international, Monsieur Hörst Kohler, pour leurs excellentes communications écrites et pour la qualité des documents que les services des deux institutions ont mis à notre disposition. Mes remerciements s'adressent aussi au Secrétaire Exécutif du Comité, Monsieur Alexander Shakow, pour l'organisation excellente de nos travaux à l'occasion de cette 64^{ème} réunion.

Mon intervention sera articulée autour des six points de l'ordre du jour, à savoir : la réduction de la pauvreté et les biens collectifs mondiaux; l'aide au développement national des pays membres ; le cadre de développement intégré (CDI); la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et l'Initiative (PPTE); et, enfin, le rôle de la Banque dans la nouvelle architecture financière internationale.

Avant tout, je voudrais dire un mot sur le problème du transfert des ressources en direction des pays en développement. A la lumière du document mis à notre disposition et intitulé : « Tendances récentes du transfert de ressources aux pays en développement », je conclus que le flux de ressources concessionnelles en direction de nos pays continue d'être une source de préoccupation. Certes, l'aide publique au développement (APD) a enregistré un accroissement en 1999, confirmant ainsi la timide progression amorcée en 1998. A 41 milliards de dollars américains, en effet, l'aide concessionnelle s'est accru au taux de 11%. Toutefois, cette évolution reflète deux développements importants. En premier lieu, le chiffre absolu de 41 milliards de dollars est inférieur d'environ 5 milliards de dollars au montant correspondant de 1994, représentant ainsi une réduction de 10%. Deuxièmement, l'augmentation enregistrée ces deux dernières années reflète, en grande partie, une expansion substantielle du programme spécial d'assistance en provenance du Japon en faveur des pays touchés par la crise financière asiatique ainsi que l'aide de l'Union européenne et de la communauté internationale en faveur du Kosovo. L'aide publique au reste des pays en développement, particulièrement à l'Afrique, n'a pas augmenté. C'est pourquoi, pour les pays les plus pauvres, qui n'ont pas d'accès aux marchés de capitaux et parmi lesquels figurent beaucoup de pays de l'Afrique au sud du Sahara, nous réitérons notre appel pour un accroissement de l'aide concessionnelle.

1. Réduction de la pauvreté et biens collectifs mondiaux

Dans le contexte de la globalisation, la communauté internationale est confrontée à plusieurs défis, y compris la nécessité de créer et de financer la production des biens collectifs internationaux. Bien que ces problèmes ne soient pas tous nouveaux, leur caractéristique commune est la question de la répartition du coût de leur provision. La communauté internationale doit pouvoir reposer sur des contributions volontaires, provenant de ceux qui sont plus nantis, afin d'assurer le financement dans l'intérêt de tous. Dans ce contexte, nous savons que la Banque mondiale, en collaboration avec d'autres partenaires au développement, a déjà participé au financement de plusieurs de ce type de biens dans le passé, par la mise à disposition, soit des ressources financières, soit de son expertise. Nous sommes de l'avis que la Banque devrait continuer à participer à ces opérations, dans tous les cas où son action pourrait représenter une valeur ajoutée réelle et pourrait, éventuellement,

servir de catalyseur aux ressources d'autres origines compte tenu notamment de son avantage comparatif.

Les domaines d'intervention identifiés dans le document soumis à notre attention sont appropriés. Nous appuyons notamment les interventions destinées à faciliter un mouvement libre et ordonné de l'information, du capital, du commerce et du travail ; la lutte contre les abus financiers ; l'inclusion plutôt que l'exclusion dans le domaine du commerce international ; la protection de l'environnement et les ressources naturelles ; et, enfin, le partage du savoir et des connaissances. Étant donné l'accélération de la mondialisation, nous souhaitons que la Banque puisse aussi intensifier son programme d'assistance à l'intégration régionale, qui assure une bonne transition à l'intégration mondiale. Par ailleurs, face à la persistance de conflits dans plusieurs pays de l'Afrique au sud du Sahara et l'aggravation de la pauvreté qui en résulte, nous lançons un appel à la Banque et à d'autres institutions multilatérales, en particulier le Fonds monétaire international, d'adopter de nouvelles approches plus créatives en vue de s'attaquer à ce problème et de donner aux pays concernés une assistance appropriée leur permettant d'organiser une transition paisible vers la reconstruction et de renouer les relations normales avec les institutions de Bretton Woods. Ceci implique aussi, pour la Banque, des ressources budgétaires adéquates permettant à celle-ci d'intensifier ses actions collectives.

2. Aide au développement national : le rôle de la Banque mondiale et les instruments employés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Nous avons pris connaissance du document que la Direction et les services de la Banque ont soumis à notre attention, de même que les conclusions des débats du Conseil d'administration de la Banque au sujet du rôle que la Banque joue, en tant qu'institution d'aide au développement, dans le programme de travail continu sur le renforcement de l'architecture financière internationale

L'approche de la Banque dans ce domaine a évolué au cours des dernières années compte tenu des réflexions continues sur le sujet et en fonction de l'évolution de sa stratégie d'aide aux pays ainsi que des responsabilités des autres institutions financières internationales, en particulier le Fonds monétaire international (FMI). À cet égard, la Banque doit tenir compte de la gamme de plus de cent pays qu'elle est appelée à servir. Ils ont chacun des caractéristiques et des besoins propres. Certains sont des petits États, d'autres sont des grands systèmes fédéraux ; certains des pays sont très pauvres, d'autres sont des pays à revenu intermédiaire. Malgré ces différences, ces pays sont généralement pauvres et n'arrivent pas à assurer, à leurs habitants, un niveau de développement socio-économique correspondant à leur potentiel économique. Comme le document nous l'indique, l'assistance de la Banque mondiale, à ces pays, est fondée sur une approche au cas par cas, s'appuyant sur une vision appropriée, un bon diagnostic, la programmation des interventions et les résultats. En cette matière, la définition de la vision d'un pays est la prérogative du pays lui-même. La Banque mondiale, de même que le Fonds monétaire international, peuvent fournir une assistance sous forme d'avis professionnels fondés sur un diagnostic des politiques et institutions que le pays doit mettre en place pour réaliser sa vision. Ces avis doivent être incorporés dans des plans d'assistance de ces institutions en faveur du pays.

S'agissant des pays à faible revenu, nous souscrivons à l'approche actuelle, qui est ancrée sur le cadre stratégique de réduction de la pauvreté et la croissance (CSLP) et qui explicite la stratégie de lutte contre la pauvreté mise au point par le pays sur la base des principes du cadre de développement intégré (CDI). Cette même approche est appropriée pour l'approbation par le FMI de l'aide fournie au titre de la Facilité de réduction de pauvreté et la croissance (FRPC), ainsi que pour les décisions en matière de l'Initiative renforcée de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Pour les pays à revenu intermédiaire, enfin, la Banque devrait aussi préciser des instruments par lesquels elle pourra intervenir dans ces pays pour réduire la pauvreté. La Banque a déjà innové dans ce domaine, notamment en utilisant de nouveaux instruments en temps de crise, y compris les prêts exceptionnels à l'ajustement structurel et les garanties subordonnées à des réformes. Nous l'encourageons à poursuivre ses réflexions en vue de systématiser et de préciser un modèle d'intervention et, le cas échéant, des instruments nouveaux.

3. Le cadre du Développement intégré (CDI) - Rapport d'activité

Nous saluons le rapport d'activité préparé par la Direction et les services de la Banque mondiale sur la mise en œuvre du programme pilote relatif au Cadre de développement intégré (CDI). Dès son introduction, nos pays ont adopté le concept du CDI qui est une approche globale du développement et qui tient compte à la fois de considérations macro-économiques et structurelles, humaines et du développement physique. Nous continuons à appuyer les quatre principes interconnectés sur lesquels le CDI est fondé, à savoir, une vision globale et une stratégie à long terme ; le renforcement de l'appropriation des objectifs et actions de développement par le pays ; une recherche systématique de partenariats stratégiques avec les principaux individus et institutions concernés à l'intérieur et à l'extérieur ; et, enfin, la nécessité de rendre compte des résultats des efforts et programmes de développement.

L'expérience de l'application du CDI dans un nombre de pays pilotes, y compris, dans notre groupe, la Côte d'Ivoire, est encourageante. Le document soumis à notre attention indique clairement les aspects qui ont réussi et ceux qui n'ont pas. Dans l'ensemble cependant l'expérience progresse bien dans les pays pilotes. Des stratégies à long terme ont été adoptées dans plusieurs de ces pays, tenant compte des aspects macro-économiques mais aussi de ceux structurels et humains. Des progrès ont été aussi réalisés au plan des consultations avec tous les groupes intéressés. En revanche, comme le note le document, l'on a éprouvé parfois des difficultés en rapport avec les sensibilités politiques locales. Nous avons également noté que le CDI est largement utilisé dans le processus de l'élaboration du CSLP. Nous appuyons, en conséquence, la généralisation du CDI au même titre que le CSLP qui se fonde sur le CDI.

4. Mise en œuvre des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et l'Initiative PPTE - Rapport d'étape.

Nous nous réjouissons d'examiner ce premier rapport consacré à la mise en œuvre de l'Initiative renforcée de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉs). Cette nouvelle démarche, fondée sur la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays lui-même et présentée dans ce que l'on a appelé : « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) », nous paraît très appropriée pour définir le contexte de l'aide concessionnelle apportée par les institutions de Bretton Woods aux pays à faible revenu.

Nous sommes en faveur du concept d'un CSLP, appuyé par une évaluation conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et considérée, par les Conseils d'administration de ces deux institutions, comme fondation du nouvel arrangement au titre de la Facilité de réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) ainsi que de principales décisions — détermination du point de décision et du point d'achèvement — concernant l'Initiative PPTE pour les pays emprunteurs de l'IDA. L'objectif fondamental des programmes d'accompagnement que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international mettent en place est d'appuyer l'effort global, mené par le pays, en vue de donner à la réduction de la pauvreté la priorité qu'elle mérite dans la stratégie du développement. Les institutions de Bretton Woods contribuent ainsi à renforcer l'efficacité de la stratégie du pays et à servir de catalyseur au soutien éventuel des autres partenaires extérieurs au développement. Une bonne stratégie de lutte contre la pauvreté suppose une large concertation avec le Parlement et avec d'autres organes démocratiques du pays ; de la société civile ; et surtout des intéressés eux-mêmes, c'est à dire les pauvres. Enfin, pour être efficace, le CSLP doit s'inspirer des principes du Cadre de développement intégré (CDI). Ceux de nos pays qui ont déjà élaboré un CSLP, intérimaire ou à part entière, comme c'est le cas de mon pays, le Burkina Faso, se sont rendus compte de la complexité de ce processus de consultation interne, mais aussi de ses effets bénéfiques sur le dialogue national.

S'agissant de l'Initiative PPTE, nous notons qu'elle a été renforcée par une série d'innovations, approuvées par ce Comité ainsi que le Comité intérimaire, sous une réserve importante, la disponibilité du financement. Nous avons réalisé des progrès dans la mise en œuvre de l'Initiative, notamment en ce qui concerne le traitement des dossiers introduits par pays. En revanche, sous l'angle de la mobilisation des financements attendus, les progrès sont moins évidents. Nous lançons un appel pour une accélération du bouclage du financement de l'Initiative. Dans ce contexte, nous faisons appel également aux bailleurs de fonds de prendre en compte, lors des négociations de la "Treizième reconstitution des ressources de l'IDA", les besoins effectifs de financement, par l'IDA, des objectifs de développement ainsi que, le cas échéant, la part non financée éventuelle du coût de l'Initiative renforcée qui incombe à l'IDA. Par ailleurs, nous attirons l'attention de la communauté internationale sur la situation des institutions régionales et sous-régionales dont la participation à l'initiative ne présente d'intérêt réel pour leurs pays membres que dans l'hypothèse d'un apport de concours extérieurs adéquat pour compenser les importants manques à gagner qui découleraient des allègements de dette à consentir dans le cadre de cette participation. C'est le cas notamment de la Banque africaine de développement et de la Banque Ouest africaine de développement.

5. Le point sur la capacité financière de la BIRD

Nous avons pris note de la note de la Direction de la Banque sur la situation financière courante de cette institution. Cette note répond à la demande du Comité, formulée à la réunion du 17 avril 2000, de recevoir, de la Direction, un rapport régulier dans le but de suivre l'évolution financière de la Banque pendant une période d'observation. Nous nous félicitons, à cet égard, de constater que la capacité d'absorption des risques de la Banque demeure adéquate et, qu'à moins d'une détérioration brusque de la situation internationale qui pourrait affecter cette capacité, la Banque n'adoptera aucune mesure d'urgence et continuera à observer simplement sa situation financière. Au cas, où celle-ci viendrait à se détériorer d'une manière inattendue, la Banque serait obligée de reconsidérer les mesures de redressement parmi celles qui lui avaient été proposées dans un rapport récent d'un Comité dit des "Sages".

Dans l'éventualité d'une telle situation d'urgence, nous ne pouvons que réitérer notre appel pour que toute réponse de la Banque, à une telle évolution, ne puisse pas affecter défavorablement le niveau et le mode qui seraient retenus pour les transferts de ressources à destination de l'IDA et autres programmes d'assistance aux pays pauvres comme l'Initiative PPTE, le projet d'initiative en faveur du renforcement des capacités en Afrique, le programme d'assistance au profit des pays sortant de conflits, etc.

6. La Banque et l'architecture financière internationale — Rapport d'activité

Nous saluons, enfin, le rapport d'avancement de réflexions sur le rôle du Groupe de la Banque mondiale dans le cadre du renforcement de l'architecture financière internationale préparé par les services et la Direction de la Banque mondiale. A la lumière des récentes crises financières, qui ont affecté d'abord le Mexique ensuite l'Asie, la communauté internationale s'est logiquement embarquée dans la recherche de moyens de prévenir ce type de crises dans le futur. Nous apprécions l'initiative de collaboration entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à cet égard. Les deux institutions ont procédé à une division de travail entre elles et vont maintenant approfondir leurs réflexions chacune dans le domaine de leur avantage comparatif. Nous sommes d'avis que le rôle de la Banque dans ce cadre soit déterminé par son mandat de réduire la pauvreté, par sa connaissance des problèmes spécifiques des pays concernés et par son engagement dans les questions de développement. Dans ce contexte, la Banque devrait concentrer son attention sur la préparation des standards, l'évaluation et la réforme du secteur financier, l'administration des entreprises, la comptabilité et l'audit, l'insolvabilité et les droits des créiteurs ainsi que la gestion de la dette et la protection sociale. Aussi pouvons-nous appuyer les initiatives entreprises par la Banque relatives au programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) ; les rapports sur le respect des standards et codes (ROSCS) dans lesquels elle joue un rôle de chef de file, l'administration des entreprises, la comptabilité et l'audit, le régime d'insolvabilité ainsi que la préparation des orientations en matière de gestion de la dette et un manuel du praticien pour le développement des marchés financiers locaux pour la dette gouvernementale.

Déclarations écrites des observateurs

Outre les déclarations ci-dessus des Membres, les déclarations ci-après ont été soumises par les Observateurs :

Déclaration de M. Jean-Claude Faure, président du Comité d'aide au développement (CAD)

LE PARTENARIAT POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : DE L'ENGAGEMENT À LA RÉALISATION

C'est sur ce thème que les ministres et les responsables des agences de coopération, rassemblés en mai 2000 dans le cadre de leur réunion annuelle à haut niveau du Comité d'aide au développement, ont adopté une déclaration de politique générale qui exprime clairement la ferme volonté de la communauté internationale des bailleurs d'aide bilatérale de combattre la pauvreté au moyen de partenariats ne se contentant pas de faire directement intervenir les gouvernements des pays partenaires, mais aussi la société civile et le secteur privé.

Les vues de la communauté internationale sur ces questions étant aujourd'hui plus proches que jamais, cette déclaration privilégie à juste titre la réalisation des objectifs communs. Et elle ne se limite pas aux travaux en cours, mettant en lumière les grands dossiers de demain à travers les questions suivantes :

- Comment aborder la coopération pour le développement aussi efficacement que possible dans les pays dont les politiques et les résultats ne contribuent pas encore à réduire l'incidence de la pauvreté (notamment là où un conflit est en cours ou vient tout juste de s'achever) ?
 - Comment faciliter la tâche des pays partenaires tenus de se conformer aux procédures multiples et différentes des bailleurs de fonds ?
 - Comment associer efficacement la société civile et le secteur privé aux stratégies de lutte contre la pauvreté ?
 - Comment rendre les pays en développement mieux à même de tirer parti de la mondialisation et d'en gérer les impacts ?
 - Comment encourager efficacement une plus grande cohérence des politiques globales des pays de l'OCDE pour atteindre les objectifs internationaux de développement ?

Le CAD travaille actuellement sur ces questions. Un cadre de réduction de la pauvreté est sur le point d'être arrêté en coopération étroite avec les gouvernements, la société civile et les organisations internationales, partout dans le monde. La cohérence des politiques, un aspect qui s'articule sur ce cadre, est actuellement examinée dans le contexte de l'OCDE au sens large, l'objectif étant de préparer une liste des points permettant d'assurer cette cohérence. Un guide du renforcement des capacités commerciales pour promouvoir la croissance au profit des pauvres est également en cours de préparation. Ces différents instruments seront présentés à la prochaine réunion à haut niveau du CAD, en avril 2001.

En outre, le Forum annuel du CAD sur le partenariat pour le développement, qui se déroulera en décembre, sera axé sur la participation de la société civile aux stratégies de lutte contre la pauvreté. Enfin, la réunion de niveau de l'an prochain s'attaquera aux problèmes que soulèvent les mauvaises performances.

Il est indispensable que les banques multilatérales de développement, le FMI, les Nations Unies et ses différents organismes, et les nombreuses autres organisations qui combattent la pauvreté participent résolument et activement à ces actions. Celles-ci devront porter leurs fruits au niveau des cadres nationaux qui ont pris forme au cours des deux dernières années. Ce travail, difficile à exécuter, suppose une nette évolution des méthodes des bailleurs de fonds. Mais un tel effort concerté de tous les bailleurs de fonds, dont le moteur sera de plus en plus les gouvernements des pays en développement eux-mêmes, en coopération étroite avec la société civile des pays concernés, peut réellement stimuler la croissance et rendre réalisables les objectifs internationaux de développement.

LE PARTENARIAT POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : DE L'ENGAGEMENT À LA RÉALISATION

À l'aube du XXI^e siècle, nous réaffirmons notre volonté d'atteindre les objectifs internationaux de développement et définissons les grandes orientations et actions suivantes pour mettre en œuvre les politiques de coopération pour le développement.

1. Il y a quatre ans nous avons défini une vision d'un partenariat mondial pour le développement. Dans notre rapport intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, nous avons axé notre réflexion sur les objectifs suivants, qui résultent des engagements pris par la communauté internationale lors des principales conférences organisées par Nations Unies pendant les années 90 :

Réduire au moins de moitié le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays en développement d'ici à 2015 (Copenhague).

Rendre l'enseignement primaire universel dans tous les pays d'ici à 2015 (Jomtien, Beijing, Copenhague).

Obtenir des avancées indéniables vers la parité des sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes en supprimant toute disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 (Le Caire, Beijing, Copenhague).

Réduire des deux tiers les taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans d'ici à 2015 (Le Caire).

Réduire des trois-quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015 (Le Caire, Beijing).

Dans le cadre des soins de santé primaires, donner accès aux services de santé génésique, notamment à des méthodes sûres et fiables de planification familiale, à toutes les femmes et jeunes filles en âge de procréer, le plus rapidement possible et au plus tard d'ici à 2015 (Le Caire).

Mettre en œuvre les stratégies nationales de développement durable dans tous les pays d'ici à 2005, afin d'inverser la tendance actuelle à l'appauvrissement des ressources environnementales et à l'accumulation des substances dangereuses, d'ici à 2015 (Rio).

Continuer à s'intéresser aux aspects qualitatifs du développement indispensables pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus ; il s'agit notamment du renforcement des capacités pour favoriser un mode de gestion publique efficace, démocratique et responsable, de la protection des droits de l'homme et du respect de l'état de droit (Copenhague, Vienne).

2. Au cours des quatre dernières années, en partenariat avec les pays en développement et les organisations multilatérales, nous avons réalisé des progrès importants sur la voie de l'élaboration d'un modèle de coopération pour le développement plus efficace, notre objectif commun. L'adoption d'une série d'indicateurs de notre progression dans la réalisation des objectifs internationaux de développement est au nombre de ces avancées. Notre réunion nous a permis de réaffirmer, aux côtés des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, notre volonté commune de bâtir ce large partenariat. Et nous appelons de nos vœux le resserrement de notre coopération au niveau des cadres nationaux.

Lutte contre la pauvreté

La coopération pour le développement repose aujourd'hui sur une interprétation large et pluri-dimensionnelle de la pauvreté.

3. L'élimination totale de la pauvreté est un objectif partagé par l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes en train de définir une perspective large et pluridimensionnelle d'une réduction de l'incidence de la pauvreté, qui s'articule notamment sur des politiques de promotion d'une croissance économique au profit des pauvres, se traduisant par une élévation largement répartie des revenus, sous l'impulsion du secteur privé. L'investissement dans les services sociaux de base (éducation, santé et eau) joue également un rôle clé dans cette perspective. L'approche retenue permet également, conjointement avec les gouvernements et la société civile, d'aborder les questions d'équité ainsi que les risques et la vulnérabilité qui caractérisent les pauvres, tout en aidant ces derniers à se démarginaliser et à échapper à des conditions de vie inacceptables à travers l'exercice de leurs droits et de leurs aptitudes.

4. Au bout du compte, la coopération pour le développement s'exprime à travers notre intérêt commun pour la paix et le développement durable, et notre adhésion au principe d'égalité des droits de tous les êtres humains. Ces normes reconnues par tous sont consacrées par la Charte des Nations Unies, la Déclaration des droits de l'homme et les conventions qui en découlent.

5. La parité des sexes et l'autonomie des femmes dans tous les aspects de la vie économique, sociale et politique font partie intégrante de cette vaste action de lutte contre la pauvreté. La promotion de la viabilité écologique est tout aussi importante. Il faut donc systématiquement tenir compte de ces dimensions dans tous les aspects du développement.

6. Nous avons demandé au CAD d'élaborer un cadre de réduction de la pauvreté, qui jettera les fondements de politiques et d'actions plus efficaces et les plus cohérentes.

Adhésion et partenariat

Le partenariat avec des pays en développement qui adhèrent pleinement à l'action menée est le fondement de notre coopération.

7. C'est au gouvernement et la population de chaque pays en développement qu'il appartient au premier chef de combattre la pauvreté. Le rôle de la coopération pour le développement est de contribuer à des politiques nationales reposant sur l'autonomie et la responsabilité des pays partenaires. Basés sur une vision commune des besoins, des capacités et des objectifs, l'adhésion et le partenariat — qui font notamment intervenir l'État et les collectivités locales, mais aussi la société civile et le secteur privé des pays bailleurs de fonds comme des bénéficiaires de l'aide — sont les fondements de notre coopération avec les pays partenaires. Cela passe par la mise en place et le renforcement de la capacité des pays en développement à poser eux-mêmes les diagnostics nécessaires et à prendre les mesures voulues dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et du développement en général.

8. Un programme visant à renforcer l'adhésion et les partenariats a déjà pris forme ces dernières années ; il s'organise autour des éléments suivants : cadres communs d'exécution des programmes ; coordination pilotée par les pays partenaires ; transparence, simplification et, lorsque cela est possible, progression constante vers une harmonisation des procédures des bailleurs de fonds, notamment celles portant sur les audits et la passation des marchés de biens et de services ; poursuite de l'effort en faveur d'un déliement de l'aide ; mesures visant à prévenir la prolifération de projets isolés ; recours plus large aux capacités locales ; activités conjointes de suivi et d'évaluation ; amélioration de la cohérence ; et modes de financement inédits.

9. Bien que nous soulignons l'importance de la transparence et de la justification de l'emploi de l'aide, y compris chez nos propres partenaires, il nous faut continuer à déployer des efforts concertés pour réduire le grand nombre des procédures à respecter, une charge qui pèse lourdement sur les capacités limitées des pays partenaires. Chaque bailleur de fonds a ses propres procédures, par exemple en ce qui concerne l'information à communiquer, la passation des marchés et la supervision des projets. Et quand des structures autonomes de gestion sont mises en place dans le cadre de projets, elles drainent souvent les compétences les plus pointues des administrations publiques et de la société civile, au préjudice du renforcement des capacités des institutions publiques et autres. Il faut mettre fin à de telles pratiques et travailler de concert pour soutenir des programmes nationaux faisant intervenir les pouvoirs publics et la société civile.

10. Nous nous félicitons de la convergence des membres de la communauté internationale vers la formule des cadres de développement global à l'échelon national, qui s'articuleront autour de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (comme dans le cas des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté établis à l'initiative des pays). Ces

expériences laissent bien augurer de l'application des principes de partenariat sur le terrain dans plusieurs pays partenaires. Cet effort doit aujourd'hui se poursuivre et devenir le fil conducteur de la coopération pour le développement. Il faut du temps avant qu'un pays s'investisse pleinement dans un processus qui suppose une confiance réciproque entre le gouvernement, la population et les partenaires extérieurs. Un certain nombre de problèmes fondamentaux restent toutefois à résoudre tant par les bénéficiaires que par les bailleurs de fonds. Nous demandons au CAD de définir les orientations qui permettront la mise en œuvre de cette politique de partenariat.

11. En abordant le développement sous l'angle du partenariat, on aura tendance à mettre l'accent sur la coopération bilatérale avec les pays ayant prouvé qu'ils étaient désireux et capables de prendre en charge le processus de leur propre développement. Ce constat, qui est important pour rendre l'aide plus efficace, s'appuie sur les résultats de travaux approfondis sur la façon de tirer le meilleur parti de l'aide pour lutter contre la pauvreté.

12. Dans le même temps, nous sommes très préoccupés par la situation des pays où cette volonté et/ou cette aptitude n'existe pas encore. Là où cette volonté existe, nous aiderons les gouvernements à acquérir les capacités et aptitudes institutionnelles qui leur permettront d'améliorer leurs politiques et leur gestion des affaires publiques. Trop souvent, les conflits en cours, ou terminés depuis peu, et la destruction des infrastructures viennent encore réduire les capacités nationales de ces pays, aggravant les problèmes que posent la pauvreté et la misère humaine, très fréquemment dans un contexte de surpopulation. De plus, certains de ces pays menacent en permanence d'entraîner les pays voisins dans un conflit violent. Parallèlement à l'aide humanitaire, nous leur serons le plus utile en les encourageant à appliquer des politiques destinées à prévenir de nouveaux conflits et à faire reculer durablement la pauvreté, et en les aidant à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles.

Mondialisation et cohérence des politiques

Une plus grande cohérence des politiques est indispensable pour permettre aux pays en développement de tirer parti de la mondialisation afin de faire reculer la pauvreté.

13. La coopération, les échanges et l'intégration à l'échelle mondiale sont dans l'intérêt de tous. La mondialisation ouvre de nouveaux horizons au partenariat avec les pays en développement, particulièrement dans les domaines du commerce et de l'investissement, des flux financiers, du savoir et de la technologie. Mais il s'agit de faire en sorte que la mondialisation profite aux pauvres.

14. De nombreuses parties du monde ont été le théâtre d'avancées économiques et sociales majeures. Ailleurs, le développement n'est toujours pas la règle ou reste fragile, et dépend des solutions qui pourront être apportées à des problèmes complexes dans les domaines de la gestion publique, de la résolution des conflits, de la démographie et de la santé.

Une action concertée en partenariat avec tous les acteurs doit être menée d'urgence pour que des maladies comme le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose n'entravent pas encore davantage le développement.

15. Pour un grand nombre de pays en développement, la mise en place des capacités économiques et sociales nécessaires pour participer à une économie mondiale de plus en plus compétitive constitue une avancée majeure. Pour que ces pays tirent parti de la mondialisation et réduisent au minimum les risques, il faudra que la communauté internationale prenne un certain nombre de mesures essentielles dans des domaines tels que la sécurité matérielle, la transparence et la stabilité des systèmes financiers, l'accès au commerce, les politiques agricoles et l'environnement. Dans ces secteurs, la coopération régionale et l'élargissement de la coopération sud-sud jouent également un rôle important. Nous encouragerons et soutiendrons les mesures et les programmes en ce sens.

16. Dans le domaine du commerce, nous sommes heureux de voir que les pays en développement reconnaissent largement que la libéralisation des échanges et des investissements, rouage essentiel d'une stratégie globale de développement, contribue de façon déterminante à un développement faisant reculer durablement la pauvreté, et qu'il leur incombe de jouer un rôle de premier plan à cet égard. De même, nous nous rendons parfaitement compte que les pays de l'OCDE doivent absolument s'efforcer de promouvoir la cohérence de leurs politiques. Cela suppose par exemple des politiques offrant un meilleur accès à nos marchés, une amélioration des règles applicables dans le cadre du dispositif de l'OMC, des réponses appropriées aux problèmes écologiques et sociaux, et une participation réelle des pays en développement aux négociations internationales et à la préparation des différents régimes. Il faut aussi que les pays partenaires acquièrent les capacités voulues pour soutenir la concurrence dans les échanges internationaux. Nous devons aider à rendre ces pays mieux à même de tirer parti de la mondialisation et de participer à l'élaboration du dispositif international dans le cadre des mécanismes de l'OMC.

17. Nous sommes déterminés à encourager une plus grande cohérence des politiques globales des pays de l'OCDE pour atteindre les objectifs internationaux de développement. Nous avons chargé le CAD de préparer une liste des éléments permettant d'assurer cette cohérence pour que nos politiques publiques aient un point de référence commun. À ce propos, nous encouragerons l'OCDE dans sa volonté d'inclure systématiquement la dimension du développement dans tous ses travaux.

*Un recul de
la pauvreté se
bâtit sur les droits
de l'homme,
la démocratie et*

18. L'issue du combat contre la pauvreté dépend de la volonté et de la capacité des différents pays de mettre en œuvre des politiques qui encouragent le développement social et la croissance pour tous. Les derniers travaux sur les obstacles à une réduction de l'incidence de la pauvreté — notamment ceux d'Amartya Sen, lauréat du prix

***une saine gestion
des affaires
publiques.***

Nobel — montrent que la liberté et les droits de l'homme sont des conditions indispensables à l'élévation du revenu des pauvres, hommes comme femmes, à l'amélioration générale de leur bien-être et à leur participation au processus de développement. L'élimination totale de la pauvreté passe donc par la démocratie, le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques.

19. Une saine gestion des affaires publiques doit s'appuyer sur une conception large du partenariat débordant le cadre des pouvoirs exécutif et législatif pour englober la société civile et le secteur privé. De concert avec les pays partenaires, nous redoublerons d'efforts pour que les organisations de la société civile et les autres grands acteurs du développement — associations professionnelles, notamment — soient effectivement associés aux travaux dès les premiers stades de la préparation des programmes et des projets.

20. Toutefois, responsabilité et partenariat riment avec obligation de rendre des comptes, transparence et prévisibilité. Les récentes crises financières ont montré combien il importait d'améliorer le gouvernement d'entreprise, sur le plan national et international, pour assurer la stabilité du cadre financier. La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans le cadre de transactions commerciales internationales a marqué une étape importante dans ce domaine.

Financer le développement

***Du point de vue
tant qualitatif que
quantitatif,
le financement
public du
développement
complète
de façon cruciale
les ressources
nationales et
privées.***

21. Pour financer leur développement, il faudra à l'avenir que les pays en développement mobilisent progressivement leurs propres ressources intérieures, de plus en plus souvent complétées par des flux soutenus de capitaux privés à long terme. L'un des rôles de l'aide est notamment de contribuer à ce processus et de soutenir les efforts pour rendre les pays moins dépendants, surtout dans les États, les régions et les secteurs où l'accès aux flux de capitaux privés reste hypothétique ou limité.

22. S'agissant des biens publics à caractère mondial, l'aide devra jouer un rôle actif en finançant des facteurs de développement essentiels que les investisseurs privés ou les pays ne peuvent eux-mêmes assurer. Les travaux de recherche voulus dans les domaines de la médecine et de la santé publique, les programmes environnementaux qui ne peuvent résulter que d'une action commune, la paix et la sécurité aux plans régional et mondial et le respect des droits de l'homme en sont quelques exemples.

23. L'aide favorise aussi beaucoup la réalisation des objectifs internationaux de développement en soutenant les efforts que les pays bénéficiaires déploient eux-mêmes, particulièrement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. En s'engageant résolument sur cette voie à

l'avenir, nous continuerons à améliorer la qualité de notre aide. Nous savons aussi qu'un accroissement du volume d'aide, lié à une utilisation efficace de ces ressources, aidera considérablement à atteindre les objectifs internationaux de développement. Nous redoublerons d'efforts pour accroître nos financements. L'objectif d'une APD égale à 0,7 % du PNB guide la plupart des pays membres en la matière.

Déclaration de M. Ahmad Mohamed Ali, président de la Banque islamique de développement

L'ordre du jour de la soixante-deuxième réunion du Comité du développement couvre des questions d'une importance particulière pour la Banque mondiale, telles que le rôle qu'elle joue dans la lutte contre la pauvreté et les biens publics à caractère mondial, le soutien qu'elle apporte au développement des pays ou encore les progrès qu'elle a réalisés dans l'application du Cadre de développement intégré, la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, le renforcement de sa capacité financière et la définition de sa place dans l'architecture financière internationale. Ces sujets présentant un très grand intérêt pour la plupart des pays en développement, et notamment pour les pays membres de la Banque islamique de développement (BIsD), je souhaiterais faire part de quelques-unes de mes idées à cette auguste assemblée. Comme de coutume, je commencerai par une évaluation de la performance de l'économie mondiale en général et des pays de la BIsD en particulier. Je formulerai aussi quelques observations sur l'évolution récente du transfert des ressources aux pays en développement.

Comme vous le savez, la reprise de l'économie mondiale s'est poursuivie pendant l'année 2000 après son ralentissement dû aux crises financières. Le taux de croissance de la production mondiale devrait passer de 3,3 % en 1999 à 4,2 % cette année, selon les estimations. Avec 3,3 % en 2000, la croissance globale estimée des grands pays industriels devrait demeurer satisfaisante. Quant à celle des pays en développement, elle devrait être supérieure à la moyenne mondiale, passant, selon les estimations, à 5,4 % en 2000 après s'être établie à 3,8 % en 1999. Ce résultat tient à la poursuite de l'effort de mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel et d'autres mesures importantes de réforme ainsi qu'à la hausse des prix du pétrole et d'autres produits de base et à la reprise économique des partenaires commerciaux d'Europe et d'Amérique du Nord.

Du fait de la reprise économique mondiale, les échanges internationaux devraient aussi s'améliorer, leur taux de croissance étant estimé à 7,9 % pour cette année. En outre, l'inflation, mesurée par l'évolution du niveau général des prix à la consommation, devrait rester faible (1,8 %) en 2000 dans les pays industriels. Bien que demeurant plus élevée dans les pays en développement pris dans leur ensemble, elle devrait baisser, passant de 6,7 % en 1999 à 5,8 % en 2000.

Il est clair qu'un environnement mondial porteur a aidé les pays membres de la BIsD à améliorer leur performance économique. Avec une croissance qui devrait passer à 4,5 % cette année, le produit intérieur brut (PIB) de ces pays a inversé sa tendance à la baisse. Les pays les moins avancés membres de la BIsD devraient même enregistrer un

résultat supérieur (5,2 %) en 2000. La balance commerciale des pays membres de la BISD pris collectivement devrait aussi s'améliorer sensiblement, l'excédent passant de 38,6 milliards de dollars en 1999 à 66 milliards de dollars en 2000. Le déficit chronique de la balance commerciale des pays les moins avancés n'a pas été comblé mais il devrait être ramené à 7,9 milliards de dollars en 2000 du fait, notamment, de la hausse des prix internationaux des produits de base.

Malgré cette amélioration des résultats de l'économie mondiale en général et de celle des pays membres de la BISD en particulier, la performance de ces derniers risque de continuer à pâtir de plusieurs problèmes au cours des dix prochaines années. Il s'agit essentiellement du risque de ralentissement à l'échelle mondiale, de décalage des modes de croissance dans les pays industriels et d'instabilité macroéconomique dans de nombreuses régions du monde. Les pays émergents doivent s'attaquer aux difficiles questions de la privatisation et de la restructuration du secteur financier pour asseoir la reprise et réformer le secteur des entreprises, ce qui leur permettra de gagner en efficacité et de soutenir la concurrence internationale. Dans les pays en développement, notamment dans de nombreux pays membres de la BISD, la pauvreté reste une source de vive inquiétude, bien que des efforts aient été déployés à tous les niveaux dans ce domaine.

Au cours des dernières années, non seulement le profil de la pauvreté a continué à se détériorer dans nos pays membres en Afrique, mais certains des pays asiatiques et arabes ont aussi dû faire face à un accroissement de la pauvreté en raison des crises financières et d'une baisse des revenus d'exportation de produits primaires. Les chiffres disponibles montrent que trois personnes sur cinq — soit environ un quart des pauvres dans le monde — vivent aujourd'hui avec moins de 2 dollars par jour dans les pays membres de la BISD. Dans beaucoup de ces pays, l'incidence de la pauvreté est encore plus forte en zone rurale qu'en zone urbaine. En général, à cet important degré de dénuement correspondent des indicateurs sociaux très médiocres tels qu'un mauvais accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, un taux de scolarisation primaire faible et un taux d'analphabétisme élevé.

Dans ces conditions, il est manifeste que la pauvreté restera un problème complexe auquel se heurteront les gouvernants de la plupart des pays en développement ainsi que les institutions multilatérales de financement (IMF). Si l'on admet généralement que le recul de la pauvreté passe par la croissance économique, une croissance largement partagée, un investissement dans le capital humain des pauvres et une protection sociale des plus démunis doivent figurer au nombre des grands volets de toute stratégie globale de lutte contre la pauvreté. À cet égard, un dispositif de protection sociale moderne et assuré par l'État peut aider les pauvres à atteindre un niveau de vie minimum et à se protéger contre les chocs économiques imprévus.

En outre, compte tenu de la pauvreté, il est vraisemblable que les pays en développement continueront à dépendre de flux extérieurs de ressources pour mener à bien leurs réformes structurelles et leurs efforts de développement. Ces apports pourront prendre la forme de financements publics du développement, d'investissements étrangers directs et d'autres ressources obtenues sur les marchés internationaux des capitaux. D'après les chiffres de la Banque mondiale, le volume total des flux nets à long terme à destination des pays en développement a baissé de 43 millions de dollars entre 1998 et 1999, en raison d'une forte baisse des ressources fournies par les marchés internationaux. Ce recul tient essentiellement à

la perte de confiance des investisseurs dans les pays émergents, malgré une reprise économique dans un grand nombre des économies récemment frappées par la crise financière.

Bien que se félicitant de l'accroissement du volume net des financements publics du développement pour la troisième année consécutive — ils sont passés de 52 milliards de dollars en 1998 à 56 milliards de dollars en 1999 —, ce qui témoigne de l'amélioration de la situation économique dans la plupart des pays donateurs, la BISD s'inquiète vivement du faible volume de l'aide et des ressources concessionnelles nettes, qui reste inférieur d'environ 5 milliards de dollars à son niveau de 1994. En outre, bien que les investissements étrangers directs vers les pays en développement aient légèrement augmenté en 1999 pour s'établir à 180 milliards de dollars, la part qu'y prennent ces pays est en baisse constante depuis 1997. De plus, ces investissements étant essentiellement concentrés sur un très petit nombre de pays en développement, il faudrait chercher à inverser cette tendance, surtout en Afrique.

Enfin, la forte baisse du volume des capitaux provenant des marchés internationaux suscite de vives inquiétudes, d'autant qu'il s'agissait de la seconde source de financement pour les pays en développement au cours des dernières années. Ce volume s'est fortement contracté — de plus de 50 % entre 1998 et 1999 — du fait du recul important des prêts et obligations des banques commerciales. Toutefois, les entrées de fonds sous forme de prises de participations ont nettement augmenté sous l'effet de l'amélioration des marchés des capitaux des économies émergentes, reflétée par la forte hausse du cours des actions et soutenue par d'importantes opérations de privatisation, surtout en Asie de l'Est.

Au vu de la situation économique des pays en développement, notamment de nos pays membres, la BISD est fermement convaincue que la pauvreté doit continuer à être la priorité de toutes les IMF. Il n'est donc pas surprenant de voir que presque tous les points inscrits à l'ordre du jour du Comité du développement portent sur cette question cruciale, l'objectif global étant de faire reculer la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

S'agissant du premier point de l'ordre du jour, je ne pense pas que la BISD ait besoin de donner une définition différente des biens publics à caractère mondial ni de souligner l'importance d'une action concertée pour relever les défis que pose le développement. Toutefois, s'il est vrai que le soutien à une action concertée au niveau mondial n'est pas nouveau, la BISD pense qu'il faut mettre au point de nouvelles formules et de nouveaux instruments pour faire sensiblement reculer l'incidence de la pauvreté. Cela suppose la mobilisation de ressources supplémentaires pour forger des partenariats aux niveaux national, régional et mondial. Nous estimons que la Banque mondiale doit jouer un plus grand rôle dans ce domaine, car elle est la mieux placée pour mobiliser et gérer un volume important d'informations et de ressources financières au niveau international. En jouant ce rôle, la Banque mondiale, tout comme les institutions concernées, doit toutefois limiter son intervention aux domaines relevant de son mandat.

Dans ce contexte, la BISD est globalement d'accord avec les domaines définis par la Banque mondiale comme présentant des retombées transnationales et pouvant faire l'objet d'une action concertée au niveau mondial. Parmi ces domaines, il conviendrait peut-être de privilégier la création et le partage du savoir, ce dernier étant un bien public indispensable au

développement socio-économique. D'une façon générale, le soutien à une action mondiale concertée va tout à fait dans le sens de la promotion de la coopération, axe central du Programme stratégique de développement de la BISD. À cet égard, la BISD a déjà engagé de nombreuses actions à différents niveaux. Elle coopère notamment avec les IMF en tissant des liens étroits avec plusieurs institutions financières multilatérales et régionales telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la FAO, le FIDA, etc., afin d'élargir encore ses relations de travail et sa vision du développement économique.

Les formes de coopération avec ces institutions vont du cofinancement de projets et de la coordination de programmes à l'échange d'informations. Par exemple, la Banque mondiale et la BISD ont déjà décidé de forger et de développer une alliance durable pour les initiatives de développement s'inscrivant dans une perspective commune et de resserrer leurs relations dans les domaines de l'évaluation des projets, du cofinancement et de la formation. Un aide-mémoire a été signé à cette fin pour renforcer le partenariat entre les deux institutions. Il met l'accent sur la nécessité d'une coordination plus stratégique entre la BISD et le Groupe de la Banque mondiale dans des domaines opérationnels tels que la préparation des documents d'aide stratégique aux pays, le cofinancement de projets et l'amélioration de l'exécution des activités. En outre, les deux institutions examinent la possibilité de mettre au point de nouveaux produits financiers pour mieux répondre à la demande des pays membres qu'elles ont en commun. Elles cherchent aussi à améliorer la formation et les échanges de personnel.

S'agissant du deuxième point inscrit à l'ordre du jour, qui vient manifestement compléter le premier, la BISD reconnaît, à l'instar des autres IMF, que la mise au point de nouvelles modalités opérationnelles lui permettrait de renforcer son rôle dans le développement et d'aider ses pays membres à relever les différents défis. Dans cette optique, les IMF doivent certes resserrer leur coopération, mais leurs interventions seront plus efficaces si les tâches sont clairement réparties. Pour sa part, la BISD est favorable à toute mesure destinée à rationaliser les mécanismes d'aide au développement en permettant aux institutions multilatérales de contribuer plus efficacement à l'essor des pays.

Dans ce domaine, il est à noter que la BISD a graduellement pris différentes initiatives pour accroître l'impact de son action sur le développement de ses pays membres. Ainsi, la création de la Société islamique pour le développement du secteur privé devrait venir relayer cette action dans les pays membres à revenu intermédiaire, là où l'entreprise joue un rôle moteur dans le processus de croissance économique et de développement.

En ce qui concerne le troisième point de l'ordre du jour de notre réunion, la BISD est favorable à l'idée d'une approche globale du développement et suit avec intérêt la mise en œuvre des cadres de développement intégré du Groupe de la Banque mondiale, bien que ce processus n'en soit encore qu'à ses débuts.

À ce propos, il convient de rappeler que la BISD a toujours elle-même cherché à appliquer une démarche similaire. Son Programme stratégique à moyen terme, en particulier, fournit le cadre qui lui permet d'anticiper les problèmes de ses pays membres et d'y répondre en proposant un ensemble clair de priorités et d'objectifs, et en définissant les moyens les

plus efficaces de les atteindre. Ce cadre couvre toute une série de domaines liés au développement, tels que la promotion de la coopération entre les pays membres, notamment par le financement du commerce, la lutte contre la pauvreté, l'aide à la science et à la technologie, la valorisation des ressources humaines, la protection de l'environnement et l'aide au secteur privé. En outre, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les petites et moyennes industries, l'éducation et la santé, les transports et les communications sont des secteurs que la BISD considère comme les axes prioritaires de son plan stratégique à moyen terme. Enfin, la BISD reconnaît qu'un mécanisme de « concertation dans le partenariat » doit être mis en place pour définir des programmes d'action appropriés.

Pour ce qui est des progrès dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée, quatrième point à l'ordre du jour, nous nous félicitons de l'adoption d'un cadre désormais renforcé, mais nous considérons que la question de l'endettement extérieur demeure un grave problème dans les pays en développement et continue d'être source de vives inquiétudes. Pour les pays membres de la BISD pris dans leur ensemble, le ratio dette extérieure/exportations de biens et services devrait atteindre 126,8 % en 2000, et 488,3 % dans le cas des pays membres les moins avancés. La communauté des bailleurs de fonds doit à l'évidence redoubler d'efforts pour alléger la dette des pays les moins avancés, dont ceux qui sont membres de la BISD. En effet, le ratio dette extérieure/exportations de ces pays est totalement insoutenable et dépasse largement le seuil autorisé pour un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE.

Nous espérons donc que l'Initiative PPTE renforcée, approuvée l'an passé par nos pays membres, se traduira par des résultats plus concrets en termes de réduction de la charge de leur endettement. Comme prévu, les pays réunissant les conditions requises pourront maintenant prétendre à un allègement « *plus large, plus rapide et plus prononcé* » de leur dette. D'ici la mi-septembre 2000, les allègements approuvés par les banques multilatérales de développement dans le cadre de l'Initiative renforcée atteindront 10,5 milliards de dollars, soit plus de 6 milliards de dollars en valeur actuelle nette. Conjuguée à l'allègement consentis dans le cadre du Club de Paris et aux allègements et annulations accordés par d'autres bailleurs de fonds, cette aide aura pour effet de réduire d'environ deux tiers l'endettement des pays réunissant les conditions requises.

Il est clair que cette perspective doit encourager les IMF à continuer de coopérer pour aider un plus grand nombre de pays en développement à atteindre dès que possible le point de décision. À ce propos, nous pensons que les principales IMF, à commencer par le Groupe de la Banque mondiale, doivent laisser une certaine souplesse aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté en se concentrant avant tout sur les principales politiques à appliquer pour accélérer la croissance et faire reculer la pauvreté. Pour sa part, la BISD a confirmé le principe de sa participation à l'Initiative PPTE renforcée, y compris sous la forme d'allègements intérimaires si ceux-ci peuvent être assurés efficacement par un rééchelonnement des dettes. Le rééchelonnement restera la forme sous laquelle la BISD prendra part, au cas par cas, aux allègements de dettes. Toutefois, cette participation reste subordonnée à l'accès aux ressources du Fonds fiduciaire PPTE ou à des financements d'autres sources.

Enfin, si le cinquième point de l'ordre du jour sur la capacité financière de la BIRD n'appelle pas d'observations de notre part, le sixième point, relatif à l'architecture financière internationale, nous amène à réitérer notre soutien aux efforts visant à réformer et renforcer le système actuel. Nous souscrivons en outre aux domaines de réforme déjà retenus, à savoir le gouvernement d'entreprise, la comptabilité et les audits, les régimes d'insolvabilité, la protection sociale, la restructuration financière et celle des entreprises.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour rappeler que la BISD a joué un rôle de précurseur dans les activités des banques islamiques en mettant au point de nouveaux instruments de financement des projets et programmes de développement dans les secteurs public et privé de nos pays membres. Il s'agit notamment du crédit-bail, de la vente à tempérament, de la prise de participations, du partage des bénéfices, d'*Istisna'a* et des financements contractuels permettant un apport financier directement lié aux opérations proprement dites. Ces mécanismes peuvent prévenir la spéculation et contribuer à une meilleure discipline tant sur les marchés financiers que sur les marchés de biens.

En outre, la BISD a activement contribué à la création de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI) qui devrait jouer un rôle clé dans l'adoption de principes comptables pour l'ensemble des activités du secteur bancaire islamique.

Actuellement, la BISD anime aussi, en collaboration avec le FMI, le processus d'élaboration de normes réglementaires internationalement reconnues, qui seront applicables aux banques islamiques. De toute évidence, la réussite et l'expansion des banques islamiques dans un environnement mondial passent aujourd'hui par l'adoption d'un cadre réglementaire approprié. La réglementation de ces banques n'aura pas seulement pour effet d'assurer le respect des règles internationales et d'améliorer l'efficacité du marché des capitaux, des institutions et des autres établissements bancaires, elle permettra aussi d'assurer la sécurité de l'épargne, des capitaux propres et de l'intérêt du public en préservant les paiements et le système financier de l'instabilité. Elle placera aussi les concurrents sur un pied d'égalité, favorisera l'équité en encourageant la transparence, facilitera la gestion macroéconomique et incitera à rechercher l'efficacité dans la gestion interne.

Toutefois, bien qu'il soit nécessaire de respecter des normes internationales, un certain nombre d'entre elles devront être adaptées pour pouvoir être appliquées efficacement, compte tenu de la nature unique des opérations des banques islamiques. Plusieurs suggestions ont été faites pour adapter ces normes aux banques islamiques, mais la crise financière en Asie du Sud-Est a donné une importance fondamentale à la question de l'adéquation du capital. À mon sens, indépendamment des nouvelles initiatives lancées pour renforcer l'architecture financière internationale, il faut donc engager un vaste processus de consultation des principaux intervenants pour mettre en place un cadre prudentiel codifié et internationalement acceptable, qui sera applicable au secteur bancaire islamique.

En résumé, bien que notre ordre du jour traite de questions propres au rôle de la Banque mondiale dans la promotion du développement, il couvre des aspects essentiels de la coopération entre les différents acteurs, dont la BIsD, engagés dans le combat contre la pauvreté. Aussi sommes-nous convaincus que les travaux de la soixante-deuxième réunion du Comité du développement aideront à concevoir de nouvelles formules et de nouveaux instruments qui permettront de renforcer les actions concertées menées à l'échelle mondiale pour accélérer la croissance économique et faire sensiblement reculer la pauvreté dans nos pays membres.

Déclaration de M. Poul Nielson, commissaire pour le développement et l'aide humanitaire, Commission européenne

Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE renforcée) et Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)

Dans les deux lettres que j'ai adressées à MM. Michel Camdessus et Sven Sandström en mars 2000, j'ai eu l'occasion de saluer vivement la nouvelle approche des institutions de Bretton Woods et de faire part de notre soutien au processus de lutte contre la pauvreté. Je me suis également réjoui de la possibilité offerte à la CE de participer à ce processus, tant depuis son siège que sur le terrain.

Depuis cette époque, parallèlement à des consultations régulières entre le FMI, la Banque mondiale, la CE et d'autres bailleurs de fonds, la Commission a pris un certain nombre de décisions importantes :

- S'agissant de l'Initiative PPTE, plus d'un milliard d'euros ont été engagés pour soutenir à la fois la participation de la CE en tant que créancier (EUR 349 millions) et son initiative en tant que bailleur de fonds (EUR 680 millions pour les pays ACP et EUR 54 millions pour les pays d'Amérique latine et d'Asie). En outre plus de 300 millions d'euros ont été décaissés cet été en faveur du Fonds fiduciaire ;
- Un schéma d'orientation a été envoyé à toutes les délégations ACP pour améliorer la participation de la CE aux CSLP et mettre l'accent sur les aspects les plus importants. L'ensemble de l'aide budgétaire/à l'ajustement structurel que nous accordons aux pays ACP participant aux CSLP s'inscrit dans ce cadre. Enfin, j'ai décidé que l'exercice de programmation du FED 9, qui suivra la signature de l'accord de Cotonou, s'inscrirait dans la stratégie globale de croissance et de lutte contre la pauvreté mise au point par ces pays.

La CE appelle les autres bailleurs de fonds à annoncer rapidement leurs contributions pour que la nouvelle Initiative PPTE renforcée puisse être mise en œuvre sans attendre.

Je salue le FMI et la Banque mondiale pour la clarté et la sincérité qui caractérisent les deux documents présentés à leurs Conseils le 5 septembre et faisant le point de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et des CSLP. Ces documents dressent un bilan clair du chemin parcouru sans omettre de mentionner les difficultés existantes.

La situation diffère beaucoup d'un pays à l'autre en ce qui concerne la transparence du processus et la participation de la société civile et des autres bailleurs de fonds. Dans un grand nombre de cas, il existe encore de graves faiblesses.

Par sa participation au processus, la CE cherchera à faire en sorte que les CSLP transforment les partenariats avec les pays en développement, dans le respect des principes qui sous-tendent le cadre de développement intégré, auxquels nous adhérons :

- une vision et une stratégie à long terme
- une plus grande adhésion des pays aux actions et objectifs de développement
- un partenariat plus stratégique entre les différents intervenants
- une obligation de rendre compte des résultats obtenus.

Je souhaiterais tout d'abord aborder la question de la trop forte pression exercée sur l'élaboration des CSLP complets. En effet, si l'on peut comprendre qu'il faille presser les pays à préparer leurs CSLP intérimaires pour atteindre le point de décision dans les délais et pouvoir prétendre à un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE, il faut leur laisser du temps pour élaborer leurs CSLP complets. Il faut du temps pour promouvoir une réelle participation et permettre aux pays d'adopter de nouvelles politiques ayant un véritable impact sur la pauvreté. Et il faut aussi du temps pour renforcer les capacités de suivi, définir les indicateurs de performance voulus et s'attaquer à la question d'une meilleure gestion des ressources publiques.

Cette transformation fondamentale passe par un renforcement des capacités. La CE se tient prête à aider les pays dans ces secteurs clés, en collaboration avec d'autres d'ailleurs de fonds.

La question des conditionnalités appelle encore des précisions et des améliorations. La CE est favorable à une conditionnalité davantage axée sur les résultats, donnant aux pays une plus grande latitude dans le choix de leurs politiques.

Enfin, il faut clarifier la question du suivi de la mise en œuvre des CSLP, une fois le CSLP complet approuvé. Des mécanismes doivent être mis au point pour institutionnaliser ce suivi et la transparence des examens annuels. Il est essentiel d'associer la société civile, les différents acteurs et les bailleurs de fonds à ces examens.

Il faut aussi se préoccuper d'améliorer l'information des principaux partenaires ne siégeant pas aux Conseils.

Déclaration de M. Juan Somavía, directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Le choix du thème de l'Assemblée annuelle, *Une mondialisation au profit de tous*, est particulièrement bien choisi. En fait, les conférences internationales qui ont eu lieu depuis les réunions de printemps soulignent l'importance de ce thème. À plusieurs reprises, l'OIT a rappelé que la mondialisation ouvre des perspectives considérables, surtout du fait de la révolution de l'informatique et des télécommunications. Toutefois, il reste des sujets de préoccupation, car les fruits de la mondialisation ne profitent qu'à un très petit nombre. Ainsi, dans la plupart des cas, l'économie mondiale n'a pas bien permis de répondre à l'aspiration à un travail décent.

L'Assemblée annuelle du Comité de développement conjoint de la Banque et du Fonds se déroule à un moment où la croissance de l'économie mondiale suscite un regain d'optimisme. Ainsi que le relève le FMI dans ses *Perspectives de l'économie mondiale*, les perspectives de l'économie mondiale n'ont cessé de se raffermir, la croissance du PIB devant se poursuivre dans toutes les grandes régions du monde. Cette constatation doit toutefois être replacée dans le contexte des problèmes auxquels se heurte la politique de développement. Malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années, le chômage et la pauvreté sont omniprésents. L'OIT estime que plus d'un milliard de personnes — soit un tiers de la population mondiale active — sont aujourd'hui soit au chômage soit sous-employées. Sur ce chiffre, quelque 150 millions sont des chômeurs déclarés. Le chômage chez les jeunes reste en moyenne deux fois plus élevé que chez les adultes. Environ 60 millions de jeunes de 18 à 24 ans sont à la recherche d'un emploi, qu'ils ne trouvent pas. Deux cent cinquante millions d'enfants de moins de 14 ans doivent travailler et 60 à 80 millions d'entre eux sont exploités de la pire manière. La création d'emplois est aujourd'hui une tâche de plus en plus ardue puisque, selon les prévisions, la population économiquement active atteindra 3,5 milliards d'individus d'ici 2010.

Replacés dans ce contexte, les points inscrits à l'ordre du jour du Comité du développement prennent une importance accrue. L'OIT salue tout particulièrement la possibilité d'examiner les questions couvertes par le nouveau point intitulé « Lutte contre la pauvreté et biens publics à caractère mondial ». Nous souscrivons pleinement à l'idée que la tendance à la recherche de solutions à l'échelle mondiale peut avoir une incidence importante pour les institutions internationales et, d'une façon plus générale, pour l'aide au développement : de nouvelles approches et de nouveaux instruments devront être mis au point pour renforcer l'actuel cadre national de référence. Il faut manifestement que les grandes organisations internationales adoptent une approche plus intégrée des actions qu'il est proposé de mener.

On a le sentiment que, dans ce domaine fondamental, le système multilatéral n'obtient pas les résultats qu'il devrait. Pour l'essentiel, on a l'impression qu'il se compose d'une série d'organisations juxtaposées, travaillant de façon peu coordonnée, chacune cherchant à s'acquitter de son mandat dans son propre domaine de compétence, malgré de nombreux exemples de coopération. La capacité à donner des conseils cohérents sur les actions à engager est probablement le bien public à caractère mondial le plus important que nous puissions proposer. Pour que les organisations internationales demeurent un « système » multilatéral utile, elles doivent faire preuve d'un esprit de synthèse, sur la base de leur

expérience et de leurs mandats respectifs. Il faut encourager une *conception commune* du besoin des populations de faire reculer la pauvreté, d'accroître l'emploi et de lutter contre l'exclusion. La création d'emplois, salariés ou indépendants, doit être au cœur de cette entreprise. En l'absence de cette dimension, on a le sentiment que la démocratie et le marché sont incapables d'offrir un travail décent à la population, ce qui a également pour effet de fragiliser les familles en portant atteinte à leur sens de la dignité et du respect de soi. Le document du Comité intitulé « Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté — Avancement de l'exécution » fait observer à juste titre que « les pays, les ONG et les bailleurs de fonds soulignent qu'il faut accorder une attention particulière à l'emploi et à la montée du chômage, ainsi qu'à la viabilité à long terme de l'environnement ».

Le X^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G-15 a repris ce point de vue à son compte dans le communiqué du Caire (juin 2000), en rappelant qu'il avait invité l'OIT à préparer une « stratégie globale pour l'emploi » afin de permettre l'élaboration de politiques axées sur une croissance économique et un développement social stables. Il a également rappelé qu'il était urgent que l'OIT mette au point cette stratégie pour stimuler la création d'emplois dans les pays en développement.

Les autres points à l'ordre du jour du Comité du développement sont tout aussi importants, notamment ceux qui visent à faire le point de la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). Le recul de la pauvreté est un objectif qui reste au centre de l'élaboration des politiques internationales. Cette orientation a été soulignée par différentes réunions et reprise par le G-8 dans son communiqué d'Okinawa (2000) dans laquelle les dirigeants déclarent « *être profondément conscients qu'aujourd'hui encore, dans de nombreuses régions du monde, la pauvreté et la justice portent atteinte à la dignité humaine et que les conflits sont source de souffrances* ». Nous comprenons parfaitement qu'il faille trouver un juste milieu entre le temps de préparation des CSLP et la qualité à rechercher, mais nous estimons aussi qu'une accélération du processus permettra d'obtenir des résultats concrets. À cet égard, les conclusions auxquelles le Comité était parvenu en avril 2000 restent d'actualité. En outre, la question de l'adhésion des pays à l'action menée conditionne directement la réussite de l'ensemble du processus. Pour soutenir les réformes, la population doit y être partie prenante.

Enfin, il faut appuyer l'Initiative PPTE. Ici aussi, il faut trouver un juste milieu entre les considérations macroéconomiques et des allègements de dette tangibles, survenant en temps utile. Lors de l'Assemblée du millénaire (septembre 2000), les Nations Unies ont souligné la nécessité « *d'appliquer sans plus de retard le programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et de convenir d'annuler toutes les dettes publiques bilatérales contractées par ces pays s'ils démontrent en contrepartie leur volonté de lutter contre la pauvreté* ».

En coopération avec ses partenaires, l'OIT travaille activement à la réalisation de ces objectifs dans son domaine de compétence. C'est dans ce cadre qu'elle collabore à l'action de la Banque et du Fonds, qui s'efforcent de mettre en œuvre les CSLP de deux façons : a) en favorisant l'émergence d'un environnement favorable à la création d'emplois et d'entreprises, ces deux derniers aspects formant les grands axes de toute stratégie durable de lutte contre la pauvreté ; b) en veillant à ce que les pays concernés adhèrent totalement aux

CSLP au moyen d'un dialogue entre les partenaires sociaux, les gouvernements, les organisations patronales et salariales ainsi que les représentants appropriés de la société civile, grâce à la structure tripartite unique de l'Organisation. Des plans sont actuellement à l'étude pour que cette collaboration se concrétise au niveau national dans un certain nombre de pays préparant un CSLP.

Cette action entre bien dans le cadre du programme pour un travail décent, qui a été approuvé par nos pays membres ainsi que par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Sommet du millénaire. Aussi le principal objectif de l'OIT est-il aujourd'hui d'encourager l'émergence de conditions qui permettront aux femmes et aux hommes d'obtenir un travail décent et productif dans le respect de la liberté, de l'équité, de la sécurité et de la dignité humaine. Un travail décent est le moyen par lequel le citoyen ordinaire exprime ses besoins et ses attentes. Nous nous sommes employés à jeter les quatre fondements d'un travail décent : la création d'emplois, le respect de droits fondamentaux au travail, la fourniture d'une protection sociale et la promotion du dialogue social. Nous nous efforcerons maintenant d'approfondir et de rendre opérationnel le programme pour un travail décent au niveau national. En accomplissant notre mandat, nous avons la volonté d'apporter notre contribution à l'action collective de la communauté multilatérale pour que l'économie mondiale profite à tous. Nous partons du principe qu'il faut nous entraider pour mieux comprendre en quoi la mondialisation influe sur nos différents secteurs d'activité, en ce qui nous concerne, sur le monde du travail. La cohérence et la coordination de nos initiatives ne sont pas suffisantes ; il nous faut réellement faire la synthèse de nos réflexions, définir ensemble le cadre global de notre action et appréhender les nouvelles réalités d'une société où le savoir joue un rôle moteur sur un marché ouvert à la concurrence mondiale. Dans la déclaration que nous avons présentée au Comité, en avril dernier, nous faisons ressortir les grandes questions auxquelles il fallait s'attaquer. Nous proposons aujourd'hui trois domaines auxquels chacun pourrait contribuer en continuant à rechercher les synergies :

Comprendre le fonctionnement de l'économie mondiale et son incidence sur le monde du travail. La structure et la nature du travail sont en train de se transformer profondément. Cette évolution créera des opportunités, mais sera aussi source d'insécurité à court et long terme. Aussi faudra-t-il certainement aborder le monde du travail sous un angle nouveau. Il s'agira avant tout de comprendre les mécanismes du changement et de concevoir les politiques qui permettront de faire face à l'impact que cette situation a sur les travailleurs et leur famille. Des études approfondies seront nécessaires dans de multiples secteurs pour comprendre les processus en jeu et leurs conséquences sur l'être humain. Ces questions sont examinées dans le cadre du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation auquel participent la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, la CNUCED, le Groupe du développement des Nations Unies et d'autres organisations du système multilatéral.

Reconnaître les droits au travail comme l'une des composantes du développement. Une telle attitude est encouragée par des partenariats constructifs, un dialogue avec les différents acteurs, l'adhésion des pays à l'action menée et une définition conjointe des besoins en matière de conseil sur les réformes et de coopération technique. Une campagne dynamique a été lancée pour aider les États membres à mettre en œuvre la Déclaration sur les principes et les droits fondamentaux au travail. L'accent est mis sur l'élimination du travail — et surtout de l'exportation — des enfants, depuis l'adoption unanime de la Convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants. Nous sommes heureux de voir que la Banque

mondiale redouble d'efforts dans le domaine des normes internationales du travail en général et du travail des enfants en particulier, en coopération avec les pays intéressés. Il faut espérer que la coopération internationale aidera chaque société à trouver le moyen de reconnaître les droits de toute personne qui travaille.

Faire en sorte que les biens publics à caractère mondial, sous forme de conseils sur les réformes fournis par les organisations multilatérales, aident à atteindre des objectifs nationaux. Il faut s'efforcer de repenser les efforts de coopération internationale pour soutenir les orientations nationales. Cela vaut tout particulièrement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. L'OIT souscrit résolument à l'objectif d'une réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté d'ici 2015 et est prête à jouer son rôle en ce sens, notamment en proposant des conseils techniques axés sur la relation étroite entre la promotion d'un travail décent et le recul de la pauvreté. Dans cette perspective, la Banque et le Fonds, ainsi que les autres membres du système multilatéral, sont invités à se joindre à nous pour la préparation et les travaux du **Forum mondial sur l'emploi** qui se tiendra à Genève en novembre 2001. Cette approche a été approuvée par la 24^e session extraordinaire de l'Assemblée générale, baptisée *Sommet mondial pour le développement social et au-delà*, qui a reconnu « *la nécessité d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi afin de multiplier les possibilités qu'ont les hommes et les femmes d'obtenir des moyens d'existence durables et d'avoir accès à l'emploi, et à cet égard, [a appuyé] la tenue, en 2001, d'une conférence mondiale sur l'emploi sous l'égide de l'Organisation internationale du travail* ». L'Assemblée a également invité « *l'Organisation internationale du travail à faciliter la coordination de la mise en commun de pratiques optimales en matière de politiques de l'emploi afin de stimuler et d'accroître la création d'emplois, de faire reculer le chômage et d'améliorer la qualité du travail, le marché du travail et les services de l'emploi* ».

L'OIT rappelle qu'elle est prête à participer à l'effort collectif d'élaboration d'un programme social mondial pour faire en sorte que la mondialisation profite à tous.

Déclaration de M. Nitin Desai, secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et sociales, Nations Unies

Sommet du millénaire

Il y a deux semaines, lors de la plus grande réunion de chefs d'État et de gouvernement jamais organisée, l'ensemble des nations, grandes et petites, riches et pauvres, ont reconnu la nécessité d'œuvrer de concert à un destin commun. Si la paix et la sécurité (et leur lien avec le développement) sont les premières questions traitées par la Déclaration du millénaire adoptée par le Sommet, la plupart du texte est consacré aux aspects relatifs au développement. Dans leurs échanges de vues en séance et hors séance, les chefs d'État et de gouvernement se sont particulièrement intéressés à la mondialisation, à la gestion du système économique international, aux défis à relever par l'Afrique et à la situation difficile que continue de créer l'endettement extérieur de nombreux pays en développement. Les extraits suivants de la déclaration adoptée montre qu'il existe la volonté de s'attaquer à ces redoutables problèmes :

« En plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc que des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient. »

« Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés. »

« Nous sommes préoccupés par les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement dans la mobilisation des ressources nécessaires pour financer leur développement durable. »

« Nous décidons de garantir une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, ses organismes, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce... »

Dans différents domaines, la Déclaration du millénaire réaffirme la volonté exprimée à Genève en 2000 de faire reculer la pauvreté. Elle comprend aussi des engagements précis, assortis de délais : ouvrir à tous les portes de l'école, réduire la proportion de la population mondiale souffrant de la faim et n'ayant pas accès à l'eau potable, faire reculer les taux de mortalité maternelle et juvénile. Elle indique aussi que les pays s'engagent à enrayer la propagation du VIH/SIDA et des autres maladies graves, et à améliorer les conditions de vie dans les quartiers insalubres. Elle porte aussi sur l'environnement, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques, les groupes vulnérables et les besoins particuliers de l'Afrique.

Les participants ont été unanimes pour reconnaître qu'une action concertée serait nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le Sommet, et quelques pays ont fait part de leur intention d'améliorer les résultats de leur APD à cette fin. Une large majorité de participants a appuyé le rôle des organisations multilatérales mais beaucoup ont aussi mentionné la nécessité de poursuivre les réformes institutionnelles, notamment aux Nations Unies.

« *Beijing + 5 et Copenhague + 5* »

L'Assemblée du millénaire avait été précédée, en juin, de réunions visant à faire le point du chemin parcouru cinq ans après la tenue de la Conférence des femmes, à Beijing, et du Sommet mondial du développement social, à Copenhague.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Les femmes en l'an 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle*, a confirmé les liens existants entre la population, le développement et la parité des sexes. Elle a reconnu que la pauvreté augmentait chez les femmes et que l'objectif mondial de réduction de l'incidence de la pauvreté serait impossible à atteindre en l'absence de progrès sur ce front. Elle a

également confirmé que toutes les questions liées au développement — qu'il s'agisse de la réforme de l'architecture financière mondiale ou de l'enseignement primaire — ont un impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Le document résultant des travaux sur ce thème présente plusieurs mesures et initiatives pour promouvoir la parité des sexes au niveau national, régional et mondial.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social a pour la première fois abouti à un accord intergouvernemental unanime sur l'objectif mondial d'une réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême d'ici 2015. Cela concerne implicitement 1,2 milliards d'individus, le nombre estimé de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il a également été décidé de lancer une campagne mondiale visant à combattre la pauvreté d'une façon plus globale. Ainsi, l'OIT démarrera la préparation d'une stratégie internationale de l'emploi à l'occasion du Forum mondial sur l'emploi qui se tiendra l'an prochain.

La déclaration adoptée lors de la session extraordinaire contient une quarantaine de nouvelles initiatives importantes ou de nouvelles mesures arrêtées au niveau international, dont les décisions de se fixer comme objectif commun une éducation de base universelle d'ici 2015, d'appeler tous les organismes des Nations Unies à incorporer plus efficacement des politiques de santé dans les programmes qu'ils conduisent dans d'autres domaines, de passer des accords commerciaux et de davantage inciter à entreprendre des travaux de recherche afin que les pays en développement aient plus largement accès à des produits pharmaceutiques efficaces et abordables, de s'engager plus résolument en faveur des droits de base de tout travailleur et de la protection sociale des plus vulnérables, et de recommander l'adoption d'objectifs nationaux et d'un plus grand nombre de mesures antidiscriminatoires pour parvenir à la parité des sexes. Le principe de responsabilité sociale des entreprises a été ajouté au programme de la communauté internationale pour la première fois. Plusieurs pays ont aussi saisi cette occasion pour rendre publiques un certain nombre de mesures concrètes. Ainsi, l'Irlande a présenté ses plans pour porter son APD à 0,7 % de son PNB, le Japon a indiqué qu'il annulait la dette des pays à faible revenu et l'Italie a annoncé une aide de plus de 100 millions de dollars.

Financement du développement

Bon nombre des engagements pris lors des conférences mondiales, des réunions de bilan dites « cinq ans après » et du Sommet du millénaire, ont des incidences financières qui n'ont guère été examinées lorsque les buts et objectifs à atteindre ont été arrêtés d'un commun accord. Le carrefour international intergouvernemental de haut niveau qui doit se tenir en 2000 sur le financement du développement donnera l'occasion de s'assurer que les ressources nécessaires peuvent être mobilisées. Aussi les signataires de la Déclaration du millénaire s'engagent-ils à mettre tout en œuvre pour assurer le succès de cette manifestation.

Cette plate-forme, qui devrait réunir des dirigeants politiques responsables à la fois des aspects financiers et des questions liées au développement dans les pays du monde entier, permettra de rechercher un accord sur les moyens d'améliorer la mobilisation des ressources financières pour le développement. Le Comité préparatoire a décidé d'un commun accord d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour provisoire de cette manifestation : mobilisation de ressources financières nationales pour le développement ; mobilisation de ressources

financières internationales pour le développement (investissements étrangers directs et autres flux financiers) ; dette extérieure ; commerce ; renforcement de la coopération financière internationale, notamment par l'APD ; renforcement, à l'appui de développement, de la cohérence et de l'homogénéité des systèmes internationaux au plan monétaire, financier et commercial. Les thèmes à aborder dans le cadre de l'initiative pour le financement du développement recourent donc les principaux centres d'intérêt de ce comité et, d'une façon plus générale, de la Banque mondiale. Des dispositions ont donc été prises pour faire en sorte que la Banque mondiale soit étroitement associée à ce processus.

Dans le cadre des préparatifs de ce carrefour, les mécanismes d'une coopération dynamique avec les institutions de Bretton Woods (et avec l'OMC) ont pour la première fois été mis en place. Ils couvrent les aspects interinstitutionnels comme intergouvernementaux. Grâce à un tel dispositif, la manifestation a beaucoup plus de chances d'être constructive et réussie. Au niveau institutionnel, la Banque mondiale et le FMI ont nommé de hauts responsables pour travailler de façon permanente en liaison avec le secrétariat des Nations Unies qui coordonne l'organisation, et pour l'aider dans ses opérations. La Banque et le Fonds prêtent aussi leur concours technique à des groupes de travail interorganisations spécialement créés pour contribuer à la préparation du rapport qui présentera début 2001 les recommandations du secrétaire général.

Au niveau intergouvernemental, une interface tridimensionnelle a été mise en place avec la Banque mondiale. Elle implique notamment l'interaction des membres du bureau du Comité préparatoire et des administrateurs de la Banque. Nous espérons qu'un mécanisme similaire pourra prochainement être établi avec le FMI. Il a également été convenu que le Comité préparatoire aurait des contacts réguliers avec le Comité sur le commerce et le développement du Conseil de l'OMC.

Dette des pays les plus pauvres

Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la reprise économique et la croissance soutenue de nombreux pays en développement pauvres passent nécessairement par une annulation substantielle de leur dette. Et pourtant, quatre ans après le lancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (l'Initiative PPTE), un trop grand nombre de ces pays croulent encore sous leur dette extérieure.

Il est encourageant de constater que la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée s'est accélérée au cours des derniers mois et on peut espérer que l'objectif déclaré (20 pays parvenus au point de décision d'ici la fin de l'année) sera atteint. La réalisation de cet objectif modeste signifierait en effet que le rythme d'approbation de ces quatre derniers mois a doublé. Pourtant, même si cela est le cas, les 20 bénéficiaires ne représenteront que moins de la moitié des 41 pays touchés par Initiative PPTE. Les allègements de dette approuvés à ce jour (mais n'ayant encore donné lieu à aucun décaissement) ne représentent qu'environ un sixième des 100 milliards de dollars annoncés au Sommet du G-7 à Cologne en juin 1999.

Face à l'inquiétude de tous ceux qui souhaitent qu'une solution rapide, équitable et durable soit trouvée à la crise de l'endettement, le secrétaire général a présenté plusieurs propositions dans son rapport du millénaire pour s'attaquer à ce problème. Ces propositions

visent notamment à annuler immédiatement les dettes des pays sortant d'un dur conflit ou frappés par une catastrophe naturelle, à accroître le nombre de pays bénéficiaires de l'Initiative PPTE en faisant de la pauvreté la seule condition à remplir, à aligner le montant des remboursements sur un pourcentage maximum des recettes d'exportation et à mettre en place un mécanisme d'arbitrage pour concilier les intérêts des créanciers et des débiteurs souverains et pour introduire une plus grande discipline dans leurs relations.

Déclaration de M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED

En 1999, on a assisté à un heureux renversement de la conjoncture économique mondiale, qui est venu déjouer les craintes d'une récession. Une croissance robuste s'est accompagnée d'une amélioration des échanges et d'un retour à une certaine normalité sur les marchés financiers et monétaires, après la situation chaotique des deux années précédentes. Un ensemble d'événements isolés et inattendus a certainement contribué à cette évolution : les dépenses effectuées pour prévenir les perturbations qui auraient pu résulter du bogue de l'an 2000 ont été un véritable ballon d'oxygène pour l'économie mondiale ; l'abandon des politiques d'austérité en Asie de l'Est au cours du deuxième semestre de 1998 a aidé à stimuler la croissance dans cette région ; l'économie américaine a continué sa montée en flèche, infirmant les prévisions et dépassant largement ce que l'on pensait habituellement être son potentiel à long terme.

Globalement, les perspectives immédiates de l'économie mondiale se sont améliorées, la croissance, cette année, devant dépasser les 3 %. On cherche maintenant la meilleure façon de consolider cette croissance et de faire partager beaucoup plus largement les fruits de la mondialisation.

Pour les pays en développement, cela passera par une reprise des flux de capitaux privés, ainsi que par la poursuite des réformes nationales et la large diffusion des nouvelles technologies. Toutefois, il ne suffira pas d'incanter l'économie nouvelle pour reconstruire sur les décombres laissés par la crise asiatique. Pour tenir les promesses de la mondialisation il faudra profondément réorienter les politiques appliquées. Non seulement les causes profondes à l'origine des craintes de récession en 1998-1999 sont toujours présentes, mais de nouvelles lignes de failles sont apparues, le long desquelles toute évolution inattendue pourrait avoir des conséquences dommageables pour les pays industriels et, plus préoccupant encore, pour les pays en développement. Les perspectives de ces derniers pourraient se dégrader rapidement si les grands pays industriels continuent à adopter des politiques faisant abstraction des répercussions mondiales qu'elles peuvent avoir sur les échanges et les flux de capitaux.

À cet égard, la poursuite de la hausse des prix du pétrole est une source d'inquiétude. Il appartient aux gouvernants d'éviter que cette situation déclenche une spirale inflationniste ou déflationniste. Dans les pays industriels, les mesures budgétaires doivent, le cas échéant, faire partie des actions engagées à cette fin. Ces pays sont en fait mieux placés que dans les années 70 et 80 pour procéder aux ajustements nécessaires. Pour les pays en développement importateurs de pétrole, confrontés à la charge qu'impose l'augmentation de leur facture pétrolière, il conviendrait d'envisager la mise en place de financements compensatoires accordés par les institutions multilatérales à des conditions concessionnelles. Aussi sommes-

nous heureux d'apprendre que la Banque mondiale est prête à consentir des prêts structurels et d'autres formes de financement de secours à ces pays. L'incertitude entourant l'évolution des prix pétroliers semble justifier une intervention plus dynamique.

Deux grandes forces économiques mondiales attirent tous les regards. D'un côté, la promesse d'une « nouvelle économie », soutenue par l'informatique et les télécommunications, soulève l'enthousiasme des pouvoirs publics, y compris dans les pays les plus pauvres. De l'autre, l'instabilité et les incertitudes grandissantes liées à la mondialisation amènent les gouvernants à s'inquiéter beaucoup de l'incidence des chocs financiers sur les perspectives de croissance.

Jusqu'ici, seuls les États-Unis ont démontré avec éclat comment un pays pouvait tirer parti de ces forces. Dans certains domaines, la propagation des nouvelles technologies a déjà eu pour effet d'accroître sensiblement la productivité et de renforcer le potentiel de croissance. En revanche, l'impact des nouvelles technologies est loin d'être aussi évident dans la plupart des pays d'Europe et au Japon. Et pour les dirigeants des pays en développement, la fracture numérique suscite de plus en plus d'inquiétude. Il est donc peu surprenant que les investisseurs étrangers se disputent l'achat d'actifs financiers aux États-Unis, bien que cela tienne aussi aux incertitudes qui pèsent sur le reste de l'économie mondiale. En effet, la crise financière sur les marchés émergents n'est pas étrangère à la vigueur de la croissance dans ce pays, où les capitaux trouvent refuge et où le faible coût des importations empêche l'inflation. Le rebond récent sur les marchés émergents renforce la demande d'actifs en dollars pour constituer des réserves et se prémunir contre toute crise future.

Des taux de croissance disparates dans les pays industriels et un dollar fort sont à l'origine de déséquilibres commerciaux grandissants, les États-Unis jouant le rôle « d'acheteur de derniers recours » pour l'économie mondiale. Les pays dégagant des excédents commerciaux s'empressent d'en utiliser le produit pour acquérir des actifs en dollars aux États-Unis. Dans le même temps, la conjugaison d'innovations technologiques et financières a aggravé la fragilité sous-jacente des flux financiers et commerciaux actuels. Les sociétés transnationales européennes et japonaises ont voulu profiter des gains technologiques déjà réalisés par les firmes américaines. Les fusions-acquisitions qui ont fait les gros titres dans le secteur des technologies de pointe ont créé une bulle financière des valeurs technologiques, l'orientation du marché étant davantage déterminée par les attentes elles-mêmes que par des perspectives solides de gains.

C'est à la politique monétaire qu'il est unilatéralement revenu de corriger ces déséquilibres économiques à l'échelle mondiale. Cela ne permet pas de gagner la partie. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis ayant encore renforcé l'attrait des actifs dans ce pays, elle n'a pas permis d'y freiner les dépenses. Et si l'Europe et le Japon se sentent obligés de leur emboîter le pas, la situation qui caractérise actuellement les taux de change et les déséquilibres commerciaux évoluera peu. Tout cela comporte des ressemblances troublantes avec les déséquilibres macroéconomiques des années 70 et 80, époques pendant lesquelles l'absence de coopération et de coordination entre les grandes puissances économiques avait conduit à une crise systémique et à un atterrissage en catastrophe. Mais, contrairement à ces périodes, les flux de capitaux sont aujourd'hui dominés par les emprunts privés, ce qui risque de favoriser la volatilité du marché. En outre, l'expérience des dernières décennies montre

que l'incapacité à remédier aux déficits de façon méthodique a des effets très négatifs sur la croissance des pays en développement.

L'état de santé actuel des pays en développement déterminera de toute évidence leur vulnérabilité à tout changement de cap des grands pays industriels. La situation depuis le début de l'année dernière permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme du fait d'une reprise plus forte que prévu dans les pays gravement touchés par la crise financière. Toutefois, du fait du maintien des distorsions et des asymétries du système commercial, et de l'incertitude et de la volatilité structurelles du système financier, la croissance dans de nombreux pays reste tributaire des mouvements de capitaux instables, dont tout retour massif peut se traduire par un accroissement des risques mais aussi par une amélioration des perspectives pour ces pays.

Les problèmes auxquels une grande partie de l'Afrique se heurte sont d'une nature différente. Pour beaucoup de pays du continent, il s'agit surtout de surmonter les obstacles dus au manque d'épargne et de devises, et de faire passer les investissements au niveau nécessaire pour connaître une croissance d'au moins 6 % par an. Le volume actuel des entrées de capitaux privés est trop faible pour remédier au manque de ressources mais est suffisant pour faire de multiples pays africains les victimes de l'arithmétique d'arbitrage des flux de capitaux à court terme. Cela accroît aussi la dépendance de ces pays à l'égard des flux de capitaux publics qui, ces dernières années, sont à peine parvenus à compenser le manque à gagner imputable à des conditions commerciales défavorables. La seule façon de mettre fin à cette dépendance est de lancer un programme d'aide massive et de soutenir la croissance suffisamment longtemps pour que l'épargne intérieure et les flux de capitaux privés extérieurs viennent remplacer les flux de capitaux publics.

L'Initiative PPTE peut aussi jouer un rôle important dans ce domaine. Toutefois, il faudra se montrer bien plus résolu pour que cette initiative reste crédible et conduise à un désendettement des pays les plus pauvres de la planète. Une possibilité serait de créer un comité indépendant d'experts pour évaluer la capacité d'endettement durable, les conditions à satisfaire pour un allègement de la dette, la conditionnalité et le financement. Une telle formule devrait englober un éventail plus large de pays devant bénéficier de mesures spéciales pour surmonter leurs problèmes à l'égard de créanciers publics. Jusqu'à ce que ce comité ait formulé ses recommandations, les paiements au titre du service de la dette seraient suspendus sans pour autant que les bénéficiaires aient à supporter des intérêts plus élevés.

La rapidité de la reprise en Asie de l'Est l'an passé est encourageante. Toutefois, le fait que les pouvoirs publics n'aient prévu ni la gravité de la crise ni la rapidité de la reprise doit inciter à la prudence. Bien que la crise ait eu son caractère propre dans chaque pays, il ne fait guère de doute que les formes extrêmes de l'effondrement et de la reprise tiennent pour une large part à des politiques malencontreuses. Les mesures initiales de redressement étaient inutilement rigoureuses, et il était vain d'espérer que le resserrement de la politique monétaire ait pour effet de stabiliser la monnaie et de provoquer une reprise tirée par les investissements. La hausse des taux d'intérêt s'est avérée en fait beaucoup plus néfaste que la dépréciation de la monnaie, et a créé de graves perturbations au niveau des entreprises et dans le secteur financier.

Ces économies n'ont rebondi que lorsque les politiques d'austérité ont été abandonnées et que l'État a pu jouer un rôle bien plus positif. Le changement de cap est davantage dû à l'intensité de la crise et à la généralisation des critiques qu'à un train de mesures soigneusement programmées. Avec le recul, il apparaît que la mise à disposition de financements internationaux suffisants pour reconstituer les réserves, accompagnée de mesures temporaires de contrôle des changes ainsi que d'un moratoire et d'un refinancement de la dette, aurait été bien plus efficace que la politique de hausse des taux d'intérêt effectivement suivie.

À l'exception de l'Indonésie, les revenus par habitant sont remontés à leurs niveaux d'avant la crise ou les ont dépassés ; les taux de change se sont stabilisés ; les marges d'intérêt pour les emprunts internationaux se sont sensiblement réduites ; et les capitaux étrangers ont commencé à revenir. Toutefois, toutes les sources d'inquiétude n'ont pas disparu. Tout d'abord, la reprise ne s'est accompagnée que de restructurations limitées dans le secteur des entreprises, et la santé du système financier continue à dépendre de l'intervention des pouvoirs publics sur les mécanismes de crédit. Ensuite, il est peu probable que les exportations se maintiennent à leur rythme actuel, et la dette et les déficits publics sont en augmentation dans la plupart des pays durement touchés par la crise. Un assainissement prématuré des finances publiques risquant d'étouffer la reprise, le rééquilibrage budgétaire devra attendre que la demande privée devienne le principal moteur de la croissance. Toutefois, la persistance du chômage et de l'existence de capacités excédentaires dans de nombreuses branches pourrait retarder ce processus. Enfin, la reprise a jusqu'à maintenant été soutenue par une conjoncture mondiale très favorable, ce qui peut changer. Un fort ralentissement aux États-Unis et une détérioration des conditions financières mondiales pourraient avoir des effets particulièrement néfastes.

Lorsque la dépendance à l'égard des ressources et des marchés étrangers est excessive, les perspectives de croissance sont à la merci des chocs extérieurs. C'est certainement là l'une des principales leçons de la crise financière. Dans un système financier et un système commercial mondialisés où l'interdépendance tient une place croissante, il est clair qu'il ne suffit pas de faire confiance aux forces du marché et à la politique monétaire pour réussir. Un resserrement de la coopération et du dialogue au niveau international sont nécessaires pour tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies pour combler l'écart croissant entre les riches et pauvres. Cela suppose un leadership audacieux, comme celui qui annonçait l'âge d'or de l'après-guerre.

¹ Au nom de l'Azerbaïdjan, de l'Ouzbékistan, de la Pologne, de la République kirghize, de la Suisse, du Tadjikistan et du Turkménistan)

² Au nom du groupe composé des États membres suivants : Australie, Cambodge, Corée (République de), Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Nouvelle-Zélande, Palaos (République des), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, et Vanuatu.

³ Parlant au nom d'Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, le Canada, Dominique, la Grenade, la Guyane, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines

⁴ Au nom des pays du Groupe I de l'Afrique.

⁵ Au nom du Groupe de l'Asie du Sud-Est.

⁶ Au nom des pays nordiques et baltes.

AVIS DE RÉUNION

La 62^e réunion du Comité du développement se tiendra le lundi 25 septembre 2000, à partir de 9 heures, dans le « Forum Hall » du Palais des Congrès de Prague, à Prague (République tchèque).

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE¹

1. Questions à examiner en séance restreinte

- A. Réduction de la pauvreté et biens collectifs mondiaux²
- B. Aider au développement national : le rôle de la Banque mondiale et les instruments employés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire³

2. Questions à examiner dans les déclarations préparées par les ministres

- A. Le Cadre de développement intégré (CDI) — Rapport d'activité⁴
- B. Mise en oeuvre des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et de l'Initiative PPTE — Rapport d'avancement⁵
- C. Le point sur la capacité financière de la BIRD⁶
- D. La Banque et l'architecture financière internationale — Rapport d'activité⁷

3. Questions diverses⁸

* * *

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

¹ Le président de la Banque mondiale et le directeur général du Fonds monétaire international distribueront tous deux, avant la réunion, une déclaration axée sur les thèmes à l'ordre du jour et sur d'autres points. Une note sur les tendances récentes des transferts de ressources aux pays en développement fournira des informations générales en rapport avec les travaux du Comité.

La réunion devrait se dérouler à peu près comme suit : Séance plénière : 9 h 00 - 10 h 00 (Forum Hall) ; séance restreinte : 10 h 15 - 12 h 30 (Panorama Hall) ; déjeuner offert par le président du Comité : 12 h 45 - 14 h 30 (Club A).

Les principaux points soulevés par les membres dans les déclarations préparées pour distribution avant la réunion et communiquées au moins 24 heures à l'avance seront repris par le président du Comité

-
- dans l'allocution qu'il prononcera en séance plénière. Cette séance sera limitée aux déclarations du président du Comité, du directeur général du FMI, du président du Groupe de la Banque mondiale et du président du Groupe des 24.
- ² Les services de la Banque mondiale prépareront une note de synthèse sur ce sujet.
- ³ Une note de référence, fournissant notamment des éléments préliminaires sur l'évolution des relations de la Banque avec les autres institutions, sera préparée pour servir de cadre aux travaux des ministres sur cette question.
- ⁴ Les administrateurs de la Banque mondiale examineront un rapport sur l'état d'avancement du Cadre de développement intégré le 31 août. À la suite dudit examen, le résumé analytique du rapport et une note rendant compte des débats du Conseil seront communiqués au Comité du développement.
- ⁵ Un rapport conjoint de la Banque et du FMI présentera les principaux faits survenus depuis la réunion du Comité du 17 avril dernier. S'ils le souhaitent, les ministres auront la possibilité d'examiner ces questions lors du déjeuner offert par le président du Comité.
- ⁶ Ce bref compte-rendu, et le tableau qui y est joint, est établi à la demande du Comité depuis qu'il a invité « la Banque à ... faire régulièrement rapport sur (les) questions » liées à l'adéquation du capital de la BIRD (27 septembre 1999, paragraphe 11 du Communiqué).
- ⁷ Les services de la Banque prépareront un rapport décrivant les progrès récents des travaux entrepris par la Banque sur les problèmes liés à l'architecture du système financier international.
- ⁸ Lors du déjeuner offert par le président du Comité aux membres, au président de la Banque et au directeur général du Fonds, M. Wolfensohn invitera les membres à faire connaître leur point de vue sur certains des grands problèmes auxquels est confronté le Groupe de la Banque mondiale. Ils seront également invités à approuver le texte de leur Communiqué au terme de ce déjeuner.

ANNEXE B

25 septembre 2000

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

1. La 62^e réunion du Comité du développement s'est tenue à Prague (République tchèque) le 25 septembre 2000, sous une nouvelle présidence, celle de M. Yashwant Sinha, ministre indien des Finances. Le Comité a exprimé sa profonde gratitude à M. Tarrin Nimmanahaeminda, ministre thaïlandais des Finances pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des deux dernières années en sa qualité de président¹.
2. Les discussions des ministres se sont déroulées alors que se poursuit le débat public sur les avantages et les risques de la mondialisation. Les ministres soulignent que l'intégration grandissante de l'économie mondiale et les avancées technologiques qui en résultent devraient contribuer considérablement au progrès économique et social, à l'équité et la stabilité, mais que ces gains pourraient ne pas se matérialiser. Les ministres reconnaissent l'importance de la responsabilité qui leur incombe de contribuer à assurer que la mondialisation profite à tous, et non à une minorité, et réaffirment leur volonté de faire de la Banque, du Fonds et d'autres institutions multilatérales des alliés plus forts dans cette entreprise qui a pour objectif ultime la réduction de la pauvreté [conformément à l'objectif mondial de développement visant à réduire le nombre des plus démunis de moitié d'ici 2015].
3. **Lutte contre la pauvreté et biens publics mondiaux** : Examinant le rôle que la Banque pourrait jouer en matière de biens publics mondiaux dans le cadre de son mandat, les ministres font état de quatre critères principaux justifiant l'engagement de la Banque : l'action envisagée apporte une contribution indiscutable à la réalisation des objectifs de développement qui sont ceux de la Banque ; la participation de la Banque est indispensable pour mobiliser d'autres ressources et susciter des partenariats ; la Banque dispose d'un avantage comparatif significatif ; et un consensus international se dégage sur la nécessité d'entreprendre une action à l'échelle mondiale. Les ministres préconisent que la Banque puisse intervenir dans quatre domaines [en collaboration avec les organisations internationales compétentes] : promotion d'une large participation aux fruits de la mondialisation et atténuation des grands problèmes économiques et sociaux, tels que la transmission des maladies et les conséquences des conflits ; facilitation des mouvements internationaux de biens, services et facteurs de production ; préservation et protection de l'environnement ; et constitution et partage de connaissances sur le développement.
4. Les ministres applaudissent aux efforts considérablement accrus déployés par la Banque, les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, nationaux et privés, pour lutter contre les maladies transmissibles, comme le VIH/SIDA, le paludisme et la

¹ M. James D. Wolfensohn, président de la Banque mondiale, M. Horst Koehler, directeur général du Fonds monétaire international et M. Carlos Saito, président par intérim du Groupe des Vingt-Quatre, ont prononcé une allocution en séance plénière. Des observateurs de plusieurs organisations internationales et régionales ont également assisté à la réunion.

tuberculose. Ils prennent bonne note du chemin parcouru depuis la réunion d'avril du Comité, et se félicitent que l'unité de vues apparue au plan international sur la gravité de la menace que font peser le sida et d'autres maladies largement répandues sur le développement conduise à une intensification de l'action. Ils se réjouissent également de l'engagement qu'ont pris les bailleurs de fonds de l'Association internationale de développement (IDA) d'accorder davantage de ressources concessionnelles pour ces activités et d'assouplir les conditions d'accès à celles-ci, sans pour autant remettre en cause les règles fondamentales d'affectation des ressources de l'Association. Ils invitent la Banque à donner suite encore plus résolument à son engagement de faire reculer la pandémie de VIH/SIDA, et prennent acte avec satisfaction du programme de 500 millions de dollars récemment approuvé à cet effet pour l'Afrique.

5. Les ministres notent la contribution précieuse apportée par la Banque, en partenariat avec le Fonds et d'autres organismes internationaux, au renforcement de l'architecture financière internationale, citant notamment l'aide apportée à l'élaboration de normes et codes appropriés, tenant compte du point de vue des pays en développement, dans des domaines importants pour la capacité d'adaptation financière et l'intégration dans le système financier mondial, ainsi que l'assistance prêtée au renforcement des institutions et politiques nationales connexes. Les ministres soulignent par ailleurs combien il importe que tous les pays redoublent d'efforts, au plan national et international, pour lutter contre les abus financiers transfrontières, comme le blanchiment d'argent et d'autres formes d'abus. Ils exhortent la Banque à intensifier son programme d'assistance technique et de conseil pour permettre aux pays en développement de participer davantage à un système commercial mondial plus ouvert et plus équitable. Ils rappellent que les technologies de communication peuvent aussi bien être mises au service d'une croissance équitable qu'y faire obstacle, et se félicitent des initiatives prises par la Banque, en partenariat avec d'autres, pour élargir l'accès des pays et des communautés pauvres aux opportunités de connaissances et d'information de l'ère numérique.

6. Les ministres constatent la nécessité d'étudier de nouvelles possibilités de mobiliser des ressources suffisantes pour financer des programmes mondiaux et régionaux prioritaires soigneusement choisis, ayant un impact substantiel sur la pauvreté. Il faudra pour cela faire un usage créatif des prêts de la Banque mondiale et, parfois, de mécanismes de dons, en tenant compte des autres sources de financement existant à cet effet et des implications financières pour la Banque, ainsi que de nouvelles formes de collaboration avec des partenaires internationaux, bilatéraux, à but non lucratif et privés. Les ministres font valoir que les investissements dans les biens publics mondiaux qui profitent à tous les pays devraient attirer de nouvelles ressources.

7. Le Comité attend avec intérêt de recevoir lors de sa prochaine réunion un rapport d'étape définissant plus précisément les biens publics mondiaux dans lesquels la Banque doit investir en priorité, ainsi que la division du travail entre les partenaires de développement et la mise en place de dispositions de financement appropriées.

8. **Appui de la Banque au développement des pays** : Conscients que la mission de la Banque consiste toujours essentiellement à collaborer avec les pays individuellement, les ministres accueillent avec satisfaction cette première occasion qui leur est donnée de procéder à un large tour d'horizon sur le rôle et les instruments de la Banque à l'appui du

développement des pays membres, en prenant en compte le rôle du FMI et des autres institutions.

9. Les ministres font valoir que la Banque doit adapter son appui à la grande diversité des situations nationales. Soucieux d'assurer aux programmes-pays une solide fondation, les ministres engagent instamment la Banque à continuer d'intensifier ses travaux diagnostiques et autres études économiques et sectorielles. Pour eux, elle doit veiller à l'adéquation du programme aux besoins du pays concerné, et s'employer à exploiter les synergies possibles avec l'action entreprise par le pays et les autres partenaires de développement. Les ministres constatent que ces travaux d'analyse, conjugués aux actions de renforcement des capacités, revêtent une importance nouvelle eu égard à l'emploi de prêts programmés à l'ajustement pour appuyer les réformes structurelles et sociales des emprunteurs, et à la conception des rôles et du partenariat de la Banque et du Fonds qui est exprimée dans la déclaration conjointe du président et du directeur général en date du 5 septembre 2000.

10. Les ministres soulignent combien il est urgent que le Groupe de la Banque mondiale précise son programme de sélectivité institutionnelle (sur la base notamment de son prochain examen des documents de stratégie sectorielle), pour faire face judicieusement à l'ensemble des demandes dont font l'objet ses ressources, y compris son personnel, et pour pouvoir coopérer de manière étroite et systématique avec les autres banques et institutions multilatérales et bilatérales de développement à une meilleure coordination des responsabilités. Les ministres font ressortir que les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pourront grandement contribuer à la prise en charge des programmes par les pays, à une utilisation plus efficace des ressources, et à la réalisation des Objectifs internationaux de développement qui ont été convenus, en progressant encore dans l'harmonisation de leurs politiques et procédures opérationnelles de manière à réduire la charge qu'elles font peser sur les pays en développement. Les ministres invitent la Banque à collaborer étroitement avec ses partenaires et à préparer un rapport sur les progrès de l'harmonisation en vue de la prochaine réunion du Comité.

11. Les ministres se félicitent de l'approche globale adoptée par la Banque pour aider les pays à faible revenu et des mesures qu'elle propose pour assurer une plus grande cohérence entre les différents documents et instruments du programme, notamment en faisant du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté le fondement de la Stratégie d'aide-pays. Les ministres accueillent avec satisfaction l'examen du crédit d'appui à la réduction de la pauvreté destiné à appuyer les stratégies gouvernementales de réduction de la pauvreté et à compléter les apports de la Facilité du Fonds pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Ils proposent que la Banque, lorsqu'elle affinera la définition de cet instrument, précise également la nature des travaux d'analyse, notamment examens des dépenses publiques, évaluations de la pauvreté et évaluations fiduciaires, sur lesquels il doit s'appuyer. Ils invitent par ailleurs la Banque et le Fonds à réexaminer les modalités de leur coopération dans le cadre de la mise en œuvre du crédit d'appui de la Banque et de la facilité du Fonds pour la croissance. Les ministres soulignent l'importance d'une coordination efficace entre la Banque et le Fonds compte tenu de la contribution considérable des deux institutions à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu.

12. Les ministres réaffirment l'extrême importance de l'aide que le Groupe de la Banque continue d'apporter à la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire, qui abritent une grande proportion des pauvres de la planète. Ils soulignent que le Groupe doit s'employer tout particulièrement à leur apporter l'appui que les opérateurs privés ne sont pas aptes ou disposés à leur fournir et à promouvoir une croissance économique tirée par le secteur privé. Les ministres se félicitent de la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour que le Groupe de la Banque puisse mieux répondre aux besoins de développement en évolution de ces économies très diverses. Ce groupe de travail devrait d'après eux s'interroger, entre autres, sur la manière d'utiliser la conditionnalité et les instruments pour fournir une aide la plus efficace possible aux pays aux différents stades de leur processus de développement et de réforme ; sur la mesure et les conditions dans lesquelles la Banque peut fournir un appui financier plus important aux emprunteurs pour qu'ils puissent financer leurs programmes sociaux et structurels en cas d'effondrement des marchés ; sur le champ couvert par les études économiques et sectorielles ; et sur ce que coûte aux clients le fait de traiter avec la Banque, avec ce que cela implique pour la tarification des produits de l'institution. Les ministres attendent avec intérêt un rapport sur cette question lors de leur prochaine réunion.

13. **Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) :** Les ministres se félicitent des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative et invitent instamment à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer encore le processus. Ils notent que les améliorations approuvées lors de leur réunion de l'année dernière se traduisent par l'octroi d'un allègement de dette « plus large, plus important et plus rapide » aux pays éligibles qui ont entrepris les réformes économiques et sociales nécessaires pour résorber la pauvreté. Ils relèvent en particulier qu'à ce jour dix pays ont atteint le point de décision au titre de l'Initiative renforcée, et que les efforts entrepris dans le cadre de ce dispositif pour tenter d'atteindre l'objectif que l'on s'était fixé d'amener vingt pays au point de décision d'ici la fin de l'année s'accroissent. L'allègement total au titre du service de la dette (en application du dispositif initial et de l'Initiative PPTE renforcée) qui devrait en résulter dépassera largement 30 milliards de dollars. Compte tenu des mécanismes d'allègement traditionnels, ces pays bénéficieront d'apports totalisant environ 50 milliards de dollars.

14. Les ministres se félicitent également de l'intensification des efforts visant à améliorer la mise en œuvre de l'Initiative. Ils engagent la Banque et le Fonds à continuer de collaborer avec d'autres créanciers et d'autres pays admis à bénéficier de l'Initiative pour assurer que les changements apportés au dispositif PPTE initial (qui se retrouvent dans l'Initiative renforcée approuvée l'année dernière), comme la fourniture d'une assistance intérimaire à compter du point de décision et l'adoption de la formule du point d'achèvement flottant, apportent en temps voulu aux pays bénéficiaires l'appui dont ils ont tant besoin. Les ministres se réjouissent du renforcement de la collaboration entre les deux institutions dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative et de leur volonté de progresser le plus rapidement possible. Ils reconnaissent toutefois que le rythme d'exécution dépend également de facteurs nationaux. Les ministres se disent favorables au maintien d'une certaine souplesse dans l'évaluation des résultats des pays. Ils approuvent le report de l'expiration de la clause de caducité à la mi-2002 pour permettre à d'autres pays, en particulier ceux sortant d'un conflit, de participer à l'Initiative. Les ministres [conviennent d'exercer l'option prévue dans le dispositif PPTE qui permet de réexaminer, au point d'achèvement, le montant de

l'allègement destiné aux pays affectés par des chocs d'une gravité exceptionnelle, comme l'évolution actuelle des termes de l'échange]

15. Les ministres soulignent qu'il importe de financer entièrement la contribution à l'Initiative PPTE renforcée sans compromettre les mécanismes de financement concessionnel comme l'IDA. Ils exhortent tous les bailleurs de fonds à apporter le concours financier qu'ils se sont engagés à fournir et se réjouissent des dispositions prises en ce sens. Tout en reconnaissant les besoins spéciaux de certains créanciers [de pays en développement], les ministres engagent également tous les créanciers à participer au dispositif d'allègement de la dette.

16. Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté : Les ministres ont fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la formule du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qu'ils ont entérinée à leur réunion de septembre 1999 pour renforcer le lien entre la réduction de la pauvreté, l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et les prêts concessionnels de la Banque et du Fonds. Ils prennent acte du fait que la formule a reçu un accueil favorable des pays et des partenaires de développement et que son application s'accélère. Les ministres, tout en reconnaissant les difficultés auxquelles les pays sont confrontés, en raison notamment du caractère limité des données et des moyens institutionnels dont ils disposent, recommandent que la version complète du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté soit élaborée [dans la foulée de la version intérimaire]. Tout en réitérant fermement le principe fondamental de la maîtrise du processus par le pays, les ministres invitent la Banque, le Fonds et d'autres organismes à fournir un appui technique approprié pour aider les pays à élaborer leurs stratégies.

17. **Cadre de développement intégré :** Les ministres souscrivent pleinement à l'approche globale du développement qu'incarne cet instrument et se félicitent des progrès accomplis dans sa mise en œuvre dans les pays pilotes, ainsi que des leçons tirées de l'expérience. Ils reconnaissent que le processus n'en est encore qu'à ses débuts et que certains pays continuent de se heurter à de nombreuses difficultés, mais ils constatent que la formule trouve déjà une application plus large à travers l'élaboration des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté qui reposent sur les mêmes principes, en particulier la ferme prise en charge des programmes par le pays. Ils attendent avec intérêt les rapports sur la poursuite de la mise en œuvre du Cadre de développement intégré.

18. **Capacités financières de la BIRD :** Les ministres ont examiné la version mise à jour d'un rapport de la Banque mondiale sur ce sujet et confirment que la situation financière de la Banque demeure solide. Ils reconnaissent cependant que les capacités financières de l'institution ne lui permettraient peut-être pas de répondre à une demande en forte augmentation. Les ministres demandent à la direction et au Conseil des administrateurs de continuer à étudier ce dossier, y compris le niveau des réserves de la Banque.

19. **Personnel de la Banque et du Fonds :** Les ministres saisissent cette occasion pour exprimer, de la part de tous les États membres, leur reconnaissance au personnel du Fonds et de la Banque pour leurs efforts inlassables et leur dévouement exceptionnel au service de la mission des institutions de Bretton Woods.

20. **Remerciements :** Les ministres expriment leur profonde gratitude aux autorités tchèques et aux habitants de la République tchèque pour leur chaleureuse hospitalité et leur collaboration.

21. **Prochaine réunion :** La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 30 avril 2001.

ANNEXE C

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Prague, le 25 septembre 2000

Tarrin Nimmanahaeminda, Président

James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

Stanley Fischer, Directeur général par intérim, Fonds monétaire international

Alexander Shakow, Secrétaire général

<u>Membres</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Pays</u>	<u>Groupe</u>
<p>Ibrahim Al-Assaf Ministre des Finances et de l'Économie Arabie saoudite <i><u>Membre suppléant</u></i> Hamad Al-Sayari Gouverneur en Arabie Saoudite Agence du Fonds</p>	<p>Salaiman M. Al-Turki (Fonds) Yahya Abdullah Alyahya (Banque)</p>	Arabie saoudite	1
<p>Vincenzo Visco Ministre du Trésor Italie <i><u>Membre suppléant</u></i> Antonio Fazio Gouverneur de la Banque d'Italie</p>	<p>Ricardo Faini (Fonds) Franco Passacantando (Banque)</p>	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal	2
<p>Peter Costello Trésorier du Commonwealth Australie <i><u>Membre suppléant</u></i> Rod Kemp Trésorier adjoint du Commonwealth Australie</p>	<p>Gregory F. Taylor (Fonds) Neil Frances Hyden (Banque)</p>	Australie, Cambodge, Corée (République de), Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Palaos, Samoa, Vanuatu	3
<p>Pascal Couchepin Conseiller fédéral et ministre des Affaires économiques Suisse</p>	<p>Roberto F. Cippa (Fonds) Matthias Meyer (Banque)</p>	Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan	4

<u>Membres</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Pays</u>	<u>Groupe</u>
Tertius Zongo Ministre de l'Économie et des Finances Burkina Faso	Alexandre Barro Chambrier (Fonds) Bassary Touré (Banque)	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo (République du), Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé-et- Principe, Sénégal, Somalie (non officiel), Tchad, Togo	5
Nicolás Eyzaguirre Ministre des Finances Chili	Ana María Jul (Fonds) Valeriano F. Garcia (Banque)	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	6
Laurent Fabius Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie France	Jean-Claude Milleron (Banque et Fonds)	France	7
<i><u>Membre suppléant</u></i>			
<i>Charles Josselin Ministre de la Coopération et de la Francophonie ministère des Affaires étrangères</i>			
Jorge Giordani Ministre du Plan et du Développement République bolivarienne du Venezuela	Agustin Carstens (Fonds) Federico ferrer (Banque)	Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Venezuela	8
Victor B. Khristenko Premier Vice-président du Gouvernement de la Fédération de Russie	Aleksei V. Mozhin (Fonds) Andrei Bugrov (Banque)	Fédération de Russie	9

<u>Membres</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Pays</u>	<u>Groupe</u>
Pedro Sampaio Malan Ministre des Finances Brésil	Murilo Portugal (Banque et Fonds)	Brésil, Colombie, Équateur, Haïti, Panama, Philippines, République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago	10
Nangolo Mbumba Ministre des Finances Namibie	Jose Pedro de Morais, Jr. (Fonds) Godfrey Gaoseb (Banque)	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	11
Paul Martin Ministre des Finances Canada	Thomas A. Bernes (Fonds) Terrie O'Leary (Banque)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Guyana, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et- les Grenadines	12
Kiichi Miyazawa Ministre des Finances Ministère des Finances Japon	Yukio Yoshimura (Fonds) Yuzo Harada (Banque)	Japon	13
<i><u>Membres suppléants</u></i>			
<i>Yoshitaka Murata</i>			
<i>Secrétaire d'État aux Finances</i>			
<i>Haryhiko Kuroda</i>			
<i>Vice-ministre des Finances</i>			
<i>pour les affaires internationales</i>			
<i>Ministère des Finances</i>			
<i>Japon</i>			
Fathallah Oualalou Ministre de l'Économie et des Finances Maroc	Abbas Mirakhor (Fonds) Inaamul Haque (Banque)	Afghanistan (État islamique d'), Algérie, Ghana, Iran (Rép. islamique d'), Iraq, Maroc, Pakistan, Tunisie	14

<u>Membres</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Pays</u>	<u>Groupe</u>
Didier Reynders Ministre des Finances Belgique	Willy Kiekens (Fonds) Ruth Bachmayer (Banque)	Autriche, Bélarus, Belgique, Hongrie, Kazakhstan, Luxembourg, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie	15
Abdulla Hassan Saif Ministre des Finances et de l'Économie nationale Bahreïn	A. Shakour Shaalan (Fonds) Khalid M. Al-Saad (Banque)	Bahreïn, Égypte (République arabe d'), Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen	16
Clare Short Secrétaire d'État pour le développement international Royaume-Uni	Stephen Pickford (Banque et Fonds)	Royaume-Uni	17
Yashwant Sinha (PRÉSIDENT) Ministre des Finances Inde Président suppléant	Vijay L. Kelkar (Fonds) Balmiki Prasad Singh (Banque)	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka	18
Lawrence Summers Secrétaire au Trésor États-Unis	Karin Lissakers (Fonds) Jan Piercy (Banque)	États-Unis	19
<i><u>Membre suppléant</u></i>			
<i>Timothy F. Geithner</i>			
<i>Sous-secrétaire</i>			
<i>pour les Affaires internationales</i>			
<i>Département du Trésor</i>			
<i>États-Unis</i>			
Anne Kristin Sydnés Ministre des Droits de l'homme et du Développement international Norvège	Olli-Pekka Lehmussaari (Fonds) Finn Jonck (Banque)	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède	20
Prijadi Praptosuhardjo Ministre des Finances Indonésie	Kleo-Thong Hetrakul (Fonds) Jannes Hutagalung (Banque)	Brunéi Darussalam, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam	21

<u>Membres</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Pays</u>	<u>Groupe</u>
<p>Heidemarie Wieczorek-Zeul Ministre fédéral de la Coopération économique et du Développement Allemagne</p>	<p>Bernd Esdar (Fonds) Helmut Schaffer (Banque)</p>	<p>Allemagne</p>	<p>22</p>
<p>Xiang Huaicheng Ministre des Finances Ministère des Finances R. P. de Chine</p>	<p>WEI Benhua (Fonds) ZHU Xian (Banque)</p>	<p>Chine</p>	<p>23</p>
<p><u>Membre suppléant</u> Jin Liqun Ministre adjoint des Finances Chine</p>			
<p>Gerrit Zalm Ministre des Finances Pays-Bas <u>Membre suppléant</u> Ron Keller Directeur général de la Coopération internationale Pays-Bas</p>	<p>J. de Beaufort Wijnholds (Fonds) Pieter Stek (Banque)</p>	<p>Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Moldova, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine</p>	<p>24</p>

Observateurs

Banque africaine de développement	Omar Kabbaj Président
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	Medhat S. Lotfy Directeur général
Fonds arabe de développement économique et social	Abdulatif Y. Al-Hamad Directeur général
Fonds monétaire arabe	Jassim Al-Mannai Directeur général et Président du Conseil d'Administration
Banque asiatique de développement	Shoji Nishimoto Directeur du Département de la stratégie, de la planification et de la coordination des politiques
Secrétariat du Commonwealth	Veronica Sutherland Secrétaire général (e) adjoint (e) aux affaires économiques et sociales
Conseil de coopération des États arabes du Golfe	Ajlan A. Al-Kuwari Sous-secrétaire général aux affaires économiques
Fonds de développement social du Conseil de l'Europe	Martin Murtfeld Premier Vice-Gouverneur
Comité d'aide au développement	Jean-Claude Fauré Président
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	Ricardo Lago Directeur des études politiques
Commission européenne	Paul Nielson Membre de la Commission européenne chargé du développement
Banque européenne d'investissement	Philippe Maystadt Président
Banque interaméricaine de développement	Enrique Iglesias Président
Fonds international de développement agricole	Fawzi Al-Sultan Président

Organisation internationale du travail	Samir Radwan Conseiller de direction senior chargé de l'emploi
Banque islamique de développement	Ahmad Mohamed Ali Président
Fonds nordique de développement	Hens lund Sorensen Président
Banque nordique d'investissement	Jon Sigurdsson Président et Directeur général
Fonds OPEP pour le développement international	Y. Seyyid Abdulai Directeur général
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Richard Carey Directeur par intérim Direction de la coopération pour le développement
Nations Unies	Ian Kinniburgh Directeur, Division des politiques et de l'analyse en matière de développement Département des affaires économiques et sociales
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Yilmaz Akyuz Chef, Branche des politiques de développement macroéconomique
Programme des Nations Unies pour le développement	Christopher Bahet Conseiller de direction Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD à New-York
Banque ouest-africaine de développement	Omar Fall Directeur Département de la recherche et de la coopération
Organisation mondiale du commerce	Boni Yayi Président